



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

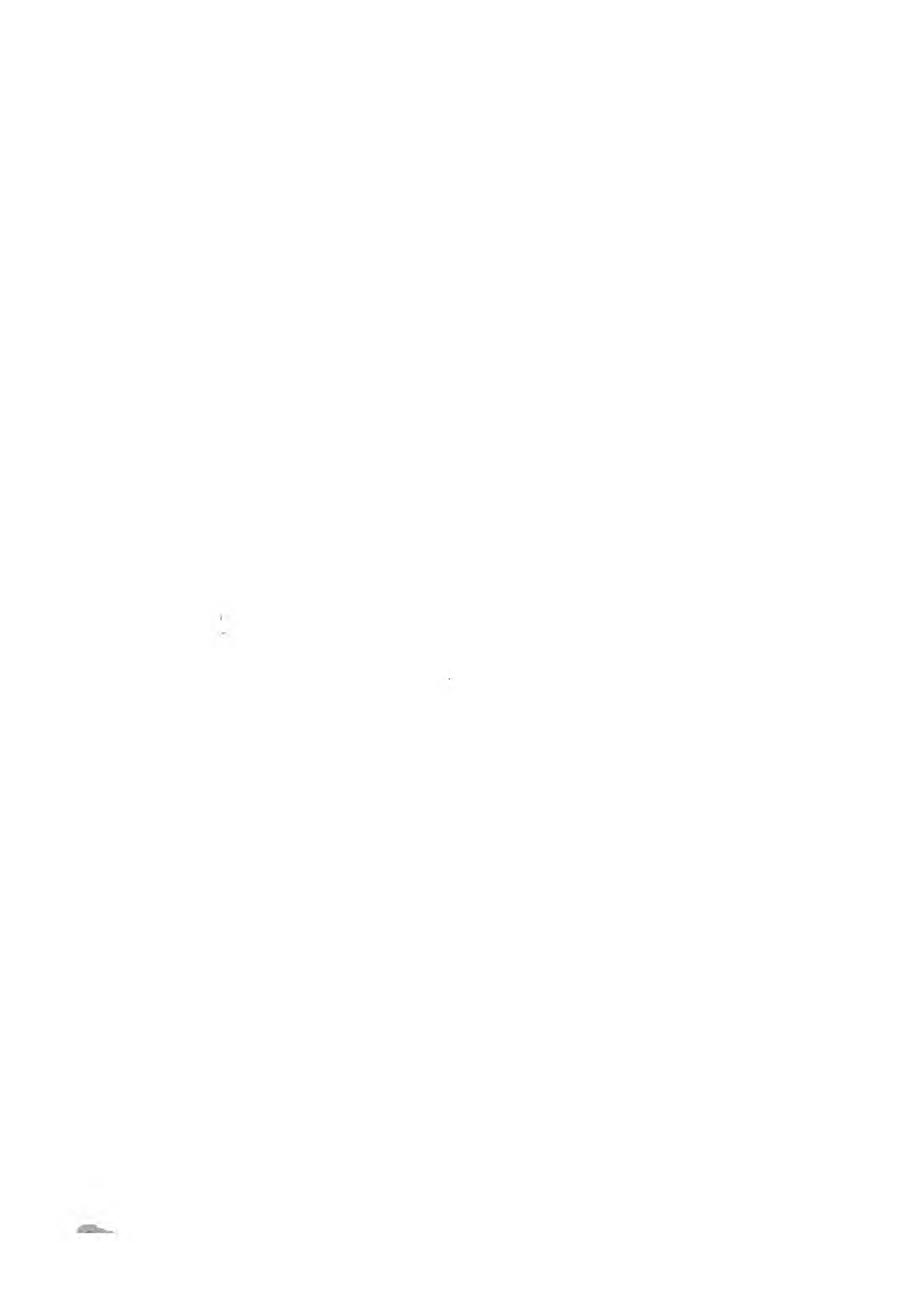


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



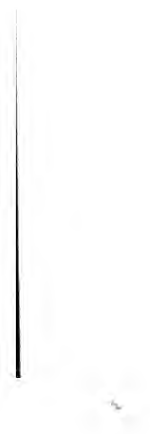
UNS. 158 B. 8













HISTOIRE
SATYRIQUE
DE
LA VIE
ET DES
OUVRAGES
DE MR.
ROUSSEAU,
EN VERS AINSI QU'EN PROSE
PAR
MR. F. GACON.

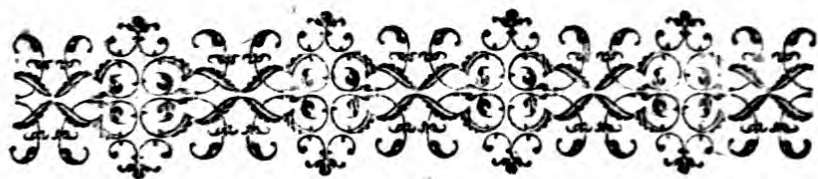
*Si natura negat, facit indignatio versum,
Qualemcumque potest, quales ego. . . .*

Juv. Sat. I.



A PARIS,
CHEZ PIERRE RIBOU,
QUAI DES AUGUSTINS,
M. DCCXVI.





AVERTISSEMENT.

L'Empressement qu'on a témoigné pour les *Oeuvres* du Sr. ROUSSEAU, nous a porté à donner en même tems l'ANTI-ROUSSEAU.

Nous nous flatons que cet Ouvrage fera d'autant plus de plaisir, qu'on y trouvera une infinité de petits faits anecdotes qui feront connoître, où est le mot pour rire dans les *Poësies* du Sr. ROUSSEAU. Et pour ne rien laisser à désirer là-dessus, nous avons mis à la fin de ce Volume toutes les Pièces du fameux PROCÈS des *Couplets*; savoir,

IV AVERTISSEMENT.

*La Lettre du Sr. SAURIN à Mad.
VOISIN.*

*Sa Requête à Mr. le Lieutenant Cri-
minel.*

Son Façtum contre le Sr. ROUSSEAU.

*L'Apologie du Sr. ROUSSEAU, par
un Conseiller au Parlement de Grenoble.*

*L'Arrêt du Parlement rendu au sujet du
Procès Criminel entre ROUSSEAU &
SAURIN.*

*Enfin, l'Arrêt qui condamne le Sr. ROUS-
SEAU au Bannissement perpétuel hors du
Roiaume.*



PRE-

P R E F A C E.

JE ne doute pas, que les Partisans du Poëte que je satirise dans cet Ouvrage ; ne donnent à mon Livre le titre odieux de Libelle Difamatoire. On peut, diront-ils, satiriser les défauts de l'Esprit ; mais il n'est jamais permis d'ataquer ceux du Cœur. Je conviens avec eux, qu'il n'est pas permis de publier par des Ecrits malins, des crimes cachés, ni même d'insister sur ceux qui sont connus lors qu'ils ne font tort qu'à celui qui en est coupable. Mais je soutiens, que lors que la Justice, par un Arrêt Authentique, afiché en Place de Grève par l'Exécuteur, a fait connoître un homme pour un Scélérat, on ne doit plus regarder comme un Libelle ce qu'on écrit contre lui. A la vérité, les choses dont j'accuse le Sr. Rousseau, ne sont pas entièrement renfermées dans sa Condamnation ; mais il y est condamné comme Acusateur Calomnieux, Suborneur de Témoins, & Auteur de Vers impurs, satiriques & difamatoires ; trois crimes des plus contraires à la Société. Si je pousse plus loin la Satire, c'est que l'Athéisme, dont ce Malheureux fait profession ouverte, coloré par un génie si fertile en heureuses expressions, est capable de s'insinuer aisément dans l'esprit de ses Admirateurs, & que les abominations dont ses Epigrammes sont remplies, sont exprimées avec tant d'art, qu'il dissipe l'horreur que de pareilles idées donneroient, si elles étoient décrites d'un stile plus grossier. Plus le Sr. Rousseau se fait lire avec plaisir, plus il est dangereux, & on ne doit point trouver mauvais qu'un Auteur tâche à dé-

VI P R E F A C E.

masquer un pareil homme , & à s'oposer au venin caché sous de si belles fleurs , par une Satire un peu vive. Quel soin ne prend pas l'Eglise pour arrêter les funestes effets de l'hérésie , en faisant connoître les Hérésiarques , & en les peignant des plus noires couleurs ? Quoi , il ne me sera pas permis de faire à l'égard d'un Athée , ce qu'on fait à l'égard d'un simple Hérétique ? En vérité , ce seroit une chose étonnante.

Je n'ignore pas , que Mr. Bayle n'ait prouvé en plusieurs endroits de ses excellens Ouvrages , qu'un Athée pouvoit avoir , malgré sa créance , toutes les vertus politiques & morales qu'exige la Société civile ; mais on se tromperoit lourdement d'attribuer à tous les Athées en général , ce que cet Auteur n'attribue qu'à Epicure , à Hobbes , à Spinoza , &c. c'est-à-dire , à des gens , qui en niant la Divinité , ou sa Providence , tâchent à se former un système philosophique , étendu & lié dans toutes ses parties.

Une pareille entreprise demande tant d'étude , de travail , & d'application , que ces sortes de gens n'ont pas de tems de reste à donner aux plaisirs , & à la débauche. Aussi sont-ils ordinairement assez réglés dans leurs mœurs , & comme ils n'admettent d'autre félicité que celle de cette vie , ils tâchent de la passer tranquillement , ce qu'ils ne pourroient faire , s'ils se plongeioient dans le desordre & dans le crime. La seule crainte de la Justice humaine , & la peine même inséparable des mauvaises actions , qu'ils compensent avec le court plaisir qui y est attaché , les obligent de vivre comme les gens de bien.

Il n'en est pas de même de ceux qui se livrent à l'Athéisme par un pur libertinage , & dans la seule vue d'étoufer en eux l'idée d'un Dieu Vengeur des forfaits. Incapables de la forte méditation , qu'un système complet demande , ils ne font , pour ainsi dire ,
qu'é-

qu'effleurer les matières, & ne pouvant convaincre leur esprit, qu'il n'y a point de Dieu, ils le disent à leur cœur, comme ces Insensés dont parle l'Écriture: après quoi ils s'abandonnent aux passions les plus infâmes & les plus horribles. Tels ont été l'Arétin, Chausson, le Petit, & tous ceux qu'on a condamné au dernier supplice, moins pour les égaremens de leur esprit, que pour la corruption de leur cœur.

Comme il y a deux sortes d'Athées, il y a aussi deux sortes de Déistes: les uns admettent une Divinité; mais choqués de la diversité des Sectes, ils en découvrent le foible ou les erreurs, & en ce cas on peut dire, qu'ils attaquent plutôt les différentes opinions des Théologiens, que la Religion en elle-même.

Tels ont été Epicure, Lucien, & tels ont été bien des Savans dans le Christianisme. Mais comme le dessein de combattre tous les systèmes théologiques demande un grand savoir & une application continuelle, rarement on a vu cette première espèce de Déistes donner dans le dérèglement des mœurs. Epicure menoit une vie austère, pratiquoit & enseignoit la vertu. Mr. Bayle, qui a tant frondé le ridicule des systèmes théologiques, & la mauvaise foi des Théologiens, étoit un très-honnête homme. Sa candeur, sa droiture, & sa sincérité dans ses défenses contre les impostures de ses Adversaires le font autant estimer, qu'on hait le faux zèle de ses Calomniateurs.

Il n'en est pas de même de ceux qui ne se moquent de toutes les Religions que pour secouer le frein qu'elles imposent aux cupidités déréglées. Ce n'est point le désir de trouver la vérité qui les guide, mais la seule envie de se plonger sûrement dans tous les vices. Quoi qu'ils soient persuadés, qu'il y a un Etre supérieur, ils ne croient pas qu'il se mêle des affaires de ce monde. Satisfaits des premières objections con-

VIII P R E F A C E.

*tre l'immortalité de l'ame, ils s'imaginent qu'ils seront anéantis après cette vie, & dans ce principe légèrement adopté ils imitent les Brutes, avec lesquelles ils croient avoir une même destinée. Les Chauffons, les Le Petits, les Desbarraux, les Clots & les Lig** ont fait voir, à quel excès, des Demi-Savans, & de parfaits Débauchés ont porté leur scélératesse.*

Entre tous ceux qui ont levé l'étendart de l'Irreligion, il n'y en a point qui se soit plus signalé que le Sr. Rousseau. La Moïade, qui est un fruit de sa jeunesse, fait voir combien il a commencé de bonne heure à vouloir secouer le joug de la Religion, dans laquelle il étoit né & élevé. Qu'on ne s'atende pas à voir dans cette Pièce quelque objection tant soit peu solide; il n'y en a aucune qui soit seulement capable d'éblouir: il se contente de traiter MOÏSE de Politique, de Fourbe adroit, & digne d'être mis à la tête de tous les Imposseurs.

Après une accusation aussi vague, comme s'il avoit ruiné de fond en comble la Religion, il l'enchaîne à son Char de triomphe, & après l'avoir livrée à la risée, il la prostitue à tout ce que l'impiété, l'inceste, l'adultère, la Sodomie, & la bestialité ont de plus horrible. Le seul exemple que j'en vais donner, suffira pour faire connoître dequoi il est capable.

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une Nonain vérifiant le sexe;
Las d'encenser le Temple antérieur,
Voulut visiter son anexe, &c.

Je m'attache d'autant plus volontiers à cette Epigramme, qu'on ne doute point qu'elle ne soit de lui, puis qu'il l'a avouée publiquement, & qu'elle passe pour son Chef-d'œuvre. Or quelque impiété qu'elle contienne, l'application qu'il en fit en présence de plusieurs

ieurs personnes , excède tout ce qu'on peut imaginer de plus impudent & de plus sacrilège.

Quelques personnes lui aiant demandé , ce qu'il entendoit par Temple antérieur & par anexe , après quelques excuses , où la Pudeur avoit moins de part que le dessein de mieux faire valoir sa réponse , il leur dit , que l'un étoit Notre Dame , & l'autre St. Jean le Rond. Quelle complication d'ordure & d'impiété ! Quelle profanation ! Jamais les ennemis déclarés de la Religion Chrétienne ont-ils poussé plus loin leur sacrilège raillerie contre elle ? Mais c'est trop alarmer les oreilles chastes ; cet échantillon suffit pour faire connoître combien notre Poète sait l'art d'assaisonner les ordures les plus infames , pour les faire goûter à des gens aussi dépravés que lui.

Quoique parmi ses Admirateurs , il fit hautement trophée de pareilles Pièces , & sur tout à Paris ; il ne laissoit pas de garder quelques mesures à Versailles , où il s'étoit introduit sous le masque de l'hipocrisie. Ce fut pour se maintenir en odeur d'homme attaché à la Religion qu'il traduisit en Vers plusieurs Pseaumes. Il est vrai , que ses Partisans les trouvent d'un stile plus foible que celui de ses autres Ouvrages ; mais outre que la Morale de l'Ecriture n'a guère d'agrément pour des Libertins comme lui , peut-être que la connoissance qu'ils avoient de son hipocrisie , ne leur permettoit pas de les goûter.

C'est de ces Traductions même que je tire un nouvel argument de l'impiété du Sr. Rousseau ; car si l'on a vu quelques Libertins ou gens de mauvaises mœurs faire des Ouvrages pieux , on n'en a guère vu les composer en même tems qu'ils se moquoient des vérités dont ils les remplissoient.

Cette hardiesse éfrénée étoit réservée à notre Poète , qui étoit un Loup au dedans , quoique couvert d'une
peau

X. P R E F A C E.

peau de brebis au dehors, & qui comme une Circé présentoit un doux poison, avec lequel il transformoit ceux qui en buvoient, en autant d' Animaux immondes.

Tous les Tableaux infames que cet Ecrivain a mis au jour, sont si bien peints, qu'il est difficile de croire, qu'il ne les ait pas copiés d'après nature. Je sais que le Reveille-Matin, & d'Ouille lui ont fourni une bonne partie de ses obscénités; mais il y a toute apparence qu'il les a retouchées ad vivum. On peut même lui appliquer avec plus de justice qu'à Régnier ces deux vers de Despréaux.

*Heureux, si ses écrits, craints du chaste Lecteur,
Ne se sentoient des lieux que fréquentoit l'Auteur.*

Tout Païen qu'étoit un ancien Rhéteur, il a bien osé accuser le Comique Afranius de la passion la plus infame, par la seule raison qu'il prenoit souvent plaisir à la faire représenter sur le Théâtre, mores suos fastus.

Ce seroit une merveille plus rare que le Phénix, si le Sr. Rousseau, impie envers Dieu, & sans charité envers les hommes, ne se fut pas signalé par des crimes les plus contraires à la Société civile. Tout Paris est témoin qu'il a renié son Père par le seul motif de ne pas passer pour être Fils d'un Cordonnier. Il a même poussé si loin son mauvais naturel sur ce chapitre, que son Père s'est souvent repenti publiquement, & les larmes aux yeux, de lui avoir donné une éducation honnête; car, ajoutoit-il, si je l'eusse fait élever à travailler dans ma boutique, j'en aurois tiré quelque service, & je n'en serois pas méprisé.

*S'il a rompu le plus sacré lien de la Nature, on peut bien croire qu'il n'a pas été plus reconnoissant envers ses Protecteurs, ou plus fidelle envers ses Amis. Il a porté son ingratitude jusqu'à un tel excès, que les Personnes outragées n'ont pas même osé
s'en*

s'en plaindre dans l'appréhension de n'être pas crues. Mais quelque précaution qu'elles aient prises pour ne point divulguer ses trahisons, ce Rimeur poussant à bout leur discrétion, a lui-même publié les Pièces par lesquelles il les déchire.

S'il n'a pas épargné les Personnes qu'il devoit respecter ou chérir, il n'a pas ménagé ceux qui lui étoient indifférens, & encore moins ceux qu'il croioit être de ses Ennemis.

Les Couplets horribles, qu'il a travaillés avec tant d'art, & qu'il a rempli d'affreuses calomnies, sont un témoignage authentique de ses fureurs. Ils sont si infames, qu'après les avoir récité à ses Amis, il les a desavoués publiquement, & par la plus détestable de toutes les noirceurs les a rejettés sur un innocent, dans l'intention de lui faire porter la peine de son propre crime.

Ce dernier trait achève dignement le Portrait du Sr. Rousseau, & quand même le PARLEMENT par un Arrêt solennel n'auroit pas appris à tout l'Univers son imposture & sa calomnie, la précaution qu'il a prise de se mettre de bonne heure à couvert des mains de la Justice, le condamne assez d'elle-même dans l'esprit des honnêtes gens.

Tel est l'homme, dont je me propose de censurer les mœurs & les Ouvrages dans ce Volume. Je l'ai intitulé Anti-Rousseau, pour témoigner quelle est mon antipathie pour un pareil Scélérat, dont je ferai toujours gloire d'être le véritable Antipode.

Il est tems que je dise quelque chose du genre de Satire que j'emploie contre lui; c'est un mélange de Prose & de Vers, de sérieux & de comique. Peut-être que bien des gens trouveront à redire à cette bigarrure; mais le sujet que je peins, est lui-même si bizarre tant en malice, qu'en folie, que je n'ai pu
m'em-

XII P R E F A C E.

m'empêcher d'user alternativement du sel badin de la raillerie, & du sel âcre de la répréhension.

Les Rondeaux, qui font la principale partie de cet Ouvrage, étant crus sous ma plume, j'ai cru qu'en les ramassant en un Volume, je ferois quelque plaisir à ceux qui aiment cette espèce de Poësie; & que ceux qui ne l'approuvent pas, y prendroient gout insensiblement.

Que si l'on en trouve quelques-uns de foibles, je répondrai avec Martial, qu'il est facile de faire une bonne pièce de Poësie; mais qu'il est très-difcile d'en faire un Livre. Au reste sans m'assujétir aux diverses opinions qu'on a sur le Rondeau, j'en ai fait de toutes les espèces, afin de pouvoir contenter tout le monde.

Le Rondeau né Gaulois a sa naïveté.

C'est particulièrement ce naïf que j'ai tâché d'attraper, dans ceux-même où je n'ai point mis des termes Gaulois. Ce seroit dommage de laisser perdre un genre de Poësie, si propre à faire honneur à notre langue. Voiture l'avoit ressuscité agréablement, & aparemment la catastrophe des Métamorphoses de Benferade avoit empêché qu'on ne s'y appliquât davantage. Heureux, si je puis faire revivre en France un Poëme, qui lui appartient tout entier, & qui est, pour ainsi dire, son Fils aîné! Plus heureux encore, si je puis par son moien faire assez d'impression sur mes Lecteurs pour leur faire détester les crimes que je satirise.

La seule chose qui me reste à dire, & à laquelle je prie le Lecteur de faire attention, c'est qu'en blamant les Partisans du Sr. Rousseau, je n'ai point eu en vue ceux que ce Rimeur a pu séduire & tromper par un extérieur hipocrite; mais seulement ceux qui le connoissant à fond, n'ont pas laissé de le protéger contre la Vérité, l'Innocence, & la Justice.





R O N D E A U.

DIEU *tout premier*, puis Père & Mère honore,
A dit *Pybrac*, Auteur qu'on lit encore,
Bien que gaulois : tant ses sages Quatrains
Savent donner de l'amour aux humains
Pour les Vertus que sa doctrine arbore.



L'afreux *Rousseau*, ce Rimeur qu'on abhorre,
Contre la Foi s'échape, & s'évapore,
Comme Chimère, il annonce aux Mondains

Dieu tout premier.



Il ne veut pas qu'en Chrétien on l'adore,
Du nom d'Athée en fol il se décore.
Il veut saper les Dogmes les plus saints :
Son propre Père éprouva ses dédains.
Pour le combattre, il est bon que j'implore

Dieu tout premier.



2 ANTI-ROUSSEAU.

Un début si sérieux , loin d'alarmer les Partisans du Sr. Rousseau , ne manquera pas de les faire rire ; tant ils sont persuadés que c'est peu de chose de prouver qu'il est un Impie : pourvu qu'on leur accorde qu'il est un Esprit du premier ordre , & l'un des plus grands Poètes de notre siècle.

Mais avant que de montrer en censeur équitable combien ce Satirique éfronté a deshonoré le Parnasse ; il est de mon devoir en Poète chrétien d'inspiser de l'horreur pour un Ecrivain , qui par des Ouvrages aussi corrompus que ses mœurs , a difamé la Religion de JESUS-CHRIST.

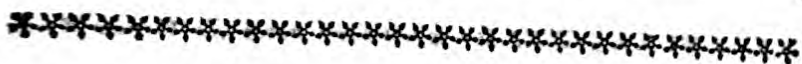
Qu'ils se donnent donc patience , ou qu'ils passent tout d'un coup à la seconde partie de ce Volume , alors j'espère qu'ils rabattront beaucoup de la haute idée qu'ils se sont faite de ce Rimeur.

En attendant ils souffriront , s'il leur plait , que dans un Roiaume Chrétien , & sous un Roi Très-Chrétien , on s'élève contre un homme , qui sans être assez savant pour s'être formé quelque doute vraisemblable sur la Religion , l'attaque par une pure malignité de cœur , & auquel on peut justement appliquer ces paroles de l'Ecriture :

Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus.



RON



RONDEAU REDOUBLÉ

A U R O I.

DIEU, *le Prochain, les bonnes Mœurs,*
Sont trois choses, que les Rimeurs
Doivent considérer sans cesse:
Sans quoi je dis, fi du Permesse,
Fi d'Apollon, fi des neuf Sœurs.

Ces doux chants, & ces tons charmeurs,
Dont nous bercent ces endormeurs,
N'ont pour moi que de la rudesse:
Et je les hais dès qu'on y blesse
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

Contre eux pouffant mille clameurs,
J'excite de justes rumeurs,
Afin que Thémis Vengeresse
Sauve de leur Muse tigresse
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

E N V O I.

PRINCE, dans ses noires humeurs,
Rousseau pour corrompre les cœurs
Fit des Vers d'une horrible espèce:
Venge par un trait de sagesse
Dieu, le Prochain, les bonnes Mœurs.

4 ANTI-ROUSSEAU.

Oui SIRE, tous les honnêtes gens de Votre Roiaume Vous demandent Justice contre le plus infame de tous les Satiriques : & de qui la doit-on plutot attendre que de VOTRE MAJESTE', elle qui bien loin de souffrir d'horribles Satires, n'approuve qu'à peine les railleries les plus innocentes ?

Mais ce qui doit le plus exciter VOTRE MAJESTE' à réprimer la licence de cet Auteur impie ; c'est qu'en Roi très-Chrétien elle doit être persuadée que Dieu a souvent refusé de benir les Armes du Peuple d'Israël, à cause de la prévarication d'un seul homme. L'Histoire d'Hacan en est une preuve mémorable ; aussi VOTRE MAJESTE' comme un autre Josué a dit à son Parlement, par l'organe de son Chancelier : Examinez, voiez, l'anathème est parmi mon Peuple, & tant que vous ne l'exterminerez point, l'ennemi triomphera.

Il n'a pas été besoin de tirer au sort pour découvrir ce nouvel Hacan, qui dénie au Seigneur non pas quelques sicles d'or, mais qui lui ravit sa propre Gloire. La voix publique l'a dénoncé, & Vôte Parlement travaille à lui faire son Procès. Si par une prompte fuite il a mis sa personne à couvert de l'arrêt qu'on lui prépare, je ne doute point qu'on ne l'exécute sur ses Ouvrages. Et alors nous pourrons dire, Quia turbasti nos, exturbet te Deus, & cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.

R O N-

ANTI-ROUSSEAU. 5

R O N D E A U

A

M O N S E I G N E U R

LE CHANCELIER.

G Rave & sage *De Pontchartrain*,
Digne Organe du Souverain,
Qui sûr de ton esprit sublime,
Pour te témoigner son estime,
T'a mis sa Balance à la main.

Ecoute, & voi ! Comme en refrain,
Je combats ce noir Ecrivain,
Dont la Verve commet un crime
Grave.

Dans sa rage aveugle & sans frein
Il attaque Dieu, le Prochain.
Aprouvant que je le réprime,
Li ces Vers que ma Muse rime,
Et que ma Plume sur l'airain
Grave.

A 3

B

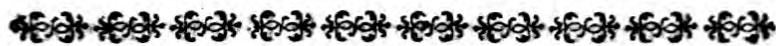
6 ANTI-ROUSSEAU.

Il est bien juste, Monseigneur, que le Public sache l'obligation qu'il vous a au sujet de cette affaire; c'est par votre sagesse qu'elle est parvenue à un dénouement, tel que le doivent avoir toutes celles d'une pareille espèce. Cet Auteur scélérat non content d'avoir obtenu un Arrêt de décharge par des sollicitations mandrées, avoit poussé l'impudence jusqu'à charger un autre d'un crime dont il étoit le seul coupable. Il avoit si bien noyé son intrigue, & ses Partisans l'apuoient si fort dans cette infame Comédie, qu'il y auroit eu sujet de craindre pour l'Innocent, si Votre Grandeur ne s'en fut mêlée.

A l'aspect de vos lumières, les fausses lueurs disparurent. Votre équité imposa silence aux sollicitations injustes, & vos remontrances dissipèrent la prévention, où étoient les Juges en faveur du Coupable. Vous leur adressâtes ces paroles, Pourquoi prenez-vous le rang & la qualité de Juges, si vous n'avez pas le courage de résister à l'iniquité?

*Sous vos auspices la Justice reprenant la liberté qui lui est si nécessaire, aiant délivré l'Innocent, travaille à punir le Calomniateur. Les Muses même à l'abri de votre autorité osèrent déferer cet Impos-
teur, & je pris la hardiesse d'adresser la Requête suivante à Monsieur Dagueffau, Procureur General au
Parlement de Paris.*

RE-



R E Q U E T E

A

MONSIEUR
LE PROCUREUR
GENERAL.

TOi, qui de la Justice est l'apui le plus ferme,
Dagueffau, dont le nom mille éloges renferme,
Illustre Magistrat, honore d'un regard
Ce Discours que t'adresse un *Poète sans Fard*,
Ne crain point qu'abusant d'une pareille grace,
J'ose t'entretenir des contes du Parnasse :
Ministre de *Thémis*, à ce sublime Emploi
Ainsi qu'à tes vertus, je fai ce que je doi,
Et si mes vers n'étoient d'un grave caractère,
Je croirois profaner ton sacré Ministère.

Ainsi donc en ce jour, d'un juste zèle épris
A Toi je viens me plaindre au nom de tout Paris :
Et viens te déférer le plus afreux Libelle,
Qui soit jamais sorti d'une main criminelle ;
Détestables *Couplets*, abominables Vers,
Que leur infame Auteur doit à l'Esprit pervers.

A 4

Oui,

8 ANTI-ROUSSEAU.

Oui, lui-même convient que de l'Esprit immonde
Il tient cette fureur, en quoi sa Muse abonde ;
Et qu'il a répandue en ses chants odieux
Qui blessent à la fois & la Terre & les Cieux.
Il n'est condition, vertu, sexe, rang, âge,
Que ce lâche Imposteur au dernier point n'outrage.
Pour te le peindre ici, je fais de vains efforts ;
Je ne saurois trouver de termes assez forts :
Mais plutôt qu'adopter sa fureur, & ses rimes,
J'aime mieux t'affoiblir l'image de ses crimes.
Ne sois donc pas surpris qu'en Dénonciateur
J'accuse vivement ce Calomniateur.
Ami de la satire & riante & modeste,
Je hais quiconque en fait un usage funeste,
Et je ne puis souffrir qu'en un vers clandestin
Un Poète éfronté tranche de l'Arétin.
C'est peu que ce Rimeur à langue de Vipère
Ait vomi son venin contre son propre Père :
C'est peu que trahissant Ami, Maître, Patron,
D'un courageux Guerrier il ait fait un Poltron,
D'une très-chaste Epouse une Louve infectée,
D'un sage Philosophe un exécration Athée :
Il ose s'applaudir d'avoir seul le talent
De faire redouter son venin pestilent.

Enfin

ANTI-ROUSSEAU. 9

Enfin dans ses portraits & d'*Alscyte* & d'*Encolpe*
 Tout Disciple est *Giton*, tout Pédagogue *Eumolpe* :
 J'emprunte d'un * Auteur impudique & Païen
 Des traits pour te voiler son langage Rufien ;
 Mais comment t'exprimer ces ordures infames
 Dont il a de tout tems rempli ses Epigrammes ;
 Ses Contes, où Dieu même, & la Religion
 Sont en proie au mépris, à la dérision ;
 Ces Contes dont en Gréve on a puni tant d'autres,
 Dans des tems estimés moins sages que les nôtres.
 Toutefois, le dirai-je, ô fiécle ! ô tems ! ô mœurs !
 Cet Impie aujourd'hui trouve des Protecteurs.
 Mais enfin tot ou tard la vengeance céleste
 Purgera l'Univers de cette horrible peste :
 Toi-même trop jaloux de l'honneur des Autels,
 Pour les voir devenir le jouët des Mortels,
 Tu ne souffriras pas qu'il ait le privilége
 D'exercer contre Dieu sa fureur sacrilége.
 Tu le connois sans doute, un général soupçon
 Me dispense du soin de te rimer son nom :
 L'afront qu'il a reçu d'une main militaire,
 Fait voir qu'une Prison lui feroit salutaire,
 Et qu'on doit l'enfermer à perpétuité
 Pour sa punition, ou pour sa sûreté.

A 5

Quoi-

* *Petrone.*

10 ANTI-ROUSSEAU.

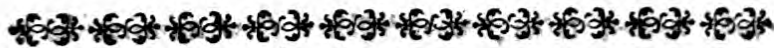
Quoique cette Requête ne soit qu'un abrégé de tout ce qu'on pouvoit dire contre le Sr. Rousseau , ses Partisans ne laissèrent pas de m'en faire un crime dès qu'ils surent qu'il avoit obtenu un Arrêt de décharge.

Mais comme j'étois bien informé de la manière dont il l'avoit obtenu , loin de craindre qu'il me prit à partie , je ne démordis point de l'opinion que j'avois conçue , que tot ou tard il subiroit le châtement dû à sa méchanceté.

Sa Partie ne s'étoit désistée qu'à la sollicitation de gens à qui elle ne pouvoit rien refuser. Des Personnes de Piété & de Considération séduites par quelques Pseaumes que le Coupable avoit traduits , firent tant auprès des Juges , qu'elles en obtinrent pour lui plutôt un pardon qu'une justification. Mais ces Pseaumes , loin de servir à la décharge de cet Impie , ne font qu'aggraver son crime. Il semble même qu'il ne les ait composés que pour lui servir un jour de voile pour couvrir toutes les ordures que sa Muse a repandues.

Ce ne fut aussi qu'un spécieux prétexte que ses bonnes Amies employèrent alors pour le tirer d'affaire ; car quoi qu'elles fissent un grand trofée de ces Chants sacrés , elles étoient intérieurement bien plus charmées des fruits de sa Muse libertine , que de ceux de sa Muse hypocrite.

R O N -



R O N D E A U.

Dieu! que la Femme aime le mal!
C'est le plus terrible animal,
Qui soit de Paris jusqu'au Caire:
La malice est son caractère.
Sur ce point lisez Juvenal.



A ce sexe voulez-vous plaire?
Rimant sur l'amoureuse affaire,
Placez dans un Conte infernal?
Dieu.



Faites Satire atrabilaire,
Aux Lois, à la Pudeur contraire.
Par là *Rousseau* le déloial
A détourné l'Arrêt fatal
Du Parlement; mais, laissez faire
Dieu.



Oui, grand Dieu, vos desseins sont admirables & impénétrables en même tems; mais quelques profonds qu'ils soient par les moiens dont votre Providence se sert, ils produisent néanmoins des effets si sensibles qu'il est presque impossible de les méconnoître.

L'Impie a beau tromper la justice humaine: si par une véritable conversion il n'apaise la justice divine, il n'a rien fait. Le Ciel le fera retomber tot ou tard dans les pièges qu'il croioit avoir évité. L'hipocrisie, & l'imposture se découvrent; la vérité prend le dessus, & la justice humaine n'en punit que plus sévèrement ceux qui lui en avoient imposé.

Rousseau accusé de deux crimes capitaux, tels que d'être Auteur de vers impies & difamatoires, trouve moien de se faire renvoyer de l'accusation, & tire un nouveau lustre d'un incident qui devoit le perdre.

Bien de gens crurent que cette affaire le rendroit plus sage à l'avenir: je fus presque le seul qui ne me laissai point tromper aux grimaces dévotes qu'il affecta pendant quelque tems, & je m'en expliquai franchement. Les suites ont bien fait voir que je ne me trompois pas. Tant il est vrai qu'il y a de certains Scélérats, desquels on peut prédire à coup sûr la rechute dans le crime.



R O N D E A U.

A *d'autres* vous pouvez le dire,
Que *Rousseau* veut mieux se conduire,
Et qu'il veut devenir dévot :
Je n'en crois rien ; mais son complot
Est de tâcher de vous séduire.



Oui , pour rentrer en bon écot
Il fera le zélé bigot ,
Voiant quel bien ce rôle attire

A d'autres.



Disciple & Singe de Marot ,
Par des vers sentant le fagot ,
Il aime qu'un lecteur l'admire :
Or qu'il change ce tour d'écrire ,
Et prenne l'honneur pour son lot ,

A d'autres.



14 ANTI-ROUSSEAU.

Outre que l'hipocrisie est détestable aux yeux de Dieu ; elle a je ne sai quoi de lâche en elle-même qui la fait haïr des hommes. Il y en a de plusieurs sortes ; mais celle de toutes qui renferme le plus cette bassesse ou lâcheté de cœur ; c'est celle d'un Impie qui se montre zélé pour la Religion qu'il ne croit pas , & contre laquelle il dogmatise , quand il le peut faire en sûreté.

Tel fut le crime de Judas qui embrassoit son Maître , lors même qu'il le livroit à ses Bourreaux. Le Sieur Rousseau traduit des Pseaumes de David pour profiter des graces temporelles attachées à la Religion Chrétienne , lorsque par une Satire contre Moïse il tâche d'en saper les fondemens. Voiant que le Prince véritablement religieux favorise ceux qui ont de la Piété , il tâche de le surprendre par une fausse apparence de Religion. Le Noble l'avoit précédé dans ce détestable manége , aiant eu l'audace de présenter à Sa Majesté une Paraphrase du Miserere dans le tems même qu'il étoit le plus enfoncé dans les crimes, dont David y demande pardon à Dieu. Malgré la malheureuse Catastrophe de cet Hipocrite , le Sr. Rousseau n'a pas laissé de l'imiter.

RON-



R O N D E A U.

LE Roi David traduisant,
Et bien haut moralisant,
Rousseau dit : par cette feinte
Enfin j'étoufe la plainte
De qui mes mœurs va glosant.



La Cour mes Pseaumes lisant,
Et mon beau stile prisant,
Instruit de ma Muse sainte
Le Roi.



Ce Monarque bienfaisant.
N'approuve point le plaissant,
Quand au Ciel il donne atteinte :
Aussi n'ai-je plus de crainte
Par mon Pseautier séduisant
Le Roi.



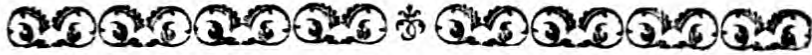
Je conviens qu'un homme qui a quelque Religion, & qui ne laisse pas de commettre des crimes, est très-coupable : mais il ne l'est pas à beaucoup près autant que celui qui pour s'étourdir sur les remors dont sa conscience le persécute, tâche d'abolir la Religion qui en est le vrai principe.

Un homme de ce dernier caractère fait quelque chose de pis qu'un homicide, ou qu'un empoisonneur, puis qu'il ouvre la porte à tous les crimes en brisant le frein qui retient les mauvais cœurs. Tolle periculum, Jam vaga profiliet frænis natura remotis.

On voit par là que le Sr. Rousseau est monté au comble de la malignité : aussi, bien des gens qui avoient eu pour lui quelque estime, commencèrent à le regarder comme un homme dangereux dès qu'ils apprirent qu'on l'acusoit d'avoir écrit contre la Religion, & d'avoir fait des Libelles aussi horribles que ceux que la voix publique lui attribuoit.

Ce fut pour se purger d'un soupçon qui lui étoit si désavantageux, que ce Rimeur rejetta sur un autre son propre crime; mais loin de réussir dans cette coupable entreprise, c'est par là même qu'il a achevé de se perdre.





R O N D E A U.

DU Jugement, ou contre, ou pour,
 Quelque tems la Ville & la Cour
 Touchant *Rousseau* furent en peine :
 Enfin il s'attira leur haine,
 Et *Saurin* gagna leur amour.



Pour lui jouïer un mauvais tour ;
Rousseau prend un vilain détour
 Difoit-on : il manque à sa veine
 Du Jugement.



Avant que battre le tambour,
 Il auroit du faire un retour
 Sur l'abîme, où la fourbe entraîne :
 Mais il espéroit que la scène
 Ne se dénoueroit qu'au grand Jour
 Du Jugement.



L'hor-

18 ANTI-ROUSSEAU.

L'horrible scène que ce lâche Ecrivain avoit dessein de faire joüer aux dépens du Sr. Saurin , auroit peut-être réussi ; mais par une Providence toute singulière , Dieu ne permit pas qu'il en pût imposer aux Juges assez long tems.

Par ses lâches menées , & par ses artifices un Innocent est arrêté , emprisonné , interrogé , confronté , récolé sans avoir le loisir de se reconnoitre. Le Scélerat triomphe & fait publier par ses Emissaires que Saurin est pleinement convaincu. Mais quelque apparence qu'il y eut dans ce qu'ils avançoient , le Public s'obstina à n'en vouloir rien croire , & par cette obstination obligea les Juges d'aller bride en main , & d'aprofondir davantage ce Mistere d'iniquité.

Il en a coûté à l'Innocent quelques mois de Prison , qui lui ont été plus glorieux que ne l'ont été à son Calomniateur les années qu'il se vante d'avoir passé à la Cour. En éfet Rousseau dès ce moment a été obligé de la quitter comme un infame , au lieu que le Sr. Saurin s'y est fait connoitre pour un Philosofe sage & éclairé.





R O N D E A U.

DU Poëte, & du Philosophe,
Le droit n'étoit si limitrophe,
Qu'on ne connut par le bon sens,
Que de l'Ode aux vers outrageans
Saurin n'avoit fait nulle strophe.



Au Dieu que porte St. Christophe
On oioit gens de toute étofe
Dire, délivrez nous des dents
Du Poëte.



Malheureux ceux qu'il apostrophe!
Tant chantèrent cette antistrophe
Par tout Paris, petits & grands,
Qu'enfin les Juges clair-voians
Signèrent tous la catastrophe
Du Poëte.



Parmi

Parmi ceux qui travaillèrent à reveiller l'attention des Juges sur ce fameux Procès , je ne fus pas un des moins zelés : car quoique je n'eusse jamais eu de liaison avec le Sr. Saurin , il me parut si éloigné d'avoir composé le Libelle difamatoire , dont Rousseau l'acusoit pour s'en décharger , que je joignis ma voix à celle du Public ; avec cette distinction que je m'expliquai en langage du Parnasse.

La Requête suivante , adressée à Monsieur le Procureur du Roi du Chatelet de Paris , renferme un précis de toute l'affaire ; & pour peu que le Lecteur se donne la peine de la suivre , il sera suffisamment instruit pour comprendre les incidens , sur lesquels ma Muse Marotique s'est exercée. Cependant je crois qu'il vaudroit encore mieux lire avant toute chose le Factum même du Sr. Saurin , que l'on trouvera à la fin de ce Volume. Il est écrit avec tant de force & de vérité , qu'il leve jusqu'au moindre scrupule , & qu'il ne laisse rien à desirer pour sa justification.





R E Q U E T E

A

M^R, R O B E R T

PROCURER DU ROI .
AU CHATELET.

J Uge , qui fais du droit tout ce qu'on peut favoir ,
Et qui mets ton honneur à faire ton devoir ;
Juge , qu'on reconnoit pour la probité même ,
Et digne de briller dans un Sénat Suprême ;
Robert , je ne viens point ainsi qu'à *Dagueffau*
T'exprimer les horreurs des crimes de *Rouffean*.
On l'accufoit alors d'être un Rimeur impie ,
Et d'avoir fait des Vers que le feu feul expie :
Aux traits de repentir que l'Impofteur donna ,
A l'exemple de Dieu , la Cour lui pardonna.
Loin de fe corriger , Scélérat inflexible ,
Il machine un forfait encore plus horrible ,
Et d'un fage Savant , noir Calomniateur ,
D'Acufé qu'il étoit , devient Acufateur.

Ennemi

22 ANTI-ROUSSEAU.

Ennemi de *Saurin*, ce perfide Poète
Dément ses propres vers, & sur lui les rejette,
Et sans craindre les yeux du Juge tout-puissant,
Suborne des témoins pour perdre l'Innocent.
Tous ceux qu'il fait ouïr contre ce Philosophe,
Sont repris de Justice, & gens de basse étoffe,
Décroteur, Savetier, & femmes sans honneur,
Gens tout prêts à se rendre aux dons d'un suborneur:
• Fils d'un vil Artisan que même il deshonore,
Malgré le fol orgueil qui toujours le dévore,
Devant tous ces coquins lâche il s'est abaissé,
En convive flateur il les a caressé.
Assisté d'un Récors interdit reprochable,
A ses propres dépens il a garni la Table,
Et les indemnifiant chacun de leur écot,
Les a tous fait entrer dans son lâche complot.
La preuve est au Procès, le Décroteur varie,
Le Savetier peu sûr par tout se contrarie,
Et les autres témoins, tant *Catins* que Récors,
Parlant *de auditu* sont encore moins forts.

Telle est, sage *Robert*, telle est la procédure,
Qui retient l'Innocent dans une prison dure,
Pendant que le Coupable en pleine liberté
Se mettra, s'il succombe en lieu de sûreté.

Que

Que s'il en faut venir aux raisons présomptives,
 Combien contre *Rousseau* font-elles fortes, vives!
 Tout Paris le connoit Rimeur déterminé,
 Et *Saurin* Philosophe & Géometre-né:
 Or le crime à punir est un fruit Poétique
 Que ne peut enfanter l'esprit *Géométrique*,
 C'est en vain que *Rousseau* prétend qu'on fasse cas
 De certains vers tirés à la règle, au compas,
 Que *Saurin* autrefois rima contre *La Motte*:
 Mais les expressions d'une Epître dévote
 Ne prouveront jamais le talent de *Saurin*,
 A faire des Couplets d'un stile ferme, plein,
 Et dont les vers très-courts, & privés d'hémistiches,
 Finissent par les sons des Rimes les plus riches:
 Où l'on voit au travers de mille obscénités
 Tout ce que l'Art produit de force & de beautés.

Mais quoi, si parmi ceux que ce Libelle offense,
 Nul n'attaque *Saurin*, tous prennent sa défense;
 De quel droit aujourd'hui le soupçonnera-t-on?
 Si l'un d'eux au contraire à l'aide d'un bâton
 En a puni *Rousseau* par justice sommaire;
 S'il l'a fait décréter, si poursuivant l'affaire,
 Il ne s'est désisté qu'aux prières des Grands,
 Du crime de *Rousseau* faut-il d'autres garants?

De

24 · A N T I - R O U S S E A U .

De plus, peut-on penser qu'Ennemi de soi-même ;
Saurin ait pris plaisir à faire un tel Poëme ,
A se traiter d'Athée , & de perfide Cœur ?
Pour être cru , ce crime est trop plein de noirceur .
A peine en croiroit - on son ennemi capable .
Mais si les préjugés découvrent le coupable ,
Ils sont contre *Rousséau* dans le plus haut degré :
Qu'on lise les Chançons de ce Rimeur outré ,
Qu'on lise ses Dizains , ses Rondeaux , sa Picade ;
Ses Contes orduriers , enfin sa Moïfade ,
On y découvrira par tout les mêmes traits ,
Dont il a hérissé ses horribles Couplets .
On y decouvrira cette odieuse bile
Qu'il répand à longs flots sur le Saint Evangile ,
Sur les Saints , sur l'Eglise , & contre les Prélats :
On y verra son fiel contre les Magistrats ;
Même contre les Rois , dont cet atrabilaire
Ose , malgré le Sage , irriter la colére .
Mais je le dis encor , le Ciel juste & vengeur
Prépare un chatiment à ce perfide Cœur ,
Et peut-être par toi contraindra la Justice
A le faire punir par un afreux fuplice ;
Afin qu'à l'avenir ses pareils éfraiés
S'écartent des chemins qu'il leur avoit fraiés .

Cette

Cette seconde Requête fit encore plus de bruit que la première, & les Amis du Sr. Rousseau ne me menaçoient de rien moins que d'être obligé de lui faire des réparations proportionnées au tort que je lui faisois par ce Libelle.

Je les laissai dire, & j'en distribuai autant de copies que l'on en voulut : je m'étois même préparé à répondre, en cas qu'il m'eut pris à partie : mais il n'eut garde ; car il vit bien que cette Requête ne contenoit rien que le Sr. Saurin ne dut avouer dans le Factum qu'il devoit faire pour sa défense, & que ce petit Ouvrage précéda de quelques jours. L'Accusateur employa mille ruses & mille chicanes pour trainer l'affaire, afin d'avoir le tems de recevoir des mémoires sur la conduite du Sr. Saurin ; mais voyant qu'il perdoit ses peines, il fit agir de puissantes sollicitations, pendant que l'Accusé innocent attendoit patiemment qu'il plut aux Juges de prononcer.

Il est vrai que le Sr. Saurin eut des Personnes qui sollicitèrent pour lui ; mais ce fut par un pur motif de protéger l'innocence. Je remarquai même que des gens de distinction, après avoir été chez les Juges, le vinrent voir dans la Prison : au lieu que ceux du parti de Rousseau, se contentèrent d'envoyer un Do-

B

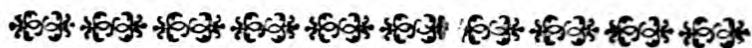
mesti-

*meffique pour le recommander aux Juges, & l'on vit toujours ce Rimeur n'avoir autre compagnie que celle d'un Valet de Chambre de Mr. de V *, & du Sieur Debric, Poète, avec lequel il s'étoit réconcilié, afin d'avoir au moins quelque Ami sur le Parnasse. Mais on n'a qu'à lire les Epigrammes que Rouffleau a faites contre lui, pour connoître le caractère du personnage.*

Enfin le Conseil de la Chambre criminelle du Châtelet, après trois féances prononça que le Sr. Saurin avoit été acufé à faux; condanna son averfe partie à quatre mille livres de dommages & interêts; ordonnant de plus, que ledit Sr. Saurin feroit admis à faire preuve de la subornation des témoins qui avoient déposé contre lui; le Savetier tenant la Prifon.

De tous les Juges qui travaillèrent le plus à éclaircir la vérité, Mr. Gaillard fe signala extraordinairement. Son zèle pour la Juftice lui fit découvrir bien des chofes qui avoient échapé à fes Confrères. Quand le Parnasse ne lui auroit que cette obligation, elle eft affez grande pour lui en témoigner quelque réconnoiffance: mais c'eft d'ailleurs un beau génie, & qui eft très-verfé dans les belles Lettres.





R O N D E A U.

G*Aillard*, Juge droit comme un Therme,
Et qui ne tient Justice à ferme,
Découvrant plus clair que le jour,
Que *Rousseau* méritoit la Tour,
Qui *Saurin* à grand tort renferme.



Au vice lévons l'épiderme ?
A-t-il dit; mais en autre terme.
Ce Rimeur fripon joue un tour
Gaillard.



Loin de souffrir ce mauvais germe,
J'irois demeurer à Palerme
Non, parmi nous fai ton séjour,
Juge, qui des Bons és l'Amour,
Cent ans, Dieu te maintienne ferme,
Gaillard.



Cette Sentence du Châtelet fut un coup de foudre pour le Sr. Rousseau. Il est vrai qu'il en apéla au Parlement ; mais ce fut moins dans le dessein d'y poursuivre l'affaire , que pour gagner du tems , & pour voir s'il n'y auroit pas quelque protection.

Il se trouva bien éloigné de compte ; car les premiers Juges l'ayant flétri par de gros dommages & interêts , & par la permission que l'on accordoit à sa partie de faire preuve de la subornation , quelques-uns des Messieurs qu'il connoissoit , lui firent connoître qu'il falloit que sa cause fût bien mauvaise.

Ils l'avertirent de plus , que Mr. le Procureur Général étoit nanti de plusieurs Pièces infames , dont on l'acusoit d'être l'Auteur , & qu'on ne parloit de rien moins que de faire remettre son Arrêt sur le Bureau pour le faire casser , comme n'ayant point été donné sur le vû des charges. Ces nouvelles étonnèrent tellement notre Rimeur , qu'étant arrivé les larmes aux yeux chez un Notaire de ses Amis , il s'écria en présence de plusieurs personnes , Ah ! je suis perdu ; tout est Saurin.





R O N D E A U.

Chez son Notaire pour prêter,
Encor moins que pour emprunter,
Rousseau n'alloit ; mais Satirique,
Il y portoit œuvre cinique,
Capable de le délecter.



Pour joieusement banqueter,
Et des meilleurs vins s'humecter,
Il rencontroit bonne pratique
Chez son Notaire.



Lors bien favoit instrumenter ;
Mais quand il se vit débouter
Comme un Acufateur inique ;
Contre la Sentence authentique
En pleurs il courut protester,
Chez son Notaire.



Ce qui l' alarma d' avantage , fut de voir que cette Sentence lui avoit oté toutes les protections que ses partisans lui avoient procurées. Ses Amis même les plus zélés n' osoient prendre son parti qu' en secret , & commençoient à se joindre à la voix publique , en le blamant comme un Calomniateur , lors qu' ils vantoient la richesse des rimes , la force des expressions , & l' heureux tour de ses vers.

Le Factum du Sr. Saurin avoit désillé les yeux de ceux , à qui son hypocrisie les avoit fascinés. Il s' y voioit si bien peint sous les traits de Fils ingrat , d' Ami perfide , & de Domestique infidelle , qu' il avoit honte de se montrer en public.

Le châtimement honteux , dont il avoit été puni pour ses Chançons difamatoires , revint dans l' idée avec des circonstances qui en faisoient voir l' équité. Les Cafés , les Cercles , les Assemblées ne retentissoient d' autre chose. On s' entre - communiquoit ses Contes , ses Couplets , ses Satires , & à mesure qu' on y trouvoit quelque trait plaisant ou satirique , on en détestoit l' Auteur comme un Calomniateur des plus atroces.

Enfin Mr. le Procureur Général muni de ses vers impies , crut devoir prendre des conclusions terribles , quoiquoi très - justes , aussi bien contre sa personne que contre ses infames Ouvrages.



R O N D E A U.

DU R O I, de même que des Grands
 Il tenoit discours outrageans :
 Et se fiant à quelque intime,
 Souvent il les mettoit en rime,
 Sans craindre Dieu, ni les Sergens.



Puis donnant dans les mœurs du tems,
 En traduisant de sacrés Chants,
 Il esperoit gagner l'estime
 Du R O I.



Il publioit par ses Agens
 Qu'il en aimoit le divin sens ;
 Mais de ce Rimeur pantomime,
 La Muse dévouée au crime
 Est enfin parvenue aux gens
 Du R O I.



32 ANTI-ROUSSEAU.

De tous les Satiriques licentieux contre l'Etat & contre la Religion, je n'en connois point de plus coupable que le Sr. Rousseau. Les uns venus dans un tems, où la débauche & l'impiété alloient tête lèvee, ont produits des chansons & des vaudevilles sacrilèges; les autres engagés dans les desordres d'une Guerre civile, ont répandu des Libelles afreux contre les Personnes les plus respectables.

La dissention, l'impolitesse, la débauche crasse, enfin l'irreligion enfantoient ces Ecrits qui font rougir les Lecteurs les plus avides d'obscenités.

Mais que sous un Prince qui a toujours fait gloire de soutenir la Religion, & qui a ramené la Politesse avec les Arts; un Membre d'une des Académies instituées par ce Monarque, ait eu le front d'attaquer aussi horriblement la Religion & les bonnes mœurs; c'est ce qui ne paroît pas concevable.

Rien ne l'excuse; tout agrave sa fureur. Il vivoit des bienfaits du Prince; il avoit accès chez des Personnes illustres: son ambition étoit de parvenir à être de l'Académie Françoisé, pendant qu'il fondoit tout son mérite sur l'ordure, & l'impiété.





R O N D E A U.

Rousseau, difert. en stile Marotique,
 De Dieu, des Saints tient langage cinique;
 Si l'écoutez sur ce point, il en fait
 Plus que n'en fut ni *Vanin* ni *Dolet*;
 On trouve en lui l'Impie & l'Hérétique.



Or ne soiez surpris qu'en sa boutique
 Il forge vers d'un tour diabolique;
 Outre le nom, il est encor d'éfet
 Rousseau.



Amis, Patrons, Pére, ce frénétique
 A tout trahi; sa fureur est publique:
 Mais le Coquin mourra par le lacet
 Comme *Judas*, dont il est le portrait;
 Car *Judas* fut d'un poil couleur de brique,
 Rousseau.



34 ANTI-ROUSSEAU.

Quelque afreuse que soit l'idée que ces derniers vers donnent du Sr. Rousseau, elle n'est pourtant pas outrée; car s'il mérite les noms d'Impie, & de Scélérat, comme je prétens le faire voir, on auroit tort de me chicaner sur ce que ma Muse se joue sur son nom, sur la couleur de ses cheveux, sur sa bouche de travers, ou sur sa naissance.

Lors qu'il s'est agi de censurer un homme dont les crimes ne peuvent être assez exagérés, tous les Ecrivains en ont usé de la sorte. On en trouve même quelque trace dans l'Ecriture, puis qu'en reprenant Nabal de sa folie, elle nous apprend que son nom signifioit fol: Quoniam secundum nomen suum S T U L T U S est. Les Saints Pères en écrivant contre les Hérétiques, n'ont pas cru manquer à la charité en leur donnant des titres afreux tirés de leur naissance, ou de leur condition. Saint Prosper n'appelle-t-il pas Pélagé, & Julien, l'un, le Monstre d'Ecosse, & l'autre, l'Aspic de Capôie?

Homère ne raille-t-il pas Therfite sur sa bosse, & sur ses yeux éfrontés? Martial ne se moque-t-il pas d'un homme, qui étant originairement Cordonier, tranchoit du grand Seigneur, & ne conseille-t-il pas à un autre de se contenir dans le métier de Corroieur?

RON-



R O N D E A U.

D'Imposteur, de traître à l'Eglise
Je puis le traiter à ma guise,
Sans parler témérairement,
Puis qu'il paroît un Jugement
Qui le premier point autorise.



Qu'à tort les gens il fatirise,
Et que des témoins il féduise,
C'est un trait très-certainement
D'imposteur.



Au second chef il donne prise;
Car bien qu'en beaux vers il traduise
Les Saints Chants du Vieux Testament;
On fera voir au Parlement
Que ce Rimeur traite *Moïse*
D'imposteur.



Ce n'est point dans un vaudeville, fruit, ou transport d'une fureur bachique ; ce n'est pas non plus dans une Epigrame, éfet, ou saillie d'un Esprit cynique ; mais c'est dans un Poème de près de quatre-vints vers, que ce Rimeur du ton d'un homme qui prétend avoir des lumières conformes à la raison, ose avancer, que la Religion de MOÏSE n'étoit fondée que sur une chimère.

Il est vrai qu'il n'en donne pas la moindre preuve, & que tout son discours n'est plein que d'assertions vagues, ou de négations téméraires ; ce qui le rend méprisable, même à ceux qui n'ont pas grande foi pour la Religion Chrétienne.

Il n'y auroit pas même à craindre que ces vers pussent corrompre personne, tant ils sont destitués de raisonnement, s'ils ne rencontroient des Lecteurs, qui aiant résolu à quelque prix que ce soit de n'avoir point de Religion, se laissent aisément persuader tout ce qu'on veut sur ce chapitre ; ou des débauchés infâmes, & des ravisseurs du bien d'autrui, qui mettant toute leur félicité dans ce Monde, souhaitent qu'il n'y en ait pas un autre où ils pussent être malheureux éternellement. Mais ils se trompent fort, s'ils prétendent calmer l'inquiétude que leur doit causer un avenir sur un discours aussi frivole que celui de

Sr. Rousseau. Je ne suis pas grand Théologien ; cependant s'ils veulent se donner la peine de lire ce que je vais lui opposer, ils se trouveront bien éloignés de compte.

Ce Poète dit que la Raison ne s'acomode point de l'obscur satras de mistères que la Religion Chrétienne expose à la vénération des Peuples : il soutient que le Docteur de Sorbonne & le Talapoint, sont également fots ou fourbes dans leur créance ; & il va jusqu'à avancer que Moïse ne fut qu'un rusé Politique, qui par des fables assez bien inventées soumit l'esprit inquiet des Hébreux.

Voilà un abrégé de la Doctrine de ce Rimeur, ou si l'on veut la réduire encore à quelque chose de plus précis, c'est qu'il n'y a rien de sûr qu'une Divinité, & que tout le reste n'est que sotise ou fourberie de la part de ceux qui prêchent une Religion.

* En vain je cherche & j'envisage
 Les preuves d'une Dèité ;
 J'en connois l'excellence & la solidité,
 J'adore en frémissant cette Divinité,
 Dont mon esprit se forme une si belle image ;
 Mais quand j'en cherche davantage ,
 Je ne trouve qu'obscurité, &c.

B 7

C'est

* *Vers de la Moïfadc.*

C'est à vous, Messieurs les Partisans de ce Poète, que j'adresse la parole : avez-vous fait réflexion sur ce que votre Docteur confesse une Divinité ? Oui, sans doute, puisque pour l'excuser vous publiez qu'il n'est point Athée, mais qu'il est seulement Déiste.

Mais si je vous fais voir, que la connoissance & l'idée d'un Dieu entraîne invinciblement l'homme à la Religion Chrétienne, & que ce n'est que dans cette Religion que la raison trouve de la certitude, qu'auriez-vous à dire ? Renoncerez-vous au sens commun pour adhérer à un Frénétique qui prétend ruiner une vérité après être convenu d'un principe qui l'établit nécessairement ?

O Ames naturellement Chrétiennes ! pourrois-je vous dire avec Tertullien, Vous avouez qu'il y a un Dieu, & il n'est pas en votre pouvoir de le nier ; donc vous êtes Chrétiens, ou du moins vous le devez être, si vous ne voulez pas vous contredire !

L'idée de Dieu emporte avec soi celle d'un Etre infini dans toutes ses perfections, & c'est de là que vous le dites infiniment sage, infiniment bon, infiniment grand. Cette infinité de perfections renfermées en Dieu, inspire nécessairement à l'homme un culte pour cet Etre parfait ; & ce culte est un effet résultant
de

de la connoissance qu'il a des perfections divines ; de là vient que tous les hommes aiant quelque idée de l'Etre souverain , lui rendent tous aussi quelque espèce d'hommage ou d'Adoration.

Or il est évident, que si tous les hommes perfectionnoient par le raisonnement cette idée de Dieu, qui est née avec eux , leur culte seroit plus conforme au sentiment qu'ils auroient de la Divinité. Egalement convaincus de l'excellence de cet Etre souverain , ils se réuniroient tous pour lui rendre un culte digne de lui.

Le point de la question est donc de savoir , quels sont ceux des hommes qui aiant une véritable idée de Dieu, lui rendent une adoration convenable à sa Nature divine : que si par le raisonnement nous pouvons les découvrir , la raison nous oblige de nous ranger de leur parti.

Le Sr. Rousseau prétend au contraire , qu'il n'y a point de choix à faire , puisque toutes les Religions sont également erronnées , fausses , & superstitieuses : mais il ne voit pas , l'insensé qu'il est , que nous ne pouvons connoître Dieu , sans qu'en même tems nous n'aions un désir véhément de lui rendre un culte conforme à l'excellence de son Etre. Or je soutiens que

les

les Chrétiens seuls aiant une véritable idée de Dieu, il n'y a qu'eux par conséquent qui puissent avoir un culte qui lui soit agréable.

S'il y a eu une véritable Religion, ç'a été sans doute celle du premier homme ; car en suposant le Créateur infiniment sage , on ne sauroit disconvenir qu'il n'ait donné à sa créature tout ce qu'il falloit pour la rendre parfaitement heureuse. Mais comment remonter à ce premier homme ? Je n'y vois qu'un moien, qui est celui de la Tradition, accompagnée de quelque monument autentique ; car la Tradition seule est très-incertaine au delà de deux ou trois générations : c'est pourquoi il est nécessaire que la Tradition écrite vienne au secours de la Tradition orale.

Cette Tradition écrite, est contenue dans les Annales , dans les Histoires , dans les Lois , ou dans la Philosophie de chaque Nation. Celle qui paroît la plus ancienne , est la Nation Egiptienne. Or, quoique les Auteurs qui en ont écrit , ne nous aient pas instruits à fond de sa Religion ; ce qu'ils nous en ont dit , suffit pour nous convaincre , que la croiance que ses Peuples avoient de la Divinité , étoit bien monstrueuse , puisque le culte qu'ils lui décernoient , étoit si ridicule.

En éfet, qu'attendre d'un Peuple qui adoroit les plus vils de tous les animaux , ou qui déterroit dans ses jardins des choux , des oignons , & les transplantoit dans des Temples pour en faire un objet d'adoration ? Il n'y a donc nulle aparence que ce soit d'eux que nous puissions tirer quelque lumière qui nous conduise au véritable point que nous cherchons. Ils ont beau vanter leur origine , & la reculer d'un grand nombre de siècles ; leurs Dinasties fabuleuses ne s'accordent pas plus avec le bon sens , que leur culte avec la véritable idée de l'Etre souverainement parfait.

Si des Egiptiens nous passons aux Perses , nous ne trouverons rien chez eux de positif sur leur origine au delà de deux ou trois mille ans. Ils disent qu'ils ont toujours adoré le Soleil ; mais ils ne nous aprennent rien touchant le principe du premier homme ; & quoique leur culte regarde un objet plus brillant que celui des Egiptiens , il ne laisse pas d'être absolument contraire à la véritable idée de Dieu.

*Que cet Astre soit lumineux , & qu'il soit nécessaire à l'Univers, cela n'empêche pas qu'il ne soit aisé de voir qu'étant lui-même une partie du monde , il ne peut & ne doit pas être adoré , comme s'il en étoit le Créateur. Les Chinois adorent le Ciel avec un
fonde-*

fondement plus vraisemblable ; mais ce Ciel , quelque immense qu'il soit , étant matériel & distingué par des parties réelles , répugne à l'idée de l'infini , où l'esprit ne peut imaginer de parties , bien loin que les yeux du corps y en puissent découvrir. De plus , leurs Annales ne sont pas plus sûres que les Dynasties des Egéptiens.

Seront-ce les Peuples barbares qui nous donneront quelque lumière sur ce que nous cherchons ? Mais leur culte , semblable à leurs mœurs , inspire trop d'horreur pour y faire quelque attention ; car quelle plus grande brutalité que de sacrifier des hommes aux hommes qu'ils avoient déifiés ?

Cherchons donc chez les Grecs , & chez les Romains ce que nous n'avons point encore pu trouver parmi les autres Nations. On peut joindre ces deux Peuples , d'autant plus qu'ils n'ont guère diféré de sentiment sur la Divinité , & sur le culte qu'ils lui ont rendu ; les Romains n'ayant été que les imitateurs des Grecs.

Pour commencer par leurs Prêtres , ils ont , à la vérité , voulu porter leur Théologie jusqu'à débrouiller le Chaos , & à parler de la création du monde ; mais ils ont mêlé tant de fables avec la vérité , qu'on ne peut distinguer l'un d'avec l'autre.

Com-

Comment débrouiller à travers tant d'extravagances l'idée d'un Etre souverainement parfait ? Comment le reconnoître parmi cette légion de Divinités égales ou subalternes ? Le plaisant Dieu que ce Jupiter, qui reparoit sous tant de formes, qui est soumis aux Destins, qui est en dispute avec ses Frères ou avec les autres Dieux, infame violateur des droits les plus sacrés, parricide, incestueux, adultère, Tyran, &c. Je passe sous silence tout ce que cette ridicule Théologie attribuoit aux autres Dieux, tant mâles que femelles.

Ces peintures infames de tant de Divinités monstrueuses ne pouvoient inspirer qu'un culte abominable à leurs Adorateurs. Mais à quelque excès que les Paiens aient porté l'abomination dans leurs cérémonies, ils n'ont cependant jamais osé aprocher de l'infamie qui faisoit la plupart du tems le caractère des Divinités auxquelles ils sacrifioient.

Les Philosophes, il est vrai, se sont oposés quelquefois à ce torrent d'idolatrie & de superstition ; mais outre qu'ils n'ont rien avancé, ils sont eux-mêmes tombés dans des opinions, qui bien que moins grossières, s'écartoient néanmoins de la véritable idée de l'Etre souverain. Les uns, comme les Péripatéticiens,

ciens , croyant le Monde de toute éternité , otoié à Dieu la qualité indivisible d'être le seul Eternel. Les Pirrhoniens & les Sceptiques ne trouvant rien de sûr , révoquoient en doute son existence. Les Epicuriens , croyant les Dieux dans l'inaction , nioient sa Providence. Enfin les Stoiciens , faisant leur Sage semblable à Dieu , ne reconnoissoient pas la dépendance où l'homme doit être à l'égard de la Divinité.

Où irons-nous donc chercher une Religion & un culte digne de la Majesté d'un Dieu , seul Etre souverain , éternel , indivisible , bon , sage , juste , tout-puissant , & Créateur de l'Univers ? Quoi , tous les Peuples de la Terre seroient-ils dans l'erreur sur l'idée que l'homme doit avoir du premier Etre ? Dieu même auroit-il souffert , que depuis tant de siècles tous les Peuples eussent été dans une ignorance presque invincible de sa bonté & de sa puissance ? Et se pourroit-il que tous les Etres de la Nature prêchant un Créateur , l'homme seul qui paroît en être le Chef-d'œuvre , n'ait jamais porté les yeux de son esprit vers celui dont il a reçu tout ce qu'il possède ?

Les Chrétiens nous restent à examiner. Voions si leur Culte & leur Foi s'accordent avec cette idée de Dieu , que la Nature commence en nous , & que la

Raison

Raison perfectionne , pour peu qu'elle veuille s'élever au dessus des sens. Un des grands préjugés en faveur du Christianisme , c'est que sa doctrine sur la Divinité , & sur ses attributs , est très-conforme à l'idée que la Nature & la Raison nous en donne. Cette Religion nous préche que Dieu est un pur Esprit , unique , indépendant , bon , sage , tout-puissant , souverainement saint , juste , miséricordieux , &c. Peut-on nous donner une idée plus grande , plus magnifique , & plus digne de cet Etre suprême ? Elle veut que le culte que nous rendons à ce Dieu , soit spirituel & raisonnable , & que comme il est Esprit , nous l'adorions aussi en esprit & en vérité. Quelle raisonnablement dans ce culte , s'il m'est permis de parler ainsi , quel accord entre la nature de cette adoration & les attributs de la Divinité ! Cette Religion , à la vérité , a des mystères où nos foibles lumières ne peuvent atteindre ; mais ces mystères qui par leur profondeur sont au dessus de nôtre raison , ne sont point contre elle , & cette Religion en nous ordonnant de les croire , ne nous oblige pas de les concevoir. D'ailleurs , pourquoi refuserions-nous de captiver nôtre entendement sous l'obéissance d'un Dieu , qui étant la Vérité même , ne peut jamais nous tromper ? Serait-

ce parce que l'on ne doit croire que les choses qu'on peut concevoir ? Mais conçoit-on les mystères de la Nature , & ne seroit-on pas ridicule de les nier par la raison qu'on ne les conçoit pas ? Ne seroit-ce pas aller contre des expériences & des démonstrations aussi évidentes , qu'il est évident qu'un & un font deux ? C'est ce que je ferois voir ici plus clair que le jour , si la brièveté que je me suis proposée , me permettoit de m'étendre sur les mystères inconcevables de la Nature , qu'on est obligé de croire malgré leur incompréhensibilité ; mais pour ne point passer les bornes que je me suis prescrites , je me contenterai d'indiquer la divisibilité de la matière à l'infini , que personne ne conçoit , & dont cependant on démontre si clairement la possibilité , qu'il y auroit de l'extravagance à la nier , sous prétexte qu'on ne peut comprendre l'infinité. Pourquoi donc refuseroit-on son acquiescement aux mystères du Christianisme ; qui ont cet avantage sur ceux de la Nature , d'être fondés sur une infinité de miracles que Dieu a fait éclater pour en certifier la vérité ?

Ces miracles sont contenus dans un Livre qu'il met entre les mains de ceux qui se rapportent à son Autorité. On voit dans ce Livre une Histoire de la créa-

création du Monde, & de la formation du premier homme en qualité de Roi de l'Univers : on y voit la chute de ce même homme qui attire la malediction de Dieu sur lui. Sa race héritant de sa corruption, tombe dans un dérèglement si opiniâtre & si contraire à la Loi Divine, que Dieu se résolvant de la punir, inonde la Terre par un Déluge universel, où tous les hommes périssent, à la réserve d'un seul qui en est préservé miraculeusement, & qui rétablit de nouveau le genre humain.

De cette souche sort de père en fils Abraham, Homme saint, & que Dieu choisit pour être le Chef d'un Peuple, auquel il se veut faire connoître plus particulièrement qu'au reste de la Terre. Les descendants de ce Saint Patriarche étant crus en grand nombre, & gémissant sous la dure captivité d'un Roi d'Egypte, Dieu les délivre par le Ministère de Moïse.

Ce Moïse est tout ensemble le Chef, le Législateur & l'Historien de ce grand Peuple. Après une infinité de miracles qu'il opère en sa faveur, il lui laisse de la part de Dieu une Loi toute sainte, & il meurt en le conjurant de l'observer exactement.

Après sa mort vient une suite de Chefs, & de Rois de ce même Peuple, qui est toujours chéri de
Dieu,

Dieu, tant qu'il remplit les ordonnances de sa Loi; & qui est très-sévèrement puni, lorsqu'il les transgresse. Un des principaux points de cette Loi étoit de croire, que Dieu leur enverroit un Sauveur qui étendrait sa domination sur tous les Peuples de la Terre.

Ce Sauveur vient : la sainteté de ses mœurs, & les miracles qu'il opère, étoient plus que suffisans pour le faire reconnoître; cependant ce Peuple ingrat, séduit par ses Prêtres, demande sa mort, & porte sa fureur jusqu'à le faire crucifier.

Mais cet Homme Divin étant ressuscité trois jours après qu'il eut été mis dans le tombeau, se montre à ses Disciples, les confirme dans la créance qu'il est véritablement Fils de Dieu, & les envoie prêcher sa Doctrine par tout le Monde. Malgré la superstition générale des Païens, & l'opposition des Puissances, son nom & son Evangile se répandent dans tout l'Empire Romain.

Un nombre presque infini de personnes de tout âge & de tout sexe scélent de leur sang cette Religion, qui s'établit enfin sur les ruines de l'idolatrie. Il est vrai que six siècles après, un nommé Mahomet, se prétend Envoyé du Ciel pour la réformer; mais comme il ne prouve sa mission par aucun miracle, & que la plu-

plupart de ses dogmes sont contraires à la Loi de Moïse & de JESUS-CHRIST, il ne mérite aucune créance. Aussi n'est-ce que par la force des armes que lui, & ses successeurs ont contraints une partie de l'Univers à se soumettre à ses opinions extravagantes. Malgré les progrès de cette fausse Doctrine, & les dissensions arrivées entre les Chrétiens; la foi en JESUS-CHRIST subsiste avec éclat dans la plus noble partie de la Terre, & dans celle qui est la plus cultivée par les Arts & par les Sciences.

Ce n'est même que dans cette Foi que la raison trouve à résoudre ou à calmer les doutes qu'elle peut se faire sur l'état de l'homme. Si elle s'étonne de voir le Méchant prospérer, pendant que le Juste est dans l'oppression; cette Foi lui enseigne qu'il y a une autre vie, où le Méchant sera puni, & le Juste récompensé.

En un mot, c'est dans la seule Religion Chrétienne que l'Ignorant & le Savant trouvent une règle certaine pour arriver à la Béatitude. Sa Loi perfectionne la raison, fortifie les foibles, console les affligés, réprime les superbes, élève les humbles, promet à ceux qui l'observeront des récompenses infinies, & menace de châtimens terribles tous ceux qui la mépri-

C

sent,

sent , ou qui la violent. Tout ce que cette Loi impose , est entièrement conforme à ce que la raison nous dicte , quand on l'écoute dans le silence des passions , & pour finir par le point dont il est question , elle nous ordonne un culte digne du Dieu que la raison nous enseigne.

Il est donc très-clair par ce discours , que quiconque avoue qu'il y a un Dieu , & que ce Dieu demande un culte , il faut nécessairement que la raison le conduise à la Religion Chrétienne , s'il ne veut pas contredire le principe dont il est convenu.

** Je voudrois bien voir de quelle manière le Sr. Rousseau se tireroit de cet argument : mais doit-on espérer quelque juste réflexion d'un homme , qui conduit par le seul libertinage , & par une pure malignité de cœur & d'esprit , attaque une Religion dont il n'ose nier les principes ? Il agit en cette occasion comme celui qui conviendrait que le Soleil luit , & qui en même tems soutiendrait qu'il ne fait pas jour. Mais ce Rimeur , ignorant l'art de raisonner , n'a pas prévu les conséquences attachées à l'aveu qu'il fait d'une Divinité.*

Que s'il n'avoit rien à répondre à ce petit abrégé de preuves que je viens d'exposer en faveur de la Religion

ligion Chrétienne , qu'auroit-il à opposer à tous ces grands hommes qui en ont été les Apologistes? A-t-il lu les Pères? A-t-il feuilleté les Docteurs modernes? A-t-il même assez d'étendue d'esprit pour comprendre la suite & l'enchaînement de la Religion qu'il ose attaquer ?

Que reste-t-il donc à faire envers un pareil Ecrivain? Il n'y a que deux partis à prendre; ou il faut le traiter comme un insensé, ou il faut l'obliger à se rétracter. Quelque part qu'il se réfugie, il doit trouver des vengeurs du bon sens & de la Religion. Toutes les Sociétés Chrétiennes ont intérêt de réprimer une fureur aussi diabolique, & de ne point permettre qu'on publie chez elles de pareilles impiétés.

Pour moi, j'ai cru que je devois m'étendre un peu plus sur ce sujet que je ne ferai sur tout le reste, afin qu'on voie que tous les Poètes sont bien éloignés d'avoir des sentimens tels que ceux de ce malheureux Poète.

Je vous exhorte donc, vous sur qui ce Professeur d'impiété auroit fait quelque impression, de réfléchir sérieusement sur l'abîme où l'irreligion entraîne, & je vous conjure de vous ressouvenir, que vous êtes hommes, & que c'est la raison qui doit vous conduire.

52 ANTI-ROUSSEAU.

Que si vous ne voulez pas vous donner la peine d'entrer dans des preuves , quelques claires & courtes qu'elles puissent être ; raportez vous en plutôt à de solides esprits qui ont examinés à fond la Religion Chrétienne , qu'à un Rimeur frénétique qui n'a pas même assez de force pour marcher seul dans le País des Fictions , & qui n'est qu'un Plagiaire sur le Parnasse.



RON-



R O N D E A U.

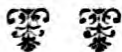
A JESUS-CHRIST, son Chef, l'Eglise
Doit une foi vive & soumise :
Il nous assure que Satan
Par un Ange mis au carcan,
Sur elle n'aura point de prise.



Par maint prodige il autorise
La faveur qu'il nous a promise ;
Vrais Chrétiens, rapportons nous en
A JESUS-CHRIST.



Détestons la lâche entreprise
De ce Rimeur qui spinosise ,
Et qui traitant de Charlatan
L'Envoié du Dieu d'*Abraham* ,
Etend sa fureur de *Moïse*
A JESUS-CHRIST.



Personne ne doute que si Dieu eut absolument voulu réunir tous les hommes dans une véritable idée sur sa Divinité , il n'eut pu le faire fort aisément ; mais puisqu'il ne l'a pas fait, nous devons croire qu'il a jugé qu'il étoit plus expédient d'exercer l'esprit de l'homme par la foi touchant bien des vérités , que de lui en donner des démonstrations évidentes & incontestables.

C'est donc la dernière de toutes les extravagances de prétendre , comme fait le Sr. Rousseau , que tout ce fatras obscur de Mistères que la Religion nous présente ,

Avec le sens commun n'est pas bien mesuré ,
Et que pour les croire il faut être
Bien aveugle ou bien éclairé.

En effet , la Religion ne nous annonce pas ces Mistères comme des objets soumis à notre intelligence , ou à notre raisonnement ; mais elle les propose comme un objet de foi & d'adoration. La croiance ferme & respectueuse qu'elle exige des Fidèles , n'est point aveugle dans son principe , puisqu'elle suppose qu'étant persuadés de la Révélation , ils ne doivent pas hésiter de croire ce que Dieu leur enseigne , quelque obscur qu'il leur paroisse.

RON-



R O N D E A U.

A la Loi divine il s'attaque,
Cet Imposteur, ce Maniaque;
Et sur des miracles très-clairs,
Il tache par d'horribles vers
De répandre un nuage opaque.



Contre ce noir Démoniaque
Avec raison je m'estomaque.
Il veut soustraire l'Univers
A la Loi.



Maints cerveaux foibles il détraque ;
Du Vice il ouvre le Cloaque ;
Et tout haut niant les Enfers,
Il fait que maints hommes pervers
Sans nul remors tournent casaque
A la Loi.



Entre tous ceux , qui à l'exemple des Epicuriens , ont prétendu que la Religion n'avoit été inventée que pour contenir les peuples dans le devoir de la Société civile , il n'y en a aucun qui n'ait dit qu'elle étoit nécessaire , & qui n'ait cru qu'il étoit plus à-propos de la confirmer que de la détruire. Notre Rimeur poussant plus loin son audace , prétend non seulement que la Religion est une aveugle erreur , mais encore qu'elle est ridicule :

Le vulgaire en aveugle à l'erreur s'abandonne ,
 Et la plus froide fiction
 Marquée au coin sacré de la Religion ,
 Des fots admirateurs , dont la Terre foisonne ,
 Frappe l'imagination.

Ne diriez-vous pas que l'Auteur de ces vers a en vue les finesses de Numa ou les visions de Mahomet ? Cependant c'est de Moïse qu'il parle , & qu'il confond avec les célèbres imposteurs.

Moïse le premier par semblables pratiques
 Sut fixer des Hébreux l'esprit inquiété ,
 Et surprit leur crédulité
 En rangeant ses Loix politiques
 Sous l'étendart de la Divinité.

R O N-



R O N D E A U.

SUR les bords que la Seine mouille
Ce Rimeur propre à chanter pouille,
Souvent grossier, materiel,
Repandant son horrible fiel,
De toute pudeur se dépouille.



Pour vous faire goûter d'un ouille,
Dont l'ame avec le corps se fouille,
Il la couvre d'un peu de miel
Sur les bords.



Lors avec art il vous châtouille ;
Mais lorsqu'en impie il gazouille,
Docteur faux, superficiel ;
Pour faire fuir la Loi du Ciel,
D'absinte amère il la barbouille
Sur les bords.



A peine même dit-il quelque chose capable de surprendre les plus disposés à secouer le joug de la Religion : à moins qu'il ne prétende qu'une raillerie soit suffisante pour déraciner l'impression que des miracles authentiques font sur ceux qui les tiennent de témoins oculaires , & qui ont fait gloire de répandre leur sang pour en soutenir la vérité.

Les hommes vains & fanatiques
Reçoivent sans difficulté
Les Fables les plus chimériques.
Un petit mot d'Eternité
Les rend benins & pacifiques,
Et l'on réduit ainsi le public hébété
A baiser les liens dont il est garroté.

Efectivement , les Paiens ont été de grandes dupes. Ils ont reçu la Religion Chrétienne avec beaucoup de docilité. Ils n'ont point disputé ; ils ne se sont point roidi ni opposé à l'imposture des Apôtres , & ils se sont laissés vaincre comme des sots & sans coup férir. Les Empereurs , le Sénat , les Prêtres , & les Philosophes n'ont pas au contraire employé tout ce que l'a-veuglement , la prévention & l'intérêt ont pu produire d'artifice & de violence pour arrêter les progrès de la Foi de JESUS-CHRIST.

RON-



R O N D E A U.

Sans Miracle on ne peut prouver
Que Dieu nous veuille captiver :
Aussi maint prodige autorise
La Loi que vint prêcher *Moïse*
Aux Juifs prompts à se soulever.



Même chose on peut observer
Dans *Jésus* qui vint nous sauver ;
Il ne fonda point son Eglise
Sans Miracle.



Rousseau, qui prétend énerver
Ce fait qu'on ne peut improuver,
En conviendra nud en chemise :
Si *Thémis* sur lui trouve prise,
Ce qui pourroit bien arriver
Sans Miracle.



Si ceux qui attaquent la Religion, poussés par quelque doute spécieux, souvent le fruit d'une mauvaise conscience, ou du libertinage, remontoient jusques à son Principe qui est Dieu, ils ne produiroient pas d'aussi foibles raisonnemens que ceux dont ils remplissent leurs Traités ou leurs Satires.

La Philosophie de Descartes leur a facilité la méthode d'y parvenir ; mais leur esprit plongé dans les passions les plus infames, ne pouvant faire aucun effort pour s'élever jusques-là, ils se contentent de ramasser à l'avanture quelques vieilles objections contre le Christianisme, & croient l'avoir terrassé en traitant de fables, de contes, & de visions tout ce qu'il y a de plus auguste. C'est ainsi que Rousseau continue à parler de Moïse :

Il feignit d'avoir eu sur un mont écarté
 Des visions béatifiques ;
 Il fit entendre à ces Peuples rustiques,
 Que Dieu dans son éclat, & dans sa Majesté
 A ses yeux ébloüis s'étoit manifesté,
 Et leur montra des Tables autentiques,
 Qui contenoient sa volonté.





R O N D E A U.

ERrant, faute d'être attentif
Au devoir saint & primitif,
Que l'homme doit au premier Etre ;
Rousseau, fils ingrat, ami traître,
Dit que tout culte est abusif.



Impudent au superlatif,
Sur ce droit sacré, positif
Il se fait honneur de paroître
Errant.



Pouffé par un sale motif
A ce devoir il est rétif,
Et ne veut point de Dieu pour Maître ;
Dequoi Thémis voulant connoître,
Il court plus vite que le Juif
Errant.

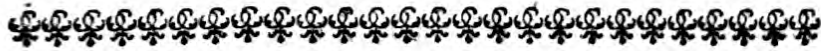


Quand le Sr. Rousseau auroit eu assez de force d'esprit pour se faire quelque doute vraisemblable sur la Religion , je ne vois pas de quelle utilité pouvoit être sa Moïfada , à moins que d'avoir eu le dessein formé d'abolir une Religion qui fait le lien d'un grand Etat , où il est né. Cette entreprise mérite le plus rigoureux supplice , puisqu'au lieu de cette Religion qu'il veut détruire , il n'en opose point d'autre pour mettre en place ; ce qui est le comble de tous les attentats contre la Société civile.

Quand les Apôtres prêchèrent contre le Paganisme, ils arborèrent incontinent la véritable doctrine d'un Dieu unique , Créateur du Ciel & de la Terre ; au lieu que ce Monstre d'impiété , se contente de traiter Moïse d'imposteur , & de dire ,

Qu'il apuia par des tons patétiques
 Un conte assez bien inventé ;
 Tout le monde fut enchanté
 De ces fadaïses magnifiques :
 Le mensonge subtil passant pour vérité ,
 De ce Législateur fonda l'Autorité ,
 Et donna cours aux créances publiques ,
 Dont le Peuple fut infecté.





R O N D E A U.

A la honte du nom Chrétien
 Ce Poète Pyrrhonien
 Rejettant hautement la Bible,
 Traite avec une audace horrible
 Moïse de Comédien.



Lors qu'il fut traité comme un chien, *
 Il eut dû se porter au bien,
 Four peu qu'il eut été sensible
 A la honte.



Mais plus impudent que *Lucien*,
 Infame & faux Platonicien,
 Il loue en langue intelligible
 Un forfait sale, irrémissible;
 Vrai Cinique il ne donne rien
 A la honte.

* *Le bâton.*



Ceux

64 ANTI-ROUSSEAU.

Ceux qui ont lu dans Lucien le *Traité qu'il a fait des deux Amours*, & qui connoissent les *Epigrammes du Sr. Rousseau sur le même sujet*, conviendront aisément que l'*Auteur Chrétien* passe de beaucoup le *Paien en fait d'impudence & de lubricité*. Je crois même que depuis qu'on se mêle d'écrire, personne, du moins en France, n'a porté si loin la licence de décrier la Religion, & de louer un crime que les Peuples les plus barbares ne connoissent pas, ou qu'ils châtient très-sévèrement.

La *Casa*, & le *Poge Florentins*, ne sont que de^s *écoliers au prix de notre Rimeur*. L'*Aretin même*, s'il vivoit, seroit obligé de convenir que tous ses *Dialogues ensemble ne contiennent pas tant de sel lubrique qu'une seule de ses Epigrammes*. Outre que ces trois *Auteurs n'ont parlé de ce forfait que comme d'une action infame*, au lieu que le *Sr. Rousseau* semble avoir pris plaisir à le justifier. Une telle témérité ne pouvoit que lui attirer tot ou tard des chagrins violens. Aussi malgré tous les apuis qu'il s'étoit faits par son esprit libertin, le Ciel a permis qu'il s'est découvert lui-même aux jeux de la Justice, dans le tems même qu'il se croioit au comble des honneurs de l'Olimpe & du Parnasse.

RON-



R O N D E A U.

T Rès-mal il a conduit sa barque
Ce grand Rimeur, cet Aristarque.
Le voilà trompé, honni :
Hors de la France il s'est banni,
Où sur papier rouge on le marque.



Il mourra d'un coup de la Parque,
Qui sera digne de remarque ;
Ses pareils ont toujours fini
Très-mal.



Plus méchant qu'un Hérésiarque,
Au crime dans lequel s'embarque
Maint *Pantalon* & maint *Zani*,
Il donne un éloge infini,
Et parle du divin Monarque
Très-mal.



L'Hipo-

66 ANTI-ROUSSEAU.

L'Hypocrisie ne sauroit pousser son règne bien loin. Comme il n'est apuié que sur la fraude , & la dissimulation , les honêtes gens & les vrais dévots s'accordent enfin à le renverser. Cependant le Sr. Rousseau n'a pas laissé de fasciner les yeux de toute la Cour pendant près de dix ans. Le bruit que ses Pseaumes y faisoit, étouffoit le scandale que ses contes excitoient dans Paris.

Partagéant son file ,
Il parut tour-à-tour
Petronne à la Ville ,
Et David à la Cour.

Il y étoit si bien dans l'esprit de quelques Dames pieuses , qu'il obtint par leurs sollicitations des emplois lucratifs. L'orgueil qu'il conçut de se voir si puissamment protégé , l'aveugla de telle sorte qu'il se crut à l'abri de tout. Il remplit les gazettes médisantes de mille vaudevilles contre d'illustres Dames. Il fournit aux plus sales débauchés des contes propres à justifier , & à ranimer les passions les plus infames. Il garnit le Porte-feuille des impies de sa Moïfade , & de mille railleries contre l'Eglise , & ses Ministres. Enfin il fit des Couplets si horribles que les coups de bâton qu'il en reçut , ne sont qu'un léger prélude de la punition qui lui est due.

RON-



R O N D E A U.

Qui le croira ! que sous un règne
Où le vice baisse l'enfeigne
Sous l'étendart de la vertu,
Ce noir Rimeur ait combatu
La leçon que Moïse enseigne !

Que toutes les loix il enfraigne ;
Qu'un Amour infame & bréhaigne
Par lui d'honneur soit revêtu ,
Qui le croira !

Sans que jamais il se contraigne,
Dans la Calomnie il se baigne ;
Il a l'esprit fourbe, tortu,
Plus qu'aucun que la France ait eu.
Or qu'au naturel je le peigne ,
Qui le croira !

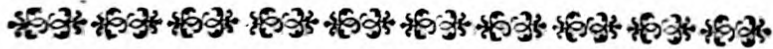


Comme le Scélérat n'est jamais satisfait, quelque situation avantageuse que le crime lui ait procuré ; aussi le Sr. Rousseau témoigna son chagrin de voir que Sa Majesté récompensoit directement le vrai mérite, pendant qu'il n'avoit pu obtenir qu'un poste dont les grands Seigneurs honnoient le plus souvent leurs Laquais ou leurs Valets de chambre.

Cinq cent écus sur la Cassette lui auroient fait infiniment plus de plaisir qu'une direction de mille écus ou de quatre mille francs : sa malice ne s'accomodoit pas d'une comission que sa Muse ingrate & mordante pouvoit lui faire perdre : il auroit voulu comme Pensionnaire du Roi ne dépendre de personne, afin d'avoir sa Liberté de répandre son venin sur tout le Monde.

N'ayant pu parvenir à son but, malgré les personnes d'honneur & de caractère qu'il employa pour cet éfet, il poussa son ressentiment sur toute la Cour. Les termes dont il se servit pour l'exprimer, sont si hardis & en même tems si infames, que je n'oserois les rapporter.

Mais le Lecteur curieux en pourra voir quelque légère trace dans le Factum du Sr. Saurin, imprimé à la fin de ce volume.



R O N D E A U.

D'Un Sage Prince , Auteur du Code ,
Rousseau n'aime point la méthode ;
 Il voudroit fans honte & fans frein
 Pouvoir déchirer le prochain ,
 Et mettre le vice à la mode.



Son humeur bien mieux s'acommode ,
 Ou d'un *Neron* ou d'un *Commode* ;
 Il hait le Sceptre dans la main
 D'un Sage.



Se moquant du Dieu de l'Exode ,
 Par de faux argumens qu'il brode ;
 Il traite d'écrit sot & vain
 La Loi du Juge Souverain ;
 En un mot , il est l'Antipode
 D'un Sage.

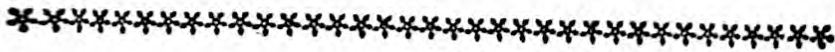


L'Evan-

L'Évangile dit que les enfans du siècle montrent ordinairement beaucoup de prudence pour aquérir, & pour conserver les biens temporels : mais on peut dire que le Sr. Rousseau est une exception de cette règle, puisque jamais homme n'a eu si peu de jugement que lui. Tout autre auroit fait son chemin, & n'auroit pas manqué de profiter des avantages que la Poësie lui avoit procurés.

Le proverbe ancien, qui veut que res malè partæ malè dilabuntur; a été très-véritable à son égard; car aiant fait fortune à l'aide de quelques contes impudiques, il a ruiné ses affaires par la même voie qu'il les avoit établies.

Une vanité excessive, accompagnée d'une insatiable ardeur de se vanger de ceux qui n'avoient pas pour lui l'estime qu'il croioit lui être due, le porta plusieurs fois à les difamer si outrageusement, que je ne sai si le Démon même eut pu pousser plus loin la rage de la Calomnie. La précaution qu'il prit d'écrire de la main gauche ses infames Couplets, fut moins pour se cacher que pour empêcher qu'on ne put le convaincre juridiquement d'en être l'Auteur. L'aveu qu'il en a fait à plusieurs, montre que sa vanité détruisoit les mesures que la crainte lui faisoit prendre.



R O N D E A U.

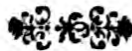
A gauche ce Rimeur a pris
Le chemin des rares esprits,
Au bon sens faisant banqueroute :
Dans ses vers il revoque en doute
L'Evangile de Dieu le Fils.



Dégouté des jeux de Cypris,
Et d'un sale plaisir épris,
Il conduit quiconque l'écoute,
A gauche.



Sur ses Ouvrages favoris
Ses *Couplets* emportent le prix ;
Il croit que fort on les redoute.
De fiel ils font la mere-goute ;
Il les envoya tous écrits
A gauche.



On

On a vu bien des fois , que des Fripons & des Scélérats , après avoir fait fortune par la fourberie ou par le crime , ont quitté l'une ou l'autre , du moins extérieurement : Rousseau en avoit mille exemples devant les yeux ; le grand monde qu'il fréquentoit , est un Théâtre qui fournit souvent de pareilles scènes : mais loin de jouer un rôle qui convenoit si bien à son mauvais cœur , ce Poëte n'a pas même voulu sauver les apparences.

Que s'il a traduit quelques Pseaumes , ce n'a été que pour se rendre à l'importune sollicitation de ses amis , qui vouloient avoir du moins quelques Ouvrages pieux pour oposer à ses infames vers , que les honnêtes gens avoient en horreur , quelques bien tournés qu'ils fussent.

Le crime qu'on lui faisoit d'employer si mal son esprit & ses talens , auroit du lui faire ouvrir les yeux sur sa mauvaise conduite , & le porter au moins à desavouer toutes les sales productions de sa Muse , s'il n'avoit pas assez d'honneur pour n'en plus faire de semblables.





R O N D E A U.

A la Raïson joignant la rime,
Rousseau se fut aquis l'estime
Et l'amour d'un sage Lecteur:
Mais du vice lâche fauteur
Contre la Nature il s'excrime.



Tout ce qu'il touche, il l'envenime;
En termes sales il s'exprime.

Thémis doit mettre un tel Auteur

A la Raïson.



L'ordre veut qu'elle le réprime;
Et peut-on trop punir le crime
D'un Scélérat, qui faux Docteur
Contre la Loi du Créateur
Fournit mainte fausse maxime
A la Raïson?



D

C'étoit

C'étoit sur tout parmi les Partisans & les Malotiers , que notre Poëte débitoit les impiétés surannées que sa Muse faisoit revivre. Ces sangsues du sang des Peuples , ravis de trouver un Apologiste de l'irreligion & de la débauche , le convioient à leur table , & proscrivoient parmi les verres & les pots toutes les vérités conformes aux lumières & aux remors de la conscience.

Un certain Commis , qui en grapillant sous un gros Traitant , se voioit cinquante mille écus , voulant un jour prouver d'après Rousseau que l'homme ne difère de la bête que du plus au moins ; & que Dieu , s'il y en a un , ne se mêle point des affaires de ce Monde ; fit un si sot discours que j'osai dire en pleine compagnie , qu'à l'égard du premier point il étoit lui-même une preuve sûre que bien des hommes n'ont guère plus de raison que des animaux ; & que pour le second , si quelque Chambre de finance s'établissoit , il pourroit ressentir la vengeance de la Justice humaine au défaut de celle du Ciel.

Cette censure étonna si fort le soutraitant Libertin , qu'il ne dit plus mot , & ne leva pas les yeux de dessus son assiette.





R O N D E A U.

LEs Bêtes nous montrent à vivre ;
Des voleurs , le Chien nous délivre ,
Il est constant , fidelle , ami :
Laborieuse est la Fourmi ,
C'est dans ce sens qu'il faut les suivre.



Rousseau , que Themis doit poursuivre ,
A l'instinct tout entier se livre ,
Et suit sans raison ni demi
Les Bêtes.



Il dit après maint mauvais livre ,
Que l'ame au corps ne doit survivre ,
Que Dieu là - haut est endormi ;
Dans ce beau système affermi ,
De son vain caquet il enivre
Les Bêtes.



Quoique les Maltotiers fissent beaucoup de cas de l'esprit impie de notre Poëte , ils ne laissoient pas de craindre sa bile : aussi ne fut-ce qu'à la considération de quelques personnes en place qu'ils lui donnèrent une direction. Il se passa même des scènes à ce sujet , dont je pourrai parler dans la suite.

Parvenu à un poste qui pouvoit lui valoir un milier d'écus tous les ans , le Sr. Rousseau crut ne pouvoir mieux reconnoître l'obligation qu'il en avoit à de faux petits Maîtres , qu'en renchérissant sur les ordures , par lesquelles il s'étoit attiré leur estime & leur protection.

Sa Muse leur fournissoit chaque jour quelque nouveau conte , où tout ce que la Religion a de plus auguste , étoit tourné en ridicule , & où le péché le plus en abomination , étoit traité de plaisir friand , & digne d'un homme de bon gout.

Ces infames productions reçues avec aplaudissement , acheverent si bien de lui tourner la cervelle , qu'il se crut infiniment au dessus des Auteurs qui n'apliquoient leur Muse qu'à traiter des sujets sages , tirés de la Religion , ou de la Morale.





R O N D E A U.

C E bel esprit, disciple de Marot,
 D'impiétés se trouvant un bon lot,
 Des debauchés rechercha l'accointance ;
 Leur proposa coupable jouissance
 Contre les ús , & dans autre tripot.



Le proposant fut soudain pris au mot ;
 On le mena manger en bon écot,
 Et qui plus est, on mit dans la finance
 Ce bel esprit.



Rempli d'orgueil, il le traitoit de sot
 Quiconque étoit content de son gigot :
 Es jeux lascifs montrant sa suffisance,
 Il commentoit les plaisirs de la pance ;
 Mais la Justice a fait enfin capot
 Ce bel esprit.



78 ANTI-ROUSSEAU.

Comme il n'est point de genre de poésie abominable en quoi le Sr. Rousseau ne voulut paroître exceller, sa Muse publia des vaudevilles contre les Dames les plus illustres, & même les moins soupçonnées. Sa fureur s'étendit jusques sur celles à qui il avoit des obligations essentielles.

Les vers qu'il fit sur une Dame de mérite, chez qui les personnes d'Esprit étoient toujours bien reçues, font voir à quel excès de calomnie ce Rimeur a porté sa verve chansonnere :

Cette Beauté pleine de grace
Aime les supots de Phœbus ;
Elle ressemble au mont Parnasse,
Tous les Auteurs montent dessus.

On prétend qu'il y auroit de quoi faire un volume entier des Chansons dont il a rempli les Archives de ceux qui aiment à conserver les Chroniques scandaleuses contre le beau sexe. Celles qu'il a faites sur des hommes respectables dans la Religion, dans l'Épée & dans la Robe, ne sont pas moins piquantes, & calomnieuses. Le vaudeville dont il paia son écot chez le Sr. Foiffin, est une belle preuve de sa témérité & de son impudence.



RON-



R O N D E A U.

Horriblement sur la rive de Marne
 Mugit ce Monstre , en qui Demon s'incarne;
 Digne il feroit par très-bonne raison
 D'être ferré dans étroite prison,
 Sans voir le jour que par une Lucarne.



Vilain fruit fort de la terre qu'il marne;
 Du plaisir sale & chéri près de l'Arne,
 En vers lascifs il repand le poison
 Horriblement.



A la vertu que sans cesse il décharne ,
 Il lance pierre aigüe , à vive carne ;
 Au vice il est plus ardent qu'un tison ;
 Sa bouche est torse , & rousse est sa toison.
 Sur les humains ce malheureux s'acharne
 Horriblement.



Quelque indigné que je sois contre ce Rimeur impie, je l'excuserois en quelque manière, s'il étoit vrai, comme ses partisans le publient, que sa Moïfade fut un peché de jeunesse; mais quoi qu'il l'ait composée étant jeune, elle doit être censée la Baze de sa créance, puis qu'il ne s'est point démenti avec l'âge.

Tous ses Ouvrages se ressentent d'un pareil levain. Son Ode même sur la Raison, dédiée à Mr. de la Fare, en est toute pétrie. Il y tranche du petit Montagne. Tantot il se plaint, que la Raison ne sert qu'à nous égarer, & tantot il s'étonne que cette lumiere qu'il apelle divine, soit la source de notre aveuglement. Ce n'est point sur le ton de Depréaux, qui en Rieur satirique a mis l'homme au dessous de la bête; mais c'est sur le ton d'un grave Philosofe, qu'il soutient, que le Huron conduit par un espece d'instinct est plus sage que l'Européen, doüé d'intelligence. Enfin il conclut par ces beaux vers:

*Soions ce que nous devons être,
Et ne perdons point à connoître
Des jours destinés à jouir.*

N'auroit-il pas été plus séant à un Poëte Chrétien, après avoir peint les égaremens des hommes, de conclure qu'il n'y a que la Raison, aidée de la véritable Religion, qui puisse les garantir de la folie & du crime?

RON-



R O N D E A U.

LA Raïson dans l'homme est un Phare;
Elle empêche qu'il ne s'égare.
C'est un don qui lui vient des Cieux,
Et qui se rend victorieux
De l'homme au cœur le plus barbare.



Rousseau, vrai finge de *Pindare*,
Dans une longue Ode à *la Fare*
Outrage en Rimeur furieux
La Raïson.



Il la peint aveugle, bizarre;
Mais si ce don a quelque tare
Par la faute de nos aïeux;
Qu'il aprenne, ce Vicieux,
Que la Loi divine répare
La Raïson!



82 ANTI-ROUSSEAU.

Quand j'ai dit que le Sr. Rousseau tranchoit du petit Montagne , je devois ajouter que s'il n'avoit pas autant de lecture que cet Auteur Sceptique , il avoit beaucoup plus d'impudence : en éfet , Montagne couvre quelquefois assez finement le piège qu'il tend à ses Lecteurs , au lieu que notre Rimeur prêche toujours l'impiété ouvertement.

Si dans l'Ode, dont nous venons de parler, il abaisse l'homme du coté de l'esprit ; dans une autre , après avoir exagéré ses infirmités corporelles dans tous les âges , il finit par une strophe impie , & que l'Auteur du Mercure Galant a été obligé de changer , en rapportant cette pièce dans le mois de . . . 1711.

Comme l'Ouvrage est court , je vais le donner tout entier , afin que le Lecteur en juge plus saine-ment , & qu'il voie avec quelle malignité ce Poète répand son fiel contre le Créateur & contre la Religion , qui nous enseigne qu'il ne nous a point créé pour nous perdre , mais pour nous rendre participans d'un bonheur sans fin. Cette vérité reconüe de quantité de Paiens même , ne pouvoit être niée ou revoquée en doute que par un homme de la trempe du Sr. Rousseau.



STAN-

S T A N C E S.

Que l'homme est bien durant sa vie
Un parfait miroir de douleurs!
Dès qu'il respire, il pleure, il crie,
Et semble prévoir ses malheurs.

Dans l'enfance toujours des pleurs;
Un Pedant porteur de tristesse,
Des livres de toutes couleurs,
Des châtimens de toute espece.

L'ardente & fougueuse Jeunesse
Le met bientôt en pire état;
Des Créanciers, une Maîtresse
Le tiraillent comme un forçat.

Dans l'âge mûr autre combat:
L'ambition le sollicite;
Honneur, richesse, faux éclat,
Soins de famille, tout l'agite.

Vieux, on le méprise, on l'évite:
Mauvaise humeur, infirmité,
Toux, gravelle, goute, pituite
Affiégent sa caducité.

Pour comble de calamité,
Un Directeur s'en rend le Maître:
Il meurt enfin peu regreté.
C'étoit bien la peine de naître!

Oui sans doute , quelque misérable que soit notre Vie , c'est un bien pour nous d'y être venus , si nous savons faire un saint usage des maux , dont nous sommes environnés. Heureux ceux qu'un sage Directeur dirige dans la voie du salut : quelque tard que ce puisse être , fut-ce même à l'article de la mort : puis qu'il ne faut qu'un repentir sincère pour attirer la miséricorde du Seigneur.

Il est vrai qu'il y a des Scélérats si horribles , desquels on peut dire comme de Judas qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils ne fussent point nés : le chatiment dont ils seront punis pour avoir péché contre le Saint Esprit , leur fera maudire le jour de leur naissance.

Il n'y a donc qu'un impie qui puisse dire absolument que ce n'étoit pas la peine à l'homme de naître pour jouer un personnage si malheureux ; & il faut n'avoir aucune esperance sur l'autre vie pour tenir un semblable langage de celle-ci.

Cette pensée , pleine de desespoir , est très-conforme à la malice d'un homme du caractère du Sr. Rousseau , dont voici le portrait en abrégé , & dans des Stances de la même tournure que les siennes.



STAN-

S T A N C E S.

QUE *Rousseau* donne un grand exemple
De la malignité du Cœur !
Et qu'en lui la matière est ample
Pour fournir aux traits d'un Censeur !

Dès l'enfance il eut la fureur
De rénier son propre Pere :
Son nom même lui fit horreur.
A peine avoua-t-il sa Mere !

Rempli de la vaine chimere
D'être plus que fils d'Artisan :
Il voulut rentrer dans sa sphere ,
Et devenir fin Courtisan.

Pour lui la Bible & l'Alcoran
Furent choses toutes égales ;
Aussi joignit-il sur ce plan
Les traits saints aux traits les plus fales.

Pour charmer des Sardanapales
Il rima mainte obscénité ,
Et puis par des rimes morales
Il en chercha l'impunité.

Pour comble de malignité
Il fit une horrible Satire ,
Pour laquelle il fuit detesté.
C'étoit bien la peine d'écrire !

A des temoignages si horribles de l'impieté du Sieur Rousseau , on ne croiroit pas que je pusse ajouter encore quelque chose capable d'augmenter l'indignation que l'on en doit avoir : cependant voici d'autres preuves qui ne sont pas moins fortes que les precedentes.

Il a fait un Poëme intitulé le Torticolis , dans lequel il déploie sa rage contre les gens d'Eglise. Je ne l'ai jamais vu ; mais on m'a assuré qu'il renferme des traits si diaboliques , qu'on ne peut le lire sans fremir d'horreur.

Petrone dit qu'un Poëme ne peut avoir une vraie beauté , s'il n'est rempli de grandes choses & conduites à leur fin par l'intervention des Dieux : celui-ci au contraire n'est fondé que sur des intrigues horribles , & tramées par le ministere des Demons.

Lucifer aiant tenu Conseil sur les moiens de repeupler son Empire , envoie une legion de Diables sur la terre , & les distribue dans tous les Etats de l'Ordre Ecclesiastique. L'un couronné de la Tiare , s'assied sur le trone de St. Pierre ; l'autre la crosse à la main s'introduit dans le rang des Evêques. Les uns sont Prêtres , & les autres Moines. En un mot , tout le Clergé rempli de ces Esprits immondes , fomente les crimes , bien loin de les corriger , & sous le masque de l'hipocrisie abuse de tout ce qu'il y a de plus sacré.

RON-



R O N D E A U.

LE *Torticolis*, que l'on vante
Comme une Satire fanglante,
Est une Satire en éfet,
Où *Rousseau* decoche maint trait
Contre l'Eglise militante.



Le noir Demon qui le tourmente,
L'agite comme une Bacchante,
Et lui donne avec le hoquet
Le Torticolis.



De sa bouche torse, écumante,
Il vomit Satire infamante ;
Mais on m'apprend que le Parquet
A conclû, qu'il faut qu'un lacet
Lui donne sur fourche éminente
Le Torticolis.



L'épi-

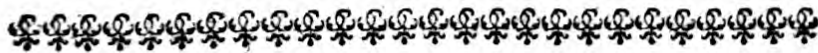
L'épithete de torfe , que je donne à la bouche de notre Rimeur, n'est point un de ces ornemens dont la Poësie se sert par le droit de la métaphore : elle est fondée sur la réalité ; soit qu'il l'ait contractée par une mauvaise habitude, ou qu'elle soit en lui un signe de son malheureux penchant, il a une contorsion de bouche, telle qu'on l'observe dans les Enragés & Demoniacques : car ce seroit trop peu de la comparer au ris des Satiriques les plus éfrontés.

Que si dans ses contes obscènes il a quelquefois pris un masque moins difforme, ce n'a été que dans le dessein d'attirer plus finement ses Lecteurs. C'est de ces contes infames que je tire un nouvel argument de son impiété, puisqu'ils tendent presque tous à tourner en ridicule les choses saintes.

Ne se sentant pas sûr de pervertir les hommes par des Satires directes contre la Religion, il a fait tous ses efforts pour les amener indirectement à la débauche, qui est un des premiers pas vers l'impieété.

Il a imité les Madianites, qui ne se sentant pas assez fort pour vaincre les Israélites, leur envoierent des femmes & des filles pour les corrompre. Il ne s'est pas même arrêté aux apas du beau sexe ; il a poussé l'impudence jusqu'à se servir de la plus criminelle de toutes les passions pour réussir dans son détestable dessein.

R O N



R O N D E A U.

L'Afreux péché contre nature,
Tant détesté par l'écriture,
Ne devrait jamais se nommer
Qu'à dessein de le réprimer
Par une âcre & vive censure.



Rousséau, si connu par l'ordure,
Qu'a répandu sa Muse impure,
Choisit tout exprès pour rimer
L'afreux péché.



Encherissant sur la luxure
De l'*Aretin*: discours, posture,
Il se plait à tout exprimer;
Et c'est pour nous le faire aimer,
Qu'il nous le peint en mignature
L'afreux péché.



*Ne livre point ton cœur à d'infâmes amours ,
dit Phocilides ;*

Nec masculam Venerem exerce.

Oui , dans quelque grande abomination que les Paiens soient tombés sur cet article , jamais une pareille infamie n'a pu réunir tous les suffrages. Juvenal fait voir que le grand nombre de ceux qui vouloient faire autoriser ce crime , n'empêchoit qu'il ne fut toujours en horreur aux gens sages.

Je pourrois produire une infinité de temoignages , pour montrer que les Nations même les plus barbares l'ont détesté.

La manière dont St. Paul en parle , auroit du être d'un assez grand poids à un Chrétien pour l'empêcher de badiner sur un pareil crime , bien loin de le faire reparoitre sous des couleurs capables de le faire aimer. Ce crime non moins contraire à la nature & à la Religion , qu'à la Politique , a été severement defendu par les Puissances Chrétiennes. L'Empereur Justinien , selon Procope , faisoit punir cette sorte de Coupables par la partie , avec laquelle ils avoient péché : per eam partem , quâ peccaverant. Les exemples que cet Historien en raporte , sont terribles ; & justifient la peine de feu dont ils sont châtiés en France.

R O N-



R O N D E A U.

LE vilain vice que nous plâtre
Ce Rimeur à toison rougeâtre,
Et qu'il tache à mettre en vigueur,
Très-souvent même avec rigueur
Fut châtié chez l'Idolâtre.

Il nous l'expose en plein theatre,
Et le couvrant d'un bel emplâtre
Il en cache d'un air moqueur
Le vilain.

Sur ce fujet toujours folâtre,
Il montre un zèle opiniâtre.
Or selon certain Chroniqueur,
Un Prince aiant le droit à cœur,
En pareil cas eut dit, qu'on châtre
Le vilain!



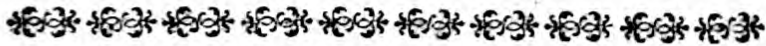
Je ne veux point renvoyer le Sr. Rousseau à la terrible punition que Dieu tira des cinq abominables Villes : comme il rejette les Livres de Moïse, il se moqueroit d'une pareille autorité. Aussi la pratique constante de la Jurisprudence Françoisise à châtier par le feu terrestre ceux que la Justice divine punit autrefois du feu du Ciel, l'inquietant beaucoup plus que les Loix du Deuteronome ; il n'a pas attendu qu'on lui mit la main sur le collet.

La protection de ses amis de debauche n'a pu le rassurer contre la crainte d'être traité de même que le fut Chauffon. Plusieurs des Juges lui dirent ingénument, que s'il étoit une fois convaincu, il n'y auroit point de miséricorde, & que le Parlement ne se relâchoit guère de sa sévérité dans une pareille rencontre.

Ses Patrons même lui conseillèrent de profiter de l'avis, de peur que tout leur pouvoir ne fut inutile pour le tirer d'affaire, quand une fois la Justice auroit des preuves suffisantes pour lui faire son procès.

Allarmé de toutes parts, il résolut enfin de se retirer, esperant qu'au pis aller les correspondances qu'il entretiendroit en France, ne manqueroient pas d'assoupir une affaire, où il n'auroit plus de partie que Mr. le Procureur Général.

R O N-



R O N D E A U.

DE feu *Chausson*, qui fut brûlé,
Rousseau disciple très-zélé,
A l'aide de maint subterfuge
N'ayant pu corrompre le Juge,
De la France s'est exilé.



Le Public il a regalé
Des douceurs du crime endiablé,
Que Dieu punit par un Deluge
De feu.



Dans ce vilain forfait filé
A maint trait qu'il a compilé,
Maint debauché la palme ajuge ;
Que s'il est aujourd'hui transfuge,
C'est que la Justice a parlé
De feu.



En

En vain les Partisans outrés du Sr. Rousseau prétendent qu'on ne doit point user de la même rigueur envers lui qu'envers des Scélérats, puisqu'il seroit difficile de prouver qu'il eut mis en pratique des choses dont il n'a parlé qu'en plaisantant & sans aucune mauvaise intention.

Mais outre qu'en semblables occasions les actions s'accordent fort souvent avec les paroles ; les Loix condamnent les Auteurs de pareils Ecrits d'autant plus severement qu'ils sont les premières & principales causes de la chute de ceux qui les lisent.

Si les Coupables pouvoient échapper par des intentions alleguées en leur faveur, jamais la Justice ne pourroit les punir. Les Sorciers, les Magiciens, les Conspirateurs, les Empoisonneurs même ne manqueroient pas de se justifier. Que si les Receleurs sont punis comme les voleurs par la raison qu'ils coöperent avec les criminels, à combien plus forte raison doivent être châtiés ceux qui enseignent le crime, & portent ceux qui les écoutent à le commettre ? Or qui peut nier qu'un Ecrivain, tel que Rousseau, ne soit dans le même cas ?





R O N D E A U.

DE *Ganimede* avec *Hebé*

Ce malheureux Rimeur en B
Autant qu'il peut vante l'échange ;
Et paroît trouver fort étrange
Qu'un pareil troc soit prohibé.



De *Petit*, en Greve flambé,
Le sistème aiant radoubé,
Par tout il rime à la loüange
De *Ganimede*.



Sous sa fourbe aiant succombé,
De *Themis* il s'est derobé :
Sûr que la Loi qui point ne change,
Au rang des Coupables le range,
N'eut-il même jamais courbé
De *Ganimede*.



Mais,

Mais, ajoutent les Partisans de notre Auteur, ses Epigrammes les plus obscènes sont tournées d'une manière si fine, & les expressions en sont si scrupuleusement choisies, qu'on devoit le louer d'avoir purgé ce genre d'écrire des mots sales & horribles qui en faisoient jadis la principale beauté.

Peut-on designer plus ingénieusement le gout des Antinaturalistes, & enveloper plus discrètement leurs opérations qu'en disant ?

Un Moine noir, c'étoit un Souprieur,
D'une jeune Nonain verifiant le sexe;
Las d'encenser le Temple antérieur,
Voulut visiter son anexe

Je conviens que les Auteurs du Parnasse Satirique n'ont jamais eu une pareille délicatesse à exprimer les ordures les plus infames : mais comme un assassin n'est pas moins coupable pour avoir tué un homme avec une épée bien fourbie, que celui qui le tue avec une épée rouillée; de même un Ecrivain délicat n'est pas moins punissable, qu'un Ecrivain grossier, lorsque ses Ouvrages vont au même but; autrement un poison donné avec un vin excellent feroit un crime moins grand que si on le faisoit avaler avec un verre de bière.



RON-



R O N D E A U.

L'Auteur de cette Race infecte,
 Qui dans l'ordure se délecte,
 Fut Jupin ; il prit beau Garçon
 Pour en faire son échançon ;
 Charge qui depuis fut suspecte.



Rousseau pour cette infame secte
 Mettant au jour fin Dialecte,
 Du Livre s'est dit sans façon
 L'Auteur.



Cette belle langue il affecte.
 Vilains ! vous la trouvez correcte ;
 Mais si sur les pas de *Chausson*
 Thémis l'envoie à la Cuiffon,
 Croiez-vous que le feu respecte
 L'Auteur ?



E

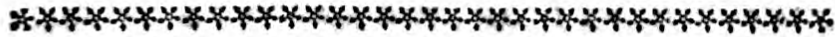
Tous

Tous les Livres de Morale sont pleins de cette vérité , qu'une obscénité déguisée & fardée , pour ainsi dire , est plus dangereuse que celle qui est exprimée cruellement , ou selon l'expression vulgaire , in puris naturalibus. Lorsque St. Paul nous défend de nommer certains crimes , il n'a pas prétendu que l'on prit ce précepte à la lettre , puisque lui-même les aient nommés , y seroit contrevenu le premier ; mais il a voulu nous faire entendre que notre vie devoit être si pure , que le nom même de ces choses devoit être ignoré parmi les Fidèles.

La Lettre que Mr. Arnaud a écrite sur ce sujet à Mr. Despréaux , mérite d'être lue avec attention : le turpiloquium y est développé d'une manière très-sage. Les vues de l'Apôtre y sont distinctement marquées ; la fausse délicatesse de Mr. Perraut y est vivement réfutée.

Elle nous apprend de plus , combien les Ecrivains du caractère du Sr. Rousseau sont plus coupables que les Auteurs Paiens , puisque ces derniers pouvoient excuser leur licence dans les paroles par un des points de la Secte Stoïcienne , au lieu que les autres vont directement contre les ordonnances de la Loi divine.





R O N D E A U.

IL est sûr, qu'un sale colloque
A l'impureté nous provoque,
Qu'il corrompt le cœur & l'esprit;
Saint *Paul* lui-même nous le dit;
En doute nul ne le révoque.

Rousseau, que l'Écriture choque,
De cette maxime se moque :
On en a preuve par écrit,
Il est sûr.

Maints bouquains moisés il excroque,
Et se parant de leur défroque,
Il vante un infame délit,
Pour corrompre tel qui le lit ;
Et ce fait n'est point équivoque,
Il est sûr.



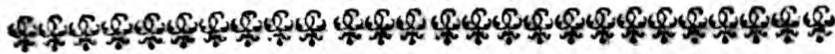
Que si les paroles sales, ou qui réveillent d'infâmes idées, sont condamnables dans ceux même qui satirisent les crimes; à combien plus forte raison doivent-elles être détestées dans un Auteur qui les aprouve? De toutes les Epigrammes afreuses du Sr. Rousseau, il n'y en a presque pas une qui donne la moindre horreur de l'ordure qu'elle contient.

L'une plaint un Prêtre brûlé à Paris pour la Sodomie, & ajoute qu'en Terre Papale il en eut été quitte pour une légère amande; l'autre nous représente deux malheureux de cette espèce qui goguenardent jusques sur l'échelle, & à qui le Confesseur impose silence par un discours que le Démon seul peut avoir dicté. Enfin notre Rimeur obscène va jusqu'à introduire un Evêque...

Mais c'est trop appuyer sur des infamies aussi scandaleuses: les seules loüanges qu'il donne sans cesse à la Sodomie, depouillées des circonstances qui aggravent son crime, sont suffisantes pour mériter un châtiment exemplaire.

Il a si bien compris cette vérité, que dès qu'il fut que Mr. le Procureur Général étoit nanti de quelques pièces originales de sa façon, il commença à se cacher avec tant de soin qu'il n'osoit pas même se confier à ses plus intimes, & qu'il a cru long tems n'être pas en sûreté au milieu des Cantons Suisses.

R O N-



R O N D E A U.

A tes yeux je vois, faux *Platon*,
 Que te riant du Phlégéon,
 Tu traites de sot & de cruche
 Quiconque fait sa coqueluche
 D'un sein orné d'un beau teton.



De Sodome vrai rejetton,
 Auprès d'un infame Giton
 Toute Belle est une Guenuche
 A tes yeux.



Te moquant du *qu'en dira-t-on*,
 Tu parlois fort haut sur ce ton :
 Mais depuis que Thémis épluche
 Tes Ecrits, par qui maint trébuche,
 Tout est Sergent ou Hoqueton
 A tes yeux.



Tout ce que j'ai dit, n'est encore qu'une petite partie de ce que j'ai à dire contre le Sr. Rousseau, & le portrait que j'en ai fait, tout horrible qu'il est, n'est qu'une légère ébauche de l'original. - La matière est si abondante, & les faits que j'ai à lui reprocher, sont tous dans un si grand degré d'énormité, que je n'ai jamais pu les ranger par ordre, ni me déterminer à en faire une plus curieuse recherche, & encore moins à les détailler. En cela j'ai cru devoir imiter la prudence de ces Juges, qui en condamnant d'horribles Scélérats, ne donnent dans leurs Arrêts qu'une idée générale des crimes, dont ils les ont convaincus.

Les Contes du Léopard & du Suiffe, que notre Rimeur a travaillés avec beaucoup de soin, & qu'il estime par dessus tous les autres sortis de sa main, sont des preuves que le péché qui attira le feu du Ciel sur les Villes abominables, n'a point été le non plus ultra de sa fureur.

Je n'ignore pas qu'on lui attribue presque tous les Contes infames, dont quelques-uns de ses imitateurs sont bien aises de se décharger sur lui : mais outre qu'on reconnoit aisément sa manière de versifier dans ces deux-ci, il les a lui-même récité à tant de personnes, qu'on ne peut pas douter qu'il n'en soit l'Auteur.



R O N D E A U.

Quelle fureur diabolique
Jamais sous le climat d'Afrique,
L'homme d'un feu noir agité
Sur Léopard a-t-il tenté
D'affouvir sa flame lubrique !



Rousseau, cet afreux Satirique,
Nous en fait un narré cinique.
Est-ce mensonge ou vérité ?
Quelle fureur !



Que si c'est un trait historique,
Pourquoi faire un panégyrique
D'une telle brutalité ?
Et si c'est un conte inventé,
Ou transport de feu poétique,
Quelle fureur !



A propos de ces Contes infames, qui n'étoient autrefois que le charme de la canaille, & que ce Rimeur a tâché de mettre à la mode par les agrémens de son fille ; je ne puis m'empêcher de témoigner ma surprise, d'apprendre que des personnes, qui ont assez d'esprit pour goûter les bonnes choses, trouvent tant de plaisir à se repaître de ces infamies, quelque finement apprêtées qu'elles puissent être !

Mais ce qui m'étonne davantage, c'est que des Ecrivains de marque & d'un caractère entièrement opposé à ces ordures, aient employé leur talent à lui tracer un chemin qu'il a si heureusement suivi. Je ne parle point de Marot, mais de l'Auteur du Conte de Berfabé, qui ne lui eut pas refusé sa voix pour être de l'Académie, tant il s'est vu bien copié dans ce malheureux genre d'écrire !

Il y a aussi plusieurs disciples ou imitateurs du Sr. Rousseau, qui, s'ils n'y prennent garde, s'attireront quelques répréhensions de la justice humaine, s'ils ne redoutent pas la justice divine ; car je ne doute point, que le Parlement ne mette un frein à ce desordre par un Arrêt authentique. Les Amis du Sr. Rousseau auront alors à se reprocher de ne l'avoir pas vivement censuré, ou d'avoir aplaudi à ses monstrueuses compositions.



R O N D E A U.

Vous le verrez, lâches Amis,
En proie aux rigueurs de Thémis,
Ce Rimeur d'afreuse licence;
Et qui vous a fait confidence
Des blasphêmes qu'il a vomis.

Par un tel *fidei-commis*;
Vous vous êtes fort compromis :
On blamera votre silence,
Vous le verrez !

Par votre molle complaisance,
Aiant été d'intelligence
Dans les crimes qu'il a commis,
Vous passerez par mon tamis;
Je vous draperai d'importance,
Vous le verrez !



Le bel honneur pour vous , quand les Ecrits de ce Poète , dont vous avez fait vos délices , seront flétris & brulés en place publique ! Il est vrai que la plupart d'entre vous publient , que le feu qu'on leur destine , ne lui causera pas grand mal , & qu'il pourroit bien avoir réellement froid sur les montagnes de Suisse pendant qu'on bruleroit ses Ouvrages dans Paris.

Mais ces railleries extravagantes n'empêcheront pas les honnêtes gens de l'avoir en horreur , dès qu'ils sauront que le Parlement l'aura condamné : & par quelle prérogative éviteroit-il l'infamie attachée à la juste punition de son impiété ? Les Chauffons & les le Petits , dont on a purgé la terre par le feu , étoient-ils plus coupables ?

Vous dites , que Rousseau est bien un autre Génie que ces deux Libertins , & que ses vers ont bien un autre sel que les leurs. Mais cette raison le justifie-t-elle ? Ne le rend-elle pas encore plus criminel devant Dieu & devant les hommes ? Ne croiez donc pas , que vos sollicitations puissent arrêter le cours de la Justice , & que vos railleries diminuent la honte de l'Arrêt qu'elle lui prépare.





R O N D E A U.

DU bois propre à chatier plume,
Qui répand maligne amertume,
Il a tâté cet Imposteur,
Ce lâche Calomniateur :
Son omoplate encore en fume.



Comme forte & de grand volume
Elle fut traitée en enclume :
Il plia sous la pesanteur
Du bois.



Mais quand ses crimes je résume,
Avec fondement je présume,
Que pour châtier cet Auteur
Sale, impie, & blasphémateur,
Thémis dira, que l'on allume
Du bois !



Monſieur le Procureur Général aiant demandé que l'Arrêt donné à la décharge du Sr. Rouſſeau, fut remis ſur le Bureau ; Mr. Chauvelin, l'un des Avocats Généraux, apua ſa Requête par un diſcours, où la Piété ne brilla pas moins que l'Eloquence.

Toute l'Audiance en fut charmée, & édifiée en même tems. La Cour même convaincûe par ſes juſtes remontrances, ſuivit ſes concluſions, quelque peine qu'elle eut à reprendre une affaire, qui paroifſoit avoir été terminée.

Je voudrois pouvoir faire un extrait du diſcours de ce Magiſtrat, ou plutot je ſouhaiterois de pouvoir le mettre ici tout entier : il ne ſerviroit pas peu à diſſiper l'illusion, où ſont les Partifans du Sr. Rouſſeau : mais comme ſa modéſtie l'a empêché de le communiquer à perſonne, & que je craindrois en le rapportant de mémoire d'afoiblir les beaux traits dont il étoit rempli ; je me rétrancherai à louer ſon zèle pour l'honneur de la Religion, que l'auguſte Corps, dont il eſt un des illuſtres Membres, a toujours fait gloire de ſoutenir. Or les concluſions d'un Parquet ſi ſage & ſi éclairé, ne permettent pas de douter, que celui contre qui elles ont été données, ne les mérite.





R O N D E A U.

Général , Officier , Soldat ;
 Moine , Nonne , Prêtre , Prélat ;
 Marchand & Peuple du Roiaume ,
 Doivent sur le Deutéronome
 Avoir un même concordat.



Quiconque la Bible combat ,
 Trouble la Paix de cet Etat :
 Ce fut , & c'est un axiome
 Général.



Rousseau , cet afreux Renégat ,
 S'est enfui sous autre climat ;
 Car *Chauvelin* en Chriftome
 Contre ce fauteur de Sodome
 A fait le devoir d'Avocat
 Général.



De toutes les places , où l'Eloquence peut agir avec autant de force & de dignité , qu'elle en faisoit voir chez les Grecs & les Romains ; je n'en vois point de plus illustre que celle d'Avocat Général , chargé de la Cause du Bien public par l'ordre du Souverain : ce n'est que dans ce seul poste , où l'Orateur peut égaler les Cicerons & les Demosthènes.

Ce sont aussi les seules actions publiques , où l'on accourt le plus volontiers , quand elles sont prononcées par des hommes dignes d'un si noble ministère. Quelque réputation qu'aient eu ceux qui ont rempli cette dignité , elle ne diminue rien de l'éclat de ceux qui la possèdent à présent.

Quoique Mr. Joli de Fleuri n'ait point parlé dans l'affaire du Sr. Rousseau , & que pour de certaines raisons il en ait laissé tout l'honneur à son Illustre Confrère ; le Public est très-persuadé qu'il se fut acquité de cette fonction avec la même solidité qu'il a fait voir dans les différentes occasions , où il s'est attiré l'admiration des Auditeurs les plus distingués.





R O N D E A U.

Joli de Fleuri, qu'au Parquet
On estime plus que Baquet ;
Et qui par sa haute éloquence
Est le Ciceron de la France ;
De tes fleurs mérite un bouquet.



Ton Pégaze n'est qu'un criquet,
Muse, & tu n'as que du caquet,
Si ton Vers noblement n'encense

Foli.



Le grand matin comme au Banquet,
Chacun court planter le piquet
Pour l'écouter à l'audiance ;
On l'applaudit, & ton silence,
Muse, certes n'est point un trait

Foli.



Quoi !

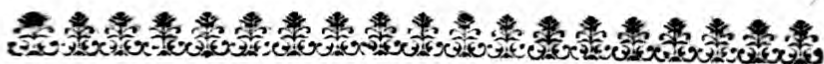
Quoi ! si ces illustres soutiens de la Religion & de la tranquillité publique ; ces Magistrats respectables par l'esprit , la prudence & la probité , s'accordent à faire flétrir le Sr. Rousseau & ses Ouvrages , ses Partisans apelleront-ils d'un pareil Arrêt ?

Ils diront qu'il n'est pas encore venu cet Arrêt , & que je devois moi-même l'attendre sans le prévenir par une joie anticipée , & sans me mêler de provoquer un si sage Tribunal à rendre un jugement équitable.

A l'égard de se réjouir prématurement de la punition d'un Scélérat , dont le crime est certain , ce n'a jamais été un crime , & sur tout quand on desespère que le Criminel se convertisse , ou que l'on croit que l'impunité seroit cause d'un très-grand desordre.

Pour ce qui est d'exhorter les Juges à punir un coupable qui veut opprimer l'innocent , loin que ce soit une chose contre les règles , c'est un zèle très-loüable. Les Partisans du Sr. Rousseau croient qu'il leur est permis de solliciter pour ce Rimeur , dont la renommée est suspecte , & ils trouvent mauvais qu'on prenne le parti du Sr. Saurin , dont la réputation est entière.





R O N D E A U.

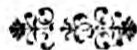
Bon droit toutes choses précède ;
 Il est juste que tout lui cède ;
 Rang , trefors , dignité , faveur ;
 En vain on veut me faire peur
 Sur le zèle qui me possède.



On dit que mon pouvoir s'excède ,
 Quand pour *Saurin* si haut je plaide :
 Mais je m'en moque ; j'ai le cœur
 Bon , droit.



Je n'en deviendrai pas plus tiède.
 Ainsi l'honnête homme procède ;
 Je modérerois ma ferveur ,
 Si Dieu jugeoit ; mais par malheur
 On a vu périr , faute d'aide ,
 Bon droit.

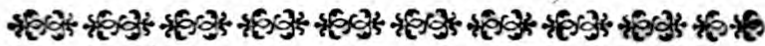


Ce n'est pas toujours manque d'équité, que les Juges ne rendent pas justice. Accablés, par le poids d'une infinité de sollicitations, ils se rendent au témoignage de gens qu'ils croient avoir assez de probité pour ne pas trahir leur conscience.

L'axiome, qu'il vaut mieux sauver dix criminels que de faire périr un innocent, arrête souvent leur juste sévérité; & leur clémence est alors en quelque façon très-loüable: mais lorsque l'innocence périclité par l'impunité du crime, & que la Religion & le Bien public en souffre, il ne leur est pas permis d'écouter des sentimens de douceur. Leur bonté dans cette occurence, pour ne pas dire leur mollesse, est très-criminelle, & on ne peut trop les exciter à la sévérité, à laquelle les Loix les assujettissent.

Or le cas dont il s'agit, renferme tous les sujets du monde de pousser les choses à la rigueur. Le Sr. Saurin, faussement accusé & opprimé, demande justice. La réputation de ceux que le Sr. Rousseau a difamé, demande qu'il soit difamé lui-même, afin que ses Satires perdent à jamais toute créance. En un mot, la Religion & les bonnes mœurs outragées, exigent une réparation autentique.





R O N D E A U.

Contre *Rousseau*, droit, ou de biais,
Je pousse mille & mille traits;
Quelque dure qu'il ait la cote,
Je prétends le mettre en compote,
Tellement ses crimes je hais.



Au concert qu'on tient au Palais,
Pour mettre au grand jour ses forfaits,
Nul que moi ne tient mieux la haute
Contre.



Oui, duffai-je en paier les frais,
Je ferai retentir les plaids,
Afin que d'entre nous on l'ote:
Et pour que l'on n'y fasse faute
Au jeu qu'il veut jouer, je fais,
Contre.



*Savez**

Savez-vous, me diront les Partisans de notre Poète, que celui qui fait contre, perd le double s'il succombe dans son entreprise? Et quand même vous viendriez à bout de le faire condamner, ajouteront-ils, ne craignez-vous point de vous attirer la haine de bien des gens qui ont pour lui de l'estime?

Mais je ne compte pas pour un grand malheur d'être hai de ceux qui chérissent ce Rimeur infame. De plus, je n'ai jamais beaucoup cherché à me faire des Patrons, tant du côté de la Poésie, que du côté de la Fortune : satisfait de mon petit Patrimoine, je vis dans une heureuse médiocrité.

Je me tiens dans l'état, où le Ciel m'a fait naître.

Je vis content à peu de frais,

Et pour ne point avoir de Maître

Je fai me passer de Valets.

Pour ce qui est de la Poésie, la mienne n'est pas d'une nature à plaire à des Patrons, tels que ceux qui trouvent du goût dans les infamies de Rousseau. J'ai trop de Pudeur pour faire des Contes obscènes; j'ai assez de Christianisme pour révéler la Religion; & quelque talent que j'aie pour la Satire, je sai jusques où l'honnête homme la doit porter. N'ayant rien à me reprocher sur ce sujet, je m'écriai contre l'Arrêt de décharge du Sr. Rousseau.

RON-



R O N D E A U.

Mort de ma vie, on devoit bien
Châtier ce mauvais Chrétien,
Qui quelque chose qu'il écrive,
Attaque par rime offensive,
Et le Ciel & les gens de bien.



Le Code de *Justinien*
Condamne tout Auteur Rufien
Aux flames, tant que s'en ensuive,
Mort.



Or quoique ce nouveau *Lucien*
Par certain secours & moien,
Aujourd'hui le suplice esquive:
Et qu'il prime dans l'invective,
J'en fais moins de cas que d'un chien,
Mort.



De

118 ANTI-ROUSSEAU.

De tous les Ecrivains anciens & modernes, il n'y a que le Sr. Rousseau qui ait osé réunir en soi tous les caractères d'un infame Satirique. Il ne lui manque aucun des beaux talens pour jouer un pareil personnage.

Impie, il a joué la Religion, & s'est moqué de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Obscène, il a violé les Muses en tous genres d'impudicité. Enfin Calomniateur, il n'est condition, rang, sexe, âge, qui ait pu échaper à sa fureur.

Son acharnement sur les gens d'Eglise paroît dans toutes ses Epigrammes lascives. Il déclara lui-même un jour fort ingénument le motif qui le portoit à les déchirer préférablement aux autres. Comme on lui eut demandé pourquoi sa Muse revenoit si souvent aux Prélats, il répondit, que hors de l'Eglise il n'y avoit point de salut pour un Faiseur de Contes. Rabelais & La Fontaine, ajouta-t-il, n'ont fait que glaner dans un champ, où il y a de quoi faire une ample moisson. Si je m'y mets une fois, je veux que mes Dizains fassent oublier tout ce que le Poge & l'Arétin ont écrit sur cette matière.





R O N D E A U.

Hors de l'Eglise il n'est point de salut,
 Difoit Rousseau, Rimeur en Belfébut;
 Mais par salut fans doute il faut entendre,
 Ajoutoit-il, le plaisir doux & tendre
 Que goutent ceux qu'Amour mène à son but.



Oui, pour rimer conte, ou fable, qui fut
 Mettre Lecteur mâle, ou femelle en rut,
 Jamais pour sûr on ne me l'a vu prendre
 Hors de l'Eglise.



Moines, Nonains du plus saint institut,
 Prêtres, Prélats, m'ont païé le tribut.
 O l'imposteur! ô l'Hérétique à pendre!
 Voire à bruler, pour dissiper sa cendre.
 Noir Scélérat si jamais il en fut,
 Hors de l'Eglise!



Aufone

Aufone nous apprend que de son tems une certaine Crispa avoit résolu d'épuiser tous ses désirs dans la débauche impudique , afin de pouvoir dire en mourant qu'il n'y avoit rien dans les jeux de Priape, qu'elle n'eut expérimenté.

Ne nil inexpertum frustra moritura relinquat.

La Muse du Sr. Rousseau peut se glorifier à plus juste titre d'un pareil Eloge ; aussi la langue va beaucoup plus vite que l'exécution. Si l'Elephantis de Martial revenoit au monde , elle seroit bien surprise de voir que son Livre aiant été perdu , il se trouvoit néanmoins un homme capable de l'avoir reproduit.

Encore ne sai-je si elle n'auroit pas quelque secrète horreur des abominations , dont son Commentateur l'a augmenté ; car enfin je ne crois pas que cette fameuse Historienne des Lascivetés les plus énormes , ait porté la chose jusqu'à la Sodomie & à la Bestialité.

En tout cas il n'est pas dit , que quelque licentieuse qu'elle fut dans ses Ecrits , elle ait calomnié & déchiré ceux parmi lesquels elle vivoit , ou qu'elle ait tourné la Religion en ridicule pour donner plus de poids à ses dogmes impudiques : cette gloire étoit uniquement réservée à notre Poëte.

RON-



R O N D E A U.

Tout son plaisir est lors qu'il drape
Prince, Roi, Cardinal ou Pape,
Item Prêtre, Moine, Nonain,
Ami, Citoien, ou Forain:
Enfin de sa dent nul n'échape.



Dès qu'une fois *Rousseau* vous hape,
Vous diriez qu'il mord à la grape:
Il met à noircir le Prochain,
Tout son plaisir.



Digne que la foudre le frape,
Il combat l'honneur, il le fape;
Et contre l'ordre souverain,
De la Pudeur rompant le frein,
Il met dans les jeux de *Priape*
Tout son plaisir.



Je ne crois pas que ce Sabellus, qui avoit si bien commenté les Livres d'Elephantis, l'emportât sur le Sr. Rousseau à peindre une obscénité avec des termes, qui sans la nommer grossièrement, la désignent par des expressions détournées, & cependant très-lubriques.

Tous ses Partisans lui donnent la louange, dont ordinairement on régale Petrone, Autor purissimæ impuriatis. Le venin qu'il présente, est contenu dans une coupe d'or, à ce qu'ils prétendent. Jamais Auteur François n'avoit avant lui trouvé l'art d'envelopper les ordures si finement. Marot même lui est de beaucoup inférieur, tant pour le nombre des Dizains, que pour le choix de la diversité des matières. Jamais il ne s'est émancipé de rimer un mot sale; du moins dans ses Contes: car ceux, où l'on en trouve, viennent du crû de quelques-uns de ses disciples, qui n'atteindront jamais son mérite à raconter.

Tels sont les Eloges que ce malheureux Rimeur s'est attiré, & dont il faisoit souvent parade dans les Compagnies, où sa réputation de beau Conteur l'introduisoit.





R O N D E A U.

A mal exploiter, bien écrire,
Est la devise du *Roux Sire* :
Pour ses vers corrompant les mœurs,
Il devrait au rang des Rameurs
Voguer sur le liquide Empire.



Soit qu'il ait manié la Lire,
Soit qu'il ait fait une Satire;
Il a toujours mis les Neuf Sœurs
A mal.



Plus criminel qu'on ne peut dire,
Calomniateur il déchire,
Et le plus malin des Rimeurs,
Il couvre le vice de fleurs,
Afin de pouvoir vous induire
A mal.

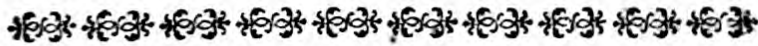


Quoique le Sr. Rousseau récitât volontiers ses Contes , il ne les donnoit que très-rarement par écrit ; non pas qu'il en craignit de fâcheuses suites ; mais afin qu'en les retenant par devers lui , ils eussent toujours la grace de la nouveauté.

Cela n'a pas empêché qu'à force de les répéter , plusieurs personnes ne les aient retenus , & copiés de mémoire , & ne les aient distribués à quiconque témoignoit de l'envie de les avoir. Bien des femmes mêmes n'ont pas été des moins ardentes à en meubler leurs Sotifiers , c'est ainsi qu'elles appellent certains petits recueils de Contes obscènes , parmi lesquels ceux de notre Poète tiennent le haut bout.

C'est sans doute de la main de ces mêmes femmes que des Religieuses en ont vu des copies. Du moins un homme d'honneur m'a assuré qu'une jeune Pensionnaire , le propre jour qu'elle sortit du Couvent , lui avoit récité quelques-unes de ses Epigrammes , qu'elle disoit y avoir apprises. Cette Demoiselle s'étant mariée dans la suite , a porté la débauche si loin , que son Mari informé par un Commissaire de ses amis , qu'elle fréquentoit les lieux les plus infames , fut obligé de la faire renfermer.





R O N D E A U.

EN mauvais lieu promenant Calliope,
Rousseau s'égaré, & très-lourdement chope :
 A tout propos vantant l'infame Amour,
 Que *la Caza* nomme le Jeu du Tour,
 Il fait tomber la Pudeur en fincope.



Il peint ce jeu sous si claire envelope,
 Que chacun voit sans prendre un microscope,
 Que son désir aime à faire séjour
 En mauvais lieu.



Marche , Pégaze , allons vîte , galope ;
 Fuiens bien loin. C'est l'antre du Cyclope !
 Aux jeux lascifs qu'il expose au grand jour,
 Ce Rimeur donne un si lubrique tour,
 Qu'il pourroit même entrainer *Rénélope*
 En mauvais lieu.



L'avidité, avec laquelle les débauchés de l'un & de l'autre sexe ont recherché les Contes infames de notre Poëte, me surprend moins que l'ardeur qu'ils ont témoigné d'avoir ses Couplets.

Les ordures y sont si grossières, & les oreilles si peu ménagées, que je ne conçois pas comment des gens, à qui il reste la moindre pudeur, puissent les entendre la première fois sans en avoir de l'horreur; bien loin de les conserver comme quelque chose de rare.

Il est vrai que le tour en est très-nouveau, & que jamais la Calomnie n'a trouvé un organe plus propre à répandre ses paroles empoisonnées: la haine, l'envie & la rage y paroissent avec leurs attributs, qui sont le fiel, le venin, & la morsure.

L'obscénité brochant de tems en tems sur le tout, s'explique en des termes, qui à peine étoient en usage dans les lieux les plus infames, & qui à présent sont entrés à la faveur de sa rime dans des ruelles, où l'on se pique d'honnêteté & de bon gout. On y paroît même fâché, qu'une bonne partie de ces galans Poèmes soit perdu. On les rachéteroit volontiers à prix d'or. Mais qu'ils se donnent patience, si Rousseau est une fois condamné, il ne manquera pas de les déterrer dans ses paperasses, ou d'en fabriquer de nouveaux.

RON-



R O N D E A U.

PAr tout en sale & vile éponge
Rousseau dans l'ordure se plonge ;
 Il la ramasse en mille lieux
 Pour la remettre sous nos yeux ;
 A d'autres choses il ne songe.



Vainement sa corde il allonge ;
 Le remors affreux qui le ronge ,
 Lui porte des coups furieux
 Par tout.



En Impie il traîne sa longe ;
 Ses malheurs que le Ciel prolonge ,
 Sont dûs à ses chants odieux :
 Ils sont sales , calomnieux ;
 Ce n'est qu'horreur & que mensonge
 Par tout.



Que si dans ses fureurs bileuses, le Sr. Rousseau s'en fut tenu à calomnier ceux qu'il croioit être de ses ennemis, la chose ne seroit pas sans exemple, & tel Casuiste relâché ne la traiteroit que de pécadille : mais qu'il se soit la plupart du tems acharné sur ses bien-faiteurs, & sur ses meilleurs Amis, c'est ce qui est très-vrai, & qu'on aura de la peine à concevoir.

Après avoir été chassé de chez quatre ou cinq Seigneurs, à cause de sa mauvaise langue, il seroit resté sur le Pavé, s'il n'eut trouvé le secret de se produire à la Cour, où il n'étoit pas encore connu, & où sous le ministère de Mr. de Chamillard il atrapa une Commission qu'il faisoit exercer par un autre, tandis qu'il exerçoit lui-même la profession de Poète Satirique.

L'Epigrame qui courut dans ce tems-là, marque assez bien son caractère :

Modèle des plus mauvais cœurs,
 Rousseau d'une dent serpentine
 A déchiré Patrons, Maîtres & Protecteurs ;
 Il a fatirisé Francine,
 Rou.... De Bret.... & Tal....
 Pren garde à toi, de Chamillard.

Les preuves qu'il a donné de sa cruelle rage envers ses Patrons, sont si publiques qu'il seroit inutile de s'y arrêter davantage.



R O N D E A U.

Dans l'eau du Stix il s'est plongé,
De cette eau sale il s'est gorgé,
Ce Rimeur dont la bile noire
Couvre d'un vers difamatoire
Ceux même qui l'ont protégé.

Tel de la Rage est déchargé,
Quand près de la mer bien purgé
On le plonge avec suspensoire
Dans l'eau.

Quant à *Rousseau*, toujours rongé
Du venin dont il s'est chargé,
C'est trop peu, si l'on veut m'en croire,
De le faire simplement boire,
Il faut l'étoufer l'enragé
Dans l'eau.



La veuve de feu Mr. Duché, qui du vivant de son Mari lui prêta une dizaine de pistoles pour le mettre en état de paroitre à la Cour avec un habit décent, se plaint publiquement qu'il ne les lui a jamais voulu rembourser, quelque instance qu'elle en ait faite, & quelque besoin qu'elle en ait eu.

Il est vrai, que le Sr. Rousseau pour ne pas se montrer tout-à-fait ingrat envers elle, a fait un beau Sonnet sur la mort de son Epoux, où il s'exprime en des termes si patétiques, qu'on le croiroit véritablement touché.

Il n'est plus, & j'ai vu passer sa dernière heure;
 Mais en pleurant sa mort, c'est moi seul que je pleure.
 Mon aveugle fureur n'accuse point le sort;
 Il jouït des seuls biens qui faisoient son envie,
 Et ne pouvoit trouver qu'en passant par la mort,
 Le port tranquille & sûr d'une tranquille vie.

Qui pourroit s'imaginer, que l'Auteur de ces vers, après avoir ouvert ses yeux aux larmes pour arroser les cendres de son Ami, eut le cœur si dur que de tenir sa bourse opiniâtrément fermée pour ne point rendre à sa veuve un argent qu'elle lui avoit prêté?





R O N D E A U.

DE son Ami vantant le cœur & l'ame,
Dans un Sonnet en Saint il le réclame,
Des beaux esprits le nomme le flambeau,
Et dans son deuil plus noir que le Corbeau,
Pleure sa mort, & ses vertus proclame.



De grand Papier il faudroit une rame
Pour exprimer le zèle qui l'enflâme:
Il fait des vers pour inscrire au tombeau
De son Ami.



A haute voix par tout il les déclame;
Mais gardez vous de croire cet Infame.
Il vous séduit par un dehors si beau:
Car lors qu'il feint de pleurer comme un veau
D'être touché, lâche il vole la femme
De son Ami.



Après avoir blasphémé contre Dieu par sa Moïfade, enseigné le crime par ses Contes obscènes, déchiré le Prochain par ses Couplets; il ne manquoit au Sr. Rousseau qu'à noircir son Père en le reniant, & en supposant que sa Mère l'avoit conçu d'un grand Seigneur.

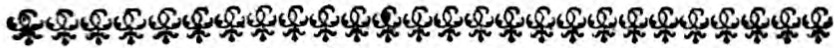
Sa conduite en ce point s'acorde toujours avec ses paroles: il refusa obstinément de le reconnoître, l'évita avec grand soin, & loin de le regréter après sa mort, témoigna qu'il étoit bien aise d'en être débarrassé.

Ses fureurs sur ce point ont été si publiques, que personne ne les ignore, & que bien des gens eroient que la malediction paternelle, qu'il s'est justement attirée, a été la source de tous ses déréglemens.

En éfet si le mépris de Cham pour son Père, fut suivi d'une terrible punition, que ne devoit point attendre un Fils, qui non content de méconnoître celui qui lui avoit donné la vie & l'éducation, le deshonoroit de la manière du monde la plus sanglante?

Je raconterai dans la suite plusieurs actions de ce malheureux Fils, qui feront voir jusqu'à quel excès il a porté son ingratitude envers son Père, dont il étoit tendrement aimé.





R O N D E A U.

DE son Père il ne prit ni grand, ni petit deuil
 Ce Rimeur, dont la main eut du lui fermer l'œil :
 Mais craignant de montrer à la race future,
 Qu'il avoit pris naissance au sein de la roture,
 Ce lâche fit céder la nature à l'orgueil.



Du logis paternel il craignoit plus le feuïl,
 Que le nocher ne craint un redoutable écueil.
 Il haïssoit, dit-on, jusqu'à la portraiture
 De son Père.



Cent fois il refusa d'en recevoir l'accueil ;
 Ses forfaits sur ce point feroient un gros recueil :
 Plus méchant que ce Fils maudit dans l'écriture,
 Chose horrible à penser ! ce monstre de nature
 Fit éclater sa joie à l'aspect du cercueil
 De son Père.



Après tous ces crimes horribles & tant de fois réitérés, il n'étoit pas possible que la Justice divine n'éclatât visiblement sur ce misérable. Aussi commença-t-elle à se faire sentir par les coups de bâton qu'il reçut pour un Couplet satirique.

La personne qui les lui donna, ne songeoit, à la vérité, qu'à tirer une vengeance particulière; mais les suites de cette affaire furent cause que le Sr. Rousseau tombant dans le mépris, se vit exposé à devenir la juste victime de la haine du Public.

En éfet, tous ses Patrons l'abandonnèrent alors. Les uns voiant qu'il s'étoit justement attiré sa disgrâce, & les autres comme ne le craignant plus. Il ne faut souvent qu'un homme hardi pour mettre un frein à la langue d'un Calomniateur.

Si la patience n'eut échapé à celui qui le régala d'une abondante volée de coups de canne, ce Rimeur seroit encore aujourd'hui la terreur des réputations les moins équivoques; mais, graces au Ciel, il s'est trouvé un homme, qui après avoir porté le premier coup à ce Monstre qu'on croioit si redoutable, l'a livré à la Justice pour le punir selon ses iniquités.





R O N D E A U.

Canne en main, épée au coté,
Rousseau marchoit plein de fierté,
Et s'estimoit Poète habile,
D'avoir su répandre sa bile
A plaisir, mais en sûreté.



Un certain Guerrier coupleté,
Pour rabattre sa vanité,
Se vengea de son vaudeville
Canne en main.



Le Chanonnier épouffeté
Montra beaucoup d'agilité
Pour atraper Roial azile ;
Mais le lendemain par la ville,
Il reparut tout éreinté
Canne en main.

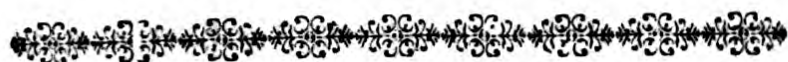


La manière honteuse dont notre Brave du Parnasse reçut ce châtement ignominieux , persuada tout Paris de l'équité de celui qui le lui infligea. Loin de mettre l'épée à la main , il ne songea qu'à gagner au pied , & à se retirer dans le Palais Roial , près duquel la scène avoit commencé.

Là , comme un autre Capitan spasafero aiant mis Flamberge au vent , il eut encore la confusion de se voir desarmé par son adverse partie , qui après avoir rompu son épée , lui en jetta les tronçons au visage. Piqué jusqu'au vif d'un pareil affront , il employa tout ce qui lui restoit d'amis & de Patrons pour en tirer quelque satisfaction ; mais son correcteur aiant aussi porté ses plaintes au Parlement , & nanti Mr. le Procureur Général de Pièces infames de sa façon , ce Poète fut contraint de rechercher un accomodement.

Cet accomodement fait sous la cheminée , & au dépens de ses épaules ; l'aiant rendu la fable , & la risée de tous les honnêtes gens ; il résolut d'attribuer au Sr. Saurin les Couplets , pour lesquels il avoit été si bien régale. Deux raisons le portèrent à ce lâche complot ; l'une de se venger de ce Philosophe , qu'il regardoit comme son ennemi ; & l'autre de montrer qu'il méritoit d'être plaint , puisqu'il n'étoit pas l'Auteur du Libelle qu'on lui avoit imputé.

RON-



R O N D E A U.

Bien à propos s'en vint la F... en France
 Pour le País de ce Méchant monder :
 Jà n'est besoin de conter sa vaillance,
 Puisque *Rousseau* n'osa le regarder.



Loin de montrer quelque peu d'assurance
 De déguainer, il n'osa s'en harder ;
 Ains se sauvant en toute diligence,
 De mille coups il se fut engarder
 Bien à propos.



Or comme il eut senti , malgré sa fuite,
 Maître Bâton , qui trottoit à sa suite
 Confus, chagrin, dépit en son harnois,
 Au Sieur *Saurin* il imputa son crime,
 Et s'est sauvé pour la seconde fois
 Bien à propos.



L'hor-

L'horrible & fausse accusation que ce Rimeur intenta contre le Sr. Saurin, en lui imputant ses propres crimes, fut comme le sceau dont il voulut couronner sa perfidie & sa noire malignité.

La confiance, avec laquelle il publioit, qu'il avoit des preuves évidentes de ce qu'il avançoit, ne put me faire douter un moment qu'il ne fut un Calomniateur. Je fus moins étonné de son audace que de la créance que quelques personnes donnoient à ses paroles. A peine la justification pleine & authentique du Sr. Saurin a-t-elle pu les desabuser. Bien des gens conviennent qu'il peut être innocent ; mais ils n'osent croire que son Accusateur soit coupable d'une aussi noire calomnie.

Ce qui les retient à prononcer, c'est qu'ils ne font pas réflexion, que la vie du Sr. Rousseau, n'est qu'un tissu d'abominations, & une suite de perversités des plus éfroiables. Qu'est-ce qui auroit pu l'empêcher de commettre ce crime ? Seroit-ce la crainte de Dieu ? Il n'a point de Religion. Seroit-ce des remors d'honnête homme ? Celui qui a trahi ses Patrons, déchiré son propre Père, se feroit-il un scrupule de perdre son ennemi, & de hasarder pour cela des mensonges & des impostures ?





R O N D E A U.

Avec le crime il fait un pacte,
Dont jamais il ne se rétracte :
Après que d'un pinceau flatteur
Son esprit l'a peint à son cœur,
De la pensée il vient à l'acte.



Par des vers d'une rime exacte
Du prochain sans cesse il détracte,
Et joint même un air de hauteur
Avec le crime.



L'œil couvert d'une cataracte,
Qu'il rend chaque jour plus compacte,
Il méconnoit le Créateur :
Abîme, où tombe un imposteur
Par l'habitude qu'il contracte
Avec le crime.



Lors-

Lorsque l'on dit qu'un abîme en attire un autre, Abiffus abiffum invocat, cela s'entend particulièrement de ces Scélérats que le Ciel abandonne à toute la corruption de leur cœur, & qui meurent dans l'impénitence finale.

Les Paiens ont entrevu cette vérité, lorsqu'ils ont admis une certaine fatalité qui présidoit aux actions des hommes. Si Rousseau eût été de leur tems, ils n'eussent pas manqué de dire que les Parques, ces trois fatales Sœurs, devoient filer, ourdir & couper la trame de sa vie sous une étoile des plus malheureuses.

Qu'on examine bien toutes les actions de ce Poète, on connoitra aisément que dès ses plus jeunes ans il marchoit à grands pas vers l'abîme du vice, où il s'est enfin plongé si profondément, que rien n'a été capable de l'en tirer. Les bons exemples, les avis salutaires, les corrections même les plus austères, n'ont pu arrêter son penchant malin vers la plus noire scélératesse.

Cette obstination détestable à suivre le chemin de l'iniquité, ne peut être mieux représentée que par la première des Parques qui se nommoit Cloto, & dont l'emploi étoit de filer de quoi fournir au tissu de notre vie.



R O N D E A U.

Q''elle lui file une vie orde,
La Parque qui file toujours,
Et que son fil elle retorde
Entre ses doigts tout au rebours ;
C'est un point que je vous acorde.



Oui *Cloto*, pour qu'il n'en démorde,
Mouille au venin de la discorde
La vilaine trame des jours
Qu'elle lui file.



Elle veut que de rage il morde
Quiconque tant soit peu l'aborde,
De même que le Tigre & l'Ours ;
Et que sa fureur ait son cours,
Jusqu'à ce qu'on ferre la corde
Qu'elle lui file.



Quel-

Quelque fabuleuses que paroissent ces trois Déeses, que les Paiens avoient imaginées comme seules dispensatrices des biens & des maux, on ne laisse pas d'entrevoir qu'une partie de cette fiction n'étoit pas sans fondement.

Aiant observé que le bonheur ou le malheur des hommes dépendoit presque toujours de la manière dont ils entroient dans la carrière de la vie, & qu'il étoit rare qu'un Criminel de longue main prit le chemin de la vertu, comme il arrivoit rarement qu'un Vertueux se précipita dans le goufre du vice; ils crurent que ne pouvant surmonter nos inclinations, il y avoit une Puissance supérieure qui nous conduisoit invinciblement aux bonnes ou aux mauvaises actions.

Il est vrai, que la Religion Chrétienne nous apprend que l'homme étant doué d'un libre arbitre, peut, en faisant usage de sa liberté, passer du mal au bien, & retourner du bien au mal: mais elle nous enseigne aussi, qu'après une certaine mesure de graces, Dieu laisse les pécheurs obstinés dans un endurcissement qui les conduit à la perdition.





R O N D E A U.

Autour du fuseau qu'à regret
Lachésis tourne, on voit tout net
Que ce Rimeur très-mal enfourne;
Et que s'il ne gagne Livourne,
Il passera par le guichet.



En vain il voile son forfait;
Il périra par le gibet;
En criminel sans cesse il tourne
Autour.



Déjà *Thémis* en train se met,
Et contre lui lache un décret;
Voiant qu'en France il ne séjourne,
A son de trompe elle l'ajourne,
Pour servir d'exemple il est fait
Au tour.



Toutes

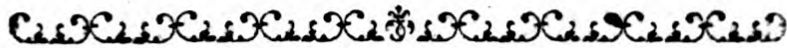
Toutes vos prédictions seront fausses, me diront les Partisans du Sr. Rousseau, puisque ce Poète s'est mis en sûreté par sa fuite, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'il veuille s'exposer à revenir en France, sachant les dispositions où l'on y est à son égard.

Je veux croire qu'il ne sera pas assez imprudent pour imiter le papillon qui se vient lui-même brûler à la chandelle : mais outre qu'on en a vu revenir de plus loin mourir au gîte ; il est très-probable qu'il ne jouira point en paix des fruits de son iniquité. Comme on voit peu de Tirans finir tranquillement leurs jours, aussi voit-on peu d'Impies & de Scélérats finir les leurs sans quelque horrible catastrophe.

Mais un peu de patience ; outre que le crime est en lui-même un très-grand supplice, la Providence ménage si bien les occasions, qu'un Criminel n'échape guère au châtement qui lui est dû.

Jusqu'ici j'ai assez bien conjecturé tout ce qui est arrivé au Sr. Rousseau, & je ne desespère pas que la troisième Parque n'emploie un de ses plus funestes ciseaux pour oter d'entre les humains un homme si peu digne de la lumière.





R O N D E A U.

Sanglant affront il recevra,
Ce Rimeur, quand on prouvera,
Que tout son fait n'est qu'imposture,
Qu'au Ciel sa plume a fait injure,
Qu'il est impie, & cetera.



Quand sa trame au bout parviendra,
Et qu'*Atropos* la coupera,
Le coup sera, je vous l'assure,
Sanglant.



La Justice s'en mêlera,
Et pour prélude l'on verra,
Qu'au cu d'une triste voiture,
Dépouillé jusqu'à la ceinture,
Maître André vivement l'ira
Sanglant.



„ Ah ! c'est trop rebattre la même chose, me diront
 „ encore les Amis de notre Rimeur. Que ses crimes
 „ méritent la Corde, la Roue & le Feu, c'est assez de
 „ l'avoir dit une fois, sans qu'il soit besoin de le ré-
 „ péter à chaque page. Croiez-vous qu'on prenne plai-
 „ sir à voir ramener si souvent ces idées affreuses ?

Aussi n'est-ce que pour vous donner de l'horreur
 d'un Scélérat que je vous remets devant les yeux le
 supplice dont il est digne. Quelle honte ne devez-vous
 point avoir de vous être si long tems faufilé avec un
 homme coupable des crimes les plus noirs, & au dessous
 des châtimens les plus infames ?

Les coups de bâton, dont ce malheureux fut réga-
 lé, devoient vous l'avoir fait regarder comme un hor-
 rible Calomniateur ; cependant vous n'avez pas laissé
 de le protéger : il semble même que vous voulez l'ac-
 compagner jusqu'au lit d'honneur. Je veux pourtant
 en votre considération cesser de lui pronostiquer que la
 Grève sera le théâtre glorieux, où il recevra la re-
 compense due aux Héros de son espèce. Lisez le Ron-
 deau suivant, & vous verrez comme je sai profiter
 des avis que l'on me donne.





R O N D E A U.

QU'au Gibet par trop je revienne,
 Il faut, Muse, que j'en convienne ;
 Je fai qu'un Lecteur délicat
 N'aime point un semblable plat,
 Et qu'on hait toujours même Antienne.



Tâchons donc de changer de scène,
 Et pour que mon pardon j'obtienne,
 Peignons *Rousseau* dans autre état
 Qu'au Gibet.



Mais quelle folie est la mienne !
 Ami Lecteur, qu'il t'en souviene,
 Quand je parle d'un Fils ingrat,
 D'un traître Ami, d'un Scélérat ;
 Où Diable veux-tu qu'on le méne
 Qu'au Gibet ?



Si le Sr. Rousseau y en a envoyé tant d'autres injustement, pourquoi trouvez-vous mauvais, que par la Loi du Talion je lui rende la pareille, avec cette différence; que c'est sur un fondement légitime, puisqu'on lui fait réellement son Procès?

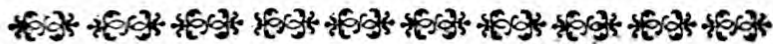
Que si la première fois qu'il fut décrété, on eut laissé un libre cours à la Justice, c'en étoit fait. L'Archiloque de notre tems auroit été conduit à la potence, au lieu que celui de Grèce y envoioit les autres.

*Archiloque en vers outrageans
Savoit si bien noircir les gens,
Qu'il les contraignoit de se pendre;
Rousseau non moins malin que lui,
Croit avoir le droit de prétendre
Un pareil honneur aujourd'hui.*

*Mais loin qu'aucun de ceux que sa Muse déchire,
Aille se pendre de regret,
Ils pourront eux-mêmes bien rire
De le voir conduire au gibet.*

Il ne s'en falut de guère; mais le Ciel le réservant à souffrir plus long tems les piquans remors d'une mauvaise conscience, permit que les Juges le crurent assez puni par les coups de bâton qu'il venoit de recevoir.

R O N-



R O N D E A U.

A Ssez rimant de rimes en Cerceau
 J'ai censuré le Scélérat *Rousseau*
 En l'envoiant au gibet, ce Cinique :
 Or désormais tâchons, Muse critique,
 A lui donner d'autres coups de pinceau.



A la censure il fournit un champ beau,
 On trouve en lui des crimes à monceau :
 Un tel sujet fournit de la pratique
 Assez.



Que si Thémis déliant son faisceau
 N'a mis son dos en couleur de ponceau,
 Selon sa bonne & louable rubrique ;
 C'est qu'elle a su que dans place publique
Maître Bâton a corroïé sa peau
 Assez.



Que pouviez-vous espérer davantage, que de soustraire votre Héros aux terribles conclusions que le Parquet prenoit contre lui ? Le peu de zèle que les hommes ont fait paroître pour venger l'honneur de Dieu attaqué par ce Furieux, n'a servi qu'à l'entraîner dans un précipice éfroiable.

Un châtement public, quelque afreux qu'il eut été, ne l'auroit pas puni avec autant de rigueur que le feront les remors & la honte qu'il ressentira pendant le reste de ses jours.

Dans quel chagrin ne doit-il pas être, de voir que ses impietés & ses ordures, dont il a reçu mille loüanges, font aujourd'hui un des principaux motifs de la haine que le Public a contre lui ?

Je ne connois point de plus triste situation que celle où il doit se rencontrer présentement. Quelques soins que vous vous donniez pour adoucir l'amertume de son sort, ils ne seront pas capables de diminuer le juste desespoir que lui doit causer l'Arrêt que l'on prépare contre sa personne & ses Ouvrages ; puis qu'il lui interdira pour jamais le retour dans un Païs, où il s'étoit procuré un bonheur convenable à la malignité de son cœur.





R O N D E A U.

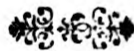
AU feu que fit voir ce Marane,
Quand sa Muse impie, & profane
Attaque l'Etre souverain :
On rechercha cet Ecrivain
Comme un nouvel *Aristophane*.



Mais quand sur plumet & soutane
Il lança traits de farbacane,
Les lésés crièrent soudain,
Au feu!



Chacun craignant pour sa membrane,
L'un lui donna des coups de canne,
L'autre mit la Justice en train :
Et de tout sexe un gros effain
Veut aujourd'hui qu'on le condanne
Au feu.



Une des choses qui a le plus contribué à rendre le Sr. Rousseau l'objet de la haine publique, ç'a été l'absolution pleine & entière que les premiers Juges prononcèrent en faveur du Sr. Saurin, que ce malheureux avoit faussement accusé d'un crime, dont lui-même étoit le seul coupable.

Les longues persécutions que l'Accusé a souffertes à ce sujet par les cabales & les fraudes de son Ennemi, ont révolté tous les honnêtes gens contre celui qui en étoit l'auteur. On s'est réjoui publiquement de voir enfin la vérité triomphante.

Le Sr. Saurin a été félicité de toutes parts sur la justice qu'on lui avoit rendu ; les Poètes mêmes, indignés de la scélératesse de leur faux frère, l'ont livré au ressentiment des Satiriques, pendant que d'autres ont fait des Cantiques de réjouissance en faveur de l'innocent.

La petite Ode suivante peut être mise en ce rang-là : c'est une Paraphrase du Pscaume, Judica me Deus, où David implore la Justice Divine contre ses ennemis, & où il espère que Dieu le retirant de l'oppression, son ame lui en rendra des actions de graces.





PARAPHRASE
DU
PSEAUME,

Judica me Deus, Deus meus.

SEigneur, mon Dieu, mon refuge,
Qui connoit le fond des cœurs,
De ma cause fais le Juge;
Distingue moi des pécheurs.
Un Méchant fouillé de vices,
Injuste, & plein d'artifices,
Me fait gémir dans les fers :
Il me veut perdre, il m'outrage,
Délivre moi de sa rage,
Confond ses desseins pervers.



Toi, qu'au fort de ma tristesse
 J'ai pris pour mon seul espoir ;
 Dieu, soutien de ma foiblesse,
 Pourquoi me laisse-tu choir ?
 D'où vient que ta main propice,
 Jadis ma libératrice,
 Me repousse loin de toi,
 Lorsqu'un ennemi perfide
 M'opprime, & lache la bride
 A ses fureurs contre moi ?



Au travers de mille obstacles,
 Si ta sainte vérité,
 Au pié de tes Tabernacles
 M'a conduit en sûreté ;
 Si par ses clartés divines,
 Quittant de fausses doctrines,
 Je suis fidelle à tes loix ;
 Il est tems que la lumière,
 Qui défilla ma paupière,
 Me fauve encore une fois !

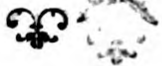


Elle

Elle paroît, & ses traces
 Brillent aux yeux des mortels ;
 Seigneur, pour t'en rendre graces,
 J'irai devant tes Autels.
 Là plein de reconnoissance,
 J'exalterai la Puissance,
 Dont j'éprouve la faveur,
 Et célébrant tes loüanges,
 De concert avec les Anges
 J'adorerai mon Sauveur,



Rassure toi donc, mon ame,
 Et cesse de te troubler ;
 Tu verras périr l'Infame,
 Qui prétendoit m'accabler.
 Protecteur de l'innocence,
 Seigneur, tu prens ma défense
 A tout moment, en tout lieu.
 Aussi j'ai toujours fait gloire
 De publier, & de croire
 Que toi seul és le vrai Dieu.



Cette Prière convenoit d'autant mieux dans la bouche du Sr. Saurin, qu'il avoit lui-même été revenu comme par miracle des égaremens de la jeunesse à une solide & sincère piété ; avec loüable ; & qui sans doute lui a attiré la protection du Ciel, puisque Dieu nous dit, qu'il n'abandonnera point un cœur véritablement contrit & humilié.

Le jour que le Châtelet donna la Sentence d'absolution en sa faveur, son Calomniateur fut si étonné de voir dans les yeux de toute l'Assemblée un triste présage de sa condamnation, qu'il se retira brusquement, & sans attendre que l'affaire fut finie.

L'Huissier de la Chambre du Conseil demanda permission de l'arrêter ; mais comme les conclusions n'étoient pas encore prises, Messieurs les Juges ne trouvèrent pas à propos de donner un ordre prématuré, quelque violent soupçon qu'ils eussent de la fausseté de son accusation.

Cet égard pour la formalité fut cause que le Sr. Rousseau eut tout le tems de se sauver, & de s'aller mettre en sûreté contre tout ce qui pourroit être décerné de fâcheux par la Sentence.





R O N D E A U.

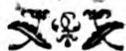
AU noir Châtel, où maint Juge s'assemble,
 Pour condanner maint Scélérat, qui tremble
 De voir sur lui tomber Arrêt de fang,
 Long tems *Rousseau*, le poignet sur le flanc,
 Se montra fier & malin tout ensemble.



Il en avoit quelque raison, ce semble;
 Tout lui rioit: mais il prit bientôt l'amble,
 Quand contre lui, *Thémis* passa du blanc
 Au noir.



Moins ferme encor que la feuille du tremble,
 Loin de courir se cacher dans la Zemble,
 Ou bien plutôt, loin de quitter le rang
 Des vicieux, par un repentir franc;
 Il gardera sa teinture, il ressemble
 Au noir.



L'éclat des premiers raions de la Justice aiant commencé à dissiper les ténèbres , dont le Sr. Rousseau prétendoit ofusquer son œil clairvoiant ; ce Rimeur prit toutes les précautions imaginables pour se soustraire à son ressentiment. Il se confina pour cet éfet dans le plus secret réduit de la maison d'un de ses Amis de Versailles , d'où il ne sortoit que la nuit. Mais se doutant bien qu'à la fin il pourroit être découvert , il prit le parti de sortir de France.

Ce qui l'allarma le plus , fut d'aprendre qu'on parloit de remettre sur le bureau son premier Arrêt qu'il avoit surpris , & qui avoit été donné sans le vu des charges.

Pour dérouter ceux qu'on auroit pu mettre à ses trouffes , il partit la nuit même de Noël , & fit publier qu'il alloit en Flandres , en Angleterre ou en Italie , pendant qu'il prenoit la route de Suisse.

Ses adieux à quelques intimes furent accompagnés d'un serment terrible de se venger de ceux qui l'avoient lâchement abandonné , ou qui avoient sollicité contre lui. On prétend même qu'il laissa des préludes de sa rage satirique par une Chanson infame sur une personne de mérite , & à qui il avoit de grandes obligations.





R O N D E A U.

EChapé du fond de l'Averne,
Rousseau ce Cinique moderne,
Haïssant l'Amour conjugal;
Célèbre le plaisir brutal
Que l'on goute en mainte cazerne.



Pouffé par un Démon interne,
Comme aucun frein ne le gouverne;
Il est plus fougueux qu'un cheval
Echapé.



Dans sa fureur il ne discerne
Ni Supérieur, ni Subalterne.
Pour esquiver l'Arrêt fatal
Emané d'un haut Tribunal,
Il s'est avec sourde lanterne
Echapé.



Notre

Notre fugitif ne quitta pourtant point la partie, qu'il n'eut fait jouer tous les derniers ressorts du crédit de ses Partisans, qui n'osant plus solliciter pour lui ouvertement, ne laissoient pas de le servir sous main avec beaucoup de chaleur.

La Sentence du Châtelet leur prouvoit en vain, que ce Poète étoit un Calomniateur infame, ils ne voulurent point l'abandonner, tant ils se sentoient d'inclination à favoriser un homme dont le caractère leur convenoit.

Les uns tâchoient de prévenir les Juges en sa faveur, les autres s'éforçoient de faire supprimer les pièces les plus essentielles de son procès. Il s'en trouva même, qui déboursèrent tout l'argent qu'il falloit pour allonger, retarder, & faciliter les procédures au gré de sa fourberie.

On prétend même, qu'un ami de cette classe lui a avancé jusqu'à cinq ou six mille francs, dont il n'est pas à se repentir; mais je ne le plains pas, puis qu'il y a bien de l'apparence, qu'il n'eut pas procuré un tel secours à un honnête homme, qui auroit été dans le malheur.

Peut-être puis-je me tromper. En tout cas, si ce zèle est parti d'un bon cœur, il devoit être accompagné d'un jugement plus éclairé.

RON-



R O N D E A U.

A découvert nul n'ose secourir
Ce Malheureux trop digne de périr :
Ses Partisans ont tous la gueule morte ;
Plusieurs d'entr'eux l'ont exclus de leur porte ,
Dès qu'ils l'ont vu par Sentence flétrir.

Certain, qui fut assez sot que d'offrir
Bourse fort ample, à ne jamais tarir ;
Se voit enfin pour une somme forte
A découvert.

Il ne fait pas trop sur quoi recourir ,
Et n'ose même en beaucoup discourir :
Il voit *Rousseau* mené de telle sorte ,
Qu'il faut enfin que de la France il sorte ,
S'il ne veut pas y risquer de mourir
A découvert.



Si le Sr. Saurin eut succombé sous la calomnie de son Accusateur , les Amis du Sr. Rousseau eussent jugé ce Philosofe digne du dernier suplice. Ils eussent rempli de leurs clameurs les Assemblées , & les Tribunaux , & leur zèle pour la Justice n'auroit point eu de bornes. Rousseau est-il condamné , non seulement ils plaignent le Coupable ; mais ils font tous leurs efforts pour le soustraire à la peine qu'il mérite.

Il n'est point de ressort qu'ils ne fassent mouvoir pour un tel dessein. Que s'ils trouvent les Juges inflexibles , ils s'attachent à corrompre des gens capables de détourner des pièces seules suffisantes pour convaincre leur Poète de calomnie & d'impiété. Que si malgré toutes leurs pratiques , ils voient que la Justice continue son procès , & trouve d'autres charges contre lui , ils l'exhortent à se sauver , & lui en facilitent tous les moiens.

Quelle partialité , & quel zèle aveugle ! Où est la bonne foi ; où est l'honneur & la probité ? Vous demandez qu'on punisse le Coupable , quand vous croiez que c'est Saurin ; & vous le sauvez , quand vous voiez que c'est Rousseau.





R O N D E A U.

ON le foutient, encore hier
Je l'apris d'un homme grand Clerc,
Que des vers de son écriture,
Et produits dans la procédure
Ont disparu comme l'éclair.



Ces vers dignes du feu d'enfer
Etoient un témoignage clair
Contre lui ; mais dans son ordure
On le foutient.



A des gens amis de la chair
Ce sale Auteur est encor cher :
Ils le sauveront, chose sûre.
Lors que pour moindre forfaiture
Maint marche en Grève où haut en l'air
On le foutient.

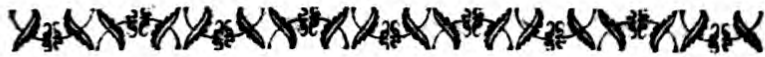


Quel

Quelques fortes & puissantes sollicitations que le Sr. Rousseau ait employées pour faire triompher sa malignité, il a enfin compris que dès qu'une fois la calomnie est démasquée, il est bien difficile qu'elle l'emporte sur l'innocence.

Convaincu de cette vérité, il n'osa plus paroître dès que le Sr. Saurin fut en liberté. Il s'imagina qu'ayant succombé sous sa fausse accusation, les intéressés dans les Couplets Satiriques, persuadés encore plus vivement qu'il en étoit le seul Auteur, reviendroient à la charge. La menace que quelques domestiques d'une personne qu'il y avoit déchirée, lui firent de l'assommer de coups par tout où ils le trouveroient, l'intimida si fort qu'il ne se croioit en sûreté nulle part.

La manière indigne dont il avoit voulu surprendre la Religion de Sa Majesté, en lui présentant un Placet où il dénonçoit calomnieusement le Sr. Saurin, comme Auteur des Couplets, le faisoit trembler dans l'obscurité de sa retraite. Il savoit que c'étoit un crime impardonnable, & il étoit sûr que le ROI avoit témoigné à Mr. le Procureur Général, qu'il falloit approfondir cette affaire, afin que le Calomniateur ne demeurât point impuni.



R O N D E A U.

EN l'air *Rousseau* croit voir toujours
Des bras levés, fermes & lourds,
Prets à draper sa camifole ;
Et sa crainte n'est point frivole ;
Il est sujet à pareils tours.



Mais quand ses crimes je parcours,
Je crois qu'il finira ses jours
En faisant une capriole
En l'air.



Il faut que Justice ait son cours ;
A la faveur les Juges sourds
De Thémis suivront la Bouffole ;
Plus d'un en a donné parole,
Et ceci n'est point un discours
En l'air.



On

On dit que si l'Arétin épargna la Divinité , c'est parce qu'il ne la connoissoit pas ; mais l'on peut dire du Sr. Rousseau que s'il a porté sa Satire jusque sur Dieu même , c'est parce qu'il le connoissoit fort mal. La lâche complaisance de ceux , aux quels il récitoit ses impiétés , a beaucoup contribué à l'entretenir dans son afreuse manie. Les uns y prenoient plaisir , & les autres n'osoient le censurer vivement.

Il arriva pourtant un jour , qu'ayant eu la hardiesse de réciter un de ses Contes obscènes en présence de M. le D. de B. il fut fort étonné , lors qu'au lieu des loüanges qu'il en attendoit , ce Prince lui dit d'un ton fort sérieux , qu'un tel Ouvrage n'avoit point de mœurs.

Cette sage réprimande l'étourdit si fort , qu'en voulant s'excuser , il répondit par un discours plus impertinent que le Conte même ; Comme je fais , reprit-il , des Poësies pieuses sans devotion , j'en compose d'obscènes sans libertinage. Je laisse à juger, quelle conséquence on peut tirer d'un pareil aveu ?

Cette excuse seroit à peine recevable de la bouche d'un Païen ; d'ailleurs qui ne sait qu'une pareille indifférence pour le crime comme pour la vertu ne peut se trouver dans le cœur de l'homme ?

RON-



R O N D E A U.

IL s'échape comme une Anguille,
Ce Rimeur, lors qu'on le houspille;
Et plein de détours affectés,
Il dément ses obscénités
Par un discours qu'il entortille.



Dites que sa Muse est gentille,
Aussi-tot de fil en aiguille
En d'horribles impietés
Il s'échape.



C'est alors que son esprit brille,
Et souvent en Grève on en grille
Pour de moindres énormités:
Cependant les Cieux insultés
Demeurent sans vengeance; il drille,
Il s'échape.



Quand

Quand je dis qu'il s'échape , ce n'est que de la justice humaine que j'entens parler ; car celle du Ciel le poursuivra par tout où il pourra se réfugier. Je ne sai même s'il ne doit point appréhender que parmi ceux qu'il a calomniés & déchirés , il n'y en ait quelqu'un qui ait les bras assez longs pour atteindre jusqu'aux pais les plus éloignés. L'Arrêt que le Parlement va décerner contre lui , pourroit bien de concert avec les Suisses influer jusqu'à Soleure. Je ne doute pas que comme ils ne prétendent point que leur République , quelque libre qu'elle soit , serve d'azile aux Scélérats , ils ne le livrent à la France , si elle le demande , ou que du moins ils ne le chassent de leur territoire.

C'est ainsi qu'ils en ont usé bien des fois à l'égard des Banqueroutiers & des Assassins , qui s'étoient réfugiés chez eux. Le crime dont le Sr. Rousseau est atteint , est encore plus grave & plus digne de la haine qu'ils ont pour les malfaiteurs. Dieu même , qui est le Roi souverain de toutes les Nations , grièvement ofensé , leur demande vengeance , & ils sont trop bons Chrétiens pour ne pas prendre sa cause en main.





R O N D E A U.

A la Suisse fuiant la Gréve,
 Il se confie, & digne Elève
 De *Marot*, dont il est l'égout;
 Sa bile âcre, fermente, bout,
 Sans lui donner ni paix, ni tréve.

* * *

Je suis sûr, que fort il lui gréve
 De voir que le fiel dont il crève,
 Ne puisse entrer dans un ragout
 A la Suisse.

* * *

Soit qu'il se couche, ou qu'il se lève,
 A Soleure, il croit qu'on l'enlève:
 Cette peur le suivant par tout,
 Inquiet, il tremble, il résout,
 Il doute; n'aiez peur qu'il réve
 A la Suisse.



H

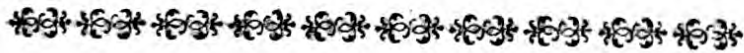
Quelle

Quelle différence du séjour de Soleure à celui de Paris pour un Poète impie , impudique , & calomniateur ! Quelque plaisanterie que les Rieurs fassent au sujet des Suisses , il faut convenir que ce sont d'honnêtes gens , & que si en général leur esprit n'est pas si subtil & si mauvais que celui de nos Libertins , il est au moins plus sensé & plus conforme au Christianisme.

Je ne crois pas que le Sr. Rousseau puisse faire un long séjour parmi des Peuples qui ont de la pudeur , & de la Religion , & chez qui les Athées ne trouvent point de Protectors. Aussi n'est-ce pas la Suisse qui lui donne un azile ; c'est notre Ambassadeur , qui trompé par ses grimaces hypocrites , & séduit par des lettres de recommandation , a pris pitié de son état.

Cet habile Ministre ne tardera guère à découvrir le mauvais caractère du personnage , & quand ce fourbe auroit assez d'adresse pour échapper à la pénétration de M. D. L. l'Arrêt du Parlement le fera bientôt connoître pour un homme indigne d'aucune protection. La manière insolente dont ce Rimeur se comporta , étant Secrétaire de Mr. de Talard en Angleterre , & que Mr. l'Ambassadeur en Suisse pourra éprouver un jour , le desabusera peut-être encore mieux de ce malin Imposteur.

R O N-



R O N D E A U.

L'Ambassadeur qui le protège,
Ignore le traître manége
De cet homme que chacun dit,
Fils de celui qui se pendit
Après un afreux sacrilége.



Sa fureur qui toujours regrége,
S'attaque au plus saint privilége;
A Londres on fait qu'il mordit
L'Ambassadeur.



Je ne voudrois pas être pleige,
Qu'à son Patron tendant un piège,
Un semblable tour il ne fit:
Du moins par cet Auteur maudit,
Il avilit fort son cortége,
L'Ambassadeur.



Qui est-ce en éfet qui ofera , je ne dis pas le protéger , mais seulement fraier avec lui , dès que l'Arrêt du Parlement sera publié ? Je me représente alors le Sr. Rousseau comme un second Caïn , tremblant & craignant à la rencontre de tous les hommes.

Sa conscience incessamment bourrellée imprimant sur son visage l'énormité de ses crimes , quelque part qu'il aille, il sera aisé de le reconnoître pour un homme coupable des forfaits les plus atroces. Les Voiageurs le montreront au doigt , & répandront bientôt dans le lieu de sa résidence des particularités de son Histoire , qui le rendront l'objet de l'exécration publique.

Ce Livre même ofrant aux yeux un portrait naïf de ses méchancetés , l'annoncera dans tous les lieux où il croira n'être pas connu. Aussi l'ai-je peint sous toutes les formes & figures qu'il a prises pour tromper les plus clair-voians , & pour se soustraire aux poursuites de la Justice. C'est ainsi qu'on en use envers ces fameux Scélérats fugitifs , dont on envoie le portrait à toutes les Villes , par lesquelles on croit qu'ils doivent passer. Ils ont beau se déguiser , leur affectation à se cacher sert souvent à les faire découvrir.





B A L L A D E.

Fier de quelques Couplets, où la rage étincelle ;
Où l'absinte & le fiel dominant tour à tour,
Composent de concert le plus afreux Libelle
Qu'on vit jamais paroître à la Vile, à la Cour :
Fier, dis-je, des exploits de sa mordante Muse,
Voiant par le Bâton tous ses lauriers flétris,
Ce noir Rimeur parut avec face camuse,
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Désireux d'effacer cette tache éternelle,
 Fauffaire accusateur par un lâche détour,
 Il impute à *Saurin* sa verve criminelle,
 Et le fait enfermer dans une triste Tour.
 Mais voiant que malgré ses fourbes & sa ruse,
Saurin se justifie aux yeux de tout Paris;
 Ce noir Rimeur parut avec face camuse
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Aprénant, qui pis est, la facheuse nouvelle,
 (Car on la publioit à chaque carefour,)
 Que le Parquet avoit informé la Tournelle
 De tant de fales vers qu'il avoit mis au jour :
 Pour ne point éprouver la rigueur dont on use
 Envers ceux que l'on trouve auteurs de tels écrits;
 Ce noir Rimeur s'enfuit avec face camuse
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



ANTI-ROUSSEAU. 175

E N V O I.

Princes, Rois, Souverains, si quelqu'un vous révèle,
Qu'en vos heureux climats ce Rimeur fait séjour :
Faites le prendre au corps, & montrez votre zèle
A punir ce Docteur d'un détestable amour ;
Coupable & convaincu des faits dont on l'accuse.
Sergens écoutez moi, vous n'y ferez mépris :
Ce noir Rimeur, paroît avec face camuse
Plus honteux qu'un Renard qu'une Poule auroit pris.



Son poil roux, sa bouche torse, ses yeux contournés, & la pâleur Juive qui régné sur son visage, sont des caractères si distinctifs, qu'il est presque impossible de s'y méprendre.

Ses Partisans regarderont tout ceci comme un badinage, & une fiction poétique; mais les précautions que le Sr. Rousseau prend chaque jour, font voir qu'il le regarde d'un autre œil, & qu'il n'appréhende rien tant que ce fameux Arrêt qui doit l'exclure pour jamais de sa Patrie.

Son affaire a fait trop de bruit, & tant de personnes puissantes y sont intéressées, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle se décidera bientôt. On sait même qu'elle est parvenue jusqu'aux oreilles de Sa Majesté; toutes les sollicitations & tous les incidens qui en retardent la conclusion, ne feront que grossir le nuage, où se forme la foudre vengeresse, dont le Ciel a résolu de le fraper.

Et les Dieux accusés de lenteur à punir,
Vont se justifier aux siècles à venir.

Cette Punition arrivant par degrés, n'en est que plus authentique. Si elle eut été subite, elle seroit déjà éfacée de la mémoire des hommes; au lieu qu'en traînant si long tems, elle en sera plus mémorable.



BALLADE.

DE ce vilain Rimeur que l'on vante si fort,
 J'ai toujours détesté la coupable entreprise :
 En vain auprès des Grands il trouvoit du support,
 Je m'en suis expliqué souvent avec franchise :
 Il périra, disois-je, & si les justes Cieux
 Ont souffert si long tems ses crimes odieux,
 C'est qu'avec les pécheurs ils usent de remise :
 Mais las de tolérer cet affreux Scélérat,
 Ils sauront le punir, & même avec éclat.
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.



178 ANTI-ROUSSEAU.

Comme un Chien enragé ce Poëte vous mord ,
Ses vers n'ont de beauté que lorsqu'il fatirise ;
Ses lâches Partifans même en tombent d'accord ,
Sa rage envenimée a déchiré l'Eglise.
Sur la Robe & l'Epée , en Rimeur furieux
Il répand à longs flots son fiel injurieux ;
Mais un Guerrier fur lui vient d'ufer de main mise.
Vainement il se plaint d'un pareil attentat ;
On lui répond par tout , à la Cour , au Sénat ,
Tant va la cruche à l'eau , qu'à la fin elle brise.



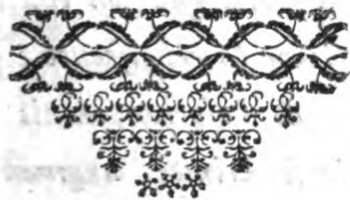
Cet infame Ecrivain se livrant au transport
Du détestable amour , dont son ame est éprise ,
Vante la Sodomie , & par un fale éfort
Tache en la célébrant de la rendre permise.
Dans un Conte lascif Rimeur luxurieux
Sous de belles couleurs il la peint à nos yeux ,
Et se rit hautement de la Loi de *Moïse*.
Sur cette Loi divine il parle en Apostat.
Mais son crime est enfin connu du Magistrat.
Tant va la cruche à l'eau , qu'à la fin elle brise.



E N-

E N V O I.

Monarque magnanime, & qui vraiment pieux
Soutiens avec éclat la foi de tes Aïeux,
Tu ne souffriras pas qu'un Rimeur la détruise;
De Pais en Pais pourfui ce Renégat
Et fai qu'à son suplice on dise en ton Etat,
Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle brise.

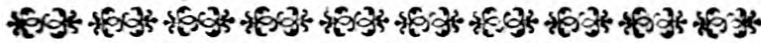


Les Partisans outrés du Sr. Rousseau ne manqueront pas de dire, que j'ai tort de le poursuivre si vivement, & que c'est en vain que je lui pronostique des suites terribles de la part de la Justice, puisqu'il est hors de prise. Ils ajouteront même, que ce Poète piqué au jeu & vindicatif, pourroit bien à son tour égaier sa Muse à mes dépens.

Mais je crois l'avoir déjà dit, plus il se croit hors des atteintes du Parlement, & plus il mérite de subir les censures du Parnasse. A l'égard de sa tranquillité sur ce sujet, je veux bien croire que mes vers plus ou moins véhémens ne la troubleront pas; je souhaite même sa conversion plutôt que son châtement; & je serois le premier à louer sa résipiscence, si sa conduite donnoit quelque lieu de l'espérer; mais l'orgueil qu'il fait voir à soutenir ses crimes, augmente mon indignation.

A l'égard de tout ce qu'il pourra dire ou écrire contre moi, si ce sont des calomnies, je ne prendrai pas la peine de les relever; & si ce sont de véritables fautes, j'en conviendrai de bonne foi. Je ne suis pas même à me repentir intérieurement d'avoir un peu trop écouté ses pareils dans ma jeunesse; mais Dieu merci, il y a long tems que j'ai fait divorce avec eux.

BAL-



B A L L A D E.

Q U E *Rousseau* dans maint Vaudeville
 Sur moi répande afreuse bile
 Pour se venger de mes refrains :
 Qu'en vieux Gaulois il me déchire,
 Je me rirai de sa Satire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.

Qu'à la Cour, ainsi qu'à la Ville,
 Maint grand Seigneur prifant son file,
 A sa rage donne les mains :
 Qu'en second *Marot* on l'admire,
 Pour moi, quoi qu'on en puisse dire,
Je ne l'aime, ni ne le crains.

C'est un Plagiaire fervile ;
 Il a le cœur noir, l'ame vile ;
 Il sape les droits les plus saints :
 Contre *Moïse* il ose écrire.
 Je ne connois de Rimeur pire.
Je ne l'aime, ni ne le crains.

E N V O I.

Thémis, lorsqu'à toi je me plains
 De ce Rimeur à cruelle ire,
 Ce n'est pas qu'il me puisse nuire ;
Je ne l'aime, ni ne le crains.

Oui, Monsieur Rousseau, je ne vous crains, ni ne vous aime; je ne vous hais pas non plus personnellement, puisque la charité me le défend. Que si cette Satire est personnelle, c'est afin de faire connoître au Public que vos mœurs corrompus ont produit ces infâmes Poësies, dont vous l'avez infecté. Je cherche à décrier la source, d'où sont sortis tant de ruisseaux empoisonnés. Les faits que je raporte sont fondés sur des pièces authentiques, ou sur des rapports d'une renommée qui n'est point équivoque.

La plupart du tems ce sont des Pièces produites en Justice, imprimées, & quelquefois ce sont des discours, dont tous Paris a été bercé pendant plus de dix ans, tels que sont vos horribles mépris pour votre Père.

Je joindrai à ce volume tous les actes juridiques que je pourrai recouvrer; mais quelque droit que j'aie de développer toutes vos hipocrisies, de censurer vos ordures, de fulminer contre vos impiétés, je ne m'émanciperai de le faire que sur de bons témoignages, & je vous promets que je ne démentirai point le nom que je me suis donné à la tête de ce Recueil.





R O N D E A U.

Sûr & sincère Arestografe,
Sans y manquer point d'ortografe,
Je raporterai tes Arrêts :
Et je n'en ferai point d'extraits,
Que le Juge ne les parafe.



D'après mainte pièce olografe,
Je donnerai par paragrafe,
Un Mémoire de tes forfaits
Sûr & sincère.



Que si jamais Sergent t'agrafe,
Je te promets un Epitafe
Car tu ne vivras guére après.
O l'heureux homme que tu és !
D'avoir un Historiografe
Sûr & sincère.



Les crimes vrais & certains du Sr. Rousseau sont en si grand nombre, qu'il faudroit être bien mal avisé pour lui en imputer de faux, ou de douteux. Ce seroit le vrai moien de lui donner lieu de crier à la Calomnie, & de décréditer sous ce prétexte l'Historien de ses forfaits.

Mais comme plus la moisson est abondante, & plus le Moissonneur laisse de quoi glaner; aussi je laisse bien des choses à ceux qui voudront entrer après moi dans le même champ. Dans cé dessein il me paroît qu'il est tems de finir la première Partie de cet Ouvrage Prosai-poétique, où le Lecteur pourroit se lasser de voir revenir si souvent des actions si odieuses, & seulement propres à inspirer de l'horreur, sans aucun mouvement de pitié, puisque le personnage de ma scène est un Scélérat de gaieté de cœur, & qui fait gloire de ses abominations.

La critique générale que je vais faire de ses Poësies, ne laissera pas de nous ramener quelquefois de la fausseté de son esprit à la malignité de son cœur; mais pour varier le stile, je tâcherai d'égaier un peu plus cette seconde Partie que je n'ai fait la première, & de montrer qu'il ne mérite pas moins d'être hié sur le Parnasse pour des compositions extravagantes, que puni par la Justice pour des crimes abominables.

R O N-

R O N D E A U.

J E finis l'afreux Catalogue
Des noirceurs de ce Pédagogue,
Qui veut par des vers insensés
Donner du poids aux traits lancés
Contre l'antique Sinagogue.



Sur les raisons qu'il met en vogue
Pour détruire le Décalogue,
Ma Muse en aiant dit assez,
Je finis.



Je pourrois par mainte Apologue
Remplir encor maint Dialogue
De tous ses crimes ramassés :
Mais craignant que les yeux lassés
Sur ma longueur on n'épilogue,
Je finis.



FIN DE LA PREMIERE PARTIE.







II. PARTIE.

R O N D E A U.

JUSQUES au bout de l'Univers,
Je le poursuivrai, ce Pervers :
Alla-t-il sous l'autre Emisphère,
Ma Muse d'une aile légère
Traversera les vastes mers.

Au dire de gens très-experts,
Ce dessein n'est point un travers,
Si tant est que je persévère
Jusques au bout.

Sus donc, Phébus, Roi des Concerts,
Donne de la force à mes airs;
Et fais qu'en ma juste colère
Je chante si bien ce faux Frère,
Qu'on lise ma prose & mes vers
Jusques au bout !

Quoi-

Quoique sur le Parnasse toutes les conditions soient égales, & que les seules preuves d'esprit y soient admises; je ne crois pas m'éloigner de ce principe en parlant de la naissance du Sr. Rousseau; sa qualité de fils de Cordonnier, qui devoit reléver la gloire de son talent, n'ayant servi qu'à lui attirer un ridicule par la mauvaise honte qu'il se faisoit de l'avouer.

Il est d'autant plus coupable, que cet aveu l'auroit fait estimer de tous les honnêtes gens, au lieu que son orgueil opiniâtre à se vouloir faire passer pour tout autre qu'il n'étoit, a été la source de tous ses malheurs.

Son Père l'avoit fait élever d'une manière à ne point rougir de son éducation, & tout autre fils, loin de pousser l'ingratitude jusqu'à le renier, auroit publié hautement les obligations qu'il lui avoit.

Dès sa plus grande jeunesse il tâcha de secoïer le joug paternel, si naturel à tous les hommes. Il se donnoit à ses camarades pour le fils d'un Seigneur qui avoit été amoureux de sa mère, & s'éforçoit de leur persuader qu'il n'étoit que le pensionnaire de celui qui le nourrissoit, & qui l'élevoit aux dépens du travail de ses propres mains.





R O N D E A U.

LÉgitime feroit le cas,
Si l'on étoit né de *Judas*,
De renier alors son Père.
Vû la grandeur du vitupère,
On laisseroit franchir le pas.



Mais parce qu'il est d'un rang bas,
Cordonnier, laquais haut-à-bas,
Ne pas croire son baptistère
Légitime ?



Le seul *Rousseau*, vrai *Marsyas*,
Et l'un des fils les plus ingrats,
Niant sa race Cordonnière,
Dit qu'un Seigneur connut sa Mère,
Et prône par tout qu'il n'est pas
Légitime.



Quand

Quand j'ai dit que sa malheureuse obstination à desavouer son Père, avoit été l'origine de sa perte, je n'ai rien avancé qui ne soit très-véritable. Le Sr. Rousseau son Père, quoique Cordonnier, passoit pour honnête homme. Il avoit exercé les principales charges de sa Communauté avec honneur & probité, & même étant Syndic, il eut la gloire par son crédit, ses soins & ses dépenses, d'obtenir la Confirmation d'un Arrêt en faveur des Filles de maître.

Ce service étoit si considérable, que son Corps lui permit d'en faire dresser un monument dans la Chambre des Jurés. C'étoit un grand Tableau, représentant ledit Sr. Rousseau assisté de deux Jurés à genoux devant SA MAJESTÉ, & recevant ces Lettres de Confirmation des mains de Mr. le Chancelier.

Ce Tableau glorieux pour le Père, a toujours été un objet d'horreur pour le Fils, qui a employé tout son crédit pour le faire oter, & qui à la fin en est venu à bout ; ce qui a fait dire qu'il ne vouloit pas même voir son Père en peinture. Il ajouta à cette injure celle de changer son nom en celui de Vernietes, dont l'anagramme est, tu te renies ; ce qui lui attira la malédiction paternelle.

RON-



R O N D E A U.

Son *Saint Crépin*, colé sur une armoire,
Rousseau le Père en son Laboratoire,
A deux genoux, & mains jointes prioit ;
Que puisqu'enfin son Fils le renioit,
Il le punit de sa malice noire.



Ce Fils ingrat, loin de craindre & de croire,
Qu'un tel souhait put être exécutoire,
Railloit son Père, & même basoüoit
Son *Saint Crépin*.



Mais depuis peu, le fait est très-notoire,
Ce malheureux pour vers difamatoire
S'est vü donner encor pis que le fouet ;
Et de Thémis infortuné jouët,
Il a perdu tous ses Protecteurs, voire
Son *Saint Crépin*.



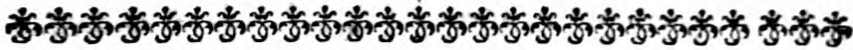
Quel-

Quelque vile que soit la condition d'un Artisan, elle ne doit jamais être un sujet de reproche pour celui qui l'exerce avec probité : aussi le Sr. Rousseau le Père ne faisoit point de façon, quelque accommodé qu'il fut de travailler en public.

Il ne laissoit pas d'avoir des pensées au dessus de sa profession, puisqu'il dit un jour à un Procureur qu'il chaussoit, que si son Fils vouloit devenir bonnête homme, & le reconnoître, il lui donneroit de quoi acheter une charge de Conseiller au Châtelet. Sur quoi le Procureur se retira en riant, & comme s'il n'eut pas voulu que le Père de son Supérieur s'abaissât, jusqu'à lui prendre la mesure d'une paire de souliers.

Il se piquoit d'un grand gout dans sa manière de chauffer : son Enseigne étoit magnifique, il se faisoit honneur d'avoir des pratiques de conséquence. Il leur parloit souvent de son Fils, en disant qu'il auroit été trop heureux, de ne l'avoir point ; qu'il faisoit tout le chagrin de sa vie, & qu'il se repentoit de ne l'avoir pas élevé dans sa profession ; puisque du moins il en eut pu tirer quelque service, & qu'il n'auroit pas eu le déplaisir d'en être si mal récompensé.





R O N D E A U .

DE ses fouliers le Sr. *Roussseau* se joue,
Et ne craint point qu'on lui fasse la moue;
Il chante assis tout ainsi que de bout;
Son huis ouvert il tranche, cole, coud,
Trempe son cuir, ou quelque talon cloue.



Son Fils ingrat par tout le defavoue,
Rempli d'orgueil en Paon il fait la roue;
Mais il gémit fitot qu'il voit le bout
De ses fouliers.



Contre le cuir ce fier Rimeur échoue :
N'en parlez plus, sa langue se dénoue,
Il jase, il rit, il badine sur tout.
Quant à l'honneur, ce mets n'est de son gout;
Il en fait moins de cas que de la boue
De ses fouliers.



Cette disposition de cœur du Sr. Rousseau à renier son Père , augmenta de plus en plus , à mesure qu'il approcha de quelques grands Seigneurs. Peu sûr de son mérite personnel , il craignoit mortellement que sa naissance ne le rendit méprisable.

Mais plus cette crainte le rongeoit, & plus les Officiers de la maison où il demeuroit, prenoient plaisir de le mortifier. Le Sr. Cenami, de fort bonne famille, mais pauvre, & qui avoit été son camarade d'Ecole, l'étant venu demander chez Mr. le Baron de Breteuil sans se faire annoncer, il eut l'audace de le méconnoître, & de le brusquer; dequoi l'autre indigné, lui dit en présence des domestiques, qu'il n'étoit venu qu'à dessein de lui emprunter un écu neuf pour paier une paire de souliers qu'il avoit commandé à son Père.

Une réponse si piquante le rendit si chagrin, & en même tems si odieux à toute la maison, qu'il songea dès-lors à la quitter, ce qui ne fut pas difficile, puisque le Baron en étoit déjà fort las, quoiqu'il ne l'eut à son service que depuis un an. Cette aventure m'a été racontée par le Sr. de Cenami même, & confirmée par un Valet de Chambre, qui se trouva présent à la scène, & dont il fit le rapport à Mr. le Baron de Breteuil, non sine rifu ex parte auditorum.

RON-



R O N D E A U.

Senfible aux traits qu'on lui décoche,
Rousseau n'a point un cœur de roche;
Il est vrai qu'on le touche peu,
Lorsqu'on trouve digne du feu
Les vers sortis de sa caboche.



Pour le pervertir il accroche
Quiconque par malheur l'approche :
Aux forfaits il ne croit pas Dieu
Sensible.



Dites lui que sa Muse croche
Dans le chemin de l'honneur cloche,
Il en rit, il en fait l'aveu :
Mais mettez sa naissance en jeu,
Lors vous lui ferez un reproche
Sensible.



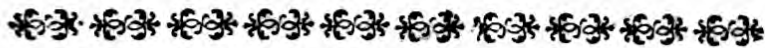
Comme notre naissance ne dépend de nous en aucune façon, rien n'est plus ridicule que de railler un homme là-dessus. Ce ridicule est même plus grand, quand le Railleur n'est pas d'une condition fort élevée au dessus de celle de son Adversaire.

Comme je ne suis que le fils d'un Marchand, le Sr. Rousseau pourroit avec justice me couvrir de confusion sur les reproches que je lui fais, s'il n'y avoit donné lieu par ses mauvaises mœurs, par son éfronterie, & par sa fausse délicatesse.

J'ai été à la Cour aussi bien que lui, & sur un autre pied, puisque j'y avois une charge de Clerc de Chapelle; mais bien loin de vouloir me donner pour autre que je n'étois, je me déclarai dès le premier jour avec tant de sincérité sur ma famille, que tous les honnêtes gens m'en estimèrent davantage. Il n'y eut que les Sots, à qui je ne cherchois pas de plaire, qui blamèrent mon ingénuité, & qui la regardèrent comme la censure de leur orgueil.

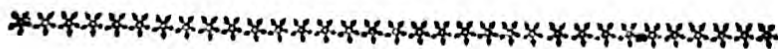
Ce qui les chagrina davantage, ce fut de voir que des personnes de la première distinction m'invitoient à leur table, & se faisoient un plaisir de s'entretenir avec moi. Ce fut dans cette situation que je répondis à une Epigrame de notre Auteur.

EPI-



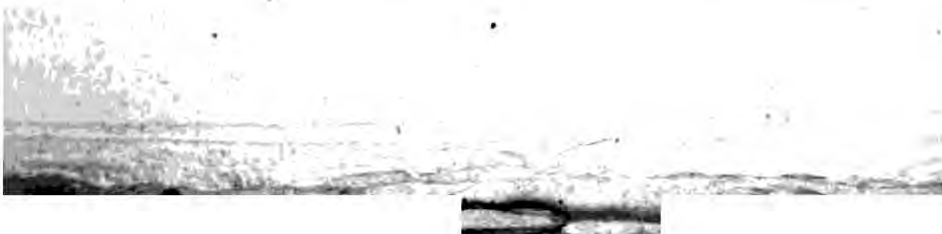
EPIGRAMME.

G*Acon* Rimailleur subalterne,
Vante *Person* le Barbouilleur ;
Et *Person* Peintre de Taverne,
Vante *Gacon* le Rimailleur.
Or en ce cas, certain Railleur
A dit, qu'ils font tous deux fort sages ;
Car fans *Gacon* & ses Ouvrages
Qui jamais eut vanté *Person* ?
Et fans *Person* & ses Sufrages
Qui jamais eut prôné *Gacon* ?



R E P O N S E.

C*Répin* se fait une maxime
De blâmer tout ce que j'estime ;
Il traite sur ce pied *Renard* de Rimailleur,
Et nomme *Person* Barbouilleur :
Et si je m'avisois d'écrire,
Que son Père est un homme habile en son métier,
Il diroit ; pour me contredire,
Que son Père est un Savetier.



Le dépit que conçut notre Poëte de voir que je l'avois entamé par l'endroit le plus sensible, lui fit prendre des mesures pour empêcher le progrès de mon audace.

A cet éfet aiant rassemblé trois Spadaßins, entre lesquels étoit un nommé De Brie, il vint à leur tête dans un Café où j'étois, pour me dire qu'il vouloit répondre à mon Épigramme à coups de bâton. Quelque bien accompagné qu'il fut, sa contenance étoit si peu ferme que je le démontai en lui disant d'un ton railleur, que j'étois tout prêt à les recevoir.

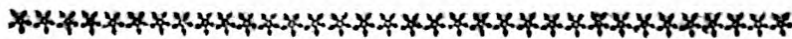
Un de ceux qui l'accompagnoient, voulant trancher du brave, me dit que ce seroit à lui à qui j'aurois à faire, & qu'il étoit M*** Du Roi. En même tems il me jetta pour signal le reste d'une tasse de Café. Je répondis à cette insulte avec un Chandelier, dont je lui alongeai un coup; mais on vint nous séparer.

Le lendemain les amis du M*** m'aiant fait des excuses de sa part en avoiant, qu'il y avoit eu du vin sur le jeu, & que Rousseau étoit un lâche, je crus que je devois mépriser les trois autres jusqu'au point de ne pas même porter contre eux ma plainte chez un Commissaire, comme bien des gens me le conseilloyent. Mais bien loin de me contenir sur l'article si chagrinant de sa naissance, je continuai de plus belle.



E P I G R A M E.

Pouffé d'une vaine manie,
Crépin le Fils d'un Cordonnier,
 Pour faire un Opéra se croiant du génie,
 Prit la lire à la main, & quitta son métier.
 Mais quand par l'auditeur il vit siffler sa rime,
 Il reconnut bien à son dam,
 Que véritable est la maxime,
Ne futor ultra crepidam.



A U T R E.

Jadis le Fils d'un Boulanger
 Nous fit des Opéra pleins de force & de grace;
 Le Héros, comme le Berger
 Y récitoient des vers avoués du Parnasse.
 Le Fils d'un Cordonnier prend aujourd'hui sa place;
 Mais malgré toute son audace,
 Il approche aussi peu de ce noble Ecrivain,
 Que le cuir approche du pain.



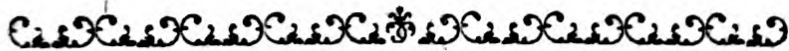
Me voyant si peu intimidé par ses rodomontades, notre Poète résolut de changer de batterie, & d'essayer d'obtenir par supplications ce qu'il croioit avec raison ne pouvoir jamais obtenir par menace.

Il engagea pour cet éfet plusieurs personnes de mérite & de considération, à me prier de le laisser en paix, me faisant insinuer que s'il s'étoit emporté contre moi, c'est que je l'avois outragé par des Epigrammes satiriques ; que ces Eprigrammes me deshonnoroient moi-même, & qu'un bel Esprit ne devoit point s'abaisser à de si petits sujets.

Ces remontrances si zélées, jointes à des prières si vives, furent cause que je ne crus pas devoir refuser ce qu'on me demandoit. Je promis donc à ceux qui m'en parlèrent de discontinuer ; leur pronostiquant toutefois, qu'ils s'emploioient pour un Coquin, & qu'ils se repentiroyent tot ou tard de la démarche qu'il leur faisoit faire.

Ce que j'avois prédit, arriva ; car quelques années après, un de ces Messieurs m'ayant mené diner chez lui, me demanda pardon de m'avoir autrefois tant sollicité de laisser Rousseau en repos ; que c'étoit le plus lâche de tous les hommes, & qu'il venoit de faire des Couplets infames contre ses meilleurs Amis.

RON:



R O N D E A U.

Avec les dents dès qu'il peut vous saisir,
Tel qu'un mutin il vous ronge à plaisir :
A ce Satire ofrez vin, ou pécune,
Pour mordre ceux à qui portez rancune,
Il les mordra selon votre désir.



Or le forcer d'autre talent choisir,
Afin de mieux occuper son loisir ;
Vous prendriez cent fois plutôt la lune
Avec les dents.



C'est un Coquin, c'est un Infame à fuir,
Son lâche cœur ne sauroit se trahir ;
La pente à mordre à sa race est commune ;
Jadis son Père en morguant la fortune,
Pour l'alonger prenoit souvent le cuir
Avec les dents.



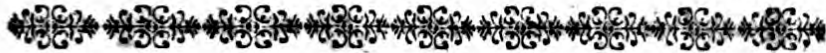
Quoique la pensée qui termine ce Rondeau , me vint alors dans l'esprit , je ne l'ai mis en usage que depuis le Procès du Sr. Rousseau. Mon ressentiment étoit tellement étouffé , que j'ai demeuré plus de dix ans sans presque songer à lui. Je me contentois de blâmer le mauvais usage qu'il faisoit de ses talens , & cela seulement devant les personnes qui le louoient extraordinairement.

F'en serois toujours demeuré là , si ce Poète par la noirceur de sa conduite , n'eut obligé la Justice à se mêler de ses affaires , & si je n'eusse remarqué , que ses Partisans vouloient le justifier aux dépens d'un innocent.

Les nouveaux Couplets aiant fait le bruit que chacun sait , je fis un Rondeau qui déplut beaucoup à ceux de son parti. Ils prétendirent que Rousseau m'y aiant épargné , je ne devois point le critiquer ; mais je leur répondis ; que j'avois d'autant plus de droit d'invectiver contre cet infame Ecrivain , qu'en le satirisant sur une chose aussi horrible , je le ferois par un pur zèle , & non par aucun motif de vengeance.

F'ajoutois que la plupart des personnes difamées par ce Satirique Calomniateur , me paroissant bien éloignées du caractère dont il les peignoit , je pouvois prendre leur défense.

RON-



R O N D E A U.

JE n'y suis pas dans l'Ode impure
 Qui fait horreur à la Nature ;
 Où *Rousseau* plein d'un noir Démon
 Met gens fages & de renom
 En si laide & sale posture.



Aparemment il se figure,
 Que peu sensible à l'imposture
 Je n'en ferois que rire ; non,
 Je n'y suis pas.



M'y voici : c'est que ma censure
 Lui donne trop de tablature.
 Il craint les coups de mon poinçon.
 Donc , quand j'attaque sa Chançon,
 Ce n'est pas qu'il m'ait fait injure ;
 Je n'y suis pas.



Quand je n'aurois jamais eu de démêlé avec le Sr. Rousseau, je me serois fait un point d'honneur de le décrier, comme je fais, persuadé que je le puis, & que même je le dois en conscience, puisqu'il est permis de crier contre les Scélérats de notoriété publique.

Que si cette raison ne suffit pas pour ses Partisans outrés, ils sauront que ce Rimeur a le premier rompu la glace, puisque le Sr. Danchet a dit publiquement que Rousseau lui avoit communiqué une Epigramme contre moi en lui recommandant de garder un profond secret.

Efectivement, elle m'a été cachée plus de douze ans. La crainte qu'il témoigna que je ne l'aprisse, montre que s'il m'a épargné dans les Couplets, ce n'a pas été pour me faire grace, ou pour me donner des marques de son mépris; mais par pure appréhension de réchauffer ma bile éteinte.

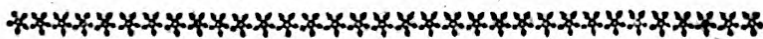
Cette Epigramme regarde un petit Poëme que je fis sur le Combat de la Marfaille. La pointe en est si mal aiguisée, qu'il faut que j'y donne moi-même un coup de lime pour la faire sentir, & pour montrer que j'agis rondement. Je vais la faire imprimer avec la Réponse.





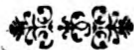
EPIGRAMME.

O CATINAT! quelle voix enrumée
 De te chanter ose usurper l'emploi?
 Mieux te vaudroit perdre ta renommée,
 Que cueillir los d'un si chetif aloi.
 Honni seras, ainsi que je prévoi,
 Par cet écrit; & ne fais, à vrai dire,
 Remède aucun, si non que contre toi
 Le même Auteur écrive une Satire.



REPONSE.

JE conviens, CATINAT, qu'en loüant ta victoire,
 J'ai pu faire des vers peu dignes de ta gloire;
 Mais si *Rousseau* te déchiroit,
 (Car quelle est la vertu qui n'ait senti le trait
 De la rage qui le dévore?)
 La chose autrement tourneroit;
 Ma louange te deshonore,
 Sa Satire t'honoreroit.



Le mépris que le Sr. Rousseau fait voir pour cette Ode de ma façon, est aparemment fondé sur la préférence que l'Académie d'Angers donna à un autre Ouvrage des plus méprisables. Si effectivement mes vers doivent céder à ceux qui eurent le prix, je les tiens pour les plus ridicules qui soient jamais sortis de la cervelle d'aucun Poète.

Et qui n'éclateroit de rire, en voyant l'Auteur couronné donner des ailes au poignard?

*Quiconque fuit, périt un peu plus tard,
Et bientôt sur ses pas sent voler le poignard.*

Et en parlant du Général,

*De Turenne & Condé le double esprit l'anime.
C'est auprès de ce Chantre, quatre fois plus dur que
Chapelain dans sa Pucelle, qu'il plait à notre excellent
Rimeur de me donner une voix enrouée & plus
desagréable, que celle d'un froid Satirique. Je pourrois
le confondre aisément, en rapportant la moindre
Strophe de mon Ode.*

*Que si malgré la différence il persistoit à soutenir
que mon Ouvrage ne vaut rien; je ne sai s'il pourroit
garentir les siens du même reproche; c'est ce que
j'espère faire voir dans la suite: en attendant je le
renvois au Rondeau suivant.*

RON-



R O N D E A U.

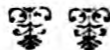
EN criant contre tes excès,
 Ma voix s'élève avec succès;
 Et sans vanité je présume,
 Qu'avec le secours de ma plume
 Elle ira jusques sous le Dais.



Tu dis dans tes fougueux accès,
 Qu'enrumé suis: fou que tu es,
 Apprends que je me defenrume
 En criant.



J'ai crié, comme tu le fais,
 Plus haut qu'aucun dans ton Procès;
 J'en vais publier le Volume:
 En vain ton courroux s'en alume;
 Je me ris du bruit que tu fais,
 En criant.



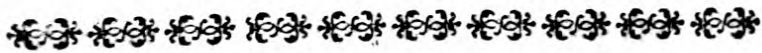
Oui,

Oui , Monsieur , malgré tous vos cris & ceux de vos Partisans joints ensemble , ma voix se fera entendre , quelque enrouée qu'elle paroisse à vos oreilles. Elle va même le prendre sur un ton , auquel vous ne vous attendiez guère ; car dans le haut étage où vos bons Amis placent votre Muse, vous ne croiez pas que toute la Critique du monde la puisse ravalier , & la réduire à son véritable point.

Quelques Dixains à la manière de Marot vous aiant fait connoître des Amateurs de la Poësie , vous dîtes d'abord votre subsistance à des Mécènes , qui peu capables d'y pouvoir contribuer long tems , vous conseillèrent de travailler pour la Comédie. Ils vous fournirent même un sujet très-susceptible d'agrémens , & de fine plaisanterie , pour peu que vous l'eussiez enrichi de votre propre fond.

Le Café commençoit alors à s'établir dans les ruelles , il servoit de matière à toutes les conversations. On établissoit des lieux publics , où tout Paris alloit s'amuser , & où il se passoit des scènes très-propres à mettre sur le Théâtre ; cependant vous réussistes si mal dans une Pièce , intitulée le Café , qu'à peine se souvient-on qu'elle ait jamais été jouée.

RON-



R O N D E A U

SANS REFREIN.

LE *Café* d'un commun accord
Reçoit enfin son passeport.
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille,
Au matin prenez le un peu fort.



Il chasse tout mauvais rapport ;
De l'esprit il meut le ressort ;
En un mot, on fait qui reveille.



Il ressusciteroit un mort ,
Et sur son sujet sans effort
Rousseau pouvoit charmer l'oreille :
Au lieu qu'à sa Pièce on someille ,
Et que chez lui seul il endort.



Le peu d'accueil que le Public fit à la première Pièce du Sr. Rousseau, & le peu d'espérance que ce Rimeur eut de gagner les suffrages dans ce genre d'écrire, le jetta dans une profonde mélancolie. La honte d'avoir fait paroître si peu de génie dans ses essais comiques, & la crainte de se voir abandonné par ses Mécènes, lui firent faire de nouveaux efforts pour se remettre en crédit par de nouvelles Epigrammes, ou par de nouveaux Contes des plus lascifs.

Comme ces Ouvrages ne demandent pas une grande étendue d'esprit, & que leur beauté ne consiste souvent que dans le tour, il en fit quelques-uns qui rapellèrent l'attention de certaines personnes, qui pour le tirer d'un état assez fâcheux, le produisirent à Mr. De Francine.

Ce nouveau Patron lui donna sa table, & l'excita à composer pour son Théâtre, en lui faisant entendre, que pour peu qu'il rima liriquement, il en seroit bien récompensé. Ces ofres avantageuses piquèrent de telle sorte la Muse de notre Poëte, qu'il résolut de donner Jason : s'étant embarqué avec cet Argonaute, il n'espéroit pas moins que de conquérir la Toison d'Or ; mais toutes ses prétensions échouèrent par la chute de son Opéra.





R O N D E A U.

Ainsi qu'*Orphée* en la Navire,
 Qui porta *Jason*, ce preux Sire,
Rousseau s'embarque solement,
 Et croit du fougueux Elément
 Calmer les flots avec sa Lire.



Cet infame & vilain Satire
 Autre sujet devoit élire;
 Il ne chante point noblement
 Ainsi qu'*Orphée*.



Qu'il vante le brutal délire,
 Que femmes ont droit de maudire;
 Il le peut avec fondement.
 Mais je crains que pour châtement
 Le beau sexe ne le déchire
 Ainsi qu'*Orphée*.



Les

Les Amateurs de l'Opéra, charmés du tendre badinage de la Muse de Quinaut, ne purent souffrir la dureté de celle du Sr. Rousseau : aussi n'évita-t-il point les siflets & les brocards dus à sa témérité & à son ignorance.

Parmi les Railleurs, ceux qui le connoissoient, les uns le renvoioient à la boutique de son Père, & les autres disoient qu'il ne méritoit que la peau d'un veau pour avoir si mal chanté la Conquête de la Toison d'or.

Mr. De Francine fut le seul qui prenant pitié de son malheur, l'exhorta de le réparer en tachant de mieux suivre les traces de Quinaut dans une autre Pièce. Il lui proposa en même tems d'en faire une dans le gout d'Atis : Ne vous abandonnez pas, lui dit-il, à votre génie ; suivez un guide dans un país dont vous ignorez encore les routes.

Cette exhortation, & ces conseils l'enhardirent à redonner un nouvel Opéra, intitulé Adonis ; mais qui n'est qu'une froide imitation de celui qu'on lui avoit donné pour modèle : malgré la Musique, qui n'étoit pas mauvaise, il pensa tomber à la première représentation sans Mr. le Prince de Conti, qui voiant la Cour prête à se retirer dès le troisième Acte, la retint en disant, qu'il devoit revenir une hure de sanglier au cinquième, qui ne seroit peut-être pas mauvaise.

RON-



R O N D E A U.

IL fait pitié cet *Adonis*,
 Ce jeune Chasseur, ce beau fils;
 Mars jaloux le perd, l'affaffine.
 Cette mort à Dame Cyprine
 Cause des tourmens infinis.



Elle jette les plus hauts cris;
 Ce n'est plus la Mère des Ris;
 Elle pleure; son teint se mine,
 Il fait pitié.



Ce fujet du bon coté pris
 Pouvoit être d'un très-grand prix;
 Mais *Rousseau*, qui n'a Muse fine,
 Nous peint Vénus en Gourgandine,
 Et voulant copier A R I S,
 Il fait pitié.



Quel-

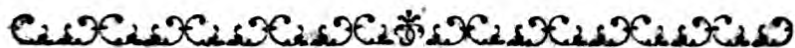
Quelque mauvais que fut ce second Opéra, Mr. de Francine vouloit le favoriser; il le poussa tant qu'il pût aux dépens des oreilles du public, & régala son Auteur de cent pistoles pour ne pas le décourager.

Cette somme qui auroit du être reçue comme un présent, passa dans l'esprit du Sr. Rousseau pour un foible paiement de son travail. Il publia par tout, que Mr. de Francine l'avoit excroqué, & que son Opéra avoit été joué assez de fois pour lui valoir deux mille livres: mais il ne disoit pas qu'on l'avoit joué très-long tems sans retirer les frais de la représentation.

Son ingratitude croissant de jour en jour, il la porta au point que de faire une Satire des plus cruelles contre son Protecteur. Comme l'impudence, la calomnie, & la rage lui en fournirent les traits principaux, il réussit malheureusement assez pour charmer ceux qui n'aiment qu'à se divertir aux dépens du prochain.

Les honnêtes gens frémirent d'horreur en voiant les excès où ce Poëte ingrat s'étoit porté envers son Bienfaicteur; tout Paris même s'est étonné que Mr. de Francine se soit contenté d'un simple desaveu de la part de ce Satirique, qui aiant desavoué sa Francinade les larmes aux yeux, la donnoit secrètement à ses Amis comme le chef-d'œuvre de sa Muse.

E P I.



EPIGRAMME.

Francine dit , qu'étant Lirique fade,
 Rousseau n'a droit de trancher du *Quinault* :
 Et Rousseau dit dans une pasquinade,
 Que Francine est Sicophante & Ribaut.
 Or par les traits de l'aigre *Francinade*
 Il n'est pas sûr que Rousseau persuade :
 Mais quand on lit *Adonis & Jason*,
 On voit fort bien que Francine a raison.



AUTRE.

TU chantes d'un si mauvais ton
 Les Amours d'*Adonis*, & les Faits de *Jason*,
 Que Francine auroit du te donner en salaire
 Les *poils d'un fanglier, ou la peau d'un mouton
 Pour la Boutique de ton Père.

* Que les Cordonniers mettent au bout du Ligneul.



Muni

Muni de cent pistoles , & tout fier de sa Franciade , le Sr. Rousseau reparut dans le Café de la rue Dauphine , pour dominer sur ceux qu'il croioit ses inférieurs en poésie. Il caressoit extraordinairement ceux qui lui ajugeoient la Couronne Parnassique ; voiant les progrès que sa flaterie avoit faits sur quantité d'esprits , il résolut de composer une Pièce de Théâtre , intitulée le Flateur.

Cette Comédie qu'il composa d'après lui-même , étoit à la vérité , assez bien écrite , mais comme elle manquoit de jeu & d'action , elle eut moins de succès qu'elle en auroit eu , si le principal caractère eut été moins odieux : car c'est un Flateur traître , & qui va à ses fins trop grossièrement ; des qu'il croit être au dessus de ses affaires.

On fut surpris de voir qu'il se fut si bien joué lui-même , & dans cette pensée on le régala du Quatrain suivant :

*Cher Rousseau , ta perte est certaine ;
Tes Pièces desormais vont toutes échoüer :
En jouant le Flateur , tu t'atires la haine
Du feul qui te pouvoit louer.*

Le succès équivoque de cette Comédie l'ennorgueillit si fort , qu'il ne parloit plus que de rétablir la scène , & de remplacer Molière.

RON-



R O N D E A U.

EN Esprit & souple, & flateur
Rousseau prime; mais fade Auteur
Pour les jeux rians de Thalie,
Il n'a tout au plus de génie,
Que pour égaier un Lecteur.



Il ne plait point au Spectateur,
Qui veut voir agir un Acteur,
Et n'aime point la Comédie
En esprit.



Quoique connu pour un Menteur,
Ce Poète adroit Impositeur
Voile si bien sa fourberie;
Que quiconque l'entend, publie,
Qu'un pareil homme a tout son cœur
En esprit.



K

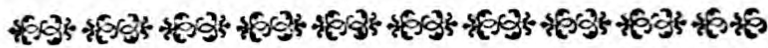
Voilà

Voilà donc notre Poète érigé en Flateur ; mais en Flateur maître de son personnage , & consommé dans l'art qu'il s'étoit proposé comme l'unique but de sa fortune. Meilleur Comédien , que Faiseur de Comédies , il fit tant par ses airs fourbes & insinuans , que tout le Café applaudissoit à ses moindres productions , comme à des Chef-d'œuvres. Cette complaisance universelle acheva de le gater ; car ce même Café , qui lui avoit garenti la réussite de la Comédie du Capricieux , n'ayant pu le soutenir contre les frondeurs , ce Poète en conçut un si grand dépit , qu'il se mit en tête de chançonner tous ceux qu'il crut n'avoir pas pris son parti avec assez de chaleur.

Dès le lendemain de la chute de sa Pièce , il laissa tomber dans le Café des Couplets infames , qui aiant été ramassés , & lus , lui donnèrent le plaisir de remarquer la confusion qu'en reçurent ceux qu'il y difamoit. Sa joie fut d'autant plus grande , qu'il croioit avoir fait son coup si secrètement que personne ne s'en étoit aperçu.

Les plus clairs-voians ne laisserent pas de le soupçonner , & se dirent entre eux qu'il falloit qu'il fut possédé du Diable pour avoir composé un pareil Libelle.

RON-



R O N D E A U.

LES fots travers & la Fierté
De *Rousseau*, Rimeur redouté,
L'ont privé d'un Ami sincère,
Meuble absolument nécessaire
Pour un Auteur même goûté,



Oui, plus il est acrédié,
Plus on lui doit la vérité:
Car volontiers on laisse faire
Les Sots.



Si ses Amis l'eussent traité
Avec juste sévérité,
Sur eux sa langue de vipère
N'eut distilé sa bile amère;
Mais de leur crainte ils ont été
Les Sots.



Tous ceux qui se trouvèrent difamés dans ces Couplets monstrueux, commencèrent à se repentir, mais trop tard, d'avoir réchauffé ce Serpent dans leur sein. Cependant comme ils manquoient de preuves évidentes, ils étoient réduits à le détester sans oser l'apostropher.

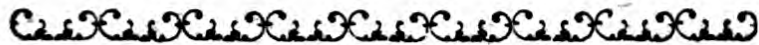
La vanité qu'il eut d'avoüer, qu'il avoit fait l'un de ces Couplets, dont on lui loüoit le tour & la pensée, le fit bientôt reconnoître pour Auteur de tous les autres. Joint à cela que la Maitresse du Café les lui avoit vu glisser sous une table.

Alors plusieurs Coupletés, & entre autres le Sr. Saurin, lui en parlèrent sur un ton si vif, & si prêt d'en venir au châtiment, qu'il les desavoüa les larmes aux yeux.

La Maitresse du Café se doutant bien qu'un pareil desaveu ne contenteroit pas tout les intéressés, & craignant qu'on n'en vint aux voies de fait, le pria sérieusement de ne plus mettre le pié dans sa maison.

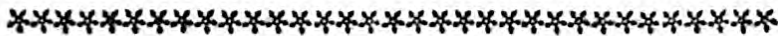
Il n'y vint plus en éfet; mais il y envoioit de tems en tems des fruits de sa veine diabolique. Non content de s'en prendre à ses Amis du Café, il porta sa folie jusqu'à vouloir persuader le Public qu'en refusant son Capricieux, il montrait peu de gout & de discernement; la Préface qu'il mit à la tête de cette Pièce, contient un Apologue, dont je ferai l'aplication.

A P O-



A P O L O G U E .

UN jour un Villageois sur son âne afourché
 Trouva par un ruisseau son passage bouché.
 Tandis que pour le prendre un Batelier s'apprête,
 Il aproche du bord, faute en bas de sa bête,
 S'embarque le premier; & sur le Pont tremblant
 Tire par son licou l'Animal nonchalant.
 Le Grison qui des flots redoute le caprice,
 Tire de son coté, fait le pas d'écrevice,
 Et du Maître ésoufflé déconcertant l'effort,
 Luteur victorieux, demeure sur le bord.
 Enfin tout épuisé d'haleinè & de courage
 L'homme change d'avis, descend sur le rivage,
 Prend l'âne par la queue, & tire de son mieux.
 L'Animal aussi-tot s'échape furieux,
 Et du bras qui le tient forçant la violence,
 D'un faut précipité dans le bateau s'élance.



A P P L I C A T I O N .

A l'Ane qui résiste au guide,
 Lors qu'on le tire par la bride,
 Et qui vient au lieu désiré,
 Quand par la queüe il est tiré;
Rousseau veut comparer sa Pièce que condanne
 Le Parterre juge éclairé!
 Comme si le Public pouvoit être leurré
 Par un semblable *Coq à l'âne.*

Si le Public n'avoit rejeté la Pièce du Capricieux, que par la raison qu'elle auroit du être intitulée, Le Contredifant, le Sr. Rousseau pourroit se plaindre avec quelque aparence de justice; mais il ne s'ensuit pas de ce que sa Comédie est mauvaise sous le titre du Capricieux, qu'elle soit bonne sous celui du Contredifant.

Ce dernier caractère revenant à l'esprit de contradiction, ne sauroit fournir un personnage d'une assez grande étendue pour une Pièce de cinq Actes; & il n'est pas d'ailleurs assez naturel pour que le Spectateur ne se lasse d'une action forcée ou extravagante.

Chagrin de voir que l'Apologie qu'il avoit faite pour son Capricieux, révoltoit tous les Lecteurs de bon sens; notre Poëte exhala sa bile par de nouveaux Couplets plus infames que les premiers.

Cette récidive fut cause que quelques Coupletés perdant patience, le chansonnèrent à leur tour; mais d'une manière à le désoler, puis qu'ils firent rouler la Chanson sur son orgueil à desavouer sa naissance. Quelque publique qu'ait été cette plaisante Satire, cependant comme bien des gens pourroient ne l'avoir pas vue, je vais la donner ici avec un Couplet qu'on y a ajouté, depuis que celui qui en est le Héros, eut reçu des coups de bâton.

HIS-



HISTOIRE

VERITABLE ET REMARQUABLE,

arrivée à l'endroit d'un nommé ROUX,

fils d'un Cordonnier, lequel aiant

renié son Père, le Diable

en prit possession.

Sur l'Air des Pendus.

OR écoutez, Petits & Grands,
L'Histoire d'un ingrat Enfant,
Fils d'un Cordonnier, honnête homme,
Et vous allez apprendre comme
Le Diable pour punition
Le prit en sa possession.



Ce fut un beau jour à midi,
 Que sa mère au monde le mit ;
 Sa naissance est assez publique ;
 Car il naquit dans la boutique,
 Dieu ne voulant qu'il put nier
 Qu'il étoit Fils d'un Cordonnier.



Le Père n'ayant qu'un Enfant,
 L'éleva très-soigneusement,
 Aimant ce Fils d'un amour tendre,
 Au Colége lui fit apprendre
 Le Latin comme un grand Seigneur,
 Tant qu'il le favoit tout par cœur.



Puis il aprit pareillement
 A jouer sur des instrumens,
 A faire des airs en Musique ;
 Et puis il aprit la Pratique ;
 Car le Père n'épargnoit rien
 Pour en faire un homme de bien.



A peine eut-il atteint quinze ans,
Qu'il reniât tous ses parens ;
Il fut en Suède, en Angleterre
Pour éviter Monsieur son Père ;
Plus traître, plus ingrat, hélas
Que ne fut le *Rousseau Judas*.



Pour s'introduire auprès des Grands,
Fit le Flateur, le chien couchant ;
Mais par permission divine
Il fut reconnu à la mine,
Et chacun disoit en tous lieux,
Que ce Flateur est ennuyeux !



Et pour faire le bel Esprit
Se mit à coucher par écrit
Des Opéra, des Comédies,
Des Chançons remplis d'infamies,
Chantant des ordures en tout lieu
Contre les Serviteurs de Dieu.



Un jour en honnête maison,
 Il se vernissoit d'un faux nom;
 On l'honoroit sans le connoître;
 Son Père vint chauffer le Maître,
 S'écrie, en le voiant, Mon Fils!
 Aussi-tot le Coquin s'enfuit.



Aussi-tot entra dans son corps
 Le Diable nommé *Couplegor*;
 Son poil devint roux, son œil louche,
 Il lui mit de travers la bouche;
 Et de sa bouche de travers
 Sortoient des crapaux, & des vers.



Un jour chez Monsieur *Francinois*
 Il y vomit tout à la fois
 Des Serpens avec des vipères
 Tous couvert d'une bile noire,
 Et chez Monsieur l'Abé *Piquant*
 Il en a vomi tout autant.



Or donc aiant mordu quelqu'un,
 Qui n'étoit pas gens du commun,
 Ce gens lui cassèrent les côtes
 Avec une canne fort grosse,
 Dont il eut très-grande douleur
 Tant sur le dos que dans le cœur.



Vous, Père & Mère, honêtes gens,
 A qui Dieu donne des enfans,
 Gardez-vous bien qu'il ne l'aproche,
 Vous en recevriez du reproche,
 Il les rendroit pour votre ennui
 Aussi grands Scélérats que lui.



Or, prions le doux Redempteur,
 Qu'il marque au front cet Imposteur,
 Afin qu'on fuit ce détestable :
 Comme le Précurseur du Diable ;
 Car *Notradamus* a prédit
 Qu'il doit engendrer l'Antéchrist.



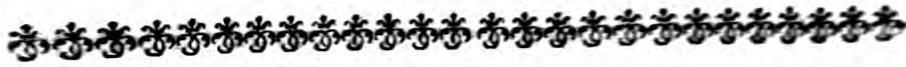
Cette Satire est d'autant plus ingénieuse, que sous une simplicité aparente elle contient des traits fondés sur des faits véritables, & connus de bien des gens; au lieu que les Couplets de notre Rimeur ne renferment que des Calomnies atroces, & souvent même entièrement opposées au caractère de ceux qu'il déchire.

Le Rufanisme, le Maquerélage, le Vol, la Sodomie, l'Inceste & le Poison, sont les crimes qu'il leur objecte, & avec quoi il assaisonne le fiel dont sa Muse régale ses admirateurs.

Il est vrai que le tour nouveau, & la richesse des rimes qu'il emploie dans ses Couplets, font que quelques Esprits malins, & semblables à celui de leur Auteur, les trouvent de leur gout, & les vantent extraordinairement. Mais à les réduire à leur juste valeur, ces Ouvrages infames ne doivent faire regarder cet Ecrivain que comme un Enragé, digne d'être retranché de la Société civile.

C'est au pré de la lettre que je l'entens, quand je dis qu'un pareil Rimeur devrait être exclus de la compagnie des hommes, puis qu'on en vient souvent à cette extrémité envers des personnes, dont la frénésie est moins à craindre que la sienne.





R O N D E A U.

EN riant, quoique peu naïf,
Rousseau par un tableau lascif
Charme la Ville & la Province;
Il le couvre d'un voile mince
Pour le rendre plus tentatif.



Hors de là son sel corrosif
Ronge & pénètre jusqu'au vif :
Il ignore cet art qui pince
En riant.



Il est au combat plumitif
Très-rarement récréatif ;
Des Enragés il est le Prince,
Aussi toujours les dents il grince,
Et vous donne un coup de canif
En riant.



Quelqu'un me dira peut-être que la Chançon du Pont Neuf n'est pas moins offénçante que les Couplets du Sr. Rousseau. A cela je répons, que c'est la faute de Rousseau même, puisque sa conduite criminelle & ridicule, a donné lieu à cette plaisanterie qui sans cela n'auroit point été imaginée.

Comme il n'y a que la vérité qui offense, il est très-sûr que ce Pont Neuf le chagrina si fort, qu'appréhendant qu'on ne le fit publier par les Chantres, auxquels on l'avoit destiné, sa Muse commença de filer doux. Peut-être même qu'elle ne seroit jamais rentré dans ses fureurs, s'il n'avoit cru qu'on ne penseroit plus à lui remettre ce triste objet devant les yeux.

Mon avis étoit qu'on lui fit avaler la Médecine toute entière; mais Mr. de la Motte & quelques autres des Coupletés, crurent qu'il suffisoit de lui faire voir qu'on avoit trouvé le moien de le chagriner, sans qu'il fut nécessaire d'en venir à l'exécution.

Cette indulgence fut prise par notre Poète pour un défaut de courage, & s'il discontinua ses Couplets, il fit des Epigrames contre les Odes de Mr. de la Motte, qui l'avoit épargné, & dont la réputation lui faisoit ombrage. Ce fut pour tâcher de le ramener à la raison que Mr. de la Motte lui adressa l'Ode suivante, qui n'a jamais été imprimée.

L E



L E

MERITE PERSONEL.

O D E

A

MR. ROUSSEAU.

ON ne se choisit point son Père
Par un reproche populaire.
Le Sage n'est point abatu.
Oui, quoique le Vulgaire en pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu.

N'envions que l'humble sagesse;
Seule, elle fait notre noblesse,
Le vice, notre indignité.
Par là se distinguent les hommes,
Et que fait à ce que nous sommes,
Ce que nos Pères ont été?

Que

Que j'aime à voir le sage *Horace*
 Satisfait, content de sa Race,
 Quoique du rang des Afranchis !
 Mais je ne vois qu'avec colère
 Ce Fils tremblant au nom d'un Père,
 Qui n'a de rache que ce Fils.

Le sang s'altère & se répare ;
 Ainsi *Castor* né de *Pindare*
 Prit place entre les Immortels.
 Ainsi le hideux *Polipheme*,
 Fils indigne d'un Dieu qui l'aime,
 N'a pu partager ses Autels.

Connois-tu ce Flateur perfide,
 Cette Ame jalouse, où préside
 La Calomnie au ris malin ;
 Ce cœur, dont la timide audace
 En secret sur ceux qu'il embrasse,
 Cherche à distiler son venin ?

Lui,

ANTI-ROUSSEAU. 233

Lui, dont les larcins Marotiques,
Craints des Lecteurs les plus ciniques,
Ont mis tant d'horreur sous nos yeux;
Cet Infame, ce Fourbe infigne,
Pour moi n'est qu'un esclave indigne,
Fut-il forti du sang des Dieux.

Mais nous, que d'un peu de génie
Doïa le Dieu de l'Harmonie,
N'aviliffons point ce beau feu,
Et n'arrachons à notre Muse
Rien dont le remords nous accuse,
Et nous interdise l'aveu.

Rousseau, fois fidelle, sincère,
Pour toi seul Critique sévère,
Ami zélé des bons écrits ;
Tu vas pour la race future
Illuſtrer ta famille obscure,
Et je te crois noble à ce prix.

✿ ✿

Cette

Cette Ode fit l'effet qu'on s'en étoit promis; elle piqua vivement le Sr. Rouffeau, & lui fit craindre, qu'enfin Mr. de la Motte ne consentit à la publication de la Chanfon du Pont Neuf.

Pour détourner ce coup, il fit parler d'acomodement au dit Sr. de la Motte, qui y donna les mains.

On croioit que cet acomodement, dont Mr. Despréaux avoit bien voulu être le Médiateur, seroit suivi d'une Paix générale avec les autres Poètes ses adversaires; mais il se contenta de répondre à la proposition qu'on lui en fit, que quand la Paix étoit faite avec les Généraux, les Goujats y devoient être compris.

Voilà des traits de l'orgueil du personnage; mais je voudrois bien savoir où sont ses Titres de Général du Parnasse; & qu'il nous les montrât? Ce ne sont pas à coup sûr ses trois Comédies; à peine s'y est-il élevé au dessus du médiocre.

Ce n'est pas non plus sur ses Ouvrages dans le gout de Marot, qu'il se doit fonder: outre l'idée de Copiste & de Plagiaire, qu'ils donnent de leur Auteur, ils ne sont pas dans un point de perfection à mériter la Couronne Parnassique. C'est ce que nous examinerons après avoir parlé de ses Odes, où pour quelque trait d'esprit il y a bien des fautes de bon sens.





R O N D E A U.

DE l'esprit sans doute il y a
 Dans *Rousseau* : qui vous le nia ?
 Mais devant moi je le fais courre,
 Lorsqu'armé de cuir je le bourre ;
 Jadis sous mes coups il plia.



Clément Marot il copia,
 Et dans vieux bouquins il tria
 Des Contes, où sa Muse fourre
 De l'esprit.



Mais quand trop sur foi se fia,
 Que sans guide il versifia,
 Quoique sa rime vous agourre,
 Il fit des vers remplis de bourre,
 Où très-souvent il oublia
 De l'esprit.



Vrai-

Vraiment, il sied bien au Sr. Rousseau de se vouloir comparer avec le Sr. de la Motte, & d'oser entreprendre de se moquer de ses Odes; lui, qui parmi toutes celles qu'il a données au Public, n'en peut montrer aucune véritablement digne d'un disciple d'Horace ou de Pindare.

Celle qu'il a faite sur la Raïson, n'est qu'une foible compilation de quelques traits, tirés de Montagne, & rassemblés dans le dessein de mettre l'Homme au dessous des Animaux; celle des Conquérans, à une strophe ou deux près, n'est qu'une perpétuelle répétition de la même pensée, & une rapsodie de celle du Devoir de Mr. de la Motte.

Enfin celle sur la Naissance du Duc de Bretagne, que ce Rimeur orgueilleux donne comme un modèle du Sublime, n'est souvent qu'un galimatias plus ridicule que celui de Ronfard. Je n'en rapporterai que quelques exemples, sauf à remettre un plus long examen à un autre tems, en cas que lui, ou ses Partisans ne soient pas contents du peu que j'en dirai présentement.

En attendant, l'Ode suivante va donner une idée générale des bévues de ce Rimeur, au quel les Flateurs veulent donner le prix de la Poësie Lirique, & qu'ils regardent comme le Phœnix des Oiseaux du sacré Valon.

O D E



O D E

SUR LES ODES DU

S^R. ROUSSEAU.

DE *Pindare* orgueilleux Elève,
Comme un Aigle qui fend les airs,
Souvent un Poète s'élève
Dans la Région des Eclairs.
Avec art mêmes il s'égare,
Et sans craindre le sort d'*Icare*,
Il pousse son vol jusqu'aux Cieux.
Quelque loin que l'ardeur l'emporte,
Il se foutient d'un aile forte,
Ou vient reparaitre à nos yeux.



Mais

Mais de confondre avec l'audace
 Cette rare & noble fureur
 Qu'inspire le Dieu du Parnasse,
 C'est commettre une lourde erreur.
 Souvent un Poëme sonore
 Qu'une rime riche décore,
 Du premier coup nous éblouit.
 Y cherche-t-on ce feu céleste ?
 A l'examen l'enflure reste,
 Le sublime s'évanouit.



Quand *Rousseau*, vrai singe d'*Alcée*,
 S'emporte contre les Tirans,
 Qu'il traite d'ardeur insensée
 L'ambition des Conquérans ;
 Marque d'un stérile Poëte,
 Il se copie, il se répète,
 Tient beaucoup moins qu'il ne promet,
 Et le Lecteur de page en page
 Arrive à la fin de l'Ouvrage
 Dans l'attente d'un nouveau trait.



S'il peint la Raïson qui s'égare,
A la fuite des passions ?
Il nous fait un tableau bïfarre
Du gout divers des Nations.
Il ne s'attache qu'à l'écorce,
Et loin de combattre avec force
La malice du cœur humain,
Sa Muse en Sophiste raisonne,
Et des préceptes qu'elle donne
Il n'en résulte qu'un son vain.



Mais je l'entens , qui sur sa Lire
Tente de sublimes accords.
Il s'émeut , il entre en délire ;
Où vont aboutir ses transports ?
Il chante l'heureuse naissance
D'un Prince , l'espoir de la France.
Écoutons , Ciel ! pour ce Héros
Sa Muse crée un nouveau Monde,
Confond les Cieux , la Terre , l'Onde,
Et s'abîme dans le cahos.



Tel

Tel que du haut d'une montagne
 Tombe un torrent impétueux,
 Qui des débris de la campagne
 Charge ses flots tumultueux ;
 Ainsi se livrant sans réserve
 Aux fougueux transports de sa verve,
Rousseau n'est jamais épuré.
 De tout ce qu'il trouve , il se joue,
 Et pêle-mêle avec la boue
 Roule un peu de fable doré.



Ce n'est point ainsi que *Malherbe*,
 Ami de l'ordre & du bon sens,
 Chantoit dans une Ode superbe
 Les Faits & les Vertus des Grands.
 Son expression toujours pure,
 Et sublime sans être obscure
 Fera vivre à jamais son nom,
 Et l'on peut comparer sa veine
 Au Pactole , dont l'onde traîne
 Beaucoup plus d'or , que de limon.



Mais

Mais ce n'est pas assez d'avoir célébré le pompeux galimatias du Sr. Rousseau; il faut faire voir par des exemples que c'est avec justice. Les quatre premiers vers de son Ode sur la Naissance de Mgr. le Duc de Bretagne, sont un modèle accompli dans ce genre :

Descen de la double Coline,
Nimphé, dont le Fils amoureux
Du sombre Epoux de Proserpine
Sut fléchir le cœur rigoureux.

Qui est-ce qui peut s'empêcher de rire, en voiant cette équivoque de trois vers, par lesquels Orphée paroît avoir obtenu les bonnes grâces de Pluton, dont il étoit amoureux? Qu'auroit dit Quintilien; lui, qui blamoit le vidi Ciceronem, librum legentem? Il se seroit sans doute écrié :

Ce Rimeur a si fort en tête
Cet amour sale & deshonnéte,
Dont à tort on taxe Platon,
Que ce n'est pas chose étonnante.
Si sa Muse nous représente
Orphée amoureux de Pluton.

Semper sua poëmata puerorum amoribus inquinavit, mores suos fassus.

L

De

242 ANTI-ROUSSEAU.

*De quelle couleur useront ses Partisans pour excuser
la Strophe suivante , qui est tirée de la même Ode ?*

Que vois-je ! quel nouveau miracle
Tient encor mes sens enchantés ?
Quel vaste , quel pompeux spectacle
Frape mes yeux épouvantés ?
Un nouveau monde vient d'éclorre ;
L'Univers se réforme encore
Dans les abîmes du Cahos ,
Et pour réparer ses ruines ,
Je vois des demeures divines
Descendre un Peuple de Héros.

*Qui est-ce qui a jamais oïi dire , que les yeux soient
épouvantés par la pompe d'un spectacle miraculeux ,
& dont tous les autres sens sont enchantés , & qui
pourra jamais comprendre qu'un nouveau Monde étant
éclos , l'Univers se réforme dans un abime de con-
fusion ?*

*Voilà pourtant des vers d'un homme , qui se vante
de montrer à Mr. de la Motte , de quelle manière un
Poëte peut arriver à ce beau desordre qu'on admire
dans Pindare ; mais je ne conseille pas à Mr. de la
Motte , de quitter son stile noble & héroïque , pour
donner dans ce jargon ridicule.*

* * *

RON-



R O N D E A U.

UN beau desordre est un éfet de l'art ;
Boileau l'a dit : j'y fouscris pour ma part.
Pindare a fu, vers la céleste voute
 Fendant les airs, se tracer une route ;
 Son vol sublime étonne le regard.



Sans avertir ainsi qu'un trait il part,
 Et fans avoir un trop timide égard
 A l'ordre exact ; il nous fait voir fans doute
 Un beau desordre.



Quant à *Rousseau*, plus guindé que *Ronsard*,
 Il croit que l'Ode est un jeu du hazard ;
 Au sens cômmon il y fait banqueroute ;
 Il veut pourtant que ce beau stile on goute,
 Et que l'on nomme un ridicule écart,
 Un beau desordre.



Que si les Partisans du Sr. Rousseau abandonnent ses Odes sérieuses, pour se retrancher sur les galantes, ils n'y trouveront certainement pas mieux leur compte, puisqu'à l'exception de celle à une jeune Veuve, toutes les autres sont pleines d'impertinences, ou de calomnies si atroces, qu'on ne les peut lire sans concevoir de l'indignation pour leur Auteur.

Je laisse à part tous ses infames Vaudevilles, en quoi il excelle, & dont il a, pour ainsi dire, meublé les rüelles médisantes, & les Bureaux de Chroniques scandaleuses. Nous en parlerons dans la suite; je n'ai égard à présent, qu'à certain Poëme, pour lequel ses bons Amis croient être en droit de le comparer à Horace.

Sed quantum distat ab illo !

Il est vrai, qu'on y remarque le même fiel que ce Prince des Liriques Latins versoit sur les Canidies, & sur les autres femmes renommées, famos laboribus; mais on ne voit point, que son Imitateur ait jamais atteint cette galante urbanité qui faisoit tant aimer le Favori du plus grand Protecteur des Lettres qui ait jamais été, je veux dire Mécénas. Je crois même que le Rondeau suivant donne une assez juste idée de la différence qui est entre la copie, & l'original.

RON-



R O N D E A U.

A *Saint Crépin*, *Rousseau* difant adieu,
 Ne fit qu'un faut jusques à *Saint Mathieu*,
 Abandonnant, & le cuir, & l'alêne :
 Dans les octrois, la taille, & le domaine,
 Pour s'ennoblir il vint planter son pieu.



Depuis ce tems, plus fier qu'un cordon bleu,
 Ou qu'un Bourgeois, Seigneur d'un franc aleu,
 Il ne fauroit souffrir qu'on le raméne
A Saint Crépin.



Du sage *Horace* il prétend avoir lieu
 De s'arroger le beau stile & le feu ;
 Mais à son dam il est bon qu'il aprenne
 Qu'entre *Rousseau*, & l'Ami de *Mécène*
 La diférence est comme du bon Dieu
A Saint Crépin.



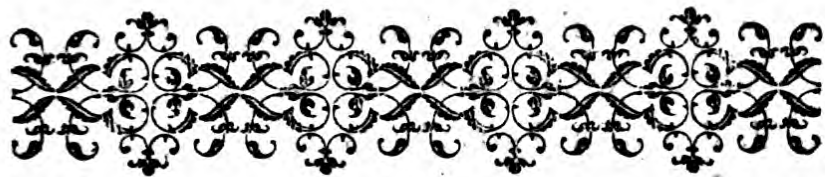
Cette différence paroitra sensiblement par deux Odes d'Horace , que je vais traduire en faveur de ceux qui n'entendent pas la langue Latine , afin qu'ils les puissent comparer à celles que le Sr. Rousseau a faites dans le même genre.

Quelque beauté que je leur fasse perdre , j'espère leur en conserver encore assez pour montrer , qu'en fait de politesse & de galanterie , elles sont infiniment au dessus de tout ce que le prétendu Horace moderne a pu produire.

Dans la première , le Prince des Poètes Liriques taxe agréablement sa Maitresse d'inconstance , & en même tems avertit son Rival de ne pas trop se fier à cette Beauté. Les termes doux & galants , les images vives & naturelles , dont ce petit Ouvrage est plein , auroient du modérer les emportemens & le malin entousiasme de son Imitateur. Mais comme l'huile que l'on verse sur un grand feu , ne sert qu'à l'enflammer davantage ; de même , la modération d'Horace n'a fait qu'irriter la fureur du Sr. Rousseau.

Au reste qu'on ne s'attende pas ici à me voir faire des applications ; je les laisse entièrement à la prudence des Lecteurs , qui doivent juger équitablement du prochain , & se ressouvenir que Rousseau est un Calomniateur avéré.

O D E



O D E V.

DU I. LIVRE

D' H O R A C E.

Q Uel est Philis, ce Jouvenceau,
Qui sur un tapis de verdure,
A l'ombre d'un charmant berceau
Au nom de l'Amour te conjure:
Qui par de longs embrassemens
T'exprime les empressemens,
Qu'inspire une flamme naissante?
Simplement coëfée en cheveux,
Que tu fais bien flater ses vœux!
Que ton humeur est caressante!



L 4

Ah!

Ah ! que bien tot baigné de pleurs
 Voiant la fortune changée ,
 Il déplorera ses malheurs
 Et sa tendresse négligée.
 L'insensé croit que dans ton cœur
 Il régnera toujours vainqueur ;
 Sur ce doux espoir il se fonde ;
 Mais , grands Dieux ! qu'il s'étonnera ,
 Quand un Rival le chassera
 De ce cœur plus changeant que l'onde !



Tel qui charmé de tes beaux yeux ,
 Crédule sur ta foi s'embarque ,
 Voit les Aquilons furieux
 Fondre tout à coup sur sa barque.
 Infortuné jouet des flots ,
 Il pousse aux Cieux de vains sanglots ;
 Moi-même échapé du naufrage ,
 Encor trempé des flots amers ,
 Je rends graces au Dieu des Mers
 D'avoir pu gagner le rivage.



Quel

Quel tour ! quelle délicatesse ! & quelle galanterie ne régnent point dans ce petit Ouvrage. Peut-on mieux peindre l'inconstance d'une Maitresse sans l'outrager , & peut-on mieux rabatre l'orgueil d'un jeune Rival , qui tout fier de sa conquête , se vançoit aparemment d'avoir suplanté auprès d'une Belle un homme d'esprit , tel qu'Horace.

L'idée que le Poëte donne des deux personnes , sur lesquelles ce petit Poëme roule , est très-noble : quoi-qu'il reprenne vivement l'une de son Inconstance , & l'autre de sa Crédulité.

La Belle est parée , mais d'une manière simple & sans affectation , simplex munditiis ; ses yeux jettent des feux si brillans , qu'ils éblouissent ceux qui sont assez malheureux pour être frapés de leur éclat :

Miseri quibus intentata nites.

Le jeune homme est vif , pressant , & avoit gagné le cœur de cette Belle par des talens , dont Horace pouvoit manquer , tant par rapport à sa petite stature , ou à son âge , que par rapport aux distractions que cause l'étude & la composition , qu'il préféreroit peut-être trop au badinage de l'amour.

Enfin quoiqu'Horace dise qu'il s'estime très-heureux de n'être plus soumis à cette inconstante Beau-

zé ; la métaphore dont il se sert , pour exprimer son bonheur , loin de lui être injurieuse , semble insinuer que quoiqu'il ait pensé périr , en s'embarquant avec elle sur la mer orageuse de l'amour , il pourroit bien arriver qu'au premier calme , malgré ses vœux & ses sermens , il tenteroit un second voyage , à l'exemple de ceux qui ne laissent pas de remettre à la voile , quelques protestations qu'ils aient pu faire dans le fort de la tempête. Passons à l'autre Ode que j'ai promise.





O D E V I I I .

D U I . L I V R E

D' H O R A C E .

AU nom des Dieux di moi, Silvie,
Comment, & par quelle manie
Attaché sans cesse à tes pas,
Ce jeune Guerrier s'éfémine,
Et perd l'honneur que lui destine
Le Dieu qui l'apelle aux combats?



D'où vient qu'avec ceux de son âge,
Il ne montre point son courage
Aux exercices belliqueux ?
Que ne va-t-il dans la carrière,
Bravant le hale & la poussière
Triomfer d'un coursier fougueux ?



Loin de languir près de tes charmes,
 Sur la trace du Dieu des Armes
 Il devoit cueillir des lauriers ;
 Mais en fol Amant il préfère
 Les oiseux plaisirs de Cytère
 Aux nobles travaux des Guerriers.



Tel autrefois le jeune *Achille*
 Sous l'habit d'un sexe fragile
 S'amolissoit dans le repos.
 Au lieu d'aller à ces murailles,
 Digne prix de ses funérailles,
 Combattre & mourir en Héros.



Quelques Interprètes prétendent que cette Ode regarde une Belle qui retenoit son Amant chez elle déguisé en fille : mais quoique cette conjecture soit vraisemblable, je pense qu'il suffit de croire que cet Amant passionné négligeoit tout pour son amour, & qu'il rendoit de fréquentes visites à sa Maitresse. Quoiqu'il en soit, Horace lui reproche adroitement que l'excès de sa passion amoureuse lui va fermer le chemin de la gloire.

Il s'adresse , à la vérité , tout d'un coup à celle qui le retient dans ses chaines ; mais comme il est naturel à une Belle , de faire la conquête d'un jeune homme , & de la conserver après l'avoir faite ; il s'attache bien plus à censurer l'assoupissement du Guerrier , qu'à blamer celle qui le cause.

Toutes les graces de la langue Latine sont répandues dans ces deux petites Odes. Les métaphores y sont d'une hardiesse noble , & les comparaisons y sont amenées avec tant de justesse , qu'on ne peut s'empêcher d'avoir de l'admiration pour un Auteur qui sait si bien les mettre en œuvre. Au reste ce qui doit le plus faire estimer ces deux Poèmes , c'est que les ornemens , loin de faire perdre le sujet de vue , ne servent qu'à le mettre dans tout son jour.

Le choix des termes y est si juste , que Pétrone , ce délicat Critique , avoit raison de dire : Horatii verborum curiosa felicitas. Ce qui se raporte à ce qu'en dit un autre Rhéteur , qui lui donne le titre de Verbis felicissimè audax.

Ce seroit ici le lieu de comparer les expressions du Sr. Rousseau avec celles d'Horace ; mais comme cela m'engageroit infailliblement dans une carrière trompeuse , & qui cacheroit des pièges , je me contenterai

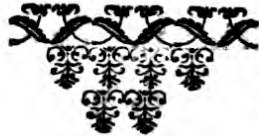
d'avoir mis le Lecteur en état d'y marcher par les précautions que je l'avertis de prendre.

Je n'ignore pas , qu'au dire de Perse , Horace n'ait quelquefois mêlé une fine Satire dans les éloges qu'il faisoit de ses Amis :

Omne vafer vitium ridenti FLACCUS amico
Tangit , & admiffus circum præcordia ludit.

Mais Rousseau a trop de malignité de cœur , & n'a point assez de délicatesse d'esprit , pour entreprendre d'imiter un Poëte aussi honnête homme , & aussi galant que l'étoit Horace.

En vain les admirateurs de notre Cinique le comparent au Prince des Satiriques anciens ; je le tiens même fort inférieur aux Satiriques modernes.





R O N D E A U.

A la queue avec le fretin
Je mets ce nouvel *Aretin* ;
Car bien que sa Satire fasse
Beaucoup de bruit sur le Parnasse,
Elle n'a point le tour badin.



Du jeu du petit Dieu blondin
Observateur trop libertin,
Il en marque toujours la chasse
A la queue.



Bien est-il vrai qu'en Patelin,
D'abord du sexe féminin
Il vante l'esprit & la grace ;
Mais en mauvais finge d'*Horace*
Il glisse toujours le venin,
A la queue.



Que si les Partisans du Sr. Rousseau veulent mettre son mérite dans ses Pièces à la façon de Marot, il ne me sera pas plus difficile de faire voir que sur ce point même il n'est pas si à admirer qu'ils le pensent.

La Pièce, intitulée la Volière, qui est son chef-d'œuvre en ce genre, est un vrai galimatias; & tout ce qu'il y a de bon, est pris de Voiture. Le dessein de ce Poème est de louer les graces de l'esprit & du corps de l'aimable Nimphe Urbanie,

En qui reluit gentilleffe, beauté,
Nobleffe Dame, hilarieux génie,
Et dons d'esprit par dessus l'or vanté.

Après avoir ainsi établi le mérite de sa Dame, croiroit-on que les Amans, qu'il lui fait venir de toutes parts, fussent autant de Polichinelles & de Trivelins, fautans, gambadans, fislans?

Et prend la Nimphe au visage vermeil

A leurs ébats passe-tems nompareil.

Mais quoi qu'elle se plaise à leurs tours de passe-passe, & qu'elle les paie de quelque arrérage de lorgnerie,

Maints la servent sans gage, (*ajoute-t-il,*)

Et la servant sont bâtonnés, honnis,

Moqués, bernés, traités comme Zanis,

Et quelquefois soufflets d'entrer en danse,

Pour tout guerdon on les pille, on les tance.

Je

Je ne sai comment les admirateurs de notre Poëte peuvent accorder ces disparités; car ou les Amans de sa Nimphe sont Gens d'esprit, ou ce sont des Sots. Si ce sont des Gens d'esprit, ils ne méritent point d'être bernés; & si ce sont des Sots, où est la gloire de les berner?

Il y a plus; je soutiens que lors qu'il conseille à ces pauvres Amans de quitter une Dame si peu courtoise, on ne sait absolument ce qu'il veut dire.

Dehors sont beaux, & beau le frontispice;

Mais le dedans, autre est la question.

Ces deux vers sont entièrement oposés à sa pensée, puis qu'ils peuvent signifier une femme extérieurement coquette; mais au fond très-vertueuse. En un mot, la Nimphe de ce Poëme ressemble au monstre d'Horace,

Definit in piscem mulier formosa superne.

Cela est si vrai, que les Partisans de cet Ouvrage ne s'accordent pas sur l'espèce, dans laquelle on doit le ranger. Les uns le donnent pour une loüange très-délicate, & les autres le vantent comme une Satire ingénieuse.

Mais, à proprement parler, c'est un dessein pareil à ceux de la Chine: il n'y a point assez de régularité pour former un tableau, & il y a trop d'ordonnance pour être un crotésque.

258 ANTI-ROUSSEAU.

Il y a trop de louange dans ce Poëme pour être une Satire , & il y a trop de Satire pour le croire une louange. En vain les Amis de Rousseau m'objecteront que je prens ses expressions Gauloises trop à la lettre ; & que les termes de Polichinelle , de Trivelin , de honni , de berné , & de pillé ont une signification galante dans le langage Marotique ; car je ne crois pas qu'ils puissent jamais le prouver. J'ai assez de connoissance des vieux Rimeurs pour les oser défier sur cet article.

Ce qui fait voir d'ailleurs que toutes ces façons de parler tendent à satiriser la personne , à laquelle il les applique , c'est qu'en parlant bon François , le Sieur Rousseau garde toujours son même caractère , qui est de difamer les gens à outrance , après les avoir loués fort succinctement.

Je sai que par ses airs hipocrites , & insinuans , il a souvent si bien fasciné les yeux de ceux qu'il satirisoit , que ces mêmes personnes ne se sont point aperçues du venin caché sous ses expressions. Mais le Public , qui les pése de sens froid , n'en est pas la dupe , & trouve qu'un pareil Auteur mérite un châtiment exemplaire pour lui apprendre à parler plus juste ; sur tout quand il se mêle d'exercer sa Muse sur des Dames distinguées par leur mérite , & par leur naissance.

RON-



R O N D E A U.

A votre honneur en Rimeur sage
Il compose un galant Ouvrage,
Où pudeur règle vos ébats:
Mais Satirique *Marsias*,
Il hait un tendre badinage.



La malice est son apanage.
Que si voulez dompter sa rage,
O Belles! vous n'en viendrez pas
A votre honneur.



En vain votre vertu l'engage
A vous rendre un parfait hommage;
Malgré vos dons, & vos repas,
Il ne célèbre vos apas,
Que pour faire un indigne outrage
A votre honneur.



Mal-

Malgré la malice , & l'ingratitude de notre Rimeur , bien des femmes n'ont pas laissé de prendre son parti , & l'auroient effectivement maintenu dans la possession de trancher de l'Arétin , si la Justice ne s'en fut mêlée.

Plusieurs , il est vrai , l'ont abandonné dès qu'elles ont appris ses ordures , & ses impiétés : mais les moins scrupuleuses , charmées de sa manière libertine de rimer , ont sollicité hautement pour lui , & souhaitent encore tous les jours qu'il puisse revenir en France. Elles font voir en cette rencontre que leur plaisir leur est beaucoup plus cher que leur propre réputation , puis qu'elles chérissent si fort un Poète , le seul capable de les timpaniser , & de les flétrir par sa verve encline à déchirer malignement la vertu la moins soupçonnée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce travers se trouve dans le beau sexe. Une Mère ambitieuse disoit autrefois de son fils , Qu'il me tue , pourvû qu'il régne ; & les bonnes Amies de notre Rimeur ont dit , Qu'il nous déchire , pourvû qu'il nous divertisse : mais comme le premier sentiment est d'une Agripine ; le second est d'une Messaline. La personne , à qui j'adresse l'Ode suivante , est d'un gout bien différent & bien plus louable.

O D E



O D E

A M A D A M E

LA DUCHESSE DE ***

Illustre & belle D U C H E S S E,
Qui chérissant les Neuf Sœurs,
Mérite que le Permesse
T'offre d'immortelles fleurs;
Je fai qu'il est peu de Belles,
Qui de ces fleurs immortelles
N'aiment le lustre & l'éclat;
Mais peu savent sur tes traces
D'un gout qu'aprouvent les Graces,
En faire un choix délicat.



Aux

262 ANTI-ROUSSEAU.

Aux Contes de la Fontaine ,
Vrais Regîtres de Cypris ,
Toute femme un peu mondaine
Sans peine accorde le prix.
Aguerrie à l'équivoque ,
Rien ne l'allarme ou la choque
Dans les faits qu'il a contés ;
Mais combien de *Messalines*
Veulent des Muses moins fines ,
Et des vers plus éfrontés !



Pour contenter leur manie ,
Enchérissant sur *Marot* ,
Pouffé d'un mauvais génie ,
Rousseau brave le fagot.
Tantot ce Rimeur les charme
Par la peinture d'un *Carme* ,
Doué du don le plus beau ;
Et tantot c'est Sœur *Ursule*
Qu'un Prieur mais je recule ,
Et frémis à ce Tableau.



D'après

ANTI-ROUSSEAU. 263

D'après les *Contes d'Ouvile*,
Ou du *Reveille-Matin*,
Ce Plagiaire fervile
Prend ses tableaux d'*Aretin*.
Plus son Histoire, ou sa fable
Touche un sujet respectable,
Plus son gout en est flaté;
Et plus sa verve échaufée
Se fait un sale trofée
D'en fouiller la pureté.



Lors que ce Rimeur infame
Cesse d'attaquer le Ciel,
Traître il lache une Epigrame
Pleine de bile & de fiel.
Par sa rage envenimée
La plus juste renommée
Voit son rapport soupçonné.
Et par sa plume vénale
La plus rigide Vestale,
Est travestie en *Phryné*.



Mais

Mais, beau Sexe, j'ose dire,
 Que par vos mœurs aujourd'hui
 Vous êtes de sa Satire
 Bien plus coupable que lui.
 Vous le paiez pour médire;
 Vous riez quand il déchire
 Celles que vous haïffez:
 Mais gagné par vos Rivaux,
 Dans ses obscènes Annales
 Vous verrez vos noms placés.



Ah! que du tems d'*Artenice*,
 Tems si cher aux beaux Esprits,
 On n'eut pas souffert ce vice
 Triomfer dans les écrits!
 Alors régnoit au Permesse
 Une exacte politesse,
 Un gout délicat & fin:
 Nul n'aquéroit de l'estime,
 S'il n'imitoit par la rime
 Ou *Voiture*, ou *Sarrafin*.



Toi

Toi donc, qui sur ce modèle
 Distingue les vrais talens,
 De ceux que la gloire apelle
 Aux Ouvrages excellens;
 Tu méprifes & rejettes
 Les Oeuvres de ces Poètes
 Insultant à la Pudeur,
 Et qui n'ont pour tout salaire,
 Que l'estime du Vulgaire
 Dont ils corrompent le cœur.



Pour peu que les bonnes Amies du Sr. Rousseau jettent les yeux sur cette Ode, elles doivent rougir d'avoir fait tant de cas d'un Poète si éloigné de la politesse & de l'honnêteté si naturelle à leur sexe. J'estime plus que personne le tendre badinage de Voiture, de Sarrafin, & même celui de Marot en beaucoup d'endroits; mais je hais mortellement quiconque prostitue les Muses à des ordures aussi contraires à la Pudeur, qu'à la Religion.

Cependant ce n'est presque qu'à des Priapées plus honteuses que celles des Paiens même, que notre Rimeur doit sa principale réputation; au reste lors que

M

j'ai

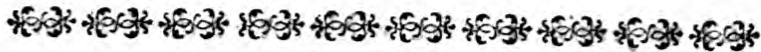
j'ai dit qu'il avoit enchéri sur Marot , je n'ai rien avancé qui ne soit très-conforme à la vérité.

Quelque licentieux qu'ait été ce Vieux Romancier , il n'a jamais porté l'éfronterie jusqu'au point , où son Copiste l'a portée. Mais si on n'a pas laissé de le censurer vivement pour quelques Epigrammes un peu libres , & peut-être excusables , vu le tems grossier dans lequel il vivoit ; quelle horreur ne doit-on point avoir pour un homme , qui dans un siècle des plus polis a ramassé dans ses vers les ordures les plus horribles , & les a souvent exprimé par les termes les plus infames !

Quand Voiture , Sarrafin , & même La Fontaine ont ramené la Muse antique , ils l'ont purgée de ce qu'elle pouvoit avoir de peu conforme à nos mœurs , pour n'en retenir que cette élégante simplicité qui doit être estimée dans tous les tems : au lieu que Rousseau l'a fait servir à débiter des infamies si honteuses , qu'on ne sauroit presque les lui reprocher sans éfraier les oreilles chastes.

Si Marot revenoit au monde , & qu'il lut les Ouvrages de son prétendu Imitateur , je ne pense pas qu'il voulut jamais le reconoitre pour son disciple ; ains il s'écrieroit.

RON-



R O N D E A U.

AU bon vieux tems que simplesse régnoit ,
En vers naïfs Muse se démenoit :
Besoin n'étoit de science *profonde.*
Tout gai Rimeur ufoit de phrase *ronde,*
Et pour rimer gentil thème *prenoit.*



Comme *Rousseau*, jamais on *n'en venoit*
Aux traits piquans ; ains on *s'entretenoit*
Des doux ébats où s'amusoit *le monde*
Au bon vieux tems.



Au lieu des jeux que Pudeur *ordonnoit*
Rien à présent que faletés on *oit,*
Que vilains cas : sur quoi *Rousseau se fonde.*
Or ne croiez que sa Muse *il refonde,*
Et qu'il la méne ainsi qu'on *la menoit*
Au bon vieux tems.

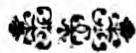


*Ce ne seroit pas assez à Marot de dauber sur son
singe à beaux & bons refrains de Rondeaux ; il arme-
roit encore toute la Nation poétique contre cet indigne
Habitant du Parnasse ; Voiture le voitureroit à la
voirie ; Sarrafin le traiteroit de Turc à More ;
La Fontaine le noieroit dans la Fontaine Aganipi-
de ; ainsi des autres.*

*Il ne manqueroit pas de faire l'Apologie des Da-
mes , que cet afreux Satirique a déchirées , & sa Muse
adresseroit mainte Requête à la Justice sur les horri-
bles déportemens de son mauvais Copiste.*

Il le peindroit noir Calomniateur,
Rimeur vilain, lâche, blasphémateur,
Sentant la hart de cent pas à la ronde,
Et plus coquin que nul coquin du monde:
Puis déduisant ses faits par le menu,
Diroit qu'il faut l'épouffeter à nu,
Ou lui donnant cordelle d'une toise,
Faire à son col fentir, que son cu poise.

*Enfin réveillant sa verve amie de la Ballade , il le
vilipenderoit , à la manière , dont il vilipenda de son
tems le Frère Lubin.*





B A L L A D E .

Pour charmer la Cour & la Ville
 Par quelque Conte Italien,
 Et pour le transmettre en beau stile,
 Le *Roux Crépin* le fera bien.
 Mais de cesser en bon Chrétien
 De rimer sur pareille affaire,
 Il y mettroit par trop du sien;
 Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



270 ANTI-ROUSSEAU.

Pour rimer afreux Vaudeville
Qui ferve aux Goujats d'entretien,
Et répandre une infame bile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de quitter en bon Chrétien
Ce tour de vers atrabilaire,
Je n'y vois certe aucun moien ;
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



Pour se moquer de l'Evangile
Par un Poëme tout Paien,
En mauvaises raisons fertile,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais de croire en sage Chrétien
A J E S U S, Fils de Dieu le Père,
Lequel a tout créé de rien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



E N V O I.

Pour traduire en Comédien
Les *Pseaumes* en langue vulgaire,
Le *Roux Crépin* le fera bien.
Mais d'y croire en sage Chrétien,
Le *Roux Crépin* ne le peut faire.



Comme le Sr. Rousseau a souillé particulièrement nos Muses Gauloises, il est juste que pour venger cet outrage, elles animent quelques-uns de leurs Disciples à le censurer en même stile.

Il y a une grace dans les Refrains des Rondeaux & des Ballades qui ne sauroit se trouver dans la Poësie moderne; l'enchainement des rimes a je ne sai quoi de réjouiissant; sur tout lors que malgré la contrainte, le Poëte ne fait paroître aucune affectation.

Il faut convenir que notre Rimeur a quelquefois attrapé ce tour agréable de narrer, quoique la naïveté lui ait souvent échapé; mais à tout bien prendre, son stile Marotique est bien éloigné de la perfection: la fureur & la rage qui le possèdent, l'ont empêché de badiner agréablement.

A l'exception d'une vintaine d'Epigrammes obscènes, tout le reste a des termes Gaulois sans en avoir cette simplicité naïve, qui faisoit le véritable caractère de nos Romanciers. Sa Francinade, & sa Picade en sont une belle preuve: on ne sauroit les lire sans s'apercevoir que leur Auteur étoit transporté de haine, quand il les a composées: il en est de même de ses Contes, dans lesquels on découvre une affectation de libertinage outré.

BAL-



BALLADE.

Que *Rousseau* pour la rime ait beaucoup de génie;
Que ses vers soient coulans, nombreux, pleins d'harmonie,
Je le crois bien :
Mais qu'au bon sens la rime y soit toujours unie,
Je n'en crois rien.



Qu'en stile de *Marot* il fasse une Satire,
Où le Lecteur malin rencontre de quoi rire,
Je le crois bien :
Mais qu'il soit le premier dans ce genre d'écrire,
Je n'en crois rien.



274 ANTI-ROUSSEAU.

Qu'en Satirique outré ce Poëte manie
Un *Couplet*, où le fiel foutient la calomnie,
Je le crois bien :
Mais qu'on doive approuver une telle manie,
Je n'en crois rien.



Qu'un Guerrier sur son dos frappant à toute outrance
De ses malins Couplets ait pris-ample vengeance,
Je le crois bien :
Mais que ce châtiment l'induise à repentance,
Je n'en crois rien.



Qu'en Vers harmonieux ce Poëte traduise
Les *Pseaumes*, ces beaux Chants tant prisés par l'Eglise,
Je le crois bien :
Mais qu'il croie à *David*, aussi bien qu'à *Moïse*,
Je n'en crois rien.



Que

ANTI-ROUSSEAU. 275

Que ce Rimeur lascif ait dans mainte *Epigrame*
De tous les noirs forfaits vanté le plus infame,
Je le crois bien :
Mais que ce crime afreux n'ait point gagné son ame,
Je n'en crois rien.



Qu'un Lecteur ébloui du tour dont il s'exprime,
Le lise avec plaisir, si jamais on l'imprime,
Je le crois bien :
Mais que pour cet Auteur il ait la moindre estime,
Je n'en crois rien.



Que par maint débauché de ses forfaits complice
Il ait pu de *Chausson* éviter le suplice,
Je le crois bien :
Mais qu'il puisse éviter la divine Justice,
Je n'en crois rien.



Personne n'ignore combien Marot, imbu des maximes des Protestans, haïssoit les Ecclésiastiques, & combien le Clergé de ces tems-là fournissoit de matière à la Satire : cependant ce Poëte s'est toujours fait un capital de distinguer les abus de la superstition d'avec la Religion Catholique.

Pour ce qui est des mœurs, s'il s'est donné quelque liberté, ce n'a jamais été que sur des sujets plaisans, & même ce n'a point été en les aprouvant. S'il s'est divertie des Cocus, c'est sans aprouver l'adultère ; & s'il a badiné sur des amourettes moins criminelles, il n'a jamais prétendu qu'elles fussent exemptes de crime. Mais ce qui devoit couvrir de honte son Imitateur, c'est qu'il n'a jamais fait mention du péché qu'on ne doit presque pas nommer, bien loin d'avoir poussé la fureur jusqu'à badiner sur la bestialité.

Rousseau répondra que sa Muse a pris des précautions dans ses Contes pour ménager les Lecteurs, au lieu que Marot a souvent employé des termes très-sa-les. A cela je dis, que si le Sr. Rousseau s'en étoit tenu à des sujets, qui, bien que criminels en eux-mêmes, sont par une mauvaise coutume la base des plaisanteries, il ne laisseroit pas d'être coupable ; à combien plus forte raison est-il à détester d'avoir osé badiner sur le plus infame de tous les excès ?

RON-



R O N D E A U.

LEs chastes Sœurs rougiront,
Aussi-tot qu'elles sauront,
Qu'on nommoit avec emphase,
Rousseau Maître du Pégaze,
Et Prince du sacré Mont.



A déchirer il est prompt,
Son stile est vif, ferme, rond;
Il a le tour de la phrase
Neuf.



Mais c'est un Copiste au fond,
Et comme il n'a point de front,
L'ordure est toujours la base
Des Contes qu'il périphrase
Au gré des femmes du Pont
Neuf.



Malgré tout l'artifice, & toutes les circonlocutions, dont notre Poëte s'est servi pour décrire les infamies contenues dans la plupart de ses Epigrammes; j'ose soutenir qu'il n'y a que des Femmes sans pudeur qui puissent les lire. J'ajoute que la plupart de celles qui les ont approuvées en les lisant, ne s'en sont point tenues à l'écorce, & ont approfondi le mystère d'iniquité.

Plusieurs mêmes secouant le joug de la bienséance, ont délivré les hommes de l'embarras de leur voiler les expressions du Sr. Rousseau, en les prononçant elles-mêmes avec autant d'assurance que les Prostituées les plus hardies.

Après cela doit-on s'étonner, que ce Rimeur ait aquis tant de renom auprès du beau sexe, & que le tendre badinage de Voiture, & de Sarrafin ne soit plus à la mode? L'ordure a pris si fort le dessus dans les Compagnies, que les Poësies obscènes en font tout l'agrément, & que tout autre Ouvrage paroît d'un gout insipide. C'est ainsi que les gens accoutumés à l'eau de vie, ou aux liqueurs fortes, ne sauroient se contenter des meilleurs vins.

La plaisanterie d'un homme qui disoit que Rousseau excelloit à rimer par F., & par B., a donné lieu au Rondeau suivant.

RON-



R O N D E A U.

L'F, & le B, pour Rimeur sale
 Sont d'une force sans égale :
 Aussi, *Rousseau* dans maint Couplet
 Par ces lettres va droit au fait
 D'une manière fort brutale.



Il croit vous faire un grand régal,
 Lorsque sa Muse Antivefale
 A de vilains usages met
 L'F, & le B.



Si dans ce genre il se signale,
 C'est que Femmes de sa cabale,
 (Ami Lecteur, notez ce trait)
 En font gorge chaude en secret,
 Et prononcent comme à la hale
 L'F, & le B.



Que



Que si des femmes, qui naturellement devoient avoir quelque pudeur, ont tant estimé les obscénités du Sr. Rousseau, il est à présumer, que nos jeunes débauchés n'ont pas été plus réservés sur ce chapitre.

Mais pour faire voir que ce sont plutôt les choses sales qui les touchent, que le tour & la manière, dont elles sont exprimées; je vais rapporter ce qui m'est arrivé avec un petit Maître de Robe longue.

Un jour que dans une Assemblée je vanterois le stile de ce Poëte, ce jeune Robin, après m'avoir loüé de ce que je rendois justice à mon ennemi même; cita le Poëme du Chapitre général des Cordeliers, pour preuve de ce que j'avois avancé. Or ce Poëme, quoique digne de Rousseau, quant à l'ordure, l'est si peu, quant au stile, qu'à peine un Rimeur du plus bas étage voudroit l'avouer.

Qui fut bien étonné, ce fut mon homme, lorsque je lui repartis que Rousseau étoit si peu l'Auteur de ce Poëme, que je le crois fait plusieurs années avant qu'il fut au monde, & que d'ailleurs, bien loin que le stile en fut estimable, il n'y avoit pas même la moindre teinture de versification. Toute la Compagnie s'étant mise à rire de la sottise du beau Connoisseur en stile, il se retira plus brusquement qu'il n'étoit entré.

RO N-



R O N D E A U.

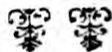
A la Fontaine, où puisent à plein seau
 Ceux que *Phœbus* a marqués de son sceau,
 J'ai vu jadis les Filles de Mémoire
 Châtier ceux qui par malice noire
 Venoient troubler la clarté de son eau.



Depuis ce tems l'éfronté Jouvenceau,
 S'abandonnant à l'ordure en pourceau,
 Dans vil égout s'abreuve, au lieu de boire
 A la Fontaine.



Il court au vice au sortir du berceau;
 Prend mauvais pli, tel qu'un frêle arbrisseau.
 Le redresser, seroit peine illusoire.
 Dans la débauche il met toute sa gloire;
 Et sans rougir il préfère *Rousseau*
 A La Fontaine.



Si tous les admirateurs de notre Poëte étoient de la même trempe , que celui dont nous venons de parler , je ne lui enverrois point de pareils suffrages ; mais comme parmi ceux qui l'estiment , il y en a qui ont du gout & du discernement , il est bon de faire voir que leur malignité agit plus dans cette occasion , que leur bon sens & leur connoissance.

En éfet si c'étoit par un vrai gout pour la Poësie , que ces Messieurs fissent cas du Sr. Rousseau , ils préféreroient également , & même plus , ses Poësies sages & sérieuses , que ses Ouvrages libertins & prophanes : cependant ce n'est que sur ceux de cette dernière espèce qu'ils fondent l'estime qu'ils ont pour lui.

Sa Francinade , & sa Picade passent dans leur esprit pour des chef-d'œuvres. Ses Contes sont , selon eux , d'un tour dont jamais personne n'aprochera , & quoique ses Couplets soient pleins de médisance & de calomnie , on ne peut rien voir de plus vif.

Les tableaux même les plus hideux y sont peints avec tant de force , qu'on ne peut les regarder qu'on ne se sente épris des passions que l'Auteur veut exciter par ses peintures.





R O N D E A U.

Peste soit de l'esprit de l'homme !
Il se perdit pour une pomme,
Et Roi des Animaux divers,
Tant de la Terre, que des Mers,
Il est pis qu'un Cheval de Somme.



A Paris, de même qu'à Rome,
Il perdrait volontiers son somme
Pour ouïr un Faiseur de vers
Peste.



Rousseau, qui de fiel point ne chomme,
Est estimé; l'on le renomme,
Et mille gens, Ciel, quel travers!
Le reçoivent à bras ouverts,
Au lieu qu'ils devroient le fuir comme
Peste.



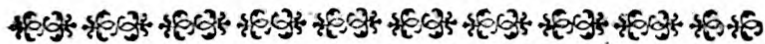
Loin de le fuir, on l'admettoit souvent aux meilleures tables. Une personne de considération l'ayant un jour prié, espérant qu'en qualité de Poète & de bel Esprit il pourroit divertir la Compagnie, la scène fut bien moins plaisante qu'il ne se l'étoit imaginé.

Comme les Convies se trouvèrent d'honnêtes gens, le Rimeur qui ne les connoissoit pas, voulut d'abord les régaler de sa Francinade; mais à peine eut-il entamé son Poëme, qu'un galant homme, ami de Francine, lui imposa silence. Quelques momens après le Maître du Logis l'ayant excité à réciter quelqu'autre de ses Ouvrages; il s'avisa de réciter une ou deux de ses Epigrammes, qui n'attaquoient, à la vérité, personne; mais qui furent trouvées si ordurières, que les Dames rougissant de honte, détournèrent brusquement la conversation sur d'autres sujets.

Enfin au dessert pour réparer la mauvaise idée que l'Assemblée avoit conçue de sa Muse, il se mit à réciter des vers pieux; mais soit que les Convies fussent choqués de son impudence, ou que sa Poësie sainte ne leur parut pas digne d'attention, on se leva pour aller prendre du Café; & quelqu'un ayant remarqué sa contorsion de bouche, dit en riant, qu'il étoit impossible qu'il ne parlât de travers.

* * *

RON-



R O N D E A U.

DE travers regarde un œil louche;
De travers pousse torte fouche;
De travers panche un mauvais toit;
Et dans l'escrime un mal adroit
De travers souvent escarmouche.



De travers Femme prend la mouche
Contre tout Mari qui découche;
Et tout sot Sergent fait exploit
De travers.



De travers un Aveugle touche;
Et de travers va fausse couche:
D'où je conclus par maint endroit,
Que *Rousseau* ne dit rien de droit,
D'autant qu'il a toujours la bouche
De travers.



La honteuse scène que le Sr. Rousseau joïa en se faufilant avec d'honnêtes gens, le rendit plus retenu dans la suite à accepter l'honneur d'être invité à de grands repas. Il s'informoit auparavant quelles étoient les personnes qui devoient être de la Société; il s'enquéroit de leur humeur, de leur caractère; alors s'il trouvoit, comme l'on dit, chaussure à son pied, il se livroit tout entier aux Curieux, & contre la maxime ordinaire des Parasites, il pinçoit souvent ceux mêmes qui mettoient la nape.

L'Epigramme suivante en est une preuve, & fait voir quelle étoit l'espèce de gens qu'il fréquentoit, & qui lui convenoit le plus.

La joie est encor dans Paris,
 Malgré le tems & la misère,
 Et subsiste sous deux abris,
 Qui sont Cocus, & Gens d'Afaire.
 Chez l'un est gentille Comère,
 Chez l'autre sont bons Cuifiniers.
 Partant Cocus & Maltotiers
 Sont gens qu'il est bon de connoître;
 Aussi les vois-je volontiers;
 Mais pour rien ne le voudrois être.





R O N D E A U.

LA joie est encor dans l'Etat,
Dit *Rousseau*, Rimeur scélérat.
Les Cocus ont femme jolie;
Les Maltotiers font chère lie;
Des deux cotés est un bon plat.



Il les voit volontiers l'Ingrat,
Et chez eux faisant beau Sabat,
Plus haut qu'un oublieux il crie
La joie.



Courage, leur dit-il ; *vivat*,
Trinquons, rions ! & puis en chat
Il les pince. Mais on publie
Que *Thémis* recherchant sa vie ;
De ce Rieur enfin rabat
La joie.



Ne voilà pas les Cocus, & les Partisans bien païés de leurs repas? Je ne veux pourtant point nier, que la Satire ne puisse rouler agréablement sur de pareilles gens. Mais c'étoit moins au Sr. Rousseau qu'à tout autre de les draper, puisqu'il tenoit d'eux sa fortune, & ses plaisirs. On peut conclure de là, quelle étoit son ingratitude, & sa malignité: elles paroissent jusques dans ses Satires les moins condamnables.

Ses meilleurs Amis ne laissèrent pas quelquefois de lui dire sérieusement, que l'intempérance de sa langue pourroit le décréditer à la fin; que bien des gens commençoient à le redouter, & par conséquent à le haïr. Ils le prièrent même, de ne plus hasarder des Contes impies, du moins à leur considération, s'il ne vouloit pas le faire pour la sienne propre.

Ils lui conseillèrent encore de ne plus toucher les mœurs des gens qui n'étoient point difamés publiquement, & qui tot ou tard pourroient se venger de ses vaudevilles. Notre Rimeur promit de se corriger, & d'être plus circonspect à l'avenir; mais la suite a bien fait voir, qu'il n'étoit pas homme à tenir parole.





R O N D E A U.

Rousseau tient peu de l'honnête homme ;
Pour bon Poëte on le renomme ;
Il est sur tout parfait Rimeur ;
Mais c'est bien le plus mauvais cœur,
Qui soit de Paris jusqu'à Rome.



Si tot que *Crépin* je le nomme,
Contre un pareil coup qui l'affomme,
Quoiqu'assez habile escrimeur,
Rousseau tient peu.



En vain de changer on le somme ;
Il tient au vice avec la gomme :
Il vous promettra l'endormeur,
De quitter sa maligne humeur ;
Mais de ses promesses en somme
Rousseau tient peu.



Une des marques de l'endurcissement du Sr. Rousseau, & de son opiniâtreté à ne point suivre les conseils de ses Amis, c'est l'obstination qu'il a toujours fait voir à nier sa race, & à paroître au desespoir, pour peu qu'on lui en parlât.

En vain ils lui ont représenté mille fois, qu'en se montrant sensible par cet endroit, il donnoit beau jeu à ses Adversaires; rien n'a été capable de lui faire entendre raison sur cet article.

La moindre parole lachée à ce sujet, & souvent sans dessein, augmentoit sa pâleur naturelle jusqu'à faire appréhender un évanouissement apopléctique. La rage succédant à cette langueur épidémique, il entroit dans des convulsions terribles, & déchiroit aveuglément les premiers venus, & tels souvent qui n'avoient jamais pensé à l'offenser.

Je suis fâché, qu'il m'ait donné occasion de profiter de son foible, & je lui promets, que s'il veut à l'avenir n'employer que la vérité dans la dispute que nous aurons vraisemblablement, je lui ferai grace sur ce point: mais je déclare aussi, que s'il continue à calomnier, & à user de fourberie, je lui représenterai ce fatal objet qui a la vertu de le pétrifier.





R O N D E A U.

DE Cuir, de Bote, de Soulier,
Et de formes au Ratelier,
Une parole est suffisante
Pour faire taire ce forfante,
Qui jase en nouveau Bachelier.



Il tremble comme un Ecolier,
A qui Précepteur régulier
Montre une fêrûle piquante
De Cuir.



Or comme avec ce Cavalier
Souvent en combat singulier,
J'essuie affaire violente,
Aux traits de sa plume tranchante
Je n'opose qu'un Bouclier
De Cuir.



Quelle fatuité dans le Sr. Rousseau de s'être attiré un ridicule par l'endroit même, d'où il devoit tirer le plus de gloire ! car si c'est une chose très-loüable de suivre la trace de ses nobles Ancêtres, quelles loüanges ne mérite point celui qui s'élève au rang des Nobles par sa vertu, & qui sort, pour ainsi dire, de la roture, où sa naissance l'avoit placé !

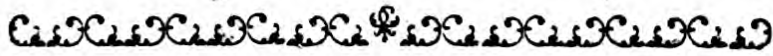
Haud facilè emerguntur, quibus res angusta domi. Il en est à-peu-près de même des imperfections corporelles que nous ne sommes pas les maîtres de corriger en nous. Telles que la Rouffeur des cheveux, la pâleur du teint, un regard louche, une bouche torse ; tous ces défauts dans un honnête Homme sont éfacés par les bonnes manières, & par la vertu ; au lieu qu'ils sont beaucoup plus sensibles dans un Coquin & dans un Scélérat.

Or, quoique l'on dise ordinairement, que la vertu est encore plus belle dans une agréable personne,

Gratior est pulchro veniens è corpore virtus ; cela n'empêche pas, qu'un homme qui a une mauvaise phisionomie, ne soit à louer, lorsqu'il la dément par de bonnes actions.

*Crine ruber, niger ore, morbida cute, lumine læsus,
Rem magnam præstas, Zoïle, si bonus est.*

RON-



R O N D E A U.

IL est marqué d'un mauvais coin;
Son poil roux s'aperçoit de loin;
Il vous montre une bouche torse,
Avec l'honneur il fait divorce,
Et l'estime moins que du foin.



Stilé dans un vieux baragoin,
Quand il veut vous peindre avec foin,
Chaque trait a beaucoup de force,
Il est marqué.



Il est vrai qu'il rime en fagoin,
Et que souvent dans le besoin
Aux faits qu'il rime il donne entorse:
En vain de noircir il s'éforce;
Sur papier rouge en faux témoin,
Il est marqué.



Et qui est-ce qui se seroit jamais avisé de reprocher au Sr. Rousseau son teint pâle, ses cheveux roux, ses yeux louches, & sa bouche de travers, s'il n'y avoit donné lieu le premier par la corruption de ses mœurs ?

Impie, Impudique, & Calomniateur, ne s'est-il pas toujours fait un plaisir souverain de remplir ces trois horribles caractères dans toute leur étendue ? Impie envers Dieu & envers son Père ; Impudique en tous les genres ; & Calomniateur aussi bien envers ses Amis, qu'envers ses ennemis, quel Monstre !

Que s'il étoit capable de faire quelques réflexions sur toutes les infamies que ses sales Ecrits feront commettre dans toute la suite des tems ; de quels remords ne seroit-il point rongé, & de quelle crainte ne seroit-il point tourmenté à la vue des terribles châtimens dont il est digne ?

Quelle sorte de brutalité n'a-t-il pas finement colorée dans ses Contes, ou grossièrement exprimée dans ses Couplets ? Asmodée même, ce Démon de l'Impureté, auroit-il poussé plus loin les lubricités infâmes que notre Rimeur ?





R O N D E A U.

LE sale Ecrivain que *Rousseau!*
Il puise l'ordure à plein seau,
Puis en détail il la débite,
Et par ce moien s'acrédite
Près du débauché Jouvenceau.



Il est vrai, qu'en adroit manceau,
Pour faire avaler le morceau,
Il le passe en sa léche-frite,
Le sale.



Du poivre il en met un boisseau,
Pire que le Traiteur *Rousseau* :
Pour Empoisonneur on le cite :
Sa sauce la plus favorite
Ne peut charmer que dont Pourceau
Le sale.

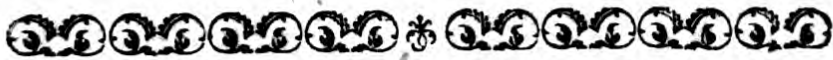


Tel est le personnage, qu'à la honte de notre siècle, une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe ont chéri, protégé, & mis sur les rangs pour être de l'Académie Française : ce qui seroit infailliblement arrivé, si cette illustre Compagnie n'eut détourné le coup, en ofrant ses suffrages à un Sujet, dont le mérite & la dignité lui feront plus d'honneur que la réception du Sr. Rousseau ne lui eut causé d'infamie.

Tous les honnêtes gens applaudirent au choix que les Académiciens firent en cette rencontre, & se réjouirent de l'exclusion tacite de notre Rimeur : lui seul au désespoir d'un pareil affront, s'imaginant que les discours du Café de la Veuve Laurent y avoient contribué, rentra dans sa fureur ancienne, & déchira par d'horribles Couplets ceux, dont le mérite & les talens choquoient sa jalouse rage.

Cette Satire est d'autant plus punissable, qu'il y méloit des personnes qui n'avoient même nulle relation aux querelles qui peuvent arriver entre les Auteurs. Mais, comme je crois l'avoir déjà dit, comment est-ce que ce Calomniateur infame eut épargné des indifférens, lui qui n'a pas respecté ses propres Amis ?

RON-



R O N D E A U.

AU Corps que forment dans Paris
Quarante fameux beaux Esprits,
Pour être admis comme capable,
Rousseau de son chef méprisable
Fit agir d'illustres *Cloris*.



Elles le prônoient à grands cris,
Lorsqu'en épluchant ses Ecrits,
On trouva qu'il avoit le Diable
Au corps.



Il advint même, que pour prix
De ses vers dans le fiel pétris,
Il reçut somme très-notable
De coups de canne, & que coupable
Il s'éclipsa, peur d'être pris
Au corps.



298 ANTI-ROUSSEAU.

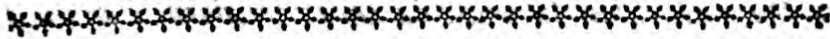
Ces infames Couplets, dans lesquels le Sr. Rousseau outrage en général tout le Café de la rue Dauphine, & en particulier quinze ou seize personnes, furent trouvés d'un tour si horrible, & en même tems si nouveaux, que tout Paris eut la curiosité de les voir.

Les honnêtes gens les détestèrent comme un Libelle des plus atroces & des plus sales, pendant que ses Partisans les prônèrent comme une Satire ingénieuse, & osèrent préférer son Auteur à l'illustre Mr. Despréaux, dont les Ouvrages ont tant fait d'honneur à la France.

Quelle plus grande marque faut-il attendre de la corruption du siècle, tant pour les mœurs, que pour les Belles Lettres, que de voir le fiel diabolique de notre Rimeur, mis en paralelle avec le sel Attique de Despréaux? Une calomnie horrible du prochain avec une raillerie innocente sur des Ouvrages; une impudence cinique avec une censure toujours chaste; enfin des vers pleins d'impiété, avec des Poësies, où l'amour de Dieu, & le respect pour la Religion sont prêchés avec une éloquence digne de l'aprobation des plus zélés Ministres de l'Evangile?



RON-



R O N D E A U.

LE méchant *Rousseau* ne se borne
A vous donner un coup de corne ;
Mais plus malin que le Serpent,
Sur vous noir venin il répand,
Qui résiste au bois de Licorne.*



Ce sale & vilain Capricorne
Du talent, dont *Despréaux* s'orne,
Laisse là tout le bon, & prend
Le méchant.



Il acuse à faux, il suborne ;
Mais je le vois pensif & morne :
Thémis enfin se détrompant,
Va ses fourbes développant ;
A son de trompe l'Huiffier corne
Le Méchant.

* *Antidote.*



Je ne suis pas surpris, du caractère dont je connois le Sr. Rousseau, qu'il ait employé les termes les plus afreux & les plus sales dans ses Couplets. Ce qui m'étonne, c'est que des personnes, qui font extérieurement profession de politesse, aient trouvé tant de plaisir à les lire, qu'elles les ont loués comme des chef-d'œuvres.

Comment se peut-il faire que des paroles obscènes, le charme de la canaille, & des expressions dignes des Prostitués, deviennent agréables dans la bouche de notre Poète? Est-il quelque tour, quelque licence & quelque figure qui puisse jamais purifier les idées infâmes qu'elles représentent?

Une des choses dont on a fait le plus d'honneur à notre siècle, c'est que s'il n'est pas moins corrompu intérieurement que ceux qui l'ont devancés, il est infiniment plus poli : mais si ce gout continue, il y a tout sujet de croire que nous ferons renaître le stile du Parnassé Satirique, ou du Moien de Parvenir.

Encore ne sait-on si ce n'est pas trop peu dire, puisque ces deux Livres, & leurs semblables, n'ont rien qui approche de la licence éfrénée des Couplets de notre Satirique.





R O N D E A U.

PLus grossier cent fois que *Catulle*,
Rousseau ne fait aucun scrupule
 De rimer les plus sales mots;
 Il choisit même les plus gros
 Qu'au Parnasse il immatricule.



Un Lecteur qui les articule
 Au même instant d'éfroi recule,
 Disant, vit-on jamais propos
 Plus grossier?



Cependant maint Conventicule
 Est charmé de tout Opuscule
 Par ce sale Rimeur éclos:
 En fait de vers, c'est leur Héros.
 Ciel! peut-on voir un ridicule
 Plus grossier?



Grossier tant qu'il vous plaira, répondent les Partisans du Sr. Rousseau; ses Couplets ont je ne sai quoi de divertissant, & qui réjouit le Lecteur.

Mais puis que ces Messieurs ne peuvent dire, par quelle raison ces termes infames leur plaisent, il est bon de leur apprendre, que comme on estime volontiers ceux, à qui l'on ressemble, il est à craindre que le plaisir qu'ils trouvent dans les Ouvrages de ce Rimeur, ne vienne de la conformité de leurs mœurs avec les siennes.

C'est à eux à se consulter là-dessus, & à interroger leur conscience. S'ils sont coupables de cette ressemblance, tous mes discours ne les convertiront pas; ils ne feront au contraire que les affermir dans leur mauvais gout, ruit in vetitum nefas humana gens.

C'est à Dieu à leur ouvrir les yeux, en attendant ils peuvent conserver précieusement, & lire souvent les Contes, les Epigrammes, & les Couplets de notre Auteur: mais ils nous permettront de les détester, & de trouver très-juste la punition qui les a suivi, & qui a commencé par les pésans coups de bâtons qui lui furent apliqués sur les épaules en place publique.





R O N D E A U.

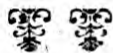
LEs vilains *Contes* qu'il collige,
Et qu'en beaux termes il rédige,
Le font estimer dans Paris
Comme un des plus rares Esprits,
Et de sa perte l'on s'afflige.



Pouffé d'un esprit de vertige
Tel qui ses meilleurs vers néglige,
Préfère de tous les Ecrits
Les vilains.



Traitant leur Auteur de prodige,
Il lui rend un hommage lige;
Mais d'un noble courroux épris
Certain Guerrier avec mépris
L'a corrigé comme on corrige
Les Vilains.



Il y a de quoi s'étonner que le Sr. Rousseau ait pu éviter aussi long tems qu'il l'a fait , un châtement digne de son impudence. Depuis plus de dix années , il répandoit des Contes , des Epigrames , & des Couplets horribles : ceux qui s'y trouvoient épargnés aujourd'hui , étoient chansonnés le lendemain. Tel qui lui avoit donné à manger , se voioit païé de son repas par un vaudeville malin ; & telle Dame qui se croioit de ses Amies , se voioit immolée à la jalousie d'une Rivale qui avoit caressé ce Rimeur pour la faire coupler.

Sa vanité l'aveugloit de telle sorte , qu'il se comparoit à l'Arétin , ce terrible Satirique , qui avoit mis sous contribution les Princes de son tems. Il s'imaginoit même , qu'en cette qualité il parviendroit à donner la fêrule , & le fouet aux gens les plus considérables de la Cour & de la Ville.

On peut voir dans le Factum du Sr. Saurin , de quels termes il se servoit pour exprimer le dessein extravagant qu'il avoit conçu. Il ne commençoit pas mal à l'exécuter , quand son faste satirique fut terriblement réprimé par le châtement ignominieux dont on régala ses larges épaules.





R O N D E A U.

A l'*Aretin* ressemblant trait pour trait,
L'afreux *Rousseau* montre un esprit mal fait,
Le premier fut un Satirique impie,
Et le second sur ce point le copie,
Tant & si bien, qu'il est son vrai portrait.



L'Italien les ordures aimoit,
Et le François dans ses vers tant en met,
Qu'en les lisant petits, grands, chacun crie,

A l'*Aretin*!



L'Histoire dit que redoutant son fouet,
Dons au Toscan tout Monarque envoioit.
Quant au Gaulois, pour sa licantropie
Il a reçu d'un bras qui l'estropie,
D'autres présens que ceux que l'on faisoit

A l'*Aretin*.



Ce ne fut qu'en riant que CHARLES-QUINT envoya une chaîne d'or à l'Arétin , & moins pour éviter sa critique que pour se censurer lui-même d'avoir fait une faute qui méritoit une réprehension.

Cette aventure , & l'insolente réponse du Satirique , a sans doute fourni le sujet d'une médaille , où ce Censeur est représenté sur un Trône le fûet à la main , & recevant les Présens des Ambassadeurs de plusieurs Têtes Couronnées.

Si Rousseau n'a pas porté la Satire jusqu'au point de se rendre tributaire les Rois & les Princes , il est sûr qu'il s'est fait redouter par des personnes d'un assez haut rang pour en tirer vanité.

Il faut même convenir que son génie est encore plus redoutable que celui de son Modèle : mais quelque mordant que soit son stile , ce n'est qu'à des femmes que je pardonnerois la crainte que des hommes en ont témoignée.

Je conviens qu'il n'est nullement plaisant de se voir timpanisé dans des Couplets : mais il y a aussi de la gloire à les mépriser , sur tout lors que l'on est d'un si haut rang , que ce seroit s'avilir d'en tirer vengeance.





R O N D E A U.

Q Ue des Femmes craignent la bile
Et le fiel d'un Rimeur habile !
Elles en ont quelque sujet ;
Souvent leur cas n'est pas trop net ;
En un mot, le sexe est fragile.

* * *

Mais qu'à la Cour, comme à la Ville,
Des hommes faits, gens du haut stile
Apréhendent plus le *Couplet*,
Que des Femmes !

* * *

Que de crainte du vaudeville,
De grands Seigneurs d'un air fervile
Flatent *Rousseau* ! par *Mahomet*,
Ils méritent le camouflet,
Et ne sont sous forme virile
Que des Femmes.



Il ne falloit pas moins qu'un châtement de cette espèce pour arrêter la fureur barbare du Sr. Rousseau : sans cela le grand nombre de Partisans qu'il s'étoit fait , l'auroit maintenu dans la possession paisible de déchirer tout le genre humain.

Encore , si ce Satirique éfronté avoit été lui-même exempt des crimes qu'il impute à ceux que sa Muse calomnie , peut-être qu'on eut attribué ses fougues bilieuses à une humeur atrabilaire , semblable à celle du célèbre Timon le Misantrope , ou pareille à celle de Diogène le Cinique ; mais étant aussi corrompu qu'il étoit , tant par l'esprit que par le cœur , on ne peut assez admirer son impudence & son audace à satiriser les autres.

Que si cela ne lui étoit arrivé qu'une fois ou deux , peut-être qu'en faveur du tour ou de l'expression , les Rieurs eussent pu obtenir quelque grace pour lui auprès des honnêtes gens : mais je ne crois pas qu'après plus de deux cents tant Couplets , qu'Epigrames , & que Satires , on puisse demander avec justice qu'on lui pardonne , & encore moins trouver mauvais qu'un homme d'honneur outragé dans ses Vaudevilles ait battu la mesure sur ses épaules , pour lui apprendre à chanter sur un autre ton.

RON-

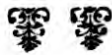


R O N D E A U.

DE compte fait ce Fourbe indigne
A cent fois par chanson maligne
Son mauvais esprit témoigné ;
Sa fureur n'a rien épargné ;
De *Judas* il porte le signe.



A ceux qu'il nomme, ou qu'il désigne,
Il croit faire un affront insigne ;
Mais je le vois fort éloigné
De compte.



A grand peine il les égratigne ;
Au lieu qu'un vert Guerrier l'échigne
Avec bâton bien empoigné ;
Maint coup, qu'alors il a gagné ,
Mérite d'être mis en ligne
De compte,



C'est

C'est grand dommage que ces fameux Couplets si vifs , si réjouissans , & que le Sr. Rousseau prisoit au poid de l'or , n'aient été paiés qu'au poid des coups de bâton.

Pour montrer que je n'enchéris point sur l'estime que ce grand Satirique faisoit de ses terribles Vaudevilles , il est bon de rapporter l'endroit où il déclare nettement l'amour qu'il sentoit pour eux :

Ainsi finit l'Auteur secret,
 Ennemis irréconciliables.
 Puiffiez-vous crever de regret !
 Puiffiez-vous être à tous les Diables !
 Puisse le Démon Couple-gor
 Allumer, s'il se peut encor,
 Le noir feu qui bout dans mes veines !
 Bien , pour moi , plus précieux que l'or
 De pouvoir augmenter vos peines.

Mais puis qu'il trouve cette manière de coupler les gens si fort de son gout , je vais tâcher de lui procurer ce plaisir en retournant ses propres Couplets contre lui-même, sans leur rien faire perdre de la bonté des pensées , & de la richesse des rimes.





PARODIE DES COUPLETS
DU S^R. ROUSSEAU.

Quel transport agite mes *sens* ?
 Quel feu dans mes veines *s'alume* ?
 Dieu du Parnasse je te *sens* ;
 Inspire moi, condui ma *plume*.
 J'en veux à ce Rimeur *pervers* ,
 Qui par mille tableaux *divers*
 Sans honte offerts à notre *vue* ,
 Des plus fales traits dans ses *vers*
 A fait une infame *recrue*.



De l'*Aretin*, ce vrai *Cadet* ,
 Contre Dieu dresse son *Pégaze* ;
 S'il a plus d'esprit qu'un *Baudet* ,
 Il a moins de cœur qu'un *Viédaze*.
 Par ses dehors doux & *polis*
 Ceux qu'il trahit, font *amolis* ,
 Et dupes de sa *politesse* ,
 Ils ne percent point les *replis*
 De son cœur à noire *souplesse*.



De

De fausse gloire avide *escroc* ,
 Il traite tout Chrétien de *grue* :
 Il aime à voir l'honneur au *croc* ,
 Et son impiété cou-*rue*.
 Plus méchant qu'un Dogue ench-*ainé*
 A just-au-corps dé-*boutonné*
 Il nous vomit son fiel *immonde* ;
 Fiel par trop souvent par-*donné*
 Et qu'il répand sur *tout le monde*.



Dans quelque antre du *Dauphiné* ,
 Ou dans le fond de la *Suède*
 Si d'abord on l'eut *confiné* ,
 A sa rage on eut mis *remède*.
 Cet ennemi du genre-*humain*
 N'ayant que des Ours sous sa *main* ,
 Eut cent fois maudit le *voiage* ;
 Mais attendant au *lendemain* ,
 Sa malice en crut *davantage*.



Le Ciel même a beau le *fraper* ;
 Contre lui sa faveur *redouble* :
 S'il gémit, c'est pour vous *duper*
 Par les regrets d'une ame *double*.
 Dès qu'il voit de zélés *frondeurs*
 Lui tenir des propos *grondeurs*
 Sur le châtiment qu'il *mérite* ;
 Il rentre dans ses *profondeurs*,
 Et prend le masque d'*Hipocrite*.



Il voile son perfide *cœur* ;
 Par de feints soupirs il vous *touche*,
 Et suspend le rire *moqueur*,
 Qui lui tord le nez & la *bouche*.
 Dites lui qu'il s'est *égaré* :
 D'abord comme un Paon *éfaré*,
 Il cesse de faire *la Rone* ;
 Moins craint ennemi *déclaré*,
 Que quand sa haine il *désavoue*.



O

S'il

S'il ne vous a point *débauché*
 Pour louer sa sale *besogne*,
 Il vous croque, & mal *ébauché*
 Vous met en conte à la *Cigogne*.
 Mais c'est toi, vilain *débauché*,
 Qu'on doit acuser du *Péché*
 Que tu nommes *philosophique*;
 A ta Muse on l'a *reproché*;
 Elle en a fait gloire *publique*.



Ce file peu connu d'*Houdart*,
 Par tout si bien elle l'*attrape*,
 Qu'il faut que le Ciel *tot ou tard*
 Du feu de sa foudre te *frape*.
 Ouvre, Méchant, ouvre les *yeux*!
 Sur tes excès *prodigieux*;
 De crainte de quelque *infortune*,
 En horreur au flambeau des *ciens*
 Ne te montre que sur la *Brune*.



Fut-il donc tant niais, ce *Chandet*,
 Qui comme à loup gueule *béante*
 Te tendit le fin *trébuchet*,
 Où se prit ta langue *mé-chante*?
 Depuis qu'il leva ton *bonnet*,
 Et te mit le visage au *net*,
 Nul ne fut plus assez *Jocrice*,
 De croire que dans ton *cor-net*
 L'encre eut la douceur du *réglisse*.



C'est vainement qu'à *Mémonet*
 Tu fais présent de ton *estime*;
 S'il a fali son *Cabinet*,
 C'est lors qu'il y reçut ta *rime*.
 Mais bien-tot de son *cabinet*
 Il te chassa, ce *Mémonet*;
 Et ce grave Auteur qui t'*assomme*,
 T'estime moins qu'un froid *Son-net*,
 Ou que *Luther* n'estima *Rome*.



316 ANTI-ROUSSEAU.

Tel que charme le *Roitelet*
Ofensé du bruit de la *pie*,
Souvent lui serre le *siflet*,
Et la guérit de la *pépie*.
Ainsi pour un vilain *Couplet*
Prend garde que le *Chavelet*
De ta punition *avide*,
Quoiqu'assez gros & *rondelet*,
Ne te fasse danser à *vide*.



De tes Couplets d'un tour *nouveau*,
Tu crois trop heureux qui *s'égare*.
Ami des traits de ton *cerveau*
Tu tranche de l'*Anti-Pindare*.
Tu pensois que de pleurs *baigné*
Un Guérier par tes traits *saigné*
Devoit tomber en *défaillance*;
Lors qu'avec ton dos mal *soigné*
Sa canne fit une *alliance*.



Ah!

Ah! quel charme pour *Bécillon*,
 De te voir ainsi que le *Suisse*
 De la rue aux Ours, un *haillon*
 Te couvrant à peine la *cuisse*!
 Tes vices sur un *Bordereau*,
 Et plus haï qu'un *Maquereau*,
 Aux yeux du Peuple qui se *crève*
 Pour voir passer le *tombereau*,
 Qui te doit conduire à la *Grève*.



Si ne te corrige en *secret*,
 D'autant qu'*irréconciliables*,
 Tes pareils n'ont jamais *regret*
 De se donner à *tous les Diables*.
 A G.... non à *Couplegor*
 Tu dois avec d'autres *encor*
 Ces censures qui seront *vaines*:
 Je les priserois plus *que l'or*,
 Si je n'y perdois pas mes *peines*.

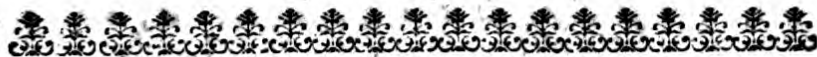


Je suis très-persuadé que les Partisans & les Admirateurs du Sr. Rousseau, estimeront beaucoup moins ces Couplets que les siens, & les compareront à un habit retourné, qui n'a jamais le lustre d'un habit neuf. Mais comme il arrive souvent qu'un Tailleur en retournant un habit, en répare les fautes, & l'ajuste mieux à la taille qu'auparavant; je puis me vanter que si ces Couplets n'ont pas toute la grâce de la nouveauté, ils conviennent infiniment mieux à la personne, sur laquelle ils roulent, qu'à ceux pour lesquels ils étoient originairement faits.

Tout ce que j'y avance, quelque horrible qu'il puisse être, est apuié sur des preuves incontestables: au lieu que la Calomnie & une Médifance outrée ser-voit de base à toutes les invectives qui étoient contenues dans l'original.

Il est vrai qu'on pourra me dire, que j'y ai laissé quelques traits hideux & capables de révolter un sage Lecteur: mais je l'ai fait à dessein de donner quelque légère idée de l'infamie du tableau que j'ai copié. D'ailleurs ces mêmes traits étant fondés en réalité, attirent plutôt l'indignation du Lecteur contre celui qui les mérite, que contre celui qui les applique. En un mot, Responde stulto secundum stultitiam.

RON-



R O N D E A U.

Avec les Loups on trouve à qui parler ;
 Point avec eux ne faut batifoler ;
 Mais lachez leur matin de bonne taille ,
 Et dont la dent ferre comme tenaille ,
 Dès qu'une fois il peut les accoler.



Que si n'avez Chiens pour les étrangler ,
 Prenez un fer propre à les immoler ;
 Il faut fraper & d'estoc , & de taille
 Avec les Loups.



Donc , aujourd'hui , Muse , fans vaciler
 Contre *Rousseau* , je veux me signaler ;
 C'est un vrai Loup , que si quelqu'un me raille
 De l'aigré ton , sur lequel je rimaille ,
 Je lui dirai qu'il est bon de heurler
 Avec les Loups.



Ce que je viens de dire en plaisantant, n'est que trop sérieux à la lettre. Si vous n'agissez dans l'extrême rigueur avec les Scélérats, tant qu'ils sont en état de faire du mal, ils vous feront repentir toi ou tard de les avoir ménagés.

Le Sr. Rousseau est un sensible exemple de cette vérité. L'indulgence que l'on a eue pour sa malignité de cœur par considération pour les talens de son esprit, n'a servi qu'à le rendre plus obstiné dans sa malice.

Il auroit pu vingt fois, en suivant le conseil de quelques vrais amis, détourner l'orage qui est venu fondre sur sa tête. On n'exigeoit de lui qu'un aveu loüable de sa faute, & une promesse sincère de n'y plus retomber.

On lui fit porter parole, qu'on oublieroit tout, & que les personnes noircies & outragées dans ses derniers Couplets, lui pardonneroient volontiers, & même lui rendroient leur amitié, pourvu qu'il voulut tenir une autre conduite. Mais c'étoit parler à un sourd : loin de se rendre à de si justes admonitions, il les prenoit pour des pièges qu'on vouloit lui tendre, & jugeant du cœur d'autrui par le sien, il ne voulut jamais croire que ce qu'on lui proposoit, fut véritable.



R O N D E A U.

A confesser à l'amiable,
 Un péché même puniffable
 Tout Pécheur bien contrit se plait :
 Et de Chimères ne vous pait
 Ainsi qu'un Pécheur incurable.

Or, quoiqu'il soit le seul coupable
 De ce Libelle abominable,
 C'est ce que *Rousseau* n'est point prêt
 A confesser.

Cependant un aveu loüable
 Rendroit son cas plus gracieable.
 En avouant ce qu'il en est,
 Il adouciroit son Arrêt ;
 Mais l'y réduire, c'est le Diable
 A confesser.



Il est pourtant vrai, que depuis les coups de bâton, le Sr. Rousseau rabatit beaucoup de son air Cinique. La honte d'avoir été traité comme un Faquin, lui avoit tellement ferré le cœur, qu'à peine pouvoit-il s'expliquer par monosyllabes.

Un Ami qui revint avec lui de Versailles, me dit que son état étoit digne de compassion, & que je le plaindrois, si je l'avois vu. Il m'a même assuré, ajouta-t-il, qu'il vous estimoit, & qu'il étoit fâché de ce qui s'étoit passé entre vous & lui. Mais que c'étoient de fougues de jeunesse qu'on devoit pardonner à ceux qui s'en repentoient comme lui. A tout cela je répondis qu'il étoit bien bon de croire, que le Sieur Rousseau fut véritablement touché; au reste, ce n'est pas, continuai-je, le bien qu'il peut dire de moi, qui m'empêchera de dire du mal de lui; mais une véritable conversion, & un vrai repentir de ses calomnies, & de ses ordures.

Son état que vous me représentez si digne de pitié, n'est point celui d'une conscience humiliée par une componction intérieure; c'est l'état de Cain, qui après avoir assassiné son Frère, tremble à la vue de la juste punition qu'il doit en attendre, & cherche quelque moien pour l'éviter, quand ce seroit même en commettant un nouveau crime.

RON-



R O N D E A U.

Q Uand il dort, le Diable le berce,
 Ce Rimeur à Muse perverse;
 Pour peu que vous osiez grouiller,
 Le voilà prêt à rimailier,
 Et de mille traits il vous perce.



Malheur à la partie adverse,
 Sur laquelle son fiel il verse !
 Gardez-vous de le reveiller,
 Quand il dort.



On a mainte preuve diverse
 De la malice qu'il exerce;
 Il ne faut pas s'émerveiller,
 S'il fait tromper, mentir, brouiller.
 Avec le Diable il a commerce,
 Quand il dort.



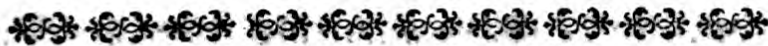
Où , Monsieur , poursuivi-je , le Sr. Rousseau trame quelque nouveau crime pour voiler celui où on l'a , pour ainsi dire , pris sur le fait. Il s'étoit jusques ici assez bien tiré des périlleuses situations , dans lesquelles ses calomnies l'avoient souvent réduit. Ses larmes de crocodile , ses protestations accompagnées de sermens , ont séduit ceux qui ne pouvoient pas voir le fond de son cœur.

Mais le masque de son hypocrisie est levé. A peine entre cent personnes y en a-t-il une persuadée de son innocence , & qui ne le montre au doigt , comme un homme digne de l'exécration publique.

Voilà , dit-on , celui qui a fait ces horribles Couplets , où il déchire quantité d'honnêtes gens , & ses Amis mêmes ; c'est un homme pernicieux ; & quand il seroit mort sous les coups de bâton , il n'y auroit pas grande perte. C'est un malheureux , qui a renié son Père , & qui s'est toujours fait un vrai plaisir de satiriser ses Patrons & ses Protecteurs.

C'est un très-grand bonheur pour ceux qui se laissent tromper par ses dehors spécieux , qu'il soit désormais connu pour ce qu'il est , parce qu'à l'avenir ils pourront s'en défier.





R O N D E A U.

LE voilà pris, ce faux Génie,
 Qui plein d'une horrible manie,
 Par d'affreux & d'infames vers
 Répandoit à tort, à travers
 Le venin de sa calomnie.



Son penchant pour la félonie
 Faisoit haïr sa compagnie ;
 Fuiens, disoit-on, ce Pervers ;
 Le voilà.



Vouloit-on lui faire avanie,
 Il vous paioit d'un *je le nie* ;
 Vous étiez l'un de ses plus chers :
 Mais ses crimes devenus clairs,
 On le montre au doit, chacun crie,
 Le voilà !



Tout habile qu'étoit notre Rimeur à cacher ses crimes, ou à les nier quand ils étoient découverts; bien des gens connurent à la fin ses mauvaises inclinations. Les uns le comparoient à ces Courtisanes, qui en vous caressant sont prêtes à vous livrer à leurs supots pour partager votre dépouille.

D'autres lui donnoient le titre de Chien enragé, & qui dans sa fureur mord souvent son Maître tout le premier. Enfin presque tous s'accordoient à reconnoître dans son caractère les qualités d'un Chat; ce qui donna lieu à la pensée d'un Magistrat, qui après avoir été long tems le Protecteur de cet Ingrat, sentit à la fin les coups de ses ongles & de ses dents.

Crépin excelle quand il mord;

C'est là son talent, c'est son fort.

Et R. . . qui sentit les traits de sa Satire,

Au Chat le compare fort bien.

Laissez lui la grife, il déchire;

Qu'on la lui coupe, il ne vaut rien!

Or je laisse à juger, ce qu'on devoit attendre d'un homme, qui rassembloit en sa personne trois caractères aussi pernicious.





R O N D E A U.

DE Chien, de Chat, & de Catin,
 Selon le proverbe certain,
 Toujours avient mauvaise suite :
 Or si de ce trio d'élite,
 Vous voulez faire un beau Quatrain,



Ajoutez y Rimeur sans frein,
 Hargneux, impudent & vilain :
 Enfin aiant un vrai mérite
 De Chien.



Rousseau, déchirant le Prochain ;
 Mordant qui lui donne du pain ;
 Traître, Flateur, & Parasite ;
 Les Chats, & les Catins imite,
 Et méne toujours un vrai train
 De Chien.

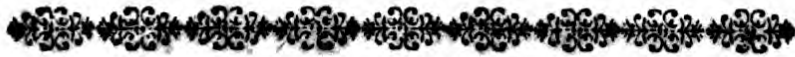


D'où vient, me dira-t-on, que Rousseau étant si malin & si décrié, a pu si long tems en imposer à d'honnêtes Gens ? A cela je répons, que comme un Mari est souvent le dernier à apprendre les desordres de sa Femme, aussi ceux qui épousent quelqu'un, sont tellement prévenus en sa faveur, qu'ils ne veulent jamais croire qu'à l'extrémité les choses qu'on leur en dit.

De plus notre Rimeur possédoit parfaitement l'art d'aller au devant de tout ce qui pouvoit altérer l'estime qu'il avoit surprise près des personnes de crédit. Il leur insinuoit souvent que l'Envie & la Calomnie assiégoient sans cesse l'oreille des Grands, & que c'étoit particulièrement des faux rapports qu'ils avoient à se défendre.

Par cette artificieuse conduite croiant s'être mis à l'épreuve de tout ce qu'on pourroit dire contre lui, il se livroit entièrement aux Débauchés ; & pour leur faire voir qu'il ne rougissoit point de porter leur livrée, il ne gardoit aucune mesure dans ses ordures & dans ses impiétés.





R O N D E A U.

EN gros caractère il affiche,
Que de la Pudeur il se fiche :
L'irreligion est son tic,
Et pour l'enseigner au public,
D'impiétés il n'est point chiche.



Des sales ordures qu'il fiche
Dans la rime ou dans l'hémistiche ;
Il a de tout tems fait trafic
En gros.



En sales *Contes* il est riche ;
Son cœur au Démon sert de niche :
C'est un repaire à Basilic,
Que loin d'éplucher ric à ric,
Ma Muse seulement défriche
En gros.



Et

Et que seroit-ce, si je voulois démontrer exactement tous les tours, & les détours de ce Cœur ingrat, traître, impie, hypocrite, scélérat, & infame? Des volumes entiers ne suffiroient pas. Quelque chose que j'en aie déjà dit, il m'en reste encore cent fois plus à dire.

Mais pour ramasser tous ses forfaits dans un point, je ne puis mieux faire que de l'appeller le Fils du Diable. Aussi bien n'a-t-il pas voulu reconnoître son Père sur la terre; de plus il n'est pas possible de s'imaginer, qu'il ait pu commettre des actions si noires sans une opération immédiate de celui qui est la source de tout mal.

Tout autre Ecrivain eut été vingt fois la victime de semblables ordures, & de semblables impiétés; lui seul guidé par le Démon même qui les lui a dictées, évite depuis plus de dix ans les mains de la Justice. Il y a même toute aparence que le Ciel ne le souffre ainsi, que pour donner un exemple des excès horribles d'un Pécheur que Dieu abandonne & rejette de devant sa face, & qu'il livre au Démon en corps & en ame pour le punir de son obstination dans le crime.





R O N D E A U.

L'Esprit malin, le Cœur pervers,
 Avec l'art de faire des vers,
 Ce sont trois choses qu'on applique
 A *Rousseau*, ce noir Satirique.
 J'ajoute qu'il a deux envers.



Prenez le sous aspect divers,
 En lui rien n'est que de travers;
 Il a pour Père allégorique
 L'Esprit malin.



La figure dont je me fers,
 Exprime en termes assez clairs,
 Que ce Rimeur Diabolique
 Doit à la fin par mort tragique
 Descendre, & rejoindre aux Enfers
 L'Esprit malin.



Comme son heure n'est point encore venue, il lui a été facile d'échapper aux recherches de la Justice: mais il est bien à présumer, que son évafion ne la rendra pas plus fage.

La manière dont il s'est comporté dans le lieu de son afîle, ne laiffe pas lieu d'en douter. Ses hauteurs, fes menaces, & fes protestations insolentes font connoître que fi jamais on le condanne à la peine qu'il mérite, il lachera la bride à fes fureurs infernales.

En attendant je tiens la France bien heureufe d'être délivrée d'un pareil Monstre, & plut à Dieu que la même fraieur l'eut porté à s'enfuir il y a plus de dix années, fa fréquentation n'eut pas corrompu quantité de jeunes gens foibles & difposés à prendre toutes les mauvaises impressions que ce Rimeur leur a donné, tant par fes paroles, que par fes écrits.

Quand même il continueroit à faire d'infames Satires contre la Religion & contre le Prochain, le mal qu'elles causeront, ne fera pas fi dangereux, que lors qu'il les apuioit d'une déclamation vive & capable d'en imposer à ceux même qui étoient le plus fur leur garde.





R O N D E A U.

A la Lune comme un Hibou
Il s'est enfui, ce Loup-garou,
De crainte que l'on ne le voie:
Mais il se perdra dans sa voie;
Car il s'enfuit sans savoir où.



Qu'il nous chanfonne tout son fou,
De s'en facher on seroit fou:
C'est un Chien qui sans cesse aboie
A la Lune.



Soit qu'il s'éloigne peu ou prou,
Il traîne par tout son licou;
Le gibet ne perd point sa proie:
Nous en aurions déjà la joie,
S'il n'eut mieux aimé faire un trou
A la Lune.



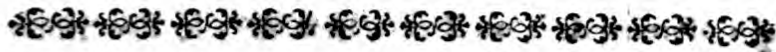
Ce n'a point tant été l'appréhension des suites de sa fausse accusation contre le Sr. Saurin, que la crainte des poursuites du Parquet qui l'ont porté à prendre la fuite.

L'intégrité, & la sage austérité de Mr. le Procureur Général lui étoient trop connues pour espérer d'échaper une seconde fois à son zèle contre ses pareils. L'insolente déclaration qu'il a passée en Suisse par devant un Notaire du Pais, & qu'il a fait ensuite signifier à ce grand Magistrat, est une preuve que ses informations lui tenoient plus au cœur que tout le reste.

Mais peut-on voir une plus grande folie que de croire qu'une semblable pièce puisse être de quelque usage pour sa justification? Que si la chose avoit lieu, quel est le Coupable fugitif qui n'empêchât les Juges de passer outre à sa condamnation.

Je ne comprends pas même, comment quelqu'un a été assez mal avisé que de prêter son ministère pour produire une Pièce, que les gens du Roi doivent regarder comme un attentat au respect qui leur est dû, & que les Juges doivent rejeter sans y avoir aucun égard.





R O N D E A U.

AU bâton blanc il est réduit ;
Sans bourse garnie il s'enfuit ,
Et cependant ce Malin Sire ,
Loin d'abandonner la Satire ,
Toujours son premier chemin suit.

Sur son Procès que l'on instruit ,
Il s'emporte , & fait un grand bruit ;
Avec les Magistrats il tire
Au bâton.

Il proteste , apelle , produit ,
Et tout cela sans aucun fruit.
Or de Suisse on vient de m'écrire
Que de bonne heure il se retire ,
D'autant qu'il est sujet la nuit
Au bâton.

❀ ❀

Au premier avis qu'il eut, que Mr. le Procureur Général demandoit que son Arrêt de décharge fut remis sur le Bureau; ne se croiant pas en sûreté à Paris, il courut se cacher à Versailles, d'où il partit incessamment pour se sauver hors de France.

Ce ne fut pas toutefois sans avoir bien pesté, & juré contre les Bigots; car c'est ainsi qu'il nommoit tous ceux qui n'aprouvoient pas ses impiétés. On n'a qu'à lire son Epître à Marot, pour juger quels furent ses transports, quand il se vit obligé de quitter Paris & la Cour; ces deux lieux qu'il avoit élus pour être les grands théâtres de ses scènes impies & orduzières.

Il fut moins fâché de la ruine de sa fortune naissante, que du trouble que cette affaire apportoit au repos, dont il avoit cru jouir dans son affreux libertinage. Il en seroit même mort de douleur sans l'espérance que quelques-uns de ses intimes lui donnèrent de faire agir de si puissantes sollicitations en sa faveur, qu'il ne seroit pas long tems hors du Roiaume.





R O N D E A U.

D'Eglise Ennemi scélérat,
 Ce Rimeur d'un tour délicat
 Rimant une fable ordurière,
 Drapoit d'une horrible manière
 Moine, Nonne, Prêtre, Prélat.



Pour déguiser cet attentat,
 Qui passe pour crime d'Etat,
 Il traduit mainte Prière
 D'Eglise.



Mais voiant que le Magistrat
 La recherchoit avec éclat,
 Sa Muse impie & boucanière;
 De peur d'entrer en souricière,
 Il s'est enfui plus gueux qu'un Rat
 D'Eglise.



Il partit en effet plus chargé de Lettres de recommandation, que de Lettres de change : cependant ces premières ne lui ont pas été infructueuses, puisqu'elles lui ont procuré un asile qui aparemment ne durera que jusqu'à la décision de son Procès.

Ces recommandations lui furent données par quelques Dames, qui charmées de sa Muse Marotique, n'en connoissoient pas encore tout le venin, & qui croioient bonnement, que tout ce dont on l'accusoit, n'étoit qu'un effet de la cabale de ses ennemis.

Elles allèrent jusqu'au point de le regretter publiquement, comme si par son éloignement nos Muses Gauloises eussent perdu leur unique apui. Quel dommage, disoient-elles, que le successeur de Marot ait le même sort que son Devancier ! Peu s'en fallut même, qu'elles ne s'écriassent avec Sarrafin :

Rousseau n'est plus ; adieu la Muse antique.

Ce fut pour les consoler que je m'avisai de leur adresser l'Épître suivante, que j'ai composée dans le gout, & dans le stile de nos vieux Romanciers. Cet Ouvrage ne m'a pas couté deux heures de tems, tant cette manière de rimer est facile.



E P I T R E
A U X D A M E S.

BEau sexe, en qui tant de mérite affue,
 Gentes Beautés, Dames de grand value,
 Or écoutez avec attention,
 Ce qu'un Rimeur en bonne intention
 Vient vous prêcher de la part des Neuf Muses,
 Qui bien feroient certes toutes camuses,
 Si *Rousseau* loin, opinion aviez
 Etre perdu le los qu'en lui trouviez :
 Art de rimer en stile Marotique,
 Art de rimer, qui bien qu'un peu Gothique,
 Gagne les cœurs par trait simple & naïf,
 Ainsi qu'ont fait *Saint Gelais*, & *Baif*.
 Oui, oui, Beautés, en France il est encore
 Plus d'un Rimeur qui ce gent art décore,
 Qui fait rimer *Rondeaux* & *Virelais*,
 Que bon Gaulois ne trouvent point tant laids,
 Bien est-il vrai que de la Seine au Tigre,
 Il en est peu cruels comme ce Tigre,
 Qui sous œil doux receloit en son cœur
 Trahison noire & traîtreuse ranceur.

Il en est peu qui loin de rendre hommage
 A ces attraits qu'avez en apanage,
 Et que Vénus arrose de son miel,
 Puissent répandre un *Couplet* plein de fiel,
 Où vos vertus hautement dénigrées,
 Passent souvent pour pures simagrées;
 Où vos Renoms, tant sacrés furent-ils,
 Sont profanés par les faits les plus vils.
 N'attendez pas de rencontrer un Chantre,
 De qui la Muse en telle fureur entre;
 De qui la Muse oubliant la pudeur,
 Peigne à vos yeux la plus infame ardeur,
 Et sans respect de notre Mère Eglise
 Près les Autels de saints Sujets élise,
 Sur qui *Rousseau* raillant plus fort que jeu,
 A répandu brocards dignes du feu.

Mais si cherchez un Rimeur, dont la verve
 Sans s'écarter de la sage Minerve,
 Chante le los de vos dons immortels,
 Bien sûr je suis, qu'en trouverez de tels.
 Ja n'est besoin qu'ici je vous les nomme,
 Jamais Paris de beaux Esprits ne chomme.
 Et pour vous plaire enfin m'évertüant
 Moi-même irai ce stil perpétüant:
 Oui, par *Rondeaux*, *Virelais*, & *Ballades*
 Je vanterai le prix de vos œillades;

Dirai

Dirai quels sont les précieux trésors,
 Dont la nature a doüé vos beaux corps :
 De votre esprit, où tant de charme abonde,
 Je charmerai toute la terre ronde.

Gents *Paladins*, & nobles *Amadis*
 Vous aimeront ainsi qu'au tems jadis ;
 De votre honneur nul n'osera médire,
 Qu'un Chevalier ne l'en fasse dédire :
 Aux petits soins, services & désirs
 Tout Champion bornera ses plaisirs,
 Dont par Romance à la manière antique
 Muse rendra témoignage authentique.

Si quelquefois pour mettre joie en train,
 De sel piquant requérez quelque grain,
 Bien saurai l'art sans ofenser personne,
 De vous offrir *Satire* gaie & bonne :
 Le ridicule en éfet je peindrai
 Sous noms en l'air, & qu'exprès je feindrai,
 Si bien, qu'alors nul ne pourra sans honte
 Prendre les traits du Censeur pour son compte.
 Que si voulez que décrive les tours
 De *Vénus* Dame, & *Mère* des Amours,
 Vous les dirai s'entend sous périfrase,
 Et les voilant de claire & fine gaze,
 Si dextrement conduirai mon pinceau,
 Que n'aurez point de regret à *Rousseau*.

Mon dessein n'est pas de blamer les Dames qui ont montré leur estime pour la Muse du Sr. Rousseau, lorsqu'elle la méritoit : mais je soutiens que leur zèle en ce cas devoit être accompagné d'une grande discrétion.

Elles auroient dû l'abandonner, lorsqu'elles ont vu qu'elle s'abandonnoit elle-même à des excès capables de les déshonorer.

Quelque chaste que puisse être une femme, on conçoit de terribles soupçons sur sa vertu, si tôt qu'on la voit fréquenter une Prostituée; d'autant qu'en ce cas-là, on s'imagine toujours que le foible emporte le fort, au lieu que selon le proverbe, le fort devoit emporter le foible. D'ailleurs pourquoi solliciter si hautement pour ce Poëte dans une affaire, où toutes les présomptions étoient contre lui? Etoient-elles assez sûres de la probité de l'Accusateur, pour l'aider à perdre un Accusé, qui, selon toutes les apparences, étoit innocent.

Une personne de bon sens, à qui on parloit des protections, que Rousseau trouvoit auprès de certaines Dames, dit que le beau Sexe avoit raison de maintenir un Poëte Cinique aux dépens d'un sage Philosophe; le premier leur étant infiniment plus agréable que l'autre.

RON-



R O N D E A U.

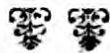
Pour un Perdu deux recouverts :
Oui, beau Sexe, au lieu d'un Pervers,
D'un Scélérat, d'un Hipocrite,
Cent Rimeurs pleins d'un vrai mérite
Vous offriront de jolis vers.



On dit par tout en termes clairs,
Que vous montrez un grand travers,
Quand votre Beauté sollicite
Pour un Perdu.



Il mérite l'afreux revers
D'être éloigné de ses plus chers,
De voir sa fortune détruite.
Or outre la peine susdite
Reste encor celle des Enfers
Pour un Perdu.



De tous ceux qui ont pris le parti du Sr. Rousseau, les moins blamables, & les plus à plaindre, ce sont ceux qui séduits par de belles apparences, ont cru trouver en lui un véritable mérite.

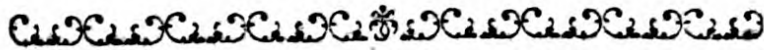
On peut mettre de ce nombre l'illustre Médecin qui l'a protégé & soutenu jusqu'à l'extrémité; en quoi il a donné des marques d'un Ami sincère. Il n'y a pas même lieu de douter, qu'il n'ait ignoré les mauvaises manœuvres de celui qu'il honoroit de son estime.

La probité dont il fait profession, & le glorieux poste qu'il occupe si dignement, ne permettent pas de croire, que s'il les eut tant soit peu découvertes, il ne l'eut abandonné à son mauvais sort.

Un Ami véritable ne peut aimer la trahison; un homme poli ne sauroit goûter la grossièreté, & un homme expert dans la cure des maladies du corps, ne peut guères s'acomoder d'un Poëte, en qui se trouvent les plus affreuses maladies de l'ame.

Mais comme un malade de cette dernière espèce, cache souvent son malheureux état au Médecin le plus charitable; il n'est pas étonnant que le Sr. Rousseau ait trompé celui-ci, quelque éclairé qu'il soit dans sa profession.





R O N D E A U.

LE Médecin dit qu'il a tort,
De vouloir soutenir si fort
Rousseau, ce vilain Satirique,
Quand Thémis d'une voix publique
Le condanne en dernier ressort.

Chez lui pourtant comme en un port,
Il donne afile & réconfort
A ce Rimeur, dont le sel pique
Le Médecin.

En public il fuit son abord ;
Mais en secret il est d'accord
De lui donner un hémétique,
Pour faire revivre sa clique ;
Mais de quoi sert après la mort
Le Médecin ?



La Sentence du Châtelet , qui commençoit à punir Rousseau de la peine due aux Calomniateurs , ne fut pas encore un argument assez fort pour convaincre ce fameux Médecin de la malignité du Rimeur , qu'il croioit être innocent.

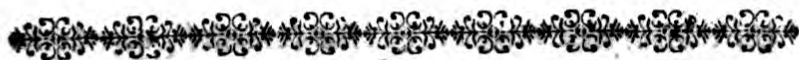
Cette obstination lui attira quelques railleries de la part des Courtisans : ce fut à ce sujet qu'un grand Seigneur lui dit un jour , qu'on voioit bien qu'il se plaisoit à soutenir les paradoxes les plus étranges , & que la justification de Rousseau avec la Pierre philosophale en étoient une belle épreuve.

Ce discours faisoit allusion à ce que cet habile Médecin , plutot par une curiosité nécessaire à son art , que par aucune créance qu'il eut pour un Chimiste , lui avoit donné chez lui un petit Laboratoire , dans l'espérance d'en tirer quelque expérience utile à la Médecine.

Cet illustre Médecin agissoit avec le Poète de la même manière qu'avec le Charlatan ; il n'en prenoit que le bon : mais il eut été à souhaiter , qu'il l'eut fait passer plusieurs fois par le creuset pour éprouver , s'il étoit d'un titre convenable à l'estime qu'il en faisoit , auquel cas on ne lui eut point reproché de n'avoir pas fait usage de ses lumières.

* * *

RON-



R O N D E A U.

L'Or vient, la preuve en est claire,
D'une cause élémentaire :
Un Chimiste captieux
Peut bien fasciner les yeux
Du trop crédule vulgaire.



Mais qu'un Sage en téméraire
Suive l'erreur populaire,
Et ne distingue pas mieux
L'Or.



Il mérite pour salaire,
Qu'un Poète atrabilaire
Lui cache un fiel odieux ;
Et qu'homme fallacieux
Lui promette l'art de faire
L'Or.

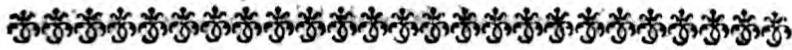


Un Chirurgien fameux, & bien informé, que la rumeur publique contre le Sr. Rousseau, n'étoit que trop bien fondée, loin de se laisser séduire par ses larmes feintes, le pria de ne plus revenir chez lui, jusqu'à ce qu'il se fut pleinement lavé des crimes dont on l'accusoit.

Il vaudroit mieux pour vous, ajouta-t-il, que vous fussiez atteint de quelques-uns de ces maux, sur lesquels notre art s'exerce : en ce cas-là je vous ofrirois de bon cœur tout ce qui en dépend. Mais le venin dont on dit que vous êtes entiché, n'est point d'une nature à être expulsé par la vertu des médicamens de la faculté de Saint Come, & un Directeur zélé est le seul Médecin qu'il vous faut pour une telle maladie.

Que si la Sentence qui interviendra dans votre affaire, vous déclare absous, en condamnant celui que vous accusez, je serai toujours prêt à vous rendre l'amitié que j'ai eue pour vous, & que je crois être en droit de suspendre jusqu'au jugement définitif ; de peur qu'on ne m'accuse de l'avoir donné à un homme assez lâche, non seulement pour avoir fait un Libelle horrible, mais encore assez scélérat pour le rejeter sur un Innocent.





R O N D E A U.

A *Castel*, l'un des plus capables,
De soulager ces misérables,
Qu'un venin rongé jusqu'aux os,
On voit accourir maints Ribauds,
Pleins de douleurs épouvantables.



Connoissant ses soins charitables,
Rousseau chassé des bonnes tables,
Vint se présenter le cœur gros

A Castel.



Mais ainsi que tous les Coupables,
Il eut beau lui conter des fables;
Castel lui dit, *nescio vos.*
Or jugez quels étoient ses maux,
Puisqu'ils parurent incurables

A Castel.



Après avoir montré le ridicule de ceux qui faisoient passer leur estime des Vers de Rousseau jusques sur sa personne, & loüé le discernement de ceux qui blâmoient en lui le malhonnête homme en estimant le Poëte ; il est bon de dire quelque chose touchant la bisfarrerie du Sr. Bonbec, qui souvent satirisé jusques au vif par le même Rimeur, a attendu que tout le monde se soit déchainé contre lui pour se mettre au rang de ses Partisans.

Il a même poussé la folie jusqu'à avancer que moi, & tous ceux qui le censurent, se tiendroient fort honorés d'avoir fait les Ouvrages même où il a échoué.

Quoiqu'on accuse justement le Sr. Bonbec, de soutenir des systèmes extravagans, & qu'on puisse mettre celui-ci du nombre, je découvre pourtant que ce n'est pas tout-à-fait au hasard, ou dans le seul dessein de contredire, qu'il porte si haut le mérite d'un homme qu'il a tout sujet de haïr. Les Ouvrages que lui-même a produits, sont de si petite valeur, & ont si peu réussi, qu'il seroit bien aise qu'on put être tel Esprit, sans en avoir donné de plus grandes preuves. Il voudroit qu'une simple Farce, encore assez mal digérée, donna l'entrée sur le Parnasse, comme elle la donne dans l'Hotel de la Comédie.

RON-



R O N D E A U.

Sans le nommer ce bel Ouvrage,
 Qu'il dit faire honneur à notre âge,
 Un Intrus au sacré Valon
 Prétend que les Fils d'*Apollon*
 Au Sieur *Rousseau* rendent hommage.



Mais c'est un Fol à triple étage,
 Que *Rousseau* même en Rimeur sage
 Eut pu chanfonner tout du long
 Sans le nommer.



Il est fécond en verbiage;
 A l'air hagard de son visage,
 Il joint un dogmatique ton:
 On peut se passer de son nom,
 Car on connoit le personnage
 Sans le nommer.



Au reste bien des gens ont remarqué que cet homme, que je ne nomme point, vante bien moins le mérite de Rousseau par l'estime qu'il a pour ce Rimeur, que par la haine qu'il a contre le Sr. Saurin.

On l'a vu aussi échaufé à le dénigrer, qu'il paroît à présent zélé à le préconiser. On peut le comparer à ces giroüetes si légères, qu'elles tournent au moindre soufle, & qui n'ont point assez d'assiette & de consistance pour indiquer les vents principaux.

C'est un véritable jöuet d'opinions vagues & indéterminées ; sur tout, pour ce qui regarde les Belles Lettres ; car je ne touche point ici la question ; savoir, s'il est aussi profond qu'il prétend l'être dans la Métaphisique, où je ne l'ai encore entendu que disputer tout seul.

Quand on lui oposa la Sentence du Chatelet, qui flétrissoit déjà son Héros, il répondit qu'à moins qu'il ne vit pendre le petit Savetier, il lui resteroit toujours un scrupule contre l'Acusé, & beaucoup d'inclination à croire l'Acusateur. Nota cependant qu'il alloit en cela contre sa déposition formelle, faite deux ou trois mois auparavant contre Rousseau, dont il s'étoit porté partie.





R O N D E A U.

E Sprit de contradiction,
Bonbec, par obstination,
 Prend le parti de cet Infame,
 Digne d'être mis à la rame
 Pour mainte vilaine action.



Sur la justification
 Débitant mainte fiction,
 Tout s'agite chez lui, Corps, Ame,
 Esprit.



Démentant sans réflexion
 Sa propre déposition,
 Par où *Rousseau* même il difame,
 Contre les Arrêts il réclame,
 Et le préconise pour bon
 Esprit.



Le Sr. Bonbec auroit eu le chagrin d'avoir été le seul de son espèce, si le Sr. Debrie, plus connu par ses usures, que par ses Poésies, ne se fut joint à lui pour soutenir une cause aussi mauvaise que celle du Sr. Rousseau. Ils s'avisèrent même de traiter de Foux ceux qui osoient déclamer contre ses noirceurs, & prétendirent que leur Apollon viendrait glorieusement à bout de ses Adversaires.

Je laisse à penser, si ces Messieurs m'oubtièrent, & si parmi ceux, aux quels ils en imposent par leur déclaration magistrale, ils ne me firent point passer pour le Chef de ceux qu'ils envoioient aux petites maisons, & cela pour avoir la témérité d'attenter sur le mérite de leur Héros.

Si l'un & l'autre avoient été capables d'appuyer leur opinion par quelque raisonnement tant soit peu juste, on prendroit la peine d'y répondre : mais comme ce seroit donner du poid à leurs sotises, que de les relever sérieusement ; je me contenterai de leur renvoyer la balle dans la Ballade suivante.





B A L L A D E .

A vous, *Debrie*, Auteur méchant ;

A vous, *Bonbec*, dont on se fiche,

Est adressé ce Roial Chant

Qui votre sottise défriche.

Rempli d'un vain orgueil, vous vous moquez de nous ;

Trop vifs sur nos défauts, vous vous cachez les vôtres ;

Et nous osant traiter de Foux,

Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



L'hom-

356 ANTI-ROUSSEAU.

L'homme par un mauvais penchant
En bon sens s'estime fort riche,
Et d'habile Juge tranchant,
Sans cesse son mérite affiche.

Dans ce Portrait, Messieurs, vous reconnoissez vous;
Amis de vos défauts, vous vous riez des nôtres,
Et nous osant traiter de Foux,
Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



Sur vous notre Rimeur lâchant,
Qui de traits railleurs n'est point chiche,
Craignez que vos défauts préchant
Dans ses *Rondeaux* il ne vous niche.
Maints plus braves Auteurs ont ressenti ses coups.
Beaux Critiques de balle, allez vous en aux peautres,
En nous osant traiter de Foux,
Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



E N V O I.

Princes, si m'en croiez, deormais filez doux:

D'Apollon follement vous croiant les Apotres,

En nous osant traiter de Foux

Vous donnez sottement vos qualités aux autres.



Mais sans nous amuser davantage avec les Foux, continuons de poursuivre le plus méchant de tous les hommes, qui de peur de tomber sous la grife des Sergens, prend la route des Montagnes de Suisse.

Entre tous ceux qui ont pris le même chemin pour éviter la Justice, je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu de plus capables de corrompre l'honnêteté des mœurs des louables Cantons, que notre Rimeur : mais heureusement, on n'y entend point raillerie sur l'article dont il a toujours fait son capital, & s'il s'émancipoit tant soit peu, il pourroit bien y rencontrer la peine qu'il auroit soufferte en France, s'il n'eut décampé de bonne heure.

Comme il est de l'intérêt des vertueux de connoître les méchans, je vais encore tracer son Portrait, afin qu'au lieu même de son asile, il soit regardé avec toute l'horreur que l'on doit à ses semblables.

On n'en sauroit trop faire de copies, afin que quelque part qu'il aille, il ne puisse tromper personne par son extérieur hipocrite & séduisant.





BALLADE.

PLus enragé qu'une vipère,
 Ennemi de son propre Père,
 Loin de lui servir de support,
 Ce Rimeur lui cause la mort.
 Ceci n'est point une fornète;
 Je tiens la chose de bon lieu;
Et c'est ce qui rend ce Poète
Häi des hommes & de Dieu.



Pouffé d'envie & de colére,
 Et regorgeant de bile amére,
 Il difame les gens à tort:
 Dans ce métier qu'il lui plait fort,
 Il n'est rien qu'il ne se permette;
 Jusqu'au cœur il pousse un épieu;
Et c'est ce qui rend ce Poète
Hai des hommes & de Dieu.



Ma Muse auroit par trop d'affaire
 A vous peindre son caractère;
 Car outre que les gens il mord,
 Souvent Rimeur subtil, acord,
 De *la Casa* digne Interprète,
 Il vante amour digne du feu;
Et c'est ce qui rend ce Poète
Hai des hommes & de Dieu.



E N V O I.

Princes, Rois, dont le cœur révére
Miracle, Profète & Mistère,
Si chez vous ce Rimeur prend port,
Faites le faisir tout d'abord.
Mistère, Miracle & Profète,
Il traite tout cela de jeu;
Et c'est ce qui rend ce Poète
Hai des hommes & de Dieu.



Q

Quelle

Quelle juste mortification n'est - ce pas pour un Poëte , de voir que ces mêmes Muses qu'il a voulu profiter , le poursuivent sans relache ; & font porter sur les ailes du Pégaze les Arrêts infamans que Thémis donne contre lui !

La Loi du Talion n'a jamais été plus juste qu'en cette rencontre ; aussi j'espère que je ne serai pas le seul qui la lui fera souffrir. En attendant je n'omettrai rien , pour le traduire en spectacle aux yeux de toute l'Europe.

Il n'est genre de Poësie Française , que je n'emploie à venger Dieu , les bonnes Mœurs , & le Prochain , que sa verve Diabolique a outragés si cruellement. Peut-être même que les Muses Latines pourront bien s'en mêler ; car si je ne le puis par moi-même , j'ai assez d'Amis qui me prêteront la main en cette occasion.

Voici encore une Ballade très-propre à donner une juste idée du caractère affreux de ce Rimeur impie , orgueilleux , calomniateur , infame , imposteur , fugitif , & qui seroit à présent en état de subir son Arrêt , si l'on avoit voulu suivre mes avis.





B A L L A D E.

R*ousséau*, tout fier de voir que son génie
Lui donnoit rang parmi les beaux Esprits,
De ses Chanfons redoubla l'harmonie,
Et fit des vers qu'on trouva de grand prix.
Or à la Cour élifant domicile,
Et reniant son Père Cordonnier,
Il crut avoir fait un tour d'homme habile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



Imbu, pouffé d'une aveugle manie,
 D'un fale amour il remplit ses écrits;
 Pour en cacher aux yeux la vilainie,
 Il l'égaia par les Jeux & les Ris.
 Voiant maint Grand enchanté de son file,
 Et s'estimant plus qu'*Horace* & *Regnier*,
 Sur tous venans il répandit sa bile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.

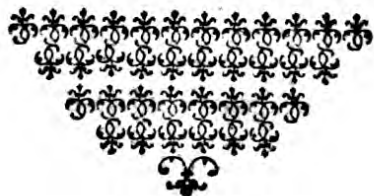


Pour châtier sa noire calomnie
 Un Cavalier d'un noble zèle épris,
 A nuit tombant, lui fit une avanie,
 Dont on parla long tems dans tout Paris.
 Un jet pefant, pouffé d'un bras agile,
 Rendit sa peau propre au parcheminier:
 Pour n'essuier tout l'orage, il fit gile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



E N V O I.

Prince Rimeur, haïssant l'Evangile,
Et qu'on eut du retenir prisonnier;
Tu ris d'avoir pu gagner sûr Afile;
Mais rira bien, qui rira le dernier.



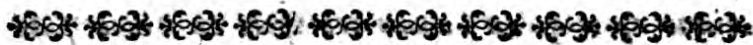
Il y avoit quatre fois plus de présomptions qu'il ne falloit pour le faire arrêter ; cependant la chose n'étant point arrivée , il y a toute apparence que le Ciel le réserve à quelque catastrophe encore plus facheuse que celle d'une amende honorable & des galères , à quoi vraisemblablement il sera condamné.

Je ne sai même si le Parlement convaincu des énormités de sa Muse impie , ordurière , & calomniatrice , ne poussera pas les choses plus loin. Quoi qu'il en soit , du genre de peine dont son nom sera flétri , je suis bien sûr que personne n'y trouvera à redire.

Qui est-ce en effet , qui auroit assez de front pour ne pas convenir , du moins extérieurement , qu'un pareil Scélérat méritoit d'être retranché de la Société civile. Quelque talent qu'on lui trouve pour la versification ; cela peut-il balancer ses crimes ? & comme je l'ai déjà dit plusieurs fois , ce talent même ne le rend-il pas plus coupable ?

Au reste quand il s'est enfui avec tant de précipitation , malgré l'apui , & les sollicitations puissantes dont il pouvoit se flater ; n'a-t-il pas fait voir qu'il craignoit d'être convaincu , & n'a-t-il pas suivi les mouvemens d'une conscience ulcérée , & qui se condamne même toute la première ?

RON-



R O N D E A U.

A son de trompe au haut du sacré Mont
Rousséan croioit qu'un Laurier sur le front
 La Renommée alloit chanter sa gloire;
 Quand pour Libelle afreux, difamatoire
 Son dos reçut le plus sensible affront.



Il fut gaulé comme Imposteurs le sont,
 Et puis *Thémis* pour le punir à fond,
 Fit contre lui publier un grimoire
 A son de trompe.



A déguerpir le Coupable fut prompt,
 Et depuis ce, loin du Juge il répond:
 Même en impie, il ose dire & croire,
 Qu'au dernier jour hors de la tombe noire
 Anges du Ciel point ne le tireront
 A son de trompe.



Aiant appris qu'on l'avoit trompété en place publique, & par trois jours de marché, il voulut charger quelqu'un de répondre en son absence. Mais il ne trouva aucun Procureur qui voulut occuper pour lui. Celui même qui avoit instrumenté dans son premier Procès, refusa son ministère pour le second, & n'y auroit point travaillé, si Mr. le Procureur Général ne l'y eut contraint.

En éfet, il n'y a point d'honneur pour un Praticien, à se mêler de défendre des Scélérats avérés, & qui sont déjà condamnés par la voix publique. D'ailleurs le Criminel peut faire lui-même ses écritures; il est encore plus habile que tous les Rolets du monde pour mettre en usage tous les artifices les plus recherchés de la chicane & de la fourberie.

Son Factum est une preuve de ce que j'avance. Quelque foible qu'il soit pour le fond, il est pourtant si plein d'adroits déguisemens, qu'on voit bien que son Auteur est très-propre à défendre une mauvaise cause. Il avoit déjà fait voir son habileté en soutenant celle des Impies, & particulièrement celle des Antinaturalistes.





R O N D E A U.

Pour Procureur en la cause du *Poge*,
 Et des Ribauds des chauds Pais d'un Doge
Rousseau se donne; & maint *Conte* rimant,
 Pour ces Vilains il écrit fortement,
 Et dans ses vers en fait un grand éloge.



Que si quelqu'un au chaste amour subroge,
 L'amour qui tant à Nature déroge,
 Il peut alors le prendre hardiment
 Pour Procureur.



En *bel Esprit*, car ce titre il s'arroe;
 Il soutiendra que c'est être Allobroge,
 De condanner un plaisir si charmant;
 Mais redoutant l'ire du Parlement,
 Ce Rimeur sale a pris *Jaques Déloge*
 Pour Procureur.



Il n'y a donc que des gens absolument corrompus par l'esprit & par le cœur, qui puissent regretter l'absence d'un homme, tel que le Sr. Rousseau : vainement ils excuseront leur attache pour lui, en disant qu'il est honnête, & même juste de prendre le parti de l'absent, l'on verra bien au travers de ces belles paroles, que l'amour du vice a plus de part dans leur zèle, que l'amour de la vérité & de la justice.

J'espère même qu'à la fin ces Messieurs ouvriront entièrement les yeux sur les desordres infames attachés à la suite d'une vilaine passion, & qu'ils se joindront avec tous les honnêtes gens pour la condamner, & pour proscrire un Ecrivain capable de la faire triompher, malgré la Religion & la Raison même.

Je leur déclare déjà de la part des personnes les plus polies de la Cour & de la Ville, qu'ils ne seront pas vus de bon œuil dans leur compagnie, s'ils continuent à y apporter ses sales productions.

La seule politesse les devoit engager à suivre mes conseils, quand même ils n'y seroient pas étroitement obligés par un principe de conscience.





R O N D E A U.

A Dieu, qu'il parte, qu'il s'en aille,
Ce Rimeur, puis qu'il ne rimaille
Que sur un ton si diffolu;
Et qu'il se rend si mal voulu
A *Paris* ainsi qu'à *Versaille*!



En vain la Justice lui taille
Un pourpoint de Pierre de taille,
Son châtiment est dévolu

A Dieu.



Le Ciel à sa perte travaille;
Je sai qu'en Esprit fort il raille
De tout, & fait le résolu;
Mais il verra, pris à la glu,
Qu'on ne fait point barbe de paille

A Dieu.



La prévention & l'injustice des Fauteurs du Sieur Rousseau , paroît en ce qu'après avoir sur tout élevé ses Couplets , ils les ont rabaisés extraordinairement, dès qu'ils ont vu que la Justice l'en vouloit punir.

Ce n'étoit plus une belle Ode , & digne d'un grand Poète ; mais une misérable Satire des plus ordurières.

Qu'ils s'accordent-donc une fois sur le mérite des Ouvrages de leur Héros , afin qu'on sache du moins sur quoi ils le fondent.

Peut-être réuniront-ils tous leurs suffrages pour ses Poësies à la manière de Marot , & dans lesquelles en éfet il imite assez bien le stile de son original : mais cette imitation me paroît si aisée , que je ne vois pas qu'on lui en puisse faire un mérite particulier.

Outre la facilité qu'il y a de rimer en ce genre , ce stile est souvent trop Gaulois pour être entendu de notre tems , & peut-être que si les Auteurs Gaulois revenoient au monde , ils trouveroient trop de François pour s'y pouvoir reconnoître eux-mêmes.

Aussi est-ce plutot pour plaisanter , que dans le dessein de faire un bel Ouvrage , que j'aie essayé d'imiter Marot dans les Adieux que j'ai faits sous le nom de notre Rimeur Gaulois.





A D I E U
 D E
 R O U S S E A U,
 A L A
 VILLE DE PARIS.

A Dieu te dis, chère Inclite *Lutèce*,
 Que hui je quitte avec tant de tristesse !
 Or je m'en vai courir, & me ranger
 Dans le climat d'un País étranger.
 Nécessité, comme l'on fait, urgente,
 Qui tous humains par grand force régente,
 A ce m'oblige ; & si je retardois,
 Bien fort pourrois m'en mordre les dix doigts.
 Mes ennemis remplis de cruelle ire
 Encontre moi ce sort m'ont fait élire.
 Bien eusse été perclus d'entendement,
 Si ce parti n'eusse prins prouement ;
 Tant ils m'avoient par manière incivile
 Mis en draps blancs à la Cour, à la Ville.
 Adieu la Cour ! Adieu les Courtifans,
 A mon humeur si bien simpatifans !

Adieu sur tout Damoifelles gentilles,
 Pour qui j'ai tant effuié de Castilles,
 Pour qui j'ai fait *Virelais* & *Dizains*,
 Dont j'ai tiré force gloire & douzains !
 J'en nommerois ici bien trois ou quatre,
 Qui pour ma Muse ont fait le Diable à quatre,
 Dont leur fai gré, bien qu'aie été forclos
 De voir pour moi leur bons desseins éclos.
 Bien suis-je sûr, quoique hors de la France,
 Qu'elles auront en pitié ma souffrance :
 Aussi Beautés, vous promets de ma part,
 Que souvenir j'emporte à mon départ
 De vos bontés, & graces tant exquisés,
 Que par mes vers près vous j'avois acquises.

Adieu te dis, ô Roial Médecin !
 Car je ferois péché pis que larcin,
 Si m'en allant, de toi n'avois mémoire :
 Oui, je le dis, il n'est cofre, n'armoire,
 Tant pleins d'argent l'un l'autre fussent-ils,
 Que ne troquas pour tes propos gentils.
 Or Dieu te doint Pierre Philosophale,
 Et te maintienne en humeur joviale.

Adieu aussi, Roial Tabellion !
 Qui bien prisé vaut plus d'un milion ;
 Tes grands bienfaits mis en mon Protocole,
 Incessamment à part moi je récole ;

Par

Par moi verras toujours gent garde-note
Ton los chanté sur air en douce note.

Adieu, celui qui tant bien déposa
En ma faveur, ce que nul autre osa !
Pour ce le Ciel garde ta chevelure,
En lui donnant grosse & ferme anelure !

Adieu c'il qui me voiant effeulé,
M'accompagnoit en *Achates* zélé !
Je te souhaite avoir en ta Patrie
Meilleur renom que n'a le vin *De Brie* !

Adieu, grand Peintre, au pinceau pathétique,
Et qui dotié du beau Don Poétique,
Dans les deux Arts double Maître escrimeur,
Rimes en Peintre, & fais peindre en Rimeur.

Adieu, Amis, qui m'avez tant chéri !
De vous quitter j'ai le cœur très-marri.
En lieu de moi je vous laisse mes Oeuvres,
Pour qui j'ai tant avalé de couleuyres :
Mes vers si pleins d'un fel par vous goûté,
Et qui depuis m'a chèrement couté.

Conservez les, ces Oeuvres Orfelines,
Contre la dent des Personnes malignes,
Tandis qu'au loin comme Maître *Marot*,
Leur Père va plus vite que le trot
Chercher retraite & pitoiable asile.

Adieu la Cour ! ton Poète s'exile ;

Car

Car je le fai , les Cafars & Cagots
 Sur moi très-fort ont crié , aux fagots !
Les grands abus dont leur robe est fourrée ,
Je les dirois ; mais garde la bourrée.
 Or attendons que foions en País ,
 Où telles gens font librement haïs ,
 Lors les poindrai par Muse Marotine ;
 Ils en auront du retour de Matine ,
 Tant & si bien mais non , ne le ferai ,
 Et sur G mon courroux enflerai.
 Aux gens du Roi en Vers peu de requête
 Encontre moi a fait mainte *Requête* ,
 A fait auffi des Refrains innombrés ;
 Mais qui n'ont plu qu'aux cerveaux mal timbrés.
 Il sentira , le Paillard , l'Escogrife ,
 Si *Rouffseau* l'a bonne & belle la grife.
 Et toi , Café , sale & maudit Café ,
 Par moi seras de traits noirs parafé ;
Dizains , Couplets , comme grêle mente
 Que le vent chasse au sortir de la nue ,
 Sur toi ferai tomber si roidement ,
 Si , qu'ébahis seras d'étonnement ;
 Te souviendras que par rage vomique
 Eloigné m'as de Corps Académique ;
 Mais , si Dieu plait , bien-tot je te joindrai ,
 Et quoique loin , de fort près te poindrai.

Quoi-

Quoique ces Adieux ne m'aient conté que deux heures tout au plus, je ne sai si Rousseau même a rien fait de plus plaisant. Plusieurs personnes les prirent d'abord comme venant de sa part, & ne se desabusèrent que lorsqu'ils virent à une seconde lecture, que les traits de Satire y étoient trop délicats pour être sortis de sa plume infernale, & accoutumée à déchirer ses meilleurs Amis.

En bonne foi y a-t-il beaucoup de plaisir à voir ceux que ce Rimeur a satirisés, être traités de Fripons, de Ribauds, de Sicofantes, d'Imposteurs? De les voir possédés du Diable, flagellés par les Furies, & ensuite conduits dans les petites maisons ou à l'Hopital?

N'y a-t-il pas cent fois plus de difficulté à peindre finement le ridicule, qu'à le charger avec des traits si forts & si outrés, qu'ils en otent toute la vraisemblance? Des Satires de cette espèce ne peuvent qu'attirer l'indignation du Lecteur contre le Poète, & lui faire de mortels ennemis des Personnes déchirées; au lieu qu'une Satire de la nature de ces Adieux peut divertir les honnêtes gens, & n'aigrir tout au plus que des Sots qui se rendent la risée publique, en se montrant piqués d'une chose qui souvent ne les regarde pas.

Aussi

Aussi m'est-il arrivé bien des fois, que des personnes que j'avois censurées ouvertement sur des productions d'esprit, ou que j'avois désignées par des défauts qui ne touchent point les mœurs, ne m'en ont point voulu de mal. C'est de là, que le Sr. Rousseau prétend avilir mes Satires, en disant qu'elles ne m'ont jamais fait d'ennemis; ce qui est une des plus grandes loüanges qu'on puisse donner à un Satirique.

Et fine felle jocos.

Il n'est pourtant que trop vrai que j'ai eu des ennemis; témoin Corneille, Devifé, le Noble, Perachon & Mailly, tous gens fous, sots, ou méchans de notoriété publique. Les ennemis que Rousseau s'est faits, sont bien d'une autre espèce, & c'est en cela que consiste la différence entre lui & moi.

Fort bas tu prétens m'avoir mis,

En publiant que ma Satire

Ne m'a jamais fait d'ennemis :

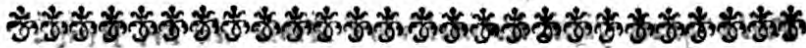
Mais tu réves, ou tu veux rire ;

Car j'ai pour ennemis les sots & les méchans,

Et toi les vertueux, & les gens de bon sens.

Quant aux Amis, je ferai toujours gloire d'en manquer plutôt, que d'en avoir de la nature de ceux qui l'aiment avec ses vices.

RON-



R O N D E A U.

EN France il prétend revenir,
Ce Rimeur, qu'on devoit bannir
De toute Nation polie ;
Tant dangereuse est la folie,
Que sa Muse ose soutenir.



Il espère grace obtenir
Par gens qui voudroient maintenir
Certaine mode d'*Italia*
En France.



Il est cher à leur souvenir,
Et pour son retour aplanir,
Par tout sa Cabale publie,
Qu'il préche doctrine jolie,
Et qu'on ne devoit point punir
En France.



Voilà

Voilà quels sont les meilleurs Amis du Sr. Rousseau, gens qui sont bien aises d'avoir toujours un Rimeur à gages, & tout prêt de tourner la Religion en ridicule, & de faire des vers en faveur de la passion la plus brutale.

Que s'il a eu l'honneur d'aprocher de quelques personnes illustres & de probité; ce n'a été que sous le masque d'un Poëte pieux ou badin, pendant qu'il n'étoit dans le fonds qu'un Rimeur impie & ordurier. Aussi a-t-on vu que ces mêmes personnes l'ont non seulement abandonné; mais même ont sollicité pour le Sr. Saurin.

Verfailles & Paris se sont réunis dans le même sentiment, & ont demandé que l'Imposteur fût puni. Cette voix publique a fait taire celles, de ses Partisans vicieux, qui se retranchent présentement à louer son beau tour de vers, & la force de ses expressions; mais qui sont contraints d'avouer que sa conduite est digne de châtement, & qu'il a eu le plus grand tort du monde, d'acuser le Sr. Saurin, puisque sans cette affaire il ne se seroit jamais attiré celle qui l'a forcé de s'absenter.





R O N D E A U.

LA Terre ouvrant un précipice,
 Devroit par un juste suplice
 Engloutir ce Rimeur cruel.
 Son stile est pestilenciel ;
 A la rage il joint l'artifice.



Sur Bienfaicteur & Bienfaictrice
 Il étend sa noire malice,
 Et sa rime attaque le Ciel,
 La Terre.



O *Thémis*, à nos vœux propice
 Sur ce Monstre qui se hériffe,
 Frappe! d'un coup essentiel
 Perce son cœur rempli de fiel!
 Il choit ; ton Glaive de Justice
 L'atterre.

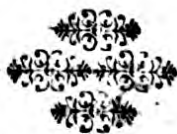


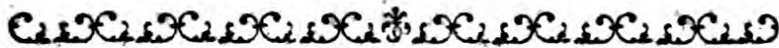
Le premier coup de ce Glaive terrible se fit sentir par sa Sentence du Châtelet, qu'il connut bien n'être qu'un prélude de l'Arrêt du Parlement : aussi commença-t-il à se cacher, dès le jour même qu'elle fut rendue, & n'en apella que pour avoir le loisir de délibérer avec ses intimes, de quel côté il prendroit la suite.

On prétend même, que malgré le trouble où il devoit être, il ne laissa pas de composer un Vaudeville contre une Dame qui ne se trouva pas en état de l'assister d'une somme qu'il lui demandoit pour son voiage.

Il s'emporta & fit des menaces terribles d'envoyer de Suisse une Satire contre tous ceux qui l'abandonnoient, ou qui avoient pris le parti du Sr. Saurin. La suite ne manquera pas de nous apprendre, que ce n'est pas en vain qu'il a protesté de se venger.

Aura-t-il perdu l'espoir de retourner en France, il fera tomber des montagnes de Suisse un torrent de bile & de fiel jusque dans le cœur du Roïaume.





R O N D E A U.

LA Pièce qu'il faut pour plaider,
C'est le bon droit ; car se fonder
Qu'Innocence sera moins forte
Que fraude & toute sa cohorte,
C'est ma foi beaucoup hasarder.



Ne pouvant Justice frauder,
Rousseau contraint de s'évader,
Fait des vers, où sa Muse emporte
La Pièce.



Mais comme l'art de brocarder
Peut faire bien des gens gronder,
Sans que grand profit il raporte ;
Il faudra que de porte en porte
Pour vivre, il aille demander
La Pièce.

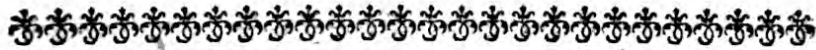


Ses Amis de débauche se laisseront bien-tot de lui envoyer de quoi subsister, & alors je ne vois pas comment il se tirera d'intrigue. Quelques-uns disent qu'il ira en Pais ennemi, où il écrira contre la France : pitoiable ressource ! car nous ne sommes plus au tems que la plume avoit presque autant de part que l'épée dans la guerre entre les Princes.

De plus, nos Ennemis sont bien revenus de la bassesse qu'il y a, de proteger de malheureux Ecrivains qui ne s'occupent qu'à difamer les Têtes Couronnées du parti contraire. Un pareil Faiseur de Libelle ne trouvera pas de l'eau à boire en Hollande, & même courroit risque d'y être châtié sévèrement.

Il fera, disent quelques autres, des Ouvrages sérieux & moraux, des Oeuvres galantes & badines ; mais dès que vous lui oterez son fiel, il n'y a nulle aparence qu'il puisse jamais rien produire d'assez agréable pour dédomager un Libraire des frais de l'impression, aussi bien que du Présent qu'on lui auroit pu faire.





R O N D E A U.

Sans croix ni pile, ou pour mieux dire,
N'ayant que du fiel de Satire,
Rousseau monté sur un Malier,
Gagne au plus vite le hallier,
Et chez les Suiffes se retire.



Or pour y trouver de quoi frire,
S'il n'a rien dans sa tirelire,
Je le tiens pis qu'un Chevalier
Sans croix.



Encore s'il pouvoit réduire
Sa plume à sagement écrire,
Il auroit son pain journalier ;
Mais n'ayant ce tour familier,
Je ne crois pas le pauvre Sire
Sans croix.



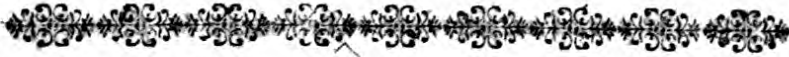
R .

Le seul parti qu'il puisse prendre, & que son cœur malin lui fera prendre infailliblement, ce sera de vendre sa veine à des gens qui voudront se venger de leurs ennemis, ou de s'attacher à noircir des personnes de mérite & respectables par leur dignité.

Mais le vrai moyen de rabatre ses fongues satiriques, c'est de le faire connoître pour un Imposteur & un Calomniateur insigne. C'a été le seul dessein de ce Livre, & j'espère par là faire une diversion si forte en m'attirant toute sa colére, qu'il laissera les autres en repos. Plus cet Ecrivain est redoutable, & plus on me doit savoir gré de ma hardiesse à l'attaquer, quand même je lui serois inférieur dans l'Art Poétique.

Mais l'avantage que la Vérité a sur le Mensonge & l'Imposture, c'est qu'elle peut se passer des armes même de l'éloquence pour triompher de ses ennemis. Plus elle est simple & nue, plus elle est forte & victorieuse.





R O N D E A U.

LE devant faire, à cor, à cri
 J'ai mis *Rousseau* dans le décri,
 Et sur sa Muse boucanière
 J'ai daubé de belle manière,
 Dont certes je ne suis marri.



Dans mes vers en cent lieux flétri,
 Comme *la Noue* au pilori,
 Chacun lui peut voir le derrière,
 Le devant.



On dit qu'au dernier point aigri,
 Ce Rimeur étant à l'abri,
 Sur moi se donnera carrière:
 Mais je le vois fort en arrière,
 Tant j'ai pris en homme aguerri
 Le devant.



Que s'il prend le parti de rester dans le silence par mépris pour moi, ou parce qu'il se sentira digne de la note d'infamie dont je le charge, je me contenterai de ce petit Volume, & je ne pousserai pas la chose plus loin.

Mais pour peu qu'il veuille rentrer dans ses fureurs Poétiques contre Dieu, le Prochain, & les bonnes Mœurs, je lui ferai voir qu'il a à faire à un Ennemi infatigable, & qui saura le poursuivre jusques dans l'asile le plus impénétrable aux Puissances même. La juridiction du Parnasse s'étend bien loin, & par tout où il y a des hommes qui savent lire, il peut s'assurer qu'on leur donnera des scènes à ses dépens.

La matière est si ample, qu'il n'y a pas sujet de craindre qu'elle me manque, & je me sens si disposé à rimer sur son chapitre, qu'il ne doit pas espérer que je me lasse : cet échantillon lui doit être un bon garant de la promesse que je lui fais,

De le suivre par tout comme un chien fait sa proie.





R O N D E A U.

T Ambour batant & plus obscène
 Que le Cinique *Diogène*,
Rousseau célébrant les apas
 D'un *Ganimède*, ou d'un *Hylas*,
 Enseigne amour hétérogène.



Pour lui faire souffrir la peine
 Due à doctrine si vilaine,
 On mit des Sergens sur ses pas
 Tambour batant.



Mais leur diligence fut vaine;
 Craignant une tragique scène
Rousseau ne les atendit pas;
 Il s'éclipça, ce *Marsyas*,
 Que ma Satire ataque & mène
 Tambour batant.



Je souhaite pourtant de tout mon cœur , qu'il me dispense de continuer à le traiter selon ses mérites , & je lui conseille de tâcher au moins de devenir honnête homme , s'il ne veut pas travailler à devenir bon Chrétien ; ce qui ne va pourtant guère l'un sans l'autre.

Je ne sai cependant , si ce n'est point souhaiter l'impossible ; au moins , les Oracles Sacrés nous disent , que l'homme impie dès son bas âge , est sicut canis revertens ad vomitum. Que si cette autorité ne le touche pas , il trouvera dans Horace , Qu'il est bien difficile qu'un vase quitte l'odeur qu'il a une fois contractée.

Quo semel imbuta recens servabit odorem

Testa diu.

Mais puisque je tombe insensiblement sur Horace , que ne prend-il quelque peu de teinture de la Philosophie de ce Sage Païen , dont il fait gloire , quoi qu'à faux titre , d'être l'Imitateur !

Pour peu qu'il y réfléchisse avec attention , il y trouvera des préceptes bien contraires à la vie qu'il a menée jusques-ici.



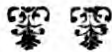


R O N D E A U.

D'Un mur d'airain, ferme, immobile,
 Le Sage entoure son afile;
 Tel, du vice aimable Censeur,
Horace, nous dépeint son cœur,
 Plein d'une fermeté virile.



Que *Rousseau*, ce Rimeur servile,
 N'abhorre un pareil Évangile,
 Il ne s'en faut pas l'épaisseur
 D'un mur.



Du moins l'action la plus vile
 Est par lui louée en beau file:
 Or l'engager par la douceur
 A rendre au vice sa noirceur,
 Vous tireriez plutôt de l'huile
 D'un mur.



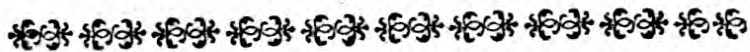
*Qu'il me fasse mentir, je l'en défie publiquement :
je serai bien aise de passer pour faux Prophète ;*

Et de la même main dont j'ai peint ses forfaits,
On me verra par d'autres traits
Tracer le sage caractère
D'un cœur de remords combattu ;
Et par un éloge sincère
Célébrer son retour du vice à la vertu.

- *Pour cela il n'a qu'à détester toutes ses Poësies infames ou pleines d'impiété ; promettre de n'en plus faire de semblables, & demander pardon solennellement à tous ceux qu'il a déchirés par ses calomnies, & particulièrement au Sr. Saurin.*

Mais le principal c'est qu'il doit demander à Dieu la grace d'une véritable conversion ; & ne plus songer à tromper les hommes par les hipocrates dehors d'un feint repentir, comme il a déjà fait plusieurs fois.

Quelque ignominieux que soit l'Arrêt qui interviendra contre lui, loin d'en prendre occasion d'alumer sa rage calomnieuse, il doit le recevoir avec un cœur contrit, humilié, & comme un instrument dont le Ciel s'est servi pour le remettre dans le bon chemin.



R O N D E A U.

FIn dans l'art de tourner un mètre,
Rousseau se force de transmètre
Son nom à la postérité,
Et cherche par l'iniquité
Ce que la Vertu seule impétre.



Fuiant, de peur de se commétre
Avec *Thémis*, dont l'œil pénètre,
Ce Rimeur a fans doute été

Fin.



Contre lui pour ne rien omettre
Je ferois encore à la lettre
Cent *Rondeaux* pleins de vérité:
Mais crainte de prolixité,
A mes Refrains je m'en vais mettre

F I N.





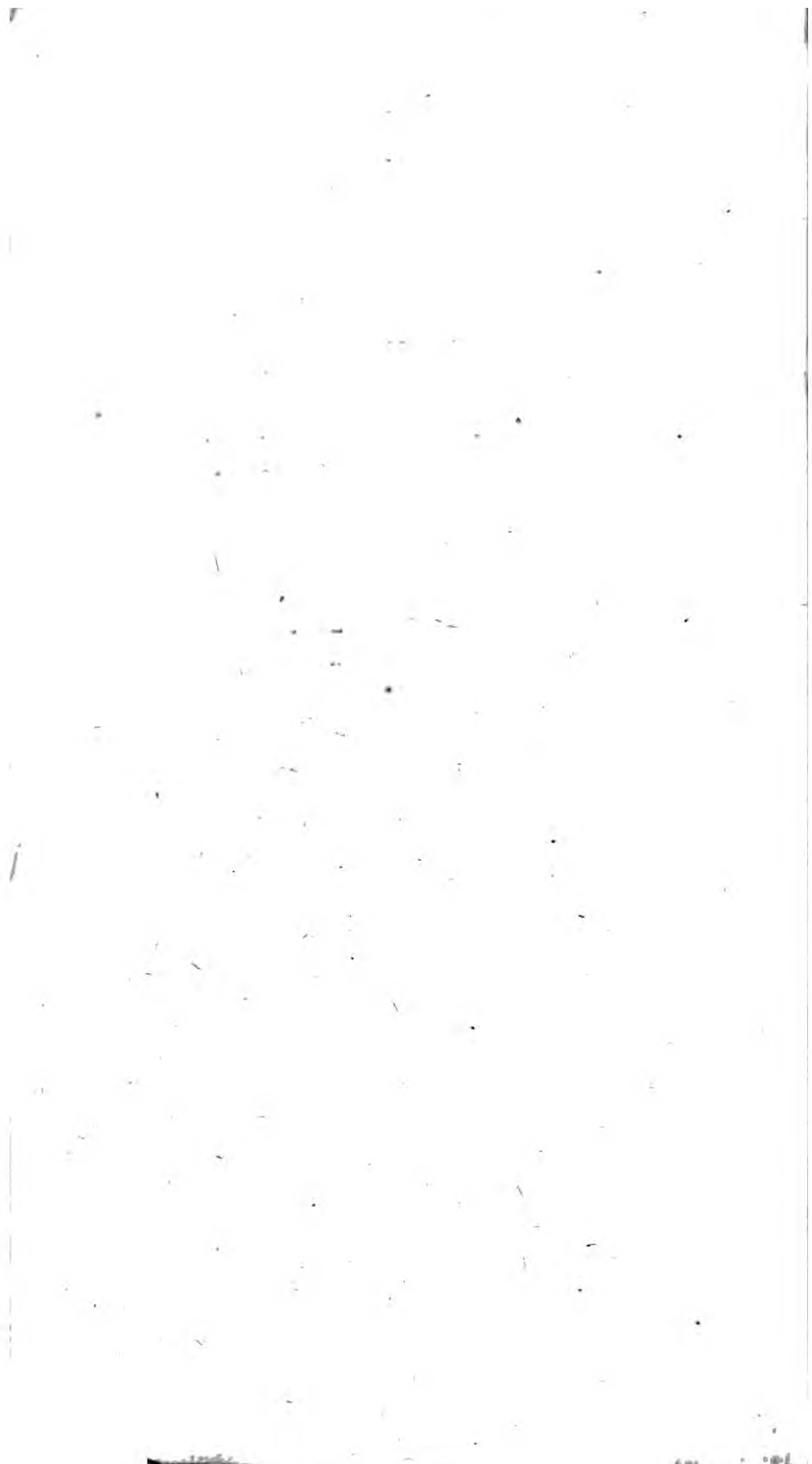
R E C U E I L
D E P I E C E S

D U

S^{R.} S A U R I N,

C O N T R E L E

S^{R.} R O U S S E A U.





L E T T R E
DU
S^{R.} S A U R I N,
A
M^{ME.} V O I S I N.

MADAME,

Q Uoique j'aie le malheur de n'être connu à la Cour que par les affreuses idées qu'y a données de moi un cruel Ennemi, j'ose me jeter à vos piés & implorer votre justice contre la

protection même que Vous avez accordée à mon Acufateur. Il en fait ici contre moi, MADAME, un violent abus; elle prévient les Juges. Que ne peut point contre un homme de ma sorte, la protection d'une personne de Votre rang, qui joint encore à cette élévation les plus grandes lumières, & la plus haute réputation de piété! Hé, quel regret, n'auriez-vous pas, MADAME, si Vous reconnoissiez dans la fuite, que cette puissante protection eut servi à opprimer un Innocent? Je Poserai dire avec la confiance & le courage que donne à un homme de bien, le témoignage de sa conscience, on Vous expose à ce danger. Il ne s'agit pas de justifier & de sauver le Sieur Rousseau; il s'agit de me rendre coupable & de me perdre. Je laisse, MADAME, à Votre sagesse, & à Votre piété à juger, si Vous me connoissez assez, pour ne pas douter que je ne sois un Scélérat, que Vous pouvez sans scrupule acabler sous le poids des plus vives sollicitations. Nous sommes tous sous les yeux de Dieu, le Souverain Juge, devant qui toute la grandeur humaine s'éclipse. Pesez, MADAME, en sa présence ce que j'ai l'honneur de Vous représenter. Si vous examinez à sa lumière les démarches où vous ont engagé les artifices, & les feintes larmes de celui qui me persécute, j'ose attendre, MADAME, d'un cœur comme le Vôtre, droit, grand, généreux, plein de bonté, & de Religion, que Vous réparerez le mal qu'elles m'ont fait, ou que Vous suspendrez du moins à l'avenir Votre protection, dans l'incertitude, où Vous devez être à mon égard. Un jour, MADAME, Vous en ferez davantage; Vous serez indignée de la surprise qu'on

qu'on Vous a faite, & Vous plaindrez l'infortune d'un *Philosophe*, d'un *Géometre*, dont le caractère d'esprit a toujours été très-éloigné du gout de la Poësie, qui se voit emprisonné pour des *Vers infames*, faits contre ses plus particuliers Amis, & contre lui-même, aculé d'en être l'Auteur, par celui-là même, à qui toute la terre les attribue; *Poëte de profession*, *Poëte Satirique & Libertin*, dont toute la réputation n'est fondée que sur de violentes *Satires*, & des *Epigrammes* dignes du feu, qu'il ne rougit pas d'avouer. Tel est, MADAME, de notoriété publique mon Acusateur. Mon respect pour la considération qu'il a surprise auprès de Vous, ne me permet pas d'en dire davantage. Je suis avec tous les sentimens d'une profonde vénération,

M A D A M E,

Votre, &c.

Du Châtelet,
le 8. Octobre 1710.



400 ANTI-ROUSSEAU.



REQUÊTE,

OU

MEMOIRE

A MONSIEUR

LE LIEUTENANT

CRIMINEL,

ET A MESSIEURS

LES CONSEILLERS

TENANS LA CHAMBRE CRIMINELLE

DU CHATELET.

SUplie humblement JOSEPH SAURIN, de l'Académie des Sciences, DISANT, qu'il est acufé d'avoir composé & publié le premier des *Couplets de Chanfons* infames & fatiriques.

Le Sr. *Rouffeau* qui l'en acufe, en a été lui-même acufé le premier par le Sr. *De la Faye*, Capitaine aux Gardes. Il n'a fait cesser les poursuites faites contre lui, que par un défiftement, qu'il

a obtenu de son Acufateur, en conféquence duquel il a été déchargé fans dommages & interêts, & fans dépens, par un *Arrêt* qu'il a fait rendre à l'Audience *par défaut*.

Quelques Préjugés établis fur des Faits notoires, ou fur des preuves incontestables, ne permettent pas à ceux qui en voudront juger fans prévention, de douter qui du Sr. *Rouffseau*, ou du Sr. *Saurin* est l'Auteur des *Couplets* qui font la matière du *Procès*.

Le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'en tenir aux Préjugés : après les avoir expliqués, il prouvera par l'Irrégularité de la Procédure du Sr. *Rouffseau*, par les *Informations* faites à sa REQUÊTE, par la qualité de fes Témoins, par la *Confrontation*, & par ce qu'ils ont déclaré à la *Confrontation*.

I. Que l'acufation dont il s'agit, n'est fondée que fur les déclarations de *Guillaume Arnoult*, Garçon Savetier, gagné & corrompu par argent, & fur des oui-dire de ce Garçon suborné, rapportés par des Témoins préparés, apoftés & paiés par ledit *Rouffseau*.

II. Que les déclarations qu'on a affecté de faire faire au *Savetier* par des Interrogatoires, en qualité d'Acufé, & celles que quelques-uns des autres Témoins déposent avoir entendu de fa bouche, font fauffes, contradictoires les unes aux autres dans des circonstances importantes, détruites par une déclaration contraire que le même *Savetier* a faite en présence d'un grand Magistrat, & d'autres personnes de considération; & si pleines d'absurdités, qu'elles font mêmes incroyables à tout homme de bon fens.

PRE-



PREJUGÉS

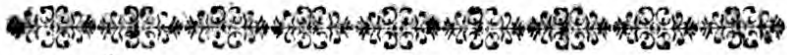
CONTRE LE

SR. ROUSSEAU.

I. Le Sr. Rousseau est Poète de profession. Son caractère particulier est d'imiter le stile de *Marot*; il fait des *Chansons licentieuses* & des *Satires on-
trées*. Tous ceux qui le connoissent, savent que c'est principalement à cette espèce de Poësie, qu'il doit sa réputation. Il est lui-même obligé d'avouer qu'il a fait des *Epigrammes* & d'autres *Vers*, dont il ne peut excuser la licence & le débordement dans le Public, qu'en voulant les faire passer pour des fautes échappées à sa jeunesse, & à une passion trop forte d'imiter le stile de *Marot*.

II. Il y a eu des *Couplets* faits il y a neuf ou dix ans, de même qualité que ceux en question. Plusieurs personnes qui vont au *Café de la Veuve Laurent*, y étoient fort maltraitées. On les attribuoit publiquement au Sr. Rousseau. Il n'est pas possible que la *Veuve Laurent*, qu'il a fait entendre, & qui avoit été réduite à le prier de ne plus venir chez elle, à cause des querelles qu'il y causoit à l'occasion de ces *Vers*, n'en ait parlé dans sa déposition.

Le



PREJUGÉS

EN FAVEUR DU

SR. SAURIN.

I. *Le Sr. Saurin n'a jamais fait de Chanfon , nē aucune Rime depuis l'âge de quinze ans , à l'exception d'une Epître au Sr. De la Motte son Ami particulier , qu'il a lue à cet Ami , qui lui-même l'a corrigée avec quelques autres , sur une matière bien oposée à celles des Chanfons dont il s'agit. Elle est au Procès ; le Sr. Rousseau l'a fait imprimer & l'a débité. Messieurs les Juges sont priés d'en faire la comparaison avec les Couplets qu'on veut imputer au Sr. Saurin , & il se tient assuré qu'ils demeureront pleinement persuadés , que l'Auteur d'une Epître si pleine de sentimens de piété & de religion , ne peut être celui des Chanfons , qui font le sujet du Procès.*

II. *Personne n'a jamais attribué aucuns Vers licentieux & satiriques au Sr. Saurin. Il fait sa principale étude de la Géométrie ; il mène une vie très-régulière : les Savans l'estiment ; les Gens de bien l'aiment ; le Sr. Curé de Saint Landry , homme d'un mérite distingué , de qui il est Paroissien , rend publiquement un témoignage avantageux de ses mœurs & de sa conduite : il n'y a que le Sr. Rousseau , qui , pour se disculper des Vers en question , les veut rejeter sur le Sr. Saurin.*

D'ail-

Le Sr. *Rousseau* étoit d'ailleurs piqué contre la plupart de ceux qui vont au même *Café* : il n'a pu s'empêcher de faire demander au Sr. *Boindin*, Art. 2. de son Interrogatoire, *S'il n'y a pas eu un Complot fait dans le Café de la Veuve Laurent, pour empêcher le Sr. Rousseau d'être de l'Académie Françoisse, & si plusieurs personnes d'esprit, qui s'y assemblèrent, ne s'y trouvèrent pas à cette occasion ?*

Dans l'Interrogatoire de la Servante du Sr. *Saurin*, Art. 28. *Si le Sr. Saurin n'a pas dit qu'il empêcheroit bien que le Sr. Rousseau fut de l'Académie ?*

Quel motif de vengeance pour un Poète ? quelle raison pour croire qu'il est l'Auteur des *Vers outrageans* contre ceux, par qui il s'imagine avoir été ofensé par un endroit si sensible ?

III. Le Sr. *Rousseau* n'est point ataqué dans les *Couplets*, on n'y parle point de lui, ni en bien, ni en mal : il prétend que c'est pour faire croire plus facilement qu'il en est l'Auteur, & que le Sr. *Saurin*, à qui il les atribue, a affecté d'y parler de lui-même, mais avec ménagement.



D'ailleurs , presque tous ceux dont l'honneur est scandalusement & cruellement déchiré dans les Couplets , sont unis d'amitié avec le Sr. Saurin. De quelle rage faudroit-il qu'un homme fut frappé pour faire de pareils Vers contre ses meilleurs Amis ?

Il faut encore ajouter , que ceux qui sont le plus cruellement outragés dans les Couplets , Personnes d'esprit & d'érudition , Poètes eux-mêmes pour la plupart , qui connoissent le stile & le génie du Sr. Rousseau , Experts très-capables d'en juger , sont très-persuadés qu'il en est l'Auteur.

Il a beau publier que le Sr. Saurin les a faits , aucun n'a voulu l'en croire : ils persistent tous à dire , que les Couplets sont certainement du génie & du stile du Sr. Rousseau , & que le Sr. Saurin n'est pas capable d'un tel Ouvrage , ni par son cœur , ni par son esprit : toutes ces Personnes habiles & intéressées dans les Couplets , en pensent & en disent encore ce qu'ils en ont dit & pensé , lors que les Couplets ont paru.

III. Le Sr. Saurin au contraire est traité dans les Couplets de la manière la plus cruelle & la plus atroce : il y est traité d'ame double , d'homme qu'aucune religion ne touche , qui rit au dedans du Dieu qu'il confesse de bouche , de Scélérat hypocrite , d'Athée , conduisant les autres dans l'Athéisme , & dans le Péché abominable.



Ce sont là, selon le Sr. *Rousseau* des ménagemens à l'égard du Sr. *Saurin*, des injures vagues & sans conséquence, qu'il s'est dit à lui-même seulement pour détourner la pensée qu'il fut l'Auteur des *Couplets*, comme s'il avoit pu prévoir qu'il en seroit acufé, lui à qui on n'a jamais rien imputé dans ce genre.

Ne voit-on pas au contraire que ces injures attaquent le Sr. *Saurin* par l'endroit le plus sensible? Que peut dire l'ennemi le plus cruel, dont la conséquence soit plus dangereuse contre lui? A quoi se verroit exposé un Ministre converti, qui subsiste avec une famille nombreuse des pensions du Roi & du Clergé, qu'il doit à la bonne opinion qu'on a de sa probité & de la sincérité de sa conversion; si on pouvoit le soupçonner d'irreligion, d'athéisme, & de l'horrible péché dont on l'acuse dans les *Couplets*? Peut-on seulement imaginer, qu'un homme d'esprit & de bon sens, tel que le Sr. *Rousseau* représente lui-même le Sr. *Saurin*, ait pu se peindre avec des traits si noirs & si dangereux pour lui, dans l'espérance bizarre & incertaine de faire tomber sur *Rousseau* le soupçon d'avoir fait les *Couplets*?

Enfin, le Sr. *Rousseau* a fait informer contre le Sr. *De la Faye*, du mauvais traitement qu'il prétendoit en avoir reçu, qu'il qualifie d'assassinat dans sa *Plainte* du 26. Février dernier.

Le Sr. *De la Faye* de sa part fit informer contre le Sr. *Rousseau*, qui fut acufé d'être l'Auteur des *Couplets*, & décrété de prise de corps.

Il est vrai que par *Arrêt* du 24. Mai dernier, le Sr. *Rousseau* fut renvoyé de l'acufation: mais de quelle nature est ce renvoi? C'est un *Arrêt par défaut*

défaut poursuivi à l'Audience, à la diligence du Sr. Rousseau, qui a demandé d'être renvoyé de l'accusation, attendu le désistement qu'il n'avoit obtenu du Sr. De la Faye, qu'en se désistant lui-même des poursuites qu'il faisoit pour raison du mauvais traitement qui n'étoit pas dénié, & qui étoit de la nature, que tout le Public a vu ; & encore il est renvoyé sans dommages & intérêts, & sans dépens. A la vérité, l'Arrêt porte que Monsieur de Lamignon, Avocat Général, a été oui ; mais il ne porte point qu'il ait fait le récit des Charges. Ceux qui sont instruits de la Procédure Criminelle, savent que c'est par cette différence qu'on distingue les Arrêts qu'on regarde, quoique par défaut, comme étant rendus en connoissance de Cause, & devant subsister, de ceux qu'on regarde comme sujets à être anéantis par l'Oposition.

Un homme qui se seroit senti innocent, auroit-il poursuivi un pareil Arrêt, s'en seroit-il contenté ? Le Sr. Rousseau a-t-il bien raison de se glorifier autant qu'il fait d'avoir été renvoyé de l'accusation formée contre lui, d'être l'Auteur des *Couplets* en question par un Arrêt rendu sur les conclusions de Messieurs les Gens du Roi ?

Ne voit-on pas que c'est une grace qui lui a été accordée par compensation de la peine que le Sr. De la Faye, se faisant justice à lui-même, lui avoit déjà fait souffrir ?

SUBORNATION DU GARÇON SAVETIER.

Le Sr. Rousseau reconnoît lui-même dans sa *Plainte* du 23. Septembre, que l'Arrêt ne le justifie pas dans l'esprit du Public. Il se garde bien de dire,

dire , que c'est parce qu'il l'a obtenu *par défaut* sur un défistement du Sr. *De la Faye*, sans dommages & interêts , & sans dépens , & sans que Monsieur l'*Avocat Général* ait fait le *récit des Charges*. Il dit simplement qu'il reste contre lui , notwithstanding l'*Arrêt* , *une impression odieuse dans l'esprit de plusieurs personnes , & principalement de ceux qui ont été ofensés par les Chançons*. Il débite par tout, qu'il s'atache plus à se disculper , qu'à rendre odieux le Sr. Saurin , qu'il apelle *son ennemi*.

Voilà le motif de l'acufation du Sr. *Rousseau*. Il n'avoit point d'autre reffource pour suspendre l'effet de l'indignation publique dans l'esprit de ceux qui le protègent , que d'acuser quelqu'un d'être l'Auteur des *Chançons*.

Si l'on cherche , pourquoi il s'est ataché au Sr. *Saurin* plutot qu'à un autre ; peut-être est-ce parce que c'est un de ceux qu'il haïffoit le plus : il cherche à se disculper & à satisfaire sa haine en même tems.

Peut-être aussi est-ce parce qu'il a cru réussir avec plus de facilité contre le Sr. *Saurin*.

Milet , Exempt de la Compagnie de Monsieur le *Lieutenant de Robe Courte* , a été le principal Acteur , dont le Sr. *Rousseau* s'est fervi. Il est voisin du Sr. *Saurin* ; *Guillaume Arnoult* , Garçon Savetier , demeure à sa porte. Il favoit que ce Garçon avoit l'entrée dans la maison du Sr. *Saurin* , qui se servoit de lui pour des *Messages en Ville* ; il a cru qu'il seroit facile de corrompre ce misérable.

Il faut expliquer les moiens qu'il a employés , après avoir remarqué la qualité des *Témoins* qu'il a fait entendre.

Outre

Outre *Guillaume Arnault*, qui a été interrogé comme Acusé, (on verra dans la suite, par quelle voie on y est parvenu) le Sr. *Saurin* a fu qu'il y a dix Témoins, qui ont été entendus dans cinq différentes *Informations*. Dans la première on a entendu *Charles Olivier*, Décroteur, qu'on dit être âgé de seize ans.

Jacques Fleury, Garçon Charron, demeurant au Cabaret de l'*Araignée*, *Marie Bidaut*, femme du Témoin précédent, soi-disant Maîtresse Sage-Femme; ces deux Témoins ont été long-tems prisonniers au Châtelet, acusés de vol: leur Ecroue sera produite avec la présente Requête, il n'est point raié; ils sont par conséquent fortis sans avoir été déchargés.

Il est de plus, notoire au Greffe & dans les prisons du Châtelet, que *la Bidaut* pendant sa détention, fut surprise dans un commerce infame avec un Guichetier, nommé *Hubert*, qui fut chassé pour cela. Le Sr. *Saurin* qui n'étoit pas instruit de ce reproche, lorsqu'il fut confronté à *la Bidaut*, l'a proposé à la Confrontation d'*Anne Vilmaire*, Servante de *la Bidaut*, faite huit jours après celle de sa Maîtresse; il a dit à Monsieur le *Lieutenant Criminel*, qu'il avoit lui-même connoissance de ce fait. *Messieurs les Juges* peuvent en être facilement éclaircis.

Anne Vilmaire, Servante de *Fleury*, & de *la Bidaut*, est le quatrième Témoin.

Loüis Limoufin, Huissier au Châtelet, est le cinquième. Il a été interdit par *Arrêt* pour avoir fait un emprisonnement sur un ordre faux & supposé. Son principal emploi est d'être la *Mouche* de *Milet*: à la Confrontation il est demeuré d'accord

de l'interdiction, & a soutenu, *qu'il ne travaille point avec Milet en qualité de Mouche, mais en qualité d'Officier.* Il y fait une déclaration bien plus importante, dont il sera parlé, & qui prouve d'une manière invincible la Subornation & le Complot.

Dans deux Informations *par addition*, on a fait déposer *Denis Arnoult*, Savetier, père de *Guillaume*, *Suzanne Meusnier*, sa mère; un autre *Denis*, aussi Savetier, son frère, pour tâcher de disculper *Guillaume*.

Le Sr. *Rousseau* a aussi fait déposer dans deux autres Informations *Maître Coulon*, Procureur au Parlement, & la *Veuve Laurent*. Ces deux Témoins, bien différens des autres, sont les seuls dont les dépositions auroient pu faire quelque foi. Le Sr. *Rousseau* n'a pas voulu les faire confronter, apparemment parce qu'il n'a pas été maître de les faire parler à son gré, suivant le Complot concerté avec les Témoins de la première *Information*; mais l'Ordonnance permet au Sr. *Saurin* de tirer avantage de ce qu'ils peuvent avoir déposé à sa décharge; il supplie Messieurs les *Juges* de faire lire leurs dépositions.

A l'égard de *Guillaume*, du *Décrotteur*, de *Fleury*, *Compagnon Charon*, de *la Bidaut* sa femme, d'*Anne Vilmaire*, leur Servante, de *Limouzin*, du père, de la mère & du frère de *Guillaume Savetier*, on ne prétend pas en général que leur indigence & la bassesse de leur condition forment en leur personne une incapacité absolue d'être crus en Justice; mais il faut du moins avouer, qu'elle sert beaucoup à faciliter leur Subornation, & que leur déposition est très-suspecte, lorsqu'elle n'est ac-
com-

compagnée de celle d'aucun témoin digne de foi par son état : le Sr. *Saurin* ne prétend pas néanmoins s'arrêter aux présomptions ; il a des preuves certaines de la Subornation & du Complot.

PREUVES DE LA SUBORNATION
de Guillaume Arnoult, & du Complot
du Sr. Rousseau avec Milet Exempt,
& les Témoins, qu'il avoit préparés,
& apostés, pour entendre l'Histoire con-
trouvée, que Guillaume devoit conter en
leur présence.

On a déjà observé, que *Milet*, qui a conduit toute l'intrigue, est voisin du Sr. *Saurin* & de *Guillaume Arnoult*, qui demeure à sa porte. Il a fait venir ce Garçon Savetier chez lui ; il l'a entretenu & interrogé plusieurs fois à jours & heures diférens.

Il ne s'est pas contenté de l'entretenir & de l'interroger ; il lui a ofert de l'argent ; il lui a détaché un Archer, qui l'a mené boire au Cabaret, par lequel il lui a fait offrir trois écus neufs, avec promesse que Mr. *Milet* lui en donneroit bien davantage, s'il disoit ce que le dit Sr. *Milet* vouloit lui faire dire.

Milet aiant su par ses entretiens avec le Garçon Savetier, qu'il avoit porté un paquet de la part du Sr. *Saurin* à Monsieur l'Abbé de *Tilladet*, le Dimanche gras ; le Sr. *Rousseau*, qui ne manque pas d'invention, forma le plan avec *Milet*, de transférer les circonstances de cet envoi, au fait en

question, & de faire dire par le Savetier, qu'au lieu de ce paquet envoyé à Monsieur l'Abbé de Tilladet, qui devoit l'envoyer à Monsieur l'Abbé Signon, c'étoit un paquet que le Savetier avoit mis entre les mains d'un Décroteur, par ordre du Sr. Saurin, le jour du Dimanche gras, pour le faire rendre au Sr. Boindin, au Café de la Veuve Laurent, rue Dauphine.

Après avoir corrompu & bien endoctriné Guillaume Arnault, on l'a envoyé chez le nommé Fleury, demeurant au Cabaret de l'Araignée, rue de la Haute Vannerie, pour lui faire conter l'histoire, telle que le Sr. Rousseau l'avoit composée, en présence de ce Compagnon Charron, de la Bidaut sa Femme, & de leur Servante.

La pièce étoit trop importante, pour s'en tenir à une seule répétition; le nommé Fleury dépose, que Guillaume lui a répété plusieurs fois; la Bidaut sa femme dit, plus de douze fois: qu'il avoit une affaire fâcheuse à l'occasion d'une Lettre cachetée, contenant des Vers infames, que le Sr. Saurin, duquel il fait journellement les commissions, l'auroit chargé de faire porter par le premier Décroteur au Café de la Veuve Laurent, croit, autant qu'il peut s'en souvenir, qu'il lui a dit que c'étoit le Dimanche gras dernier.

La Servante dit à-peu-près la même chose, & marque précisément, que Guillaume a dit avoir porté le paquet le Dimanche gras: elle ajoute seulement, qu'elle avoit été chercher Guillaume à sa boutique, à un coin de la rue de l'Hôtel des Ursins, par ordre de sa Maitresse, pour lui dire de venir parler à elle.

Le nommé Limouzin dépose le 23. Septembre,
qu'un

qu'un mois ou environ auparavant, c'est-à-dire, environ le 23. Août, étant allé voir sur le soir le nommé Fleury & sa femme, il trouva le nommé Guillaume, lequel répéta plusieurs fois, pendant le souper, que le Sr. Saurin de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée avec des Vers des plus infames, pour la donner à un Décroteur, & la faire par lui porter à un Café, rue Dauphine.

Cette visite de Limoufin au nommé Fleury & sa femme, & la rencontre de Guillaume chez eux, qui par sa déposition paroît être un effet du hasard, étoit pourtant une aventure bien concertée par le Sr. Rousseau. Ce n'est ni Fleury, ni sa femme qui avoient prié Limoufin à souper chez eux; c'est le Sr. Rousseau qui l'avoit engagé d'y aller, & la Fleury lui avoit dit dès le matin, qu'elle feroit jaser Guillaume touchant le Sr. Rousseau.

Limoufin l'a ainsi formellement reconnu sur une interpellation qui lui a été faite à la Confrontation du 8. Novembre, où il dit aussi que la Fleury, Guillaume, lui Témoin & d'autres mangèrent un poulet d'Inde, ne sait qui le paia. Mais il n'est pas difficile de deviner que le Sr. Rousseau, qui avoit engagé Limoufin à ce repas chez le nommé Fleury, fut le paieur du poulet d'Inde, & du reste.

On remet à un autre endroit l'examen des autres circonstances de ces dépositions, pour en marquer les contradictions & la fausseté de l'histoire contée par Guillaume; il faut suivre ce qui regarde la Subornation.

Après que le Savetier eut été gagné, & engagé par l'histoire qu'on lui avoit fait conter en présence de tant de Témoins, le Sr. Rousseau alla lui-même chercher Charles Olivier, Décroteur, chez

le Sr. *Garot*, rue Saint André des Arcs, & le mena à la boutique du Savetier à l'Hôtel des Urfins, pour le reconnoître.

Ce petit *Décrotteur*, âgé de seize ans & demi, au tems de sa déposition du 23. Septembre, crut au mois de Février précédent, avoir reconnu un autre *Décrotteur*, adonné au Café de *Dupuis* près le Palais Royal, pour être celui qui l'avoit chargé du paquet adressé au Sr. *Boindin*: c'est un fait qui s'est passé en présence de la *Veuve Laurent*, & il y a de l'aparence qu'elle ne l'aura pas oublié dans sa déposition.

Ces deux *Décroteurs* furent menés chez le Commissaire *Chaud*, où *Charles Olivier* interrogé, si véritablement il reconnoissoit l'autre pour être celui, par qui il avoit été chargé du paquet, eut assez de sincérité pour répondre, *Qu'il ne l'avoit pas assez vu, pour pouvoir le reconnoître*, quoiqu'il n'y eut lors que huit ou dix jours, que le paquet avoit été mis entre ses mains; cependant six mois après, lorsque le Sr. *Rousseau* le mena à la boutique du *Savetier*, au mois de Juillet dernier, & lorsqu'il dépose le 24. Septembre, il déclare qu'il le connoit bien.

Comment auroit-il pu refuser de dire, qu'il reconnoissoit cet homme qui vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit? Il étoit bien aisé au *Savetier*, gagné par le Sr. *Rousseau*, qu'il voioit avec le *Décrotteur* amené pour le reconnoître, de chanter, de se taire, de paroître interdit, & de jouer tel personnage que le Sr. *Rousseau* vouloit.

Si au mois de Février, *Olivier*, lors qu'il avoit cru reconnoître un autre *Décrotteur*, pour celui qui lui avoit donné le paquet, avoit trouvé un
hom-

homme, qui eut bien voulu être pris pour lui, & qui n'eut pas dénié, si la *Veuve Laurent* & le *Sr. Boindin* (qui firent venir *Olivier* chez le Commissaire *Chaud*) lui avoient ofert de l'argent pour affûrer que c'étoit celui qu'il avoit cru reconnoître, comme on ne peut pas douter que le *Sr. Rousseau* n'en ait ofert à *Olivier* pour reconnoître le *Savetier*, puis qu'il en a ofert, ou fait offrir au *Savetier* par *Milet*, & par un Archer pour vouloir bien être reconnu : ce jeune *Décrotteur* auroit assurément reconnu l'autre *Décrotteur*, pour être celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains.

Le même *Olivier*, *Décrotteur*, qui avoit déclaré au Commissaire *Chaud*, qu'il n'avoit pas assez vu celui qui l'avoit chargé du paquet pour le reconnoître, a aussi déclaré à la Confrontation, qu'il ne reconnoissoit pas le *Sr. Saurin*.

Cependant, depuis l'envoi du paquet, il avoit vu le *Sr. Saurin* au Café de la *Veuve Laurent* ; il l'avoit aussi vu chez le Commissaire *Chaud* ; il auroit du par conséquent le reconnoître bien plus facilement que celui qui lui avoit donné le paquet, qu'il n'avoit vu qu'un moment. D'où vient cette différence ? C'est qu'il a été païé par le *Sr. Rousseau*, pour avoir meilleure mémoire, par raport au *Savetier*, qui d'ailleurs vouloit bien être pris pour celui qu'on cherchoit, & qu'il n'avoit point été païé pour reconnoître le *Sr. Saurin*, ni pour reconnoître le Garçon mené chez le Commissaire *Chaud*.

Un incident fâcheux faisoit de la peine au *Sr. Rousseau*, & à *Milet*. *Guillaume Arnoult* n'avoit pas sucumbé à la première tentation, & aux premières ofres. Il avoit averti le *Sr. Saurin*, que

Milet lui ofroit & faisoit offrir de l'argent, s'il vouloit déclarer que c'étoit lui, qui avoit, par ordre du Sr. *Saurin*, fait porter un paquet par un *Décrotteur* au Café de la *Veuve Laurent*, rue Dauphine.

Sur cet avis le Sr. *Saurin* demanda conseil au Sr. *Coulon*, Procureur au Parlement, qui lui dit qu'il n'y avoit que deux partis à prendre, ou de mépriser l'avis de *Guillaume Arnoult*, ou de faire informer des sollicitations & ofres qu'on lui faisoit pour le corrompre & le faire entendre : il ajouta sagement, qu'il étoit d'avis, que le Sr. *Saurin* en conférât avec des personnes d'autorité qui pourroient lui donner conseil.

Le Sr. *Saurin* suivit cet avis ; il mena *Guillaume* en la maison de Me. *Chardon*, ancien Avocat, de grande réputation, & là, en présence d'un *Grand-Magistrat* & d'autres personnes de considération, le *Savetier* déclara les sollicitations & ofres qu'on lui faisoit, pour le corrompre ; entr'autres choses, Qu'un *Archer* l'avoit mené au Cabaret, & lui avoit offert de l'argent pour le faire déposer contre le Sr. *Saurin* : à quoi le dit *Arnoult* avoit répondu, tenant un verre de vin à la main ; Je veux que le verre de vin que je tiens à la main, me serve de poison, si ce qu'on veut me faire déposer, est vrai ; & sur cette réponse le dit *Archer* auroit tiré trois écus neufs de sa poche, & les auroit mis devant le dit *Arnoult*, en disant, Je te donne ces trois Ecus ; si tu dis ce que Monsieur *Milet* veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.

Guillaume Arnoult étoit prêt de déposer ce qu'il venoit de dire ; mais le *Grand-Magistrat*, devant qui il venoit de parler, après l'avoir entendu, conseilla au Sr. *Saurin* de mépriser tout cela, & de ne
rien

rien faire. Quelques jours après le Sr. *Saurin* dit encore à Mc. *Coulon*, qu'il avoit suivi son avis, & que ce *Magistrat*, après avoir entendu le fait, par la bouche du *Savetier*, & une autre personne de grande considération, lui avoit conseillé de ne rien faire. Mc. *Coulon* a déposé, à la *Requête* du Sr. *Rousseau*; il n'y a pas d'apparence qu'il ait oublié des faits aussi importans dans sa déposition.

Si l'élevation de celui, devant qui le *Savetier* a fait sa déclaration, qui contient une preuve si précise de la *Subornation* & du *Complot*, & peut-être même la rigueur de l'*Ordonnance*, ne permettoient pas au Sr. *Saurin*, pendant qu'il est encore accusé, de lui en demander un témoignage judiciaire, il est au moins certain, que le mérite de ce digne *Magistrat*, plus grand encore par sa probité & par sa vertu, que par l'importance de la place qu'il occupe, le met au dessus des règles ordinaires; & on ne croira jamais que le Sr. *Saurin* eut eu la hardiesse de le citer dans l'interpellation qu'il a fait faire au *Savetier* à la Confrontation, de s'expliquer sur cela, si le fait n'étoit pas véritable.

Il est vrai même que ce fait n'est plus en doute. *Guillaume* préparé à ses Interrogatoires, qui tiennent lieu de déposition contre le Sr. *Saurin*, ne s'est pas trouvé si bien préparé pour soutenir la Confrontation, où il est formellement demeuré d'accord du contenu en l'interpellation, qui contient le fait ci-dessus rapporté.

Il y a bien de l'apparence, que pour séduire ce *Garçon Savetier*, il a fallu augmenter les offres réelles des trois *Ecus neufs*, qu'on lui avoit fait faire par un *Archer*; & qu'après qu'il a été entièrement

gagné, il n'a pas manqué d'avertir *Milet* de ce qui s'étoit passé en la maison de *Me. Chardon*.

C'étoit une circonstance embarrassante & difficile à tourner dans une déposition de *Guillaume*; s'il confirme ce qu'il a dit chez *Me. Chardon*, il ne peut déposer que contre ceux qui ont entrepris de le séduire : s'il dépose que c'est une fausseté qu'il a certifiée en présence d'un *Grand-Magistrat*, & d'autres personnes de considération, avec une imprecation capable de faire trembler le plus assuré menteur, quelle foi peut-on ajouter à son témoignage ?

C'est ce qui a jetté le *Sr. Rousseau* dans la nécessité de faire interroger le *Savetier*, comme Acusé, pour lui faire dire dans ses *Interrogatoires*, qu'à la vérité, *Milet* lui avoit offert, & fait offrir de l'argent ; mais que ce n'étoit que pour lui faire dire la vérité, & qu'il a eu la complaisance pour le *Sr. Saurin*, de dire une fausseté en présence d'un *Grand-Magistrat*, mais qu'il n'a pas voulu la déposer chez un Commissaire.

Il faloit encore résoudre le Témoin à souffrir la prison ; mais il ne pouvoit plus s'en dédire : il étoit engagé par l'histoire fabuleuse, qu'il avoit tant de fois récitée & répétée en présence du nommé *Fleury*, de sa femme, de leur servante, & du nommé *Limouzin*.

On avoit pris soin de lui faire dire, ou de supposer qu'il avoit dit des circonstances, à la vérité si absurdes, & si ridicules, qu'elles sont incroyables, mais qui ne laissoient pas de rendre coupable un homme qui les auroit dites contre lui-même ; telle est, par exemple, la circonstance que le *Sr. Saurin*, après lui avoir fait lecture, chez lui,
de

de vilains Vers qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés en sa présence, avec une chandelle qu'il avoit été lui alumer, & l'avoit engagé de les faire rendre, ainsi cachetés, au Café de la Veuve Laurent, rue Dauphine, par le premier Décrotteur.

Telle est encore la circonstance, qu'après avoir fait rendre le paquet par un *Décrotteur*, au *Café de la Veuve Laurent*, rue Dauphine, le *Sr. Saurin* & *Guillaume* se retirèrent précipitamment au *Café de la Veuve Joseph*, au bout de la rue des Arcis, où le *Sr. Saurin* le régala d'un verre de *Ratafia*, & lui a donné pour sa peine une pièce de cinquante sols.

Le *Sr. Rousseau* a trop d'esprit, pour ne pas voir lui-même, combien il est absurde & incroyable, que le *Sr. Saurin* se soit amusé à faire la lecture à un *Savetier*, d'un Ecrit qui contient cent vingt-six Vers, avant que de les cacheter, pour les faire porter ensuite dans un *Café*, & qu'après l'avoir fait porter, il ait mené ce même *Savetier* dans un autre *Café*, pour lui faire boire un verre de *Ratafia* : mais l'aveu de ces faits étoit absolument nécessaire, pour obtenir un Décret contre *Guillaume*, & le faire réputer coupable ; un *Garçon Savetier* ne l'auroit pas été pour avoir simplement porté ou fait porter un paquet cacheté par ordre du *Sr. Saurin*, de qui il avoit acoutumé de faire les Messages en Ville, s'il n'avoit pas su qu'il y avoit dans ce paquet des Vers infames contre plusieurs personnes.

Il ne restoit donc à *Guillaume Arnoult*, que le choix d'être arrêté, malgré lui, ou de l'être de concert avec son *Acusateur*, qui lui faisoit promettre par ses *Emissaires*, qu'il ne resteroit que trois ou quatre jours en prison, pourvu qu'il parlât comme il avoit promis de parler. On verra

par quelques réflexions sur la *Procédure*, qu'il a choisi ce dernier parti, & que son emprisonnement a été concerté avec lui-même.

P R O C E D U R E.

On voit par les dépositions des cinq Témoins de la première *Information* du 23. Septembre, que dès le mois de Juillet précédent, ou au moins dès le vingt-trois Août, le Sr. *Rousseau* avoit tout préparé.

Charles Olivier, Décrotteur, premier Témoin, dépose, que dès le mois de Juillet, *Rousseau* l'étoit venu chercher dans la rue Saint André, & qu'il l'avoit mené à la boutique du Savetier, à l'Hotel des Ursins, & qu'il l'avoit reconnu, &c.

Jacques Fleury, la *Bidaut* sa femme, & *Anne Vilmaire*, leur servante, déposent, que *Guillaume* leur avoit déclaré plusieurs fois, que le Sr. *Saurin*, de qui il faisoit journellement les commissions, l'avoit chargé de faire porter le paquet au Café de la *Veuve Laurent* par le premier Décrotteur.

Loüis Limouzin, qui est le cinquième Témoin, dépose qu'environ un mois avant sa Déposition, qui est du 23. Septembre, c'est-à-dire, environ le 23. Août, étant allé voir le nommé *Fleury*, & sa femme, sur le soir, il y trouva un particulier, qu'on nommoit *Guillaume*, qui dit plusieurs fois en sa présence pendant le souper, que le Sr. *Saurin*, de l'Académie, lui avoit donné une Lettre cachetée, avec des Vers les plus infames, pour les donner à un Décrotteur, & les faire porter dans un Café, rue Dauphine, que le Sr. *Saurin* l'avoit suivi jusques à l'entrée de la rue Dauphine, &c.

Et

Et à la Confrontation; *Limoufin* interpellé de déclarer, si *Fleury*, sa femme, ou *Milet* ne l'avoient pas invité au repas, dont il parle (dans sa déposition) pour entendre ledit *Guillaume*, qui y mangeoit aussi, a dit, que ce n'a point été eux qui l'ont invité au dit repas; mais que ç'a été le *Sr. Rousseau*, qui l'y a engagé, qu'ils mangèrent là, *Fleury*, *Guillaume*, lui *Témoin*, & d'autres personnes, un poulet d'Inde, ne sait qui le paia.

Interpellé encore, si avant le repas *Milet* & la *Fleury* ne lui avoient pas parlé de cette affaire, le *Témoin* a dit, que la *Fleury* lui en avoit parlé le même matin, ne lui en avoit point parlé auparavant, & que *Milet* ne lui en a point parlé avant l'emprisonnement de *Guillaume*.

Enfin interpellé, si la *Fleury* ne lui dit pas le matin, ce que le dit *Guillaume* devoit dire en mangeant ensemble? a répondu, qu'elle lui dit seulement, qu'elle le feroit jaser touchant le *Sr. Rousseau*.

Sur cela deux observations, d'où naissent deux réflexions naturelles.

La première, que de cinq dépositions, les quatre premières étoient préparées dès la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août, & celle de *Limoufin* le 28. du même mois d'Août, après le souper du même jour; & cependant le *Sr. Rousseau* n'a rendu sa *Plainte*, & fait faire son *Information* que le 23. Septembre. Pourquoi ce retardement? lui qui dit dans sa *Plainte*, que non-obstant l'Arrêt qu'il avoit obtenu de la manière qu'il a été ci-dessus expliqué, il restoit une impression odieuse contre lui dans l'esprit de plusieurs personnes, & que pour réparer l'outrage que sa réputation en souffre, il a donné toute son attention pour rechercher, non

seulement l'Auteur d'un si infame Libelle, mais encore ceux dont on s'est servi pour le répandre dans le monde, & qu'il a appris qu'Arnoult, Savetier, est celui qui l'a mis és mains d'Olivier, Décrotteur, &c.

Comment acorder cet empressement, & cette négligence aparente, sans rien faire pendant plus d'un mois? N'est-il pas visible que c'est parce qu'il a falu du tems pour ménager l'esprit du *Savetier*, & le résoudre à être emprisonné, & à répondre sur des *Interrogatoires*, au lieu de faire une déposition?

La seconde observation. Les interpellations faites à *Limoufin* & ses réponses à la Confrontation, font certainement connoître que le Sr. *Rousseau* étoit instruit de tout; que c'est lui qui avoit engagé *Limoufin* au souper chez *la Fleury*; que c'étoit une partie faite avec *la Fleury* même, puisque dès le matin elle avoit averti *Limoufin*, qu'elle feroit jaser *Guillaume* touchant le Sr. *Rousseau*. Elle ne pouvoit pas ignorer ce qu'il devoit dire, puisqu'elle dépose que dès le mois de Juillet, *Guillaume* lui avoit récité l'histoire du Paquet plus de douze fois. On ne croira pas non plus que *Limoufin* engagé au souper par le Sr. *Rousseau*, lui ait fait un mystère de ce que *Guillaume* avoit dit pendant le souper, & même que le Sr. *Rousseau* qui envoioit un Témoin exprès pour entendre *Guillaume*, ne fut pas instruit par avance de ce qu'il devoit dire. En un mot, c'est un Complot fait visiblement entre l'Accusateur, le prétendu Accusé & les Témoins: cependant dans la *Plainte* le Sr. *Rousseau* dit seulement qu'il recherche l'Auteur du Libelle, & qu'il a appris que *Guillaume Arnoult* est ce
lui

lui qui l'a mis entre les mains du Décrotteur; il affecte de ne point parler du Sr. *Saurin*, quoi qu'il fut également que les *Témoins* devoient déposer qu'*Arnoult* avoit dit que le Sr. *Saurin* lui avoit mis le Paquet entre les mains; & que lui *Arnoult* l'avoit mis en celles du *Décrotteur*.

Réflexion. Le Sr. *Rousseau* connoissoit bien lui-même que son Complot avec les *Témoins*, étoit une preuve de la *Subornation* du Savetier, qui devoit charger le Sr. *Saurin*. Il vouloit cacher qu'il eut préparé ces *Témoins*, & qu'il fut ce qu'ils devoient déposer. C'est pour cela qu'il n'a point parlé du Sr. *Saurin*, n'ayant pas pu prévoir que tout le mystère seroit découvert à la Confrontation de *Limouzin*.

Sur l'*Information* du 23. Septembre, Décret de prise de corps contre *Guillaume Arnoult*, qui est arrêté le soir en sortant de chez *la Fleury*, & conduit au Fort-l'Évêque.

Le lendemain 24. *Guillaume* est interrogé.

Sur son *Interrogatoire*, Décret de prise de corps contre le Sr. *Saurin*, du même jour 24. Septembre.

Le Sr. *Saurin* est arrêté le même jour 24. à quatre heures & demie, & le scellé apôsé sur ses papiers.

Le même jour 24. le Sr. *Saurin* est interrogé; son *Interrogatoire* dura jusques à onze heures du soir; il contient *soixante et dix-sept articles*. Sur cet *Interrogatoire* il se trouve le même jour 24. une Sentence, qui ordonne le Récollement & la Confrontation des *Témoins*, & porte expressément qu'*Arnoult* sera récollé en son *Interrogatoire*, & confronté au nommé *Saurin*.

Le

Le même jour encore , récollement & confrontation d'*Arnoult* avec le Sr. *Saurin*.

Quelques réflexions sur cette *Procédure précipitée*, prouvent encore le Complot, & même l'emprisonnement de *Guillaume*, fait de concert avec lui.

I. A-t-on jamais vu tant de *Procédures* dans un même jour, dans une affaire de cette qualité? Ne voit-on pas clairement que le Sr. *Rousseau* craignoit les remords du *Savetier*, & quelque rétractation, s'il lui donnoit le loisir de se reconnoître; cela paroît encore en ce qu'il n'a pas eu le même empressement, pour faire recoller & confronter les autres Témoins.

II. On vouloit aussi ôter au Sr. *Saurin* les moiens de chercher les reproches, & de s'instruire de la manière dont il pouvoit se défendre à la Confrontation.

Un homme de Lettres, appliqué particulièrement à la Géométrie, est peu instruit des formalités de la *Procédure*: on ne vouloit pas lui laisser le tems de prendre conseil, & de s'en instruire.

III. Dans l'article 3. de ce premier *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult*, on lui demande, *s'il sait pourquoi il est arrêté? & il répond, qu'il n'en sait rien; que revenant de porter de l'ouvrage dans une maison voisine du Cabaret de l'Araignée hier au soir, & suivant de la lumière, que portoit une femme, il descendit avec elle, & fut surpris que deux Particuliers le prirent & l'emmenèrent; qu'entre autres parmi ces deux Particuliers étoit un petit Archer, dont la sœur demeure dans la même maison, où demeure l'oncle de lui Répondant, rue de la Savaterie, apellé Meusnier.*

Cct

Cet article prouve *en premier lieu*, que l'emprisonnement fut fait la nuit, puisque pour sortir de la maison, *Guillaume* eut besoin de profiter de la lumière, que portoit une femme, & de descendre avec elle.

En second lieu, il dit qu'il sortoit d'une maison voisine du Cabaret de l'*Araignée*; & c'est celle où demeure *la Fleury*, qui a une entrée dans le même Cabaret. *Guillaume* a affecté de ne la pas nommer pour ne pas découvrir l'intrigue.

En troisième lieu, c'est un petit Archer, encore un Archer de connoissance, & dont la sœur demeure en même maison que l'oncle de *Guillaume*, qui l'arrête la nuit, & qui le conduit au Fort-l'Evêque avec un autre homme seulement.

Est-il croiable que le Sr. *Rousseau*, si la chose n'avoit été faite de concert, eut confié un emprisonnement de cette qualité, fait pendant la nuit à deux hommes seuls?

Si le Sr. *Rousseau* prétendoit éluder cette preuve du concert, en disant qu'encore que *Guillaume* n'ait vu que deux hommes, comme il le dit par son *Interrogatoire*, il y avoit cependant d'autres Records ou Archers, qu'il n'a pas vu; ce seroit en fournir au contraire une seconde preuve. Pourquoi ménager un homme, qu'on accuse sérieusement, & qu'on fait arrêter prisonnier? Pourquoi lui cacher, qu'on le fait escorter par plusieurs Archers, si ce n'est pour ne le pas éfaroucher, & pour lui laisser toujours croire qu'on ne l'arrête, que pour lui faire prêter l'*Interrogatoire*, & qu'il ne sera détenu, que trois ou quatre jours?

jours * ? Il resteroit toujours qu'on n'a pas eu besoin du secours des autres Archers, ou Records, supposé qu'il y en eut, & que *Guillaume* s'est laissé conduire volontairement pendant la nuit par deux hommes seuls.

A ces réflexions qui prouvent le concert de l'emprisonnement, il en faut joindre quelques autres sur le même Interrogatoire de *Guillaume*, & sur les dépositions, & Confrontations des Témoin de la première Information, qui prouvent démonstrativement :

Primò. Le Complot entre le Sr. *Rouffseau* Acusateur, *Guillaume* Acusé & les Témoin.

Secundò. La fausseté des déclarations de *Guillaume* dans son premier Interrogatoire; les contradictions avec les dépositions des Témoin, & des Témoin entr'eux, dans les principales circonstances.

Tertiò. L'absurdité de quelques-uns des faits déposés, qui les rend incroyables.

On affecte de faire tout dénier par *Guillaume* dans les 24. premiers articles de son Interrogatoire, & on lui fait faire un faux aveu de l'Histoire controuvée & tant de fois répétée chez *la Fleury*, dans la réponse sur le 24. article. Mais on va voir que dans les articles précédens, aussi bien que dans ceux qui ont suivi le faux aveu, il a toujours parlé suivant les instructions de son prétendu Acusateur.

Après les qualités où il dit être fils de *Denis Arnoult*, Maître *Savotier*, demeurant à l'Hôtel
des

* On verra dans la suite que le frère de *Guillaume Arnoult* a déclaré, qu'on avoit promis à son frere, qu'il ne resteroit en prison que trois ou quatre jours.

des Ursins , on lui demande par le premier article , *S'il y a quelqu'un à Paris qu'il connoisse, & qui puisse répondre de lui?*

Pourquoi cet *Interrogatoire* à un homme qui vient de dire , qu'il demeure chez son père à l'Hotel des Ursins? On en va voir la raison par sa réponse, *a dit que le Sr. Saurin qui est de l'Académie des Sciences, & demeure à l'Hôtel des Ursins, répondra de lui, qu'il le connoit particulièrement, & l'envoie assez souvent porter des papiers chez Monsieur le Procureur Général, rue pavée.*

Si *Guillaume* avoit résolu de dénier sérieusement le fait dont il étoit aculé , & dont il avoit tant de fois fait le récit chez *la Fleury*, comme il semble qu'on a affecté de lui en faire faire la dénégation dans quelques articles suivans jusques au 24. compris , il n'auroit eu garde de découvrir d'abord qu'il avoit acoutumé de porter des paquets pour le Sr. *Saurin*, c'est cependant ce qu'on lui fait dire sur le premier article de ce premier *Interrogatoire*.

Par l'article 8. on lui demande *si le Sr. Saurin ne lui donna pas dans le tems du Carnaval dernier un paquet ; a dit que non, que le nommé Milet, Exempt, lui a déjà demandé plusieurs fois la même chose, & qu'il lui a fait la même réponse.*

Messieurs les Juges sont priés de se souvenir de la déclaration que *Guillaume* avoit faite chez *Me. Chardon* ; on vouloit tâcher de la détruire ou de l'é luder ; c'est pour cela que *Guillaume* de lui-même parle de *Milet Exempt*, & des demandes qu'il lui a faites.

Sur quelques articles suivans , il dénie avoir donné le paquet au *Décroteur*.

Par

Par l'article 24. on lui demande, *s'il n'est pas vrai qu'on a parlé plusieurs fois à lui Répondant, du paquet en question depuis qu'il a été envoyé? & il répond encore qu'il n'y a jamais eu que le dit Milet, Exempt, qui lui en ait parlé, l'ayant envoyé querir exprès. C'est une suite de l'affectation de parler de Milet; on verra encore mieux dans la suite par quel motif.*

Par l'article 25. on lui demande, *s'il n'est pas vrai que le dit Sr. Saurin lui a recommandé de n'en jamais parler à personne? (on entend parler de l'envoi du paquet.)*

Sur cette demande, dont la dénégation étoit bien facile à un Acusé qui auroit voulu se défendre sérieusement, *Guillaume répond qu'il ne peut pas disconvenir plus long-tems de la vérité, qu'il est vrai que le paquet en question, DONT IL NE SAVOIT POINT LE CONTENU, ET QUI LUI FUT DONNÉ CACHETÉ, fut mis és mains, de lui Répondant, par le dit Saurin chez le dit Saurin même, avec ordre de le remettre entre les mains d'un Décroteur, pourquoi il lui donna deux sols neufs, valant trois sols, & lui dit de le faire porter au Café de la Veuve Laurent, que le dit Saurin suivit lui Répondant, & le dit Décroteur, à qui lui Répondant l'avoit remis, le dit Saurin ne voulant pas être reconnu de celui à qui il donneroit le paquet.*

Dit de soi, que quand le paquet de question eut été porté par le dit Décroteur au Sr. Boindin, RUE GARENCIERE où LEDIT SAURIN L'AVOIT SUIVI, le dit Saurin & lui Répondant retournèrent à l'Hôtel des Ursins, se souvient que le dit Saurin lui donna pour sa peine douze ou quinze sols, mais ne furent

furent point boire ensemble dans aucun Café, ni ailleurs.

On remarquera plus bas, combien cet aveu concerté de l'Histoire apriſe & répétée chez la *Fleury*, eſt contraire à la vérité, aux dépoſitions des *Témoins*, aux déclarations de *Guillaume* lui-même dans la ſuite de ce premier *Interrogatoire*, & dans un ſecond qu'il a prété.

Par l'article 26. *enquis ſi le dit paquet n'étoit pas écrit de la main dudit Saurin? a dit, que ledit Saurin ne lui en convint pas.*

Cette demande & cette répoſe n'ont certainement aucun rapport à *Milet*; & cependant *Guillaume* revient à *Milet*, & dit de lui ſur le même article, que *Milet*, *Exempt*, lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la vérité, & qu'il ne lui a pas voulu avoüer.

C'eſt ici une preuve bien évidente du Complot; on auroit pu prétexter que lorsque *Guillaume* a parlé de *Milet* dans les articles qui précèdent le 25. pendant qu'il ſe défendoit d'avoir porté le paquet, il en a parlé pour ſe diſculper: mais après le faux aveu qu'il venoit de faire; pourquoi dire de foi ſur l'article 26. & hors de propos que *Milet* lui a voulu donner de l'argent pour convenir de la vérité? Peut-on douter que ce ne ſoit une inſtruction qui lui avoit été donnée pour éluder la force de la déclaration faite chez *Me. Chardon*, en faiſant dire, ſans même qu'on le lui demande, que ſi *Milet* lui a voulu donner de l'argent, c'eſt pour le faire convenir de la vérité? On prouvera dans un moment que c'eſt au contraire pour l'engager à dépoſer faux.

Par l'article 28. on lui demande, *S'il ne ſait pas*
que

que c'étoient des Vers contre des personnes de condition qui étoient enfermés dans la dite Lettre, & que c'étoit le Sr. Saurin qui les avoit composés ?

A dit qu'il n'en savoit rien : mais dit de soi, que la boutique où il travaille est vis-à-vis la chambre où couche le dit Sr. Saurin, & que le jour qu'il remit entre les mains du Décroteur le paquet dont il s'agit, le dit Sr. Saurin l'appella le matin par sa fenêtre ; qu'il y fut, & qu'ensuite l'affaire se passa ainsi qu'il nous l'a dit, qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin. Cette circonstance est importante, elle fournit une preuve démonstrative qui fera ci-après expliquée de la fausseté de toute la Déclaration du Savetier, qui a prétendu avoir été chargé du paquet, un jour de Dimanche.

Par l'article 42. on demande à Guillaume, comment étoit le juste-au-corps que lui Répondant avoit le jour qu'il donna au Décroteur le paquet de lettre à l'adresse du Sr. Boindin ?

A dit, qu'il avoit le même juste-au-corps qu'il a présentement, dont les manches sont à la matelotte ; qu'il l'a repris depuis quelque tems, aiant été environ trois ou quatre mois sans le mettre.

C'est encore ici une preuve du Complot. Un homme qui répond que lors du prétendu envoi du paquet, il avoit le même juste-au-corps qu'il a présentement sur lui, a-t-il besoin de dire autre chose ? Le Juge en voyant l'Accusé ne voit-il pas de quelle manière son juste-au-corps est fait ? Quelle est cette affectation de faire remarquer sans en être enquis, que les manches du juste-au-corps qu'il a sur lui sont à la matelotte ? On ne devineroit pas par quelle raison Guillaume fait lui-même cette remarque, si on ne favoit qu'Olivier Décroteur

teur avoit déposé au mois de Février dans l'Information faite à la requête du Sr. *De la Faye*, que celui qui lui avoit mis le paquet entre les mains, étoit vêtu d'un juste-au-corps de pinchina clair, dont les manches étoient à la matelotte. C'est pour cela que *Guillaume* prend soin de faire de *soi-même* cette remarque, pour avertir le Juge que les manches de son juste-au-corps sont faites à la matelotte.

Le Sr. *Saurin* ne croit pas après ce qu'il a ci-dessus observé, avoir besoin d'autre moien pour montrer que *Guillaume* a été *suborné*; & que toute l'Histoire qu'il a contée, est controuvée. Il est seulement nécessaire de réfléchir sur ce qu'il a dit pour éluder la déclaration qu'il avoit faite en présence d'un *Grand-Magistrat*, que *Milet* lui avoit offert de l'argent, & fait offrir *trois écus neufs*, avec promesse de lui en donner davantage pour l'engager à déposer contre le Sr. *Saurin*.

On a vu ci-dessus que dans son premier *Interrogatoire*, il a affecté de dire, devant & après qu'il eût avoué son Histoire prétendue, que *Milet* lui a demandé plusieurs fois si c'étoit lui, à qui le Sr. *Saurin* avoit donné le Paquet pour le faire porter au *Café*, & que *Milet* lui avoit offert de l'argent; tout cela sans en être enquis & hors de propos, pour avoir seulement occasion de dire que si on lui a offert de l'argent, ce n'étoit que pour l'obliger à déposer la vérité.

Le Sr. *Rousseau* a trouvé que *Guillaume* ne s'étoit pas encore assez expliqué sur cela: il vouloit lui faire dire expressément que la déclaration faite chez Me. *Chardon* étoit fausse, & que *Guillaume* ne l'avoit faite qu'à la prière du Sr. *Saurin*, mais qu'il
 avoit

avoit refusé de déposer la même chose chez un Commissaire.

Dans cette vue le Sr. *Rousseau* a fait prêter un second Interrogatoire à *Guillaume* le 17. Octobre.

Par l'Article 15. il lui fait demander, *si lui Répondant a dit au dit Sr. Saurin que Milet, Exempt, l'avoit voulu engager à déposer la vérité? Surquoi il répond, qu'oui, & que le Sr. Saurin aiant su de lui Répondant, qu'il n'avoit pas voulu l'avoier au dit Milet, a dit qu'il avoit bien fait de ne lui pas dire, & que s'il l'envoioit chercher une seconde fois, il l'envoier promener: le mena ensuite chez Me. Chardon pour lui dire ce que Milet lui avoit demandé, & la réponse qu'il lui avoit faite; & voulut ensuite le mener chez un Commissaire pour en faire une Plainte, ce que lui Répondant ne voulut pas; & le dit Milet aiant quelque tems après envoyé chercher lui Répondant, il en donna avis au Sr. Saurin, qui lui dit de n'y point aler, & de l'envoier promener, nonobstant quoi il ala chez le dit Milet, qui l'exhorta une seconde fois à dire la vérité, ce que lui Répondant ne voulut pas faire.*

Sur l'Article 16. *enquis ce que le dit Saurin lui avoit recommandé de dire chez Me. Chardon? A dit, qu'il lui avoit dit de dénier la vérité au dit Sr. Chardon.*

Deux Réflexions sur ce second Interrogatoire.

La première, qu'il n'y avoit aucune occasion pour interroger Guillaume une seconde fois. Le Sr. Rousseau depuis son Interrogatoire du 24. Septembre, avoit fait faire deux Informations par addition. Dans l'une il a fait entendre Me. Coulon, Procureur; & dans l'autre la Veuve Laurent; mais

mais il n'a pas seulement entrepris de les faire ré-coler, ni confronter. A quel propos un second Interrogatoire le 17. Octobre, puisqu'il n'étoit survenu aucunes nouvelles charges ?

Seconde Réflexion. Pourquoi faire demander à *Guillaume Arnoult*, si *Milet*, Exempt, avoit voulu l'engager à déposer, & ce que le Sr. *Saurin* lui avoit recommandé de dire chez Me. *Chardon* ? Cette demande pouvoit-elle tendre à autre chose qu'à donner occasion à *Guillaume* de dire, que la déclaration qu'il avoit faite en présence d'un *Grand-Magistrat*, n'étoit pas véritable, & lui fournir en même tems un prétexte pour se disculper, en disant, qu'il avoit refusé de faire la même déclaration chez un *Commissaire*, & d'en rendre plainte. On verra dans un moment que l'événement a trompé l'attente du Sr. *Rousseau*, parce qu'à la Confrontation sur ce second Interrogatoire *Guillaume* a confirmé lui-même la déclaration qu'il avoit faite chez Me. *Chardon*, & détruit tout ce qu'on lui avoit suggéré de dire dans ses Interrogatoires, pour tâcher d'en éluder la force.

Tout ce que le Sr. *Rousseau* a prétendu tirer de ces évafions suggérées au *Savetier*, se réduit à insinuer adroitement, que si *Milet* a offert & fait offrir de l'argent à *Guillaume Arnoult*, (car on ne le peut pas nier) ce n'est que pour lui faire dire la vérité, & que sa déposition n'en est pas moins vraie.

Deux Réponses. La première, que suposant pour un moment, que *Milet* n'eut offert & fait offrir de l'argent au *Savetier*, que pour lui faire dire la vérité, sa déposition n'en devoit pas moins être rejetée. Le §. *Sed et si* de la Loi 17. au Code de

T

Testi-

Testibus, porte, Sed & si liquidis probationibus datione vel promissione pecuniarum eos (testes) corruptos esse ostenderit, etiam eam allegationem integram servari precipimus. Une excellente Note de Godefroy sur ce Paragraphe, ajoute, *Satis est ad elevandam testis fidem, si probetur ei data vel promissa pecunia.* Dans un Traité, de *Reprobatione Testium*, inséré dans *Bartole*, nomb. 22. *Reprobantur, si promissione pecunia vel donatione, verum vel falsum tulerint testimonium.*

En éfet, quel moien y a-t-il de distinguer si le don ou promesse d'argent fait au Témoin, est pour lui faire déposer la vérité, ou pour l'engager à rendre un faux témoignage ? De quelques termes que se serve le séducteur, peut-il trouver une voie plus facile pour corrompre, que celle d'offrir & de donner de l'argent ? Cette règle ne doit-elle pas sur tout avoir son application dans une espèce comme celle-ci, ou toute l'accusation ne roule que sur la déclaration de celui, à qui l'argent a été offert, & sur des oui-dire de lui-même ?

Seconde Réponse. Cette évasion, que *Milet* n'a offert & fait offrir de l'argent au *Savetier* que pour l'engager à déposer la vérité, n'est point véritable dans le fait.

Pour le prouver il n'y a qu'à se souvenir de ce qui a déjà été remarqué, qu'après le second *Interrogatoire* de *Guillaume Arnoult* du 17. Octobre, il a été confronté au *Sr. Saurin* le 24., & qu'à la Confrontation en finissant, & avant de signer, le *Sr. Saurin* a encore requis Monsieur le Lieutenant Criminel d'interpeller *Guillaume Arnoult*, s'il n'est pas vrai qu'il a dit à lui *Acusé* chez le *Sr. Chardon*, *Avocat*, en présence d'un *Grand-Magistrat*, nommé

mé dans la *Confrontation*, entr'autres choses, qu'un Archer l'avoit mené au Cabaret, & lui avoit ofert de l'argent pour le faire déposer contre lui Acusé ? à quoi le dit Arnoult avoit répondu, tenant un verre de vin à la main, Je veux que ce verre de vin que je tiens à la main, me serve de poison, si ce qu'on veut me faire déposer, est vrai; & sur cette réponse le dit Archer auroit tiré trois écus neufs de sa poche, & les auroit mis devant le dit Arnoult, en disant, Je te donne ces trois écus; si tu dis ce que Mr. Milet veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage, & le dit Guillaume Arnoult EST DEMEURE' D'ACORD DU CONTENU EN LADITE INTERPELLATION.

Messieurs les Juges sont suppliés de pardonner au Sr. Saurin la répétition de cet endroit de la *Confrontation*, qui a déjà été citée. Il est si important, qu'on ne peut se dispenser de le répéter pour en faire une application.

En premier lieu. C'est après qu'Arnoult a dit à l'Archer avec imprécation, que ce qu'on vouloit lui faire déposer contre le Sr. Saurin, n'étoit pas vrai, que l'Archer tire trois écus neufs de sa poche, & les met devant lui Arnoult, en lui disant, Je te donne ces trois écus neufs: si tu dis ce que Mr. Milet veut te faire dire, il t'en donnera bien davantage.

Ce n'est donc pas pour lui faire déposer la vérité qu'on lui ofre de l'argent, & qu'on lui en promet bien davantage; c'est au contraire pour l'engager à déposer ce que Mr. Milet vouloit lui faire dire, & cela après la réponse que lui Arnoult avoit déjà faite à l'Archer, qu'il vouloit que le verre de vin qu'il tenoit à la main, lui servit de poison, si ce qu'on vouloit lui faire déposer étoit vrai.

Cette reconnoissance du contenu en l'*Interpella-tion* , qui détruit toutes les déclarations des *Interrogatoires d'Arnoult* , est faite purement & simplement sans aucune restriction à sa dernière Confrontation.

Si l'on entreprenoit encore de lui faire donner de nouvelles explications sur ce qu'il a dit , pourroit-on ajouter quelque foi à un homme qui rétracteroit ce qu'il est demeuré d'accord d'avoir assuré avec une telle imprécation ?

Le Sr. *Rousseau* s'est encore imaginé qu'il pourroit faire confirmer les déclarations de *Guillaume Arnoult* , par les dépositions de *Denis Arnoult* , *Savetier* , son père , de *Suzanne Meusnier* , sa mère , & de *Denis Arnoult* , aussi *Savetier* , son frère. Il les a fait entendre dans deux *Additions d'Informations* ; la première , du 20. d'Octobre , dans laquelle le père & la mère ont été entendus , & la seconde , du 21. Novembre , dans laquelle il a fait entendre le frère.

Voici de quelle manière il s'y est pris , pour exiger la déposition du père & de la mère. Après le second *Interrogatoire* de *Guillaume* fait au Châtelet le 17. Octobre , il a été reconduit aux Prisons du Fort-l'Evêque par *Bertier* , Exempt de la même Compagnie que *Milet*. Aussi-tot qu'ils furent arrivés au Fort-l'Evêque , cet Exempt sans ordre & sans aucune raison , fit resserrer *Guillaume Arnoult* , avec défenses expresses de le laisser parler à personne ; c'est un fait dont il n'est pas possible de rapporter la preuve par écrit ; mais *Messieurs les Juges* en peuvent être facilement éclaircis.

Le lendemain 18. Octobre , le Sr. *Rousseau* donna sa *Requête* , afin d'avoir permission d'informer
par

par addition. On ne manqua pas de faire savoir au père & à la mère que leur fils étoit refferré, & en danger d'être puni comme faux Témoin. Ils déposèrent le 20.

Denis Arnoult père dépose, qu'un jour du Carnaval dernier, qu'il ne peut coter, *Guillaume* son fils vint lui demander son habit, lui disant que le Sr. *Saurin* lui avoit dit de quitter sa veste rouge, parce qu'il avoit porté un paquet, qu'il avoit donné à un *Décrotteur*, pour le faire rendre au *Café de la Veuve Laurent*; que son fils avoit été quatre mois sans porter sa veste; que le Sr. *Saurin* lui avoit donné un juste-au-corps noir; & il ajoute, que la servante du Sr. *Saurin* est venue plusieurs fois recommander à son fils, en sa présence, de garder le secret, & que sa femme lui a dit, qu'elle avoit empêché leur dit fils d'aler chez un *Commisfaire*, où le Sr. *Saurin* le vouloit mener, pour faire une déclaration fausse, de n'avoir point porté le paquet rue *Dauphine*, au *Décrotteur*, par lequel il l'a fait rendre au *Café de la Veuve Laurent*.

Suzanne Meusnier dit à-peu-près la même chose: Qu'un jour du Carnaval dernier, son fils qui s'étoit absenté plus de deux heures, lui avoit dit, étant de retour, Que le Sr. *Saurin* l'étoit venu prendre pour le mener rue *Dauphine*, & lui faire porter un paquet, &c. Que *Milet*, *Exempt*, leur voisin, aiant fait au mari d'elle. Déposante, & à leur dit fils, plusieurs questions au sujet du dit paquet, porté au *Café*, pour en savoir la vérité, son fils, qui a peu d'esprit, le seroit alé dire au dit Sr. *Saurin*, &c. Elle dit, de plus, qu'étant un jour à la fin de *Juillet*, ou au commencement d'*Août*, chez le Sr. *Aroüet*, Trésorier de la

Chambre des Comptes , où elle va presque tous les jours faire la grosse besogne de la maison , son fils y est venu lui demander la clef du coffre où elle ferre son juste-au-corps gris , lui disant que le Sr. *Saurin* l'atendoit chez lui pour le mener chez un *Commissaire* , pour y faire sa déclaration , qu'il n'avoit point porté le paquet en question cacheté ; & cela dans la vue que *Milet* cessât de s'en informer ; qu'elle *Déposante* , aiant dit à son fils , qu'elle ne vouloit pas qu'il eut la témérité de faire en Justice une fausse déclaration , lui représentant qu'un Bedeau de leur Paroisse , pour une affaire semblable avoit été pendu en éfigie , & l'auroit été en éfet , s'il ne s'étoit sauvé ; qu'elle s'en vint en même tems dire la même chose au Sr. *Saurin* , qui par composition avec elle *Déposante* , la pria de permettre à son fils de venir seulement faire sa déclaration verbale chez la Dame *Chardon* , de n'avoir point porté le dit paquet avec lui dans la rue *Dauphine* , d'où son fils de retour lui auroit dit , qu'il l'avoit ainsi faite , en présence de trois Messieurs , qui lui avoient paru de conséquence ; qu'elle a regret d'avoir permis à son fils de faire cette démarche , & ne l'a faite que par considération de la femme du Sr. *Saurin* , qui étoit malade , & de leur famille composée de sept enfans.

On a fait écrire dans la Déposition de *Denis Arnoult* , frère de *Guillaume* , Qu'il se souvient qu'au mois de *Juillet* dernier , *Guillaume Arnoult* , son frère , lui parut chagrin , & que lui en aiant demandé le sujet , il lui dit que *Milet* , *Exempt* , lui avoit fait plusieurs questions au sujet d'un paquet cacheté qu'il avoit porté , &c. A appris de sa mère que le dit Sr. *Saurin* avoit voulu mener son frère chez un

Com-

Commissaire, pour déclarer contre vérité, qu'il n'avoit point porté le dit paquet cacheté, même avoit été trouver le dit Sr. Saurin pour lui dire, qu'elle ne vouloit point qu'il fit faire à son fils une fausse déclaration, & que malgré tout ce qu'elle avoit dit au dit Sr. Saurin, il avoit mené son frère chez la Dame Chardon, où il lui avoit fait dire tout ce qu'il avoit voulu, profitant du peu de génie de son frère; a ôï dire à ses père & mère, que Charlotte, Servante du dit Sr. Saurin, depuis cette démarche, est venue plusieurs fois dire à son frère de la part du dit Sr. Saurin, de garder le secret, & de ne parler à personne du paquet cacheté; mais la dite Charlotte n'en a jamais parlé au dit Déposant, non plus que le dit Sr. Saurin, ni autre de sa part.

Il est aisé de faire voir que ces trois dépositions du père, de la mère & du frère de Guillaume, n'ont été faites que pour tâcher de le disculper, qu'elles sont pleines de faussetés & de contradictions; & que le Commissaire qui les a écrites, n'y a pas apporté l'exactitude qu'il devoit.

A la Confrontation, Denis Arnoult, frère de Guillaume, sur les interpellations qui lui furent faites, a déclaré entre autres choses, qu'il ne se souvenoit pas bien du tems que son frère lui avoit paru triste, que le Commissaire mit de lui même le mois de Juillet dernier, sans qu'il lui ait dit, qu'il est vrai que le Commissaire lui demanda si ce n'étoit pas dans le dit mois? Sur quoi il lui répondit qu'il ne pouvoit pas s'en souvenir.

Pourquoi le Commissaire affecte-t-il de faire dire que la tristesse de Guillaume a paru à son frère au mois de Juillet, pour la faire quadrer avec la déposition du nommé Fleury & sa femme? Mais de

plus, pourquoi l'écrit-il *de lui-même* sans que le Témoin le lui ait dit, & lorsqu'il lui a répondu au contraire, qu'il ne pouvoit pas s'en souvenir?

Ce Témoin fait encore une réponse plus importante à une autre interpellation.

Interpellé de déclarer, si ç'a été Guillaume Arnoult son frère qui lui a dit, que lui Acusé l'ait voulu mener chez un Commissaire-faire une fausse déclaration, & s'il l'a dit ainsi devant le Commissaire où il a déposé. Et par le Témoin a été dit, que son frère lui a dit que l'Acusé l'avoit voulu mener faire une déclaration chez un Commissaire, mais ne lui a point dit que c'étoit pour faire une fausse déclaration, & que ce terme de fausse a été ajouté par le Commissaire.

On a déjà observé que la principale vue du second *Interrogatoire* de Guillaume & de l'information *par addition*, dans la quelle le Sr. Rousseau a fait entendre son père & sa mère, étoit pour le disculper d'avoir rendu un *faux témoignage* au préjudice de la déclaration qu'il avoit faite chez la Dame Chardon, en présence de plusieurs personnes de considération. Il faloit pour cela faire dire que cette déclaration étoit fausse; le frère dépose que sa mère lui a dit, que le Sr. Saurin avoit voulu mener son frère faire une déclaration chez un *Commissaire*, ce qui ne servoit de rien à l'intention du Sr. Rousseau. C'est pourquoi on trouve dans la déposition *une fausse déclaration*; mais à la Confrontation, le Témoin n'a pas eu l'affurance de le soutenir. Il déclare, que ce terme de *fausse* a été ajouté par le *Commissaire*, & que lui Témoin *ne l'a point dit.*

Ce n'est pas le seul endroit où la foi du *Commissaire*

missaire est suspecte. Dans la déposition d'*Anne Vilmaire*, Servante de *la Fleury*, on lui fait dire, qu'ayant été chercher *Guillaume Arnoult* à sa Boutique, de la part de sa Maitresse pour venir parler à elle, comme ils venoient ensemble, une fille de sa connoissance, à lui, les auroit joints, & lui auroit demandé où il aloit, & dit qu'il prit garde à cause de l'affaire qu'il avoit où il aloit, & les auroit quittés.

Il n'y a personne qui ne croie en lisant cette déposition, que la Servante de *la Fleury* Témoin, a elle-même entendu ce discours de la bouche de la fille rencontrée par hasard en chemin. Cependant dans sa Confrontation, Interpellée de déclarer, si elle a entendu de la propre bouche de la dite fille de n'aler pas où il aloit, à cause de l'affaire qu'il avoit ? a répondu, qu'elle n'a point entendu de la bouche de la fille ce discours, & ne l'a su que par le rapport que le dit *Guillaume* lui en a fait. Ces déguisemens, ces altérations, ces détours adroits de ce que dépose le Témoin d'un sens à un autre, ne sont pas certainement des preuves de sincérité & d'exactitude.

A la même Confrontation de *Denis Arnoult*, frère, le Sr. *Saurin* a proposé pour reproches que ce Témoin aiant su que le Sr. *Saurin* faisoit rechercher la vie de son frère, a été chez lui *Saurin* faire des menaces en ces termes : *On recherche la vie de mon frère ; mais je saurai bien parler & m'en venger, & que le Témoin trois semaines ou environ après l'emprisonnement de son frère, (c'est-à-dire quelques jours après la déposition de la Veuve Laurent) ala au Café de la dite Veuve, & lui demanda où demouroit le Sr. Rousseau ; laquelle lui aiant répondu, pourquoi il lui faisoit cette demande ? le*

Témoin avoit dit , qu'il vouloit l'aler voir , sur ce qu'il tenoit son frère prisonnier si long-tems , puis- qu'il avoit promis qu'il n'y resteroit que trois ou quatre jours.

Sur le premier de ces reproches ; le Témoin avoue qu'il a été chez le Sr. *Saurin*, & dénie seulement qu'il y ait fait des menaces. Pourquoi donc y aloit-il dans le tems qu'il déclare lui-même avoir su que le Sr. *Saurin* faisoit rechercher la vie de son frère ?

Sur le second reproche , le Témoin demeure aussi d'accord , qu'il est vrai que depuis l'emprisonnement de son frère , il a été au Café de la Veuve Laurent , qu'il lui demanda où demouroit le Sr. Rousseau ; ne lui parla point , qu'il eut envie d'aler voir le Sr. Rousseau , quoi qu'il en eut envie.

Ce fait , quoique dénié en partie , ne laisse pas d'être très-important. Ce Témoin avoue qu'il a été chez la Veuve Laurent pour lui demander la demeure du Sr. Rousseau , & qu'il avoit envie de l'aler voir , quoiqu'il suppose n'avoir pas dit à la Veuve Laurent cette envie qu'il avoit. Il dénie aussi avoir déclaré que c'étoit au sujet de ce qu'il tenoit son frère prisonnier si long-tems , après avoir promis qu'il ne le seroit que trois ou quatre jours.

Pour peu qu'on réfléchisse sur la déclaration de ce Témoin , il n'y a personne qui ne soit persuadé qu'il ait eu envie d'aler voir le Sr. Rousseau , pendant qu'il retient son frère en prison , & qu'il le poursuit en aparence , pour autre chose que pour lui faire des reproches de ce qu'il ne tient pas la parole qu'il avoit donné , que Guillaume ne seroit prisonnier que trois ou quatre jours. C'est en éfet
ce

ce que *Denis Arnoult*, frère a déclaré en présence de plusieurs Témoins.

D'ailleurs les contradictions & la fausseté de ces trois dépositions sont visibles : la mère dit qu'elle a empêché *Guillaume* de déposer chez le *Commissaire*, & que par composition elle lui a permis d'aler faire la déclaration chez *Me. Chardon*.

Denis Arnoult au contraire dit, que la mère défendit à *Guillaume* d'aler chez *Me. Chardon*, & que nonobstant sa défense il y ala.

Au reste il n'est plus douteux que la déclaration faite par *Guillaume* chez *Me. Chardon*, ne soit véritable, puisqu'il l'a ainsi reconnu à la *Confrontation*. Le *Sr. Saurin* est bien assuré que le *Magistrat*, en présence duquel cette déclaration a été faite, ne refusera pas de témoigner que c'est lui, qui a conseillé de ne rien faire, & que *Guillaume* étoit tout prêt d'aler faire sa déposition. Il y a même lieu de croire, qu'il s'en trouvera une preuve dans la déclaration de *Me. Coulon*, qu'on n'a pas voulu faire confronter, parce que le *Sr. Saurin* lui avoit rendu compte, que c'étoit par le conseil du même *Magistrat* qu'il méprisoit l'avis du *Savetier*, & ne le feroit point déposer.

Il y a une autre contradiction, en ce que la mère du *Savetier* dépose, que *Milet* a interrogé plusieurs fois son mari & son fils à jour & heures différens sur l'envoi du paquet en question, & le mari au contraire a dit à la *Confrontation*, qu'il a été une fois chez *Milet*, dont la femme l'avoit mandé à l'occasion de l'affaire en question, laquelle lui demanda, si son fils avoit porté une Lettre pour *Mr. Saurin* dans la rue *Dauphine*? Sur quoi il répondit, qu'il n'en savoit rien. Cela est bien éloigné

de ce que la femme a dit, *que Milet l'avoit interrogé plusieurs fois à jour & heures diférens.*

On ne s'arrêtera point ici à réfuter ce que le mari & la femme ont dit, que le Sr. *Saurin* avoit fait présent à *Guillaume* d'un habit noir, pour faire apuier ce que leur fils a dit dans ses *Interrogatoires* & chez *la Fleury*, que cet habit avoit été donné, afin qu'il ne portât plus celui qu'il avoit lors de l'envoi du paquet, de peur d'être reconnu. Tous ces Témoins ont eux-mêmes reconnu à la *Confrontation* que le Sr. *Saurin* avoit acoutumé de donner de vieux habits à *Guillaume*; & le frère a auffi reconnu qu'il lui en donnoit auffi dans le tems qu'il faisoit ses *Commissions*.

Il n'y a pas moins d'abfurdité dans ce que le père & la mère de *Guillaume* ont déposé, que depuis le prétendu envoi du paquet, la Servante du Sr. *Saurin* lui avoit recommandé plusieurs fois de garder le fecret, & de ne point parler de ce paquet qu'il avoit porté.

Est-il possible de croire que le Sr. *Saurin*, qui voioit tous les jours le *Savetier*, qui pouvoit lui-même lui recommander le prétendu fecret, se foit avifé de le divulguer; auffi la Servante du Sr. *Saurin* a formellement dénié ces faits dans son *Interrogatoire*.

La *fauffeté* des Déclarations de *Guillaume* dans ses *Interrogatoires* & ses *Contradictions* avec lui-même, & avec les *Témoins*, ne font pas moins sensibles.

Il y en a une très-importante, parce qu'elle est décisive de la *fauffeté* du point principal de l'accufation, & qu'elle influe même sur tous les autres faits.

Par

Par la première *Information* du 23. Septembre 1710. Jacques Fleury dépose, que Guillaume parlant du paquet qu'il prétend avoir porté, lui a dit l'avoir fait porter un *Dimanche matin*, croit autant qu'il peut s'en souvenir, que c'étoit le *Dimanche Gras*; il ajoute plus bas, que le Sr. Saurin l'auroit acompagné le dit jour *Dimanche*.

La Bidaut, femme de Fleury, dit à la vérité dans sa Déposition, que c'étoit un *Dimanche matin au mois de Février*. Mais à la Confrontation elle dit formellement que c'étoit le *Dimanche Gras*.

Anne Vilmaire dit de même dans sa déposition, que c'étoit le *Dimanche Gras*.

Guillaume lui-même, dans l'article 4. de son second *Interrogatoire*, s'il n'est pas vrai qu'il a dit au dit Fleury & à sa femme, qu'un *Dimanche matin*, au mois de *Février* le dit Saurin lui avoit fait lecture de vilains Vers qu'il venoit d'écrire, les avoit cachetés, & l'avoit engagé de les faire rendre par un *Décroteur au Café de la Veuve Laurent*? a dit, que tout cela est véritable, excepté qu'il n'a point dit que le dit Saurin lui a fait la lecture de vilains Vers, ni qu'il les ait vu cacheter.

Il est donc vrai, suivant Guillaume, aussi bien que suivant la Déposition des *Témoins*, que cela s'est passé un *Dimanche matin*.

Cependant dans son premier *Interrogatoire*, après le faux aveu de l'histoire controuvée sur l'article 25. il dit de soi sur l'article 29. Que la *Boutique* où il travaille, est vis-à-vis la chambre où couche le Sr. Saurin, & que le jour qu'il remit entre les mains du *Décroteur* le paquet dont il s'agit, le Sr. Saurin l'appella le matin par la fenêtre, qu'il y fut, & qu'ensuite l'affaire se passa ainsi qu'il nous l'a

dit, & qu'il pouvoit être lors dix à onze heures du matin.

Quelle contradiction ! Quelle preuve de fausseté ! Les trois Témoins déposent qu'il leur a dit que c'étoit un *Dimanche* matin ; ils ajoutent même, le *Dimanche Gras*. *Guillaume*, dans le second *Interrogatoire*, dit que c'est un *Dimanche*, & cependant il dit,

Au contraire, dans le premier *Interrogatoire*, après son faux aveu, qu'il étoit à sa boutique, où il travaille, sous la fenêtre de la chambre du Sr. *Saurin*, d'où il l'appella, & qu'ensuite l'affaire se passa comme il l'a conté.

Il ne peut pas y avoir une *contradiction* plus évidente, ni qui marque plus certainement la fausseté.

Aussi la mère dans sa *Confrontation*, a voulu dire, que c'étoit un *jour ouvrable* ; mais peut-elle en être crue, pour disculper son fils contre ce qu'il a dit lui-même, & contre ce que les trois Témoins ont déposé qu'il leur a dit ?

De cette *contradiction* deux Conséquences nécessaires & décisives de la fausseté de la Déclaration de *Guillaume*.

La première, qu'il n'est pas possible que ce soit *Guillaume* qui ait reçu du Sr. *Saurin* le paquet mis entre les mains du *Décrotteur*, & porté au *Café* de la *Veuve Laurent*, & de là chez le Sr. *Boindin*, puisqu'il paroît par l'*Information* du Sr. *De la Faye*, que ce paquet avoit été porté plus de quinze jours avant le *Dimanche gras*, qui étoit le 2. Mars, & que *Fleury*, sa femme & leur servante déposent que *Guillaume* leur a dit plusieurs fois avoir été chargé du paquet par le Sr. *Saurin*, le dit jour *Dimanche gras*.

Secon-

Seconde Conséquence. Guillaume a conté à Fleury, & à la Bidaut, sa femme, que le Sr. Saurin, après lui avoir fait porter le paquet, lui avoit dit d'aler au plus vite changer d'habit, à cause de la veste rouge qu'il avoit alors, afin de n'être plus reconnu, qu'il a porté pendant deux mois son habit des Dimanches, & que pour le dédommager, de porter ainsi le dit habit qu'il usoit, le dit Saurin lui en a donné un noir des siens qu'il a vendu. La Bidaut ajoute, que le dit Saurin a dit à Guillaume de porter quelque tems son habit des Dimanches.

Comment acorder cela avec ce qui vient d'être marqué, que le paquet a été porté un *Dimanche* matin : s'il avoit falu changer d'habit, de peur d'être reconnu, c'étoit celui des Dimanches qu'il auroit falu quitter, bien loin de l'user en le portant tous les jours.

Si on s'avisoit de varier pour sauver cette contradiction, & de dire aujourd'hui, que ce n'est pas l'habit des Dimanches, que Guillaume avoit lors de l'envoi du paquet ; pourquoi donc avoir dit, que c'est pour le dédommager d'avoir usé l'habit des Dimanches, que le Sr. Saurin lui en a donné un autre ? Quelle foi peut-on ajouter à des gens capables de tant de variations sur un fait important ?

Après tout, le bon sens ne permet pas de douter que tout ce qui a été dit par Guillaume & par tous les *Témoins* à l'ocasion du changement d'habit, de peur d'être reconnu, ne soit une fable mal imaginée. Guillaume se dépeint lui-même, & tous les *Témoins* le dépeignent aussi comme un homme triste & agité de la crainte d'être reconnu. Il dit avoir changé d'habit pendant les quatre premiers
mois,

mois, & lorsqu'il est le plus inquiet, au mois de Juillet, lorsqu'il est interrogé par *Milet* tant de fois, lorsque le Sr. *Rousseau* le fait voir par le *Décrotteur* pour le reconnoître, lorsqu'il suppose que le Sr. *Saurin* l'a voulu mener chez un *Commissaire*, & qu'il l'a effectivement mené chez Me. *Chardon*, c'est en ce tems-là qu'il reprend l'habit qu'il avoit dans le tems qu'il prétend avoir porté le paquet, & c'est avec ce même habit qu'il a été emprisonné: y eut-il jamais une absurdité semblable, & une preuve de Complot & de fausseté plus manifeste? Ne voit-on pas que toute l'histoire de l'habit a été inventée, pour y appliquer malicieusement le don d'un vieux habit noir, que le Sr. *Saurin* ne lui avoit donné que suivant la coutume où il étoit de lui donner de tems en tems de vieux habits, de même qu'à son frère, dans le tems qu'il faisoit ses commissions, ainsi que le père & le frère l'ont avoué à la *Confrontation*?

Il y a une infinité d'autres contradictions. *Par exemple*, sur l'art. 25. du premier *Interrogatoire*, après le faux aveu fait par *Guillaume*, il dit de soi que quand ce paquet eut été porté par le *Décrotteur* au Sr. *Boindin*, rue *Garencière*, où ledit *Saurin* l'avoit suivi, ledit *Saurin* & lui *Répondant* disparurent tous deux de la vue du *Décrotteur*, & s'en retournèrent à l'*Hotel des Urfins*.

Il dit au contraire sur l'Article dernier du même *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* & lui ne virent point porter par le *Décrotteur* la Lettre en question au Sr. *Boindin*, rue *Garencière*, mais le suivirent seulement de vue jusques au *Café de la Veuve Laurent*, après quoi le Sr. *Saurin*, & lui *Répondant* retournèrent à l'*Hotel des Urfins*.

Sur

Sur le même article 25. du premier *Interrogatoire*, Guillaume dit, que le Sr. Saurin lui donna pour sa peine douze ou quinze sols; mais ne furent point boire ensemble dans aucun Café.

Fleury, sa femme, & Limoufin déposent au contraire, que Guillaume leur a dit, que le Sr. Saurin lui avoit donné cinquante sols, & qu'en sortant de la rue Dauphine après le paquet porté, il l'avoit mené dans un autre Café de la rue des Arcis, où il lui avoit fait boire un verre de Ratafia.

Guillaume lui-même après avoir dit dans le premier *Interrogatoire*, que le Sr. Saurin ne l'a mené dans aucun Café, s'est contredit dans le second, où sur l'art. 20. il dit que le Sr. Saurin l'a mené dans un Café, rue des Arcis, & lui a donné un verre de Ratafia, & cinquante sols.

Il est vrai, que pour se contredire le moins qu'il pouvoit, avec la déposition de Fleury & sa femme, il a ajouté que le Sr. Saurin lui avoit fait faire auparavant plusieurs commissions qu'il ne lui avoit pas payées; vain détour pour sauver sa contradiction, aussi-bien que celle de la prétendue pension de cinquante sols par semaine, que les Témoins de la première *Information* déposent qu'il leur a dit, que le Sr. Saurin lui donnoit pour l'obliger à se taire; ce que Guillaume lui-même a dénié dans tous ses *Interrogatoires*.

Les Témoins de la première *Information* déposent encore, que Guillaume leur a dit que le Sr. Saurin avoit cacheté devant lui le paquet où étoient les *Vers infames*, * après lui en avoir fait
la

* Nota. Il y a cent vingt & six Vers, dont on prétend que le Sr. Saurin a fait la lecture au Savetier.

la lecture. Cela est absurde & choque le sens commun ; mais il étoit nécessaire de le faire déposer, comme on a dit, pour rendre *Guillaume* coupable, obtenir un Décret & le faire interroger comme Acusé. De sa part il a toujours dénié cette circonstance, & a dit seulement dans son second *Interrogatoire*, que le Sr. *Saurin* quelques jours après l'envoi du paquet, lui avoit dit, *qu'ils étoient droles.*

Quoique toutes ces contradictions paroissent grossières, il y a néanmoins beaucoup d'adresse & un tour de malice fort caché, parce qu'on a voulu faire paroître *Guillaume* coupable, seulement pour le faire décréter, & l'excuser ensuite autant qu'on a pu par des réponses, dans lesquelles on voit qu'il affecte de s'accorder avec les dépositions autant qu'il le peut, sans se rendre véritablement coupable. C'est aussi en cela que son père, sa mère & son frère tachent de l'aider dans leurs dépositions.

Après des preuves aussi évidentes de la *Subornation* de *Guillaume*, & de la fausseté de ce qu'il a dit dans ses *Interrogatoires*; il ne reste qu'à répondre aux inductions que le Sr. *Rousseau* prétend tirer de la copie des *Couplets* écrite de la main du Sr. *Saurin*, qui a été trouvée sous les scellés.

Il est naturel, comme le Sr. *Saurin* l'a remarqué dans son second *Interrogatoire*, qu'étant intéressé & attaqué dans les *Couplets*, il en ait gardé une copie pour tâcher d'en découvrir l'Auteur, & il n'y a rien en cela que de très-innocent.

Aussi le Sr. *Rousseau* s'éforce de persuader, que cette copie écrite de la main du Sr. *Saurin* doit être regardée tout au moins comme un second
 Origi-

Original. Il le veut persuader par deux circonstances : l'une , sur ce que *Guillaume* a déclaré par son *Interrogatoire* , que le Sr. *Saurin* avoit les *Vers* en question dans son tiroir , où ils étoient effectivement , & que trois jours après l'envoi fait au Sr. *Boindin* , il lui avoit dit que ces *Vers* étoient drôles : l'autre , qu'il se trouve des ratures dans cette copie trouvée chez le Sr. *Saurin*.

Il n'y a rien à induire de la première circonstance : il n'étoit pas difficile à *Guillaume* qui avoit l'entrée facile chez le Sr. *Saurin* , dont il faisoit les Commissions , de savoir ou de juger que cette copie des *vers* étoit dans un tiroir , où le Sr. *Saurin* a acoutumé de mettre ses papiers , & qui n'est jamais fermé , n'y aiant point de ferrure.

A l'égard de ce que le Sr. *Rousseau* ajoute , que *Guillaume* déclare que le Sr. *Saurin* lui a dit trois ou quatre jours après l'envoi du paquet , que les *vers* étoient drôles , outre qu'on a déjà prouvé , que *Guillaume* est un faux Témoin , gagné & corrompu , il y a une absurdité dans ce qu'il a dit , qui rend le fait incroyable. Les *Vers* dont il s'agit , contiennent d'affreuses calomnies , & ne contiennent rien qui puisse être appelé drôle , par rapport à un Garçon *Savetier*.

Pour ce qui est des ratures qui sont dans la copie trouvée chez le Sr. *Saurin* , écrite de sa main , elle est au Procès. Il ose dire avec confiance que la seule inspection suffit pour convaincre que ce n'est qu'une simple copie ; & il n'a effectivement point d'autre réponse à faire par rapport à *Messieurs les Juges* que de les prier de la voir.

Mais par rapport au Public qui ne verra pas cette copie , il fera quelques observations , qui feroient

roient inutiles, si la nature de ces *Vers* lui permettoient de donner une copie figurée de celle qui a été trouvée dans ses papiers. Il aime mieux perdre cet avantage, & tâcher d'y suppléer par les observations suivantes qui donneront autant qu'il est possible une idée exacte de la Pièce.

I. Que tout le Libelle est composé de *quatorze Couplets, chacun de neuf vers.*

II. Que dans chaque *Couplet* il y a un repos après le quatrième *vers*, en sorte que chaque *Couplet* se trouve comme partagé en deux Parties, dont les *quatre premiers vers* composent la première, & les *cinq autres* la dernière. Cette observation va recevoir son application.

III. Que chaque Strophe commence par un *vers*, dont la terminaison est masculine, suivi d'un autre, dont la terminaison est féminine; & qu'au contraire, les deux premiers *vers* des *cinq* qui composent la seconde Partie de chaque *Couplet*, sont deux masculins. Cette observation aura aussi son application.

Que le V. le VI. & le VII. *Couplets* sont contre le Sr. *Saurin*, & contre deux autres personnes; que les deux premiers sur tout, contiennent les injures les plus affreuses contre le Sr. *Saurin*, & même que la fin du sixième, & le commencement du septième n'attaquent les deux autres personnes que pour imputer au Sr. *Saurin*, que c'est lui qui les a *débauchés*.

A l'égard de la copie en elle-même, telle qu'elle a été trouvée chez le Sr. *Saurin*; on voit,

I. Qu'elle est intitulée, *Copie des nouveaux Couplets répandus dans le Public.*

Le Sr. *Rousseau* prétend que ce Titre n'est que l'effet

l'effet d'une précaution du Sr. *Saurin* : mais s'il avoit songé à prendre une précaution, n'étoit-il pas plus facile de bruler cette copie ?

II. Que le cinquième *Couplet* qui est le premier de ceux qui regarde le Sr. *Saurin*, est écrit dans son entier, sans aucune erreur, ni rature, finissant au mot *Hypocrite*.

III. Qu'ensuite au lieu d'écrire les quatre premiers vers du sixième *Couplet*, qui en font la première partie ; le Sr. *Saurin* les a sautés par mégarde, & a commencé par écrire les quatre premiers vers de la seconde Partie, commençans par ces mots, *C'est par lui*, & la première lettre du cinquième vers qui devoit finir, & qui finit effectivement cette seconde partie & le *Couplet*.

IV. Qu'ensuite s'apercevant de son erreur, il a baré ces quatre vers, & la lettre qui devoit commencer le cinquième ; & qu'il a écrit le cinquième *Couplet* en son entier, tel qu'il doit être, commençant par les mots : *Je le vois ce perfide*, & finissant par le mot, *Desavoue*, qui finit & le *Couplet* & la page.

V. Qu'en recommençant l'autre page, il a récrit une seconde fois les cinq derniers vers du sixième *Couplet* qu'il venoit d'écrire de l'autre côté ; & que s'apercevant de son erreur, il les a raiés, & a passé ensuite au septième *Couplet*, & au suivant.

VI. Qu'à la réserve du mot, *Nouveau*, qui est de trop au second vers du premier *Couplet*, & qui n'est baré qu'avec du craion, il n'y a d'ailleurs aucune rature dans toute cette copie, & qu'elle est écrite proprement.

Avant que de passer aux réflexions naturelles qui naif-

naissent de ces observations, il est encore nécessaire de remarquer, que dans l'exemplaire des mêmes *Vers* trouvé chez le Sr. *Malafaire*, & qui est au *Procès*, il paroît qu'il n'y avoit d'abord que *treize Couplets*: que du cinquième *Couplet*, qui a été coupé, il en a été fait deux, en ajoutant *cinq vers* à la première partie de ce cinquième *Couplet*, & en ajoutant ensuite *quatre autres vers* à la tête des *cinq vers* commençans par les mots: *C'est par lui que s'est égaré*, qui paroissent avoir fait originairement la seconde partie du cinquième *Couplet*, & qui sont devenus la seconde partie du sixième.

Les *cinq vers* d'une part, & *quatre vers* d'autre, ont été ajoutés de suite dans cet exemplaire par un renvoi sur un petit quarré de papier séparé.

De ces observations de fait, sensibles, lorsqu'on a la pièce devant les yeux, naissent trois réflexions naturelles, qui détruisent tous les raisonnemens du Sr. *Rousseau*.

Première réflexion. Si cette copie étoit un second *Original*, pour se servir des termes du Sr. *Rousseau*, le Sr. *Saurin* auroit écrit d'abord le cinquième *Couplet* entier, tel qu'il est dans l'exemplaire du Sr. *Malafaire* sans le renvoi, c'est-à-dire, que les quatre premiers *vers* finissant par le mot, *ame double*, seroient suivis de *cinq vers* commençant par les mots, *C'est par lui que s'est égaré*, au lieu qu'il a écrit ce cinquième *Couplet* dans son entier sans rature ni correction, en sorte que les *quatre premiers vers* se trouvent immédiatement suivis de *cinq vers* commençant par les mots, *Son zèle*, & finissant par les mots, *Scélérat hypocrite*; quoique dans l'exemplaire du Sr. *Malafaire*, ces *cinq vers* ne soient écrits

écrits qu'après le renvoi sur le quarré de papier qui est séparé.

Seconde réflexion. Le Sr. Rousseau allégué comme une preuve, que le Sr. Saurin est Auteur des Vers, qu'on y voit qu'il a eu des ménagemens pour lui-même, & qu'il s'étoit même d'abord renfermé dans l'injure d'*hipocrite*: car dans la copie (ce sont les termes du Sr. Rousseau) qui a été trouvée chez lui, après le vers qui finit par le mot d'*hipocrite*, il passoit tout d'un coup à l'article du Sr. Boindin; mais aiant aparement jugé que cela n'étoit pas assez fort, il a éfacé les quatre vers contre Boindin qu'il avoit déjà écrits, & revient sur lui-même dans quatre autres vers, où il traite le Chapitre de son Athéisme, après quoi il rend au Sr. Boindin la place qu'il lui avoit ôtée.

C'est ici que se fait l'application de l'observation qui a été faite, que la première partie de chacun des *Couplets* commence par deux vers, dont l'un a la terminaison masculine, & l'autre féminine; & qu'au contraire la seconde partie de chaque *Couplet* consistant en cinq vers, commence nécessairement par deux vers masculins. Cette nécessité étoit d'autant plus indispensable, que les *Couplets* sont parodiés.

Il s'ensuit de là, par une conséquence infaillible, que les vers qui sont contre le Sr. Boindin, n'ont jamais pu faire dans la composition le commencement d'un *Couplet*, & qu'au contraire ils en font nécessairement la seconde partie; parce qu'ils commencent par deux vers masculins.

Il y a donc de l'absurdité à supposer, comme le fait le Sr. Rousseau, qu'après le mot *hipocrite*, qui dans la copie trouvée chez le Sr. Saurin finit une

stro-

trophe, il ait prétendu passer à l'article du Sr. *Boindin*, puisque cet article auroit commencé par deux vers masculins dont les premiers mots sont, *C'est par lui que s'est égaré.*

Cette absurdité n'a pu sans doute échaper aux lumières d'un Poète aussi habile que le Sr. *Rousseau*; mais il en avoit besoin pour donner une couleur à l'idée chimérique, que *cette copie est un second original.*

Troisième réflexion. On doit considérer dans quelle situation devoit être le Sr. *Saurin*, lorsqu'il a fait cette copie, & celle qu'il a envoyé à Mr. l'*Abbé Bignon*. Il avoit vu, & l'Exemplaire du Sr. *Boindin*, & celui du Sr. *Malafaire*. Il ne faut pas douter qu'il ne les eut lu plusieurs fois; ainsi lorsqu'il copioit sur l'Exemplaire qui étoit devant ses yeux, il copioit en partie de mémoire, pour suivre l'activité ordinaire à un homme qui ne songe qu'à finir promptement sa copie.

Faut-il donc s'étonner que le Sr. *Saurin* ait fait quelque erreur en copiant ces *Couplets*, & qu'il ait ensuite fait des ratures? Mais heureusement ces erreurs sont directement opposées à l'idée de *second original*. Un homme qui auroit composé, seroit-il tombé dans l'erreur d'écrire après un *Couplet* fini, quatre vers qui jamais ne pouvoient faire le commencement d'un autre *Couplet*, comme il a été démontré? C'est cependant *la première erreur.*

La seconde erreur, est d'avoir recopié au haut de la page les cinq vers qui étoient écrits à la fin de la page précédente, commençant par les mots, *C'est par lui que s'est égaré*, & faisant la fin du sixième *Couplet.*

Il est visible que c'est une simple erreur de Copiste, qui passe d'une page à une autre.

Peut-on dire qu'un homme compose, lorsqu'il écrit deux fois de suite, & sans aucun intervalle *cinq vers*, sans y changer un seul mot; & que s'apercevant de son erreur, il barre les *cinq derniers*?

On ne sauroit trop remarquer, que dans toute la copie il n'y a pas un mot de corrigé dans les *vers*, si ce n'est le mot *Nouveau*, qui est de trop dans le *second vers* du premier *Couplet*.

A l'égard de ce mot, il n'est baré qu'avec du craion: ce qui montre qu'il y a eu de l'intervale entre la faute & la correction, puisqu'autrement le Sr. *Saurin* auroit raié ce mot sur le champ avec la même plume & la même encre, comme il a fait les autres ratures.

Il a même expliqué dans son second *Interrogatoire*, de quelle manière le Sr. *Alarie* lui a fait apercevoir & corriger au *Café* la faute du mot, *Nouveau*, qui étoit de trop dans le *second vers*; car cette même copie que l'on voudroit faire passer pour un *second Original*, a été plusieurs jours entre les mains du Sr. *Alarie*.

Il a aussi été observé ci-dessus, que ces *Couplets de Chansons* sont parodiés; & qu'ainsi la mesure de chaque *vers* est déterminée à un certain nombre de syllabes, qui ne peut être augmenté ni diminué.

Le *second vers*, par exemple, dans chaque *Couplet* doit être nécessairement un *vers féminin* de neuf syllabes. Seroit-il possible qu'un homme qui auroit composé, eut écrit le *second vers* d'onze syllabes tel qu'il seroit, en y laissant le mot, *Nou-*

veau? Seroit-il possible qu'il ne se fut pas du moins aperçu aussi-tot de son erreur?

Le Sr. *Saurin* qui ne s'est déjà que trop arrêté à cette discussion sur la copie des *Couplets* trouvés chez lui, se dispensera de suivre le Sr. *Rousseau* dans ses *Dissertations Poétiques*. Il supplie seulement *Messieurs les Juges* de lire avec attention ses *Réponses* sur son *second Interrogatoire* du 23. Octobre. Le Sr. *Rousseau* lui fit faire dès lors les mêmes objections qu'il débite à présent; & il croit y avoir pleinement satisfait dans cet *Interrogatoire*.

Le Sr. *Rousseau* se flate, s'il croit par ses *Dissertations Poétiques* effacer les preuves convaincantes, qui sont au *Procès*, de son complot pour *suborner* & *corrompre Guillaume Arnoult* dans les fausses déclarations, qui sont tout le fondement de son accusation.

On ne peut se dispenser d'observer avant de finir, que le Sr. *Rousseau* ne peut soutenir l'accusation qu'il a formée contre le Sr. *Saurin*, que sur les déclarations de *Guillaume Arnoult* dans ses *Interrogatoires*; tous les autres *Témoins* ne déposent que de ce qu'ils prétendent lui avoir ouï-dire.

Un *Témoin* unique ne peut jamais faire foi en Justice: *Etiam si praeclara Curia honore fulgeat*, l. 9. *Cod. de Testibus*. A plus forte raison un malheureux *Garçon Savetier*, toujours tenté par son indigence. Cela seul suffiroit pour faire rejeter le témoignage de *Guillaume Arnoult*; mais le Sr. *Saurin* a encore l'avantage, que ce *Garçon Savetier* demeure d'accord, que *Milet* lui a offert de l'argent pour l'engager à déposer, & qu'il est évident par ce qui a été observé, tiré des *Interrogatoires* & des *Confrontations*, que ce
Mal-

Malheureux a succombé à la tentation , & s'est laissé gagner & corrompre.

Ce considéré , MESSIEURS , il vous plaife donner Acte au Suppliant , de ce que pour défenses par aténuation contre l'acufation formée contre lui par le Sr. *Rousseau* , il emploie le contenu en la présente REQUÊTE , lui permettre de produire l'Ecroue de *Jacques Fleury* , & *Marie Bidaut* sa femme , & l'Arrêt par défaut obtenu par le dit *Rousseau* le 24. Mai dernier sur le désistement du Sr. *De la Faye* , aux inductions qui en ont été ci-dessus tirées ; renvoyer le Suppliant quite & absous de la dite acufation ; ordonner que son Ecroue sera raïé & bifé ; condamner dès à présent le dit *Rousseau* en dix mille livres de réparations , dommages & interêts , & en tous les dépens : & pour parvenir à une plus ample réparation , lui permettre d'informer de la subornation du dit *Guillaume Arnoult* , *Savetier* , & des autres faits expliqués par la présente REQUÊTE ; & vous ferez bien.

S A V I N , Procureur.

Jugé le 12.
Decembre 1710.





F A C T U M,
O U
M E M O I R E
P O U R L E
S^R. S A U R I N,
P E N S I O N A I R E G E O M E T R E
D E L' A C A D E M I E R O I A L E
D E S S C I E N C E S,
C O N T R E L E
S^R. R O U S S E A U.

IL vient de paroître pour ma défense un *Mémoire* en forme de *Requête*. On s'y est renfermé dans la discussion des charges qui sont au *Procès*, & dans l'exposition des moïens qui pouvoient établir mon innocence auprès des Juges.

Je dois au Public quelque chose de plus. Que n'exige point de moi l'honneur qu'il m'a fait, de se déclarer en ma faveur? Son suffrage, qui a été, & qui est encore aujourd'hui toute ma consolation & toute ma force, l'intéresse dans ma propre
justifi-

justification, & me la rend par là plus chère à moi-même. Quelle gloire pour un Acusé, d'avoir à justifier avec son innocence la voix du Public ? Il faut mériter cette gloire par une justification si pleine & si entière, que mes Ennemis soient confondus, & sur l'indigne acufation qui m'est intentée, & sur les bruits calomnieux qu'ils répandent contre mon honneur, pour rendre l'acufation moins odieuse.

Jamais acufation ne le fut davantage. Cruellement outragé dans les *Chansons* qui en font le sujet, je me vois poursuivi par l'Auteur même de ces infames *Chansons*, & exposé par ses noirs artifices à porter la peine des propres outrages qu'il m'a faits. Qui auroit jamais prévu, que j'eusse à me justifier du crime de m'être traité moi-même dans des Vers d'*Ame fausse & double*, de *Cœur perfide*, de *Scélérat hypocrite*, *sans Religion*, *sans Dieu*, *Coupable de ces infamies*, qui ont attiré le feu du Ciel ? Telle est cependant la triste & douloureuse nécessité où me réduit ici la Calomnie. Mais portons notre vue plus haut, & soumettons-nous à cette mortification comme à une épreuve que la Providence nous envoie. Je vais faire un effort sur moi-même, & suspendre, autant qu'il me sera possible, tous les mouvemens d'indignation qui s'excitent dans mon cœur, profondément blessé.

Je diviserai ce *Mémoire* en deux Parties. Dans la *première* je me propose de faire d'abord l'Histoire des *Couplets anciens & nouveaux*, & de la conduire jusqu'au jour de mon emprisonnement. Cette Histoire sera suivie du portrait, de l'esprit & du cœur du Sr. *Rousseau*, apuié par des faits. A ce portrait je joindrai le mien, tiré de même de faits

constans : c'est en cet endroit que je ferai obligé de décrire une partie de ma vie , pour me justifier de toutes les autres calomnies que le Sr. *Rousseau* , & ce qu'il y a de plus vil entre ses Partisans , sément en tous lieux contre moi. De l'Histoire même des *Couplets* , & de l'oposition de nos caractères , je tirerai une démonstration de mon innocence , peut-être aussi forte qu'une démonstration géométrique , & qui fera retomber l'accusation sur l'Acusateur même , sur qui elle étoit déjà tombée avec tant de justice.

Dans la *seconde Partie* j'entrerais dans l'examen du *Procès* même , & par une exacte discussion des Pièces , j'établirai encore mon innocence. On y verra l'ouvrage d'un noir Complot formé contre moi par le Sr. *Rousseau* , qui a mis en usage la plus infamé *Subornation* pour me perdre.

Je ne donne pas ici cette *seconde Partie* ; je prie très-humblement le Public de trouver bon , que je la lui fasse attendre quelques jours , pour y pouvoir ajouter des choses qui répandront une nouvelle lumière sur mon innocence ; mais qui demandent encore quelque délai. Je me flate qu'on sera d'autant plus disposé à m'accorder cette grâce , que *ma Requête* , si je ne me trompe , ne laisse guère de *seconde Partie* à désirer.

P R E M I E R E P A R T I E .

L'Histoire des *Couplets* , par où je vais commencer , suffiroit seule pour me justifier aux dépens de mon Acusateur. Je la reprendrai dès son origine ; je n'omettrai aucuns des faits qui y ont rapport , parce qu'il n'y en a pas un qui ne désigne l'Auteur ;

&

& que, pris tous ensemble, s'ils n'établissent pas une preuve juridique, ils emportent du moins une conviction morale.

J'en rapporterai les circonstances avec d'autant plus de fidélité, qu'elles sont toutes importantes, & je consens que mon absolution dépende du moindre des faits que j'avancerai sans preuves.

Il y a neuf ou dix ans que le Sr. *Rousseau* donna au Public sa Comédie du *Capricieux*. Il venoit alors au *Café* de la *Veuve Laurent*; il y étoit lié avec tout le monde, & avec moi-même; & il ne sauroit dater cette inimitié tant aléguée pour nous rendre suspects, que d'après les *premières Chançons*, dont il fut généralement soupçonné l'Auteur.

La Comédie du Sr. *Rousseau* fut fislée. Ses Amis du *Café* soucrivirent au jugement du Public: je fus peut-être celui de tous, qui portai de sa Comédie le jugement le plus avantageux, & il n'eut point en cette occasion de plus zélé Partisan. Il s'indigna cependant de n'avoir pu plaire à tout le monde, & il songea aparemment dès-lors à se venger de la sincérité de ses Amis.

Quelque tems après, dans la nouveauté de l'Opéra d'*Hésione*, le Sr. *Rousseau* vint au *Café*; il dit à Mr. de la *Motte*, croiant n'être entendu d'aucun autre, le *Couplet* contre Mrs. *Colasse*, *Campra*, *Bérin*, & *Pécourt*. Il pria Mr. de la *Motte* de le dire, & de l'attribuer à Mr. l'*Abbé Pic*, contre qui le Sr. *Rousseau* avoit déjà fait une * *Satire*. Mr. de la *Motte* lui déclara, que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de ne le pas nommer lui-même; &

V 4

réci-

* Elle est intitulée LA PICADE. On la trouvera dans les Oeuvres du Sr. Rousseau, tome I. pag. 232.

récitant le *Couplet* à quelqu'un , après que le Sr. *Rousseau* fut parti, Mr. de *Maunoir*, qui étoit présent, dit, *Nous ne vous en demandons point l'Auteur ; Rousseau vous l'a dit trop haut, & il m'a mis du secret sans le vouloir.* Ce *Couplet* étoit sur un air de l'Opéra d'*Hésione*, & c'est le premier de près de cent *Couplets* que le Sr. *Rousseau* a faits depuis sur le même air.

Sur ce premier *Couplet*, le Sr. *Rousseau* a comme ébauché la conduite monstrueuse qu'il tient aujourd'hui sur les autres. Il prévint par des embrassemens le Sr. *Pécourt*, au Cul de Sac de l'Opéra, & il lui tint ce discours : *Il paroît dans le monde une Chanson contre vous, que des gens malins m'attribuent ; mais je vous ai trop d'obligation, & vous avez trop de raison de me compter entre vos amis ; vous ne me croirez jamais ni assez ingrat, ni assez fou pour vous avoir joué un pareil tour.* Il joignit les fermens aux embrassades ; & bon Comédien qu'il est, il se donna un air d'innocence qui convainquit peut-être le Sr. *Pécourt*. Voilà la scélérate hypocrisie ajoutée à la calomnie qu'il avoit voulu jeter d'abord sur Mr. l'*Abbé Pic*. On verra par la suite de cette Histoire, combien le Sr. *Rousseau* s'est perfectionné dans ce malheureux art.

Qu'on remarque présentement ces circonstances ; le *Couplet* fait par le Sr. *Rousseau*, attribué par lui-même à un homme qu'il avoit outragé ; nié avec serment à celui que le *Couplet* offense ; les raisons d'extravagance & d'ingratitude employées pour s'en justifier ; & enfin le *Couplet* avoué dans la suite par le Sr. *Rousseau* lui-même. Tout est pareil dans l'affaire d'aujourd'hui, & je ne désespérerois pas que l'aveu du Sr. *Rousseau*, ne consommât la ressem-

resemblance , s'il n'y avoit pas de châtiment à craindre.

Peu de jours après l'aventure de ce *Couplet* , on en jetta sous les Tables du *Café cinq* ou *six autres* ; ils n'ataquoient encore que le ridicule ; tout le monde en rit , hors les intéressés , qui n'hésitèrent pas un moment sur l'Auteur. *C'est Rousseau , c'est ce mauvais cœur ; je lui citois Hérodote avant hier* , disoit l'un ; *Je n'ai dit cette circonstance qu'à lui* , disoit l'autre : ce ne fut qu'une voix.

Le Sr. *Rousseau* vint au *Café* le lendemain , ou le jour suivant. A sa présence les murmures s'élevèrent ; il n'entendoit autour de lui que menaces & qu'injures ; il tira Mr. *de la Motte* à part , le plus loin qu'il put , de cette importune conversation , & il lui récita à propos de rien des *Vers* , qu'il ne faisoit que bégaiier ; distrait sans doute par tout ce qui parvenoit à lui des soupçons & de la colère des autres. Mr. *de la Motte* m'a assuré , sans en rien conclure , que pendant le récit des *Vers* , la main du Sr. *Rousseau* trembloit dans la sienne , & que tout son corps étoit dans un mouvement convulsif : je ne prétens pas moi-même faire valoir cette circonstance plus qu'elle ne vaut.

On jetta bien-tot après dans le *Café* de *nouveaux Couplets* plus aigres que les premiers. Plus le Sr. *Rousseau* ofensoit , plus il haïssoit. Je ne sai si ce fut dans ceux-là , ou dans les premiers ; mais ce fut sûrement dans les uns ou dans les autres , toujours écrits de la même main , que se trouva le *Couplet* contre le *Café* en général , & en particulier , contre Mrs. *Dionis* , *Maumenet* & *Raguenet* , dont le Sr. *Rousseau* a avoué depuis à plusieurs personnes la dernière partie , en niant constamment la

première, quoique dans le tems il l'eut dite comme de lui à Mr. *Périnet*. On voit toujours le caractère du Sr. *Rousseau* : il ne peut s'empêcher de faire des Satires, & il les nie, ou les avoue selon les personnes & les occasions.

Le trouble croissoit : le Sr. *Rousseau* ne venoit plus au *Café*. Il y vint pourtant extraordinairement un matin : il étoit déjà tard, & il n'y trouva plus que Mr. *de la Motte*, Mr. *Malafaire* & moi. Il se plaignit des idées injurieuses qu'on avoit de lui. Je lui dis alors, & même avec un reste d'amitié, qu'il ne devoit pas trouver si étrange qu'il tombât quelques soupçons sur lui, que l'*Auteur des Couplets* marquoit beaucoup d'esprit & beaucoup de malice ; qu'on ne le soupçonnoit que par le talent, & que sur le mauvais cœur, on s'arrêtoit. Il lacha quelque injure contre ceux-mêmes qui le soupçonnoient par le premier endroit. Je l'arrêtai, en lui avouant, que j'étois moi-même de ceux-là ; & ses premières aigreurs auroient eu peut-être de plus grandes suites, si l'on ne nous eut séparés, & si Me. *Laurent* n'eut prié le Sr. *Rousseau* de ne revenir plus désormais chez elle ; & de là vint bien-tot après un *Complet* des plus infames contre Me. *Laurent*.

Voilà la dernière conversation que j'ai eue avec le Sr. *Rousseau* : sans doute elle déterminâ sa haine, qui ne fit que croître depuis, & qui méditant sans relâche les moyens de me perdre, les a préparés par des calomnies atroces, qu'il a répandues assidument contre moi dans toutes les maisons, où son caractère d'esprit lui donoit accès.

Depuis la défense de Me. *Laurent*, le Sr. *Rousseau* ne vint plus au *Café*, & l'on ne jetta plus
aussi

aussi des *Couplets* sous les Tables ; mais on en adressa à Me. *Laurent* par la Poste de Versailles , où le Sr. *Rousseau* étoit alors employé. Les conséquences de tous ces faits se tirent d'elles-mêmes , & mon Acusateur n'auroit d'autre ressource que de les nier , s'ils n'étoient pas aussi aisés à prouver qu'ils sont vrais.

Ce fut à-peu-près dans ce même tems que le Sr. *Rousseau* prit le parti d'aler se justifier lui-même chez les plus ofensés ; conduite déjà essayée à l'égard du Sr. *Pécourt*.

Il alla dans la même matinée chez Mrs. *de Villiers* , *de Grimarest* , & *Boindin*. Il pleura chez Mr. *de Villiers* ; il y protesta de son innocence , & ce faux Pathétique ébranla un peu les soupçons de Mr. *de Villiers*. Il ne trouva chez Mr. *de Grimarest* que Me. *sa femme* , & il n'en sortit que plus piqué du froid accueil qu'elle lui fit. Chez Mr. *Boindin* , les protestations du Sr. *Rousseau* n'eurent pas plus d'effet. Mr. *Boindin* lui dit , que soupçonné avec autant de fondement , qu'il l'étoit , il n'y avoit d'autre justification pour lui , que de découvrir l'Auteur des Vers , & quitta le Sr. *Rousseau* avec cette réponse.

Tout cela s'étoit fait à midi , & sur les deux ou trois heures , on jeta sous la porte de la Pension , où logeoit Mr. *de la Motte* , un paquet cacheté , où il se trouva douze *Couplets* contre tous ceux qui devoient s'assembler le soir chez Mr. *de Villiers*.

Mr. *de la Motte* apporta les nouveaux *Couplets* à la Compagnie ; l'Auteur nous y menaçoit d'un redoublement de rage sur les nouveaux outrages qu'on lui faisoit , & il se déclaroit enfin notre Persécuteur infatigable.

C'est Rousseau ; j'en tiens la démonstration, s'écria Mr. *Otrost*, à un des *Vers des Couplets* : ce qu'il dit là, est vrai : mais je ne l'ai jamais confié qu'à lui, & d'ailleurs il m'a assuré, il n'y a pas deux mois, qu'il ne mourroit point, qu'il n'eut fait les deux Ouvrages, *l'un contre la Cour*, & *l'autre contre le Café*, aux quels il donnoit des titres, que la modestie ne permet pas de nommer. Ainsi de jour en jour les soupçons devenoient une évidence parfaite.

Enfin les *Couplets* toujours jettés dans le *Café*, tant que le Sr. *Rousseau* y vint, adressés par la Poste, ou jettés sous les Portes, dès qu'il cessa d'y venir, parvinrent jusqu'au nombre de *soixante & douze* ou *soixante & treize*. Ils furent la plupart déposés chez le *Commissaire*. L'Auteur alors suspendit son travail ; & les discours, aussi bien que les mesures, qu'on devoit prendre sur les *Couplets*, cessèrent avec les *Couplets* mêmes.

Pendant cette trêve, Mr. *de la Motte*, (je lui dois cette justice,) m'a remis vingt fois sur ce sujet, & me touchant moi-même sur le malheur du Sr. *Rousseau*, d'être soupçonné aussi généralement & aussi violemment des *Couplets*, si malgré les apparences il n'en étoit pas l'*Auteur*, nous rapellions, nous examinions toutes les circonstances de cette aventure, avec autant d'exactitude & de discussion, que s'il s'étoit agi de justifier notre frère ; mais il faut avouer aussi, que nous n'avons jamais pu réussir à détourner nos soupçons sur un autre.

Le tems arriva que Mr. *de la Motte* donna ses *Odes* au Public : il parut aussi-tot un *Epigramme* du Sr. *Rousseau* contre lui ; & de plus, il eut l'audace

dace de finir une *Ode*, qu'il adressa à MONSIEUR LE DUC DE BOURGOGNE, par une Critique à contre-tems des *Odes* de Mr. de la Motte.

Mr. de la Motte mortifié, d'avoir un Ennemi si obstiné, & qui n'avoit d'autre raison de le haïr, que de l'avoir ofensé, fit une * *Ode* sur le *Mérite personnel*, qu'il adressa à Mr. Rousseau, où il fait voir, que la naissance, quelque basse qu'elle soit, ne nous avilit jamais aux yeux des gens sensés; que la vertu est la noblesse essentielle, & qu'un Poëte, qui fait un bon usage de ses talens, est d'autant plus estimable, qu'il a eu à vaincre l'obstacle de la naissance & de l'éducation. Il ne la donna pourtant point, de peur de chagriner le Sr. Rousseau; & c'est la mémoire de quelques-uns qui la lui entendirent réciter, qui a trahi sa discrétion.

Mr. de la Motte aiant été quelque-tems après chez Mr. Despréaux, il se plaignit à lui du procédé du Sr. Rousseau. Il lui marqua combien cette inimitié lui pesoit, & que n'aïant ni haine, ni injure à rendre, l'archarnement du Sr. Rousseau contre lui aloit empoisonner toute sa vie.

Le Sr. Rousseau arriva dans le moment chez Mr. Despréaux. Mr. de la Motte se plaignit à lui-même; il lui dit, qu'il se trouvoit bien malheureux d'avoir un Ennemi si opiniâtre, & qu'il ne s'étoit point attiré. L'émotion de Mr. de la Motte gagna le Sr. Rousseau: l'atendrissement fut réciproque, & à la vue de Mr. Despréaux, qui les exhorta à se réunir, tout fut oublié dans un embrassement.

V 7.

Au

* Elle est ci-dessus, pag. 231.

Au sortir de chez Mr. *Despréaux*, le Sr. *Roussseau* pria Mr. *de la Motte* de le réconcilier avec tous ses Amis, & sur tout avec moi : il s'offrit à tout faire pour me regagner, jusqu'à venir m'en prier lui-même, s'il le falloit. Mr. *de la Motte* promit de n'y rien épargner, & il vint sur le champ me raconter sa réconciliation, se félicitant d'être délivré d'un fardeau qui le surchargeoit depuis longtems ; il me pressa d'en faire de même. Je lui répondis naïvement, & c'est ce que je pense encore, que je ne trouvois rien à redire à ce qu'il avoit fait, qu'il avoit cédé à son tempérament, & que son intérêt même le demandoit ; que pour moi, j'étois disposé à ne nuire jamais au Sr. *Roussseau*, quelque occasion que j'en eusse ; que s'il me faisoit voir qu'il n'étoit pas l'*Auteur des Couplets*, j'irois chez lui moi-même lui faire toutes les réparations imaginables, & lui demander pardon de mon erreur ; mais que tant que j'aurois contre lui un soupçon aussi violent & aussi-bien fondé que le mien, la raison & la conscience me défendoient de renouer aucun commerce avec un homme aussi dangereux.

Me permettra-t-on de m'arrêter un moment sur cet empressement du Sr. *Roussseau* à se remettre bien avec moi ? Pendant cinq années écoulées, depuis l'origine des *premières Chansons*, jusqu'à lors, il n'avoit cessé de répandre contre ma réputation les mêmes calomnies qu'il répand encore aujourd'hui : les croioit-il des vérités, ces calomnies ? quelle indignité à lui, de rechercher l'amitié d'un homme sans probité & sans honneur ? Les croioit-il en effet des calomnies ? où étoit l'honneur & la probité du Sr. *Roussseau*, de

calomnier avec cet acharnement un homme de bien, dont il jugeoit l'amitié digne d'être recherchée ?

Tel est son caractère, toujours prêt à embrasser tendrement ceux-même dont il voudroit avoir percé le sein; il me hait, il me difame, & il me recherche! Tel est mon caractère, peu conforme aux manières du siècle, & je m'en glorifie; jamais de retour pour les perfides: je repousse le *Sr. Rousseau*, lorsqu'il revient à moi; mais sans haine, & sans désir de vengeance. J'ateste tous ses Amis, tous ses Protecteurs, sur l'idée qu'il leur a donnée de moi. Je ne veux point d'autre Témoins de l'animosité avec laquelle il a toujours déchiré ma réputation: & au contraire, je le défie de me marquer une seule Maison, où il me soit jamais venu dans l'esprit de le détruire; de me nommer une seule Personne auprès de qui j'aie voulu traverser par des médisances ses desseins & sa fortune.

Mr. de la Motte s'est toujours loué depuis sa réconciliation du procédé du *Sr. Rousseau*. Il s'est déclaré son Ami, & sur la foi de sa propre sincérité, il comptoit sur celle de son Ennemi couvert, dont la haine s'est toujours aigrie contre moi par l'opiniâtreté de mes soupçons.

On fut tranquile jusqu'au tems de la réception de *Mr. de la Motte* à l'Académie Française: se trouvant alors deux places vacantes, *Mr. Rousseau* désira avec ardeur de partager la gloire de *Mr. de la Motte*, & d'être reçu avec lui.

Comme ses démarches étoient publiques, on parla au *Café* de ses prétentions, comme on y parle indifféremment de toutes choses. Tout le monde

monde jugea, qu'il auroit mérité cet honneur par ses talens, s'il ne s'en étoit rendu indigne par l'usage qu'il en avoit fait. La plupart ne comprennoient pas, que *Messieurs de l'Académie Française*, à qui la probité est encore plus précieuse, que l'esprit, voulussent admettre parmi eux un homme, dont la réputation n'étoit fondée que sur des *Satires* & des *Épigrammes* plus détestables par la matière, qu'estimables par le tour & le génie des *Vers*. Il est vrai, disoit-on, qu'il a traduit quelques *Pseaumes*, peut-être assez noblement, mais c'est un nouveau crime pour lui, que ces mêmes *Pseaumes* précédés & interrompus, suivis par tant d'Ouvrages infames & impies, qu'un honnête-homme ne sauroit lire sans répugnance, ni un Chrétien sans horreur.

Tous ces discours revenoient sans doute au Sr. *Rousseau*, qui n'en étant pas le Témoin lui-même, les attribuoit au hazard à ceux qu'il s'imaginait le haïr.

Il courut alors une * *Chanson* dans la manière de celles du *Pont-Neuf*, faite long-tems auparavant, où l'on sentoit une allusion suivie à la naissance, aux mœurs, & aux Ouvrages du Sr. *Rousseau*. Il parut encore pour surcroît une prétendue *Centurie de Nostradamus*, qui menaçoit l'*Académie Française* d'avilissement, si le Sr. *Rousseau* y entroit. Joignez à tout cela la place manquée. Voilà le fondement de sa nouvelle fureur contre le *Café de la Veuve Laurent*.

En éfet, quelques jours après la réception de Mr. de la *Motte*; on porta le paquet des nouveaux *Complets* en question chez Mr. *Boindin*, & l'on

en

* Elle est ci-dessus, pag. 223.

en jetta un pareil sur l'escalier de Mr. *Malafaire*. Ils les tinrent secrets trois ou quatre jours : & pendant cet intervalle , voici ce qui se passa chez Mr. *le Comte de Verdun*. Je ne fais point d'excuse à tous les honnêtes gens que je cite ; c'est une obligation , & ce doit être même un plaisir pour eux de contribuer à la justification de l'innocence.

Monfieur *le Comte de Verdun* donnoit à diner à Messieurs de *Fontenelle* , *Hainault* , *la Motte* , *Rouffseau* , & quelqu'autres. Le Sr. *Rouffseau* , à son ordinaire , divertissoit les présens aux dépens des absens ; il faisoit trophée de ses *Satires* , & Mr. *de la Motte* aiant dit en riant , *Voilà un homme né pour faire trembler le genre humain ! N'alez point faire courir ces bruits-là* , reprit le Sr. *Rouffseau* ; *on n'en dit déjà que trop*.

Mr. *de la Motte* sortit avant la fin du repas pour se rendre à l'*Académie* ; & le Sr. *Rouffseau* récita aux autres en son absence , une *Epitre à Marot* , semée de plusieurs traits de Satire. On lui conseilla de retrancher ces endroits , & à cette occasion de se racommoder , s'il étoit possible , avec Mr. *Boindin* & avec moi. C'est alors qu'il laissa éclater toute sa haine ; il parut aussi envenimé contre nous , que si nous lui avions fait les outrages que nous avons reçus de lui.

Les *Chansons* étoient encore secrètes ; mais je ne sai quelles circonstances engagèrent Mr. *Boindin* , & Mr. *Malafaire* à s'avoüer l'un à l'autre , qu'ils avoient reçu un paquet des *Vers en question*.

Mr. *Boindin* vouloit qu'on n'en parlât à personne ; mais Mr. *Malafaire* fut d'avis d'en parler à
Mr.

Mr. de la Motte, de peur que s'il recevoit un pareil paquet, il n'y fit pas tant de façons. Il crut aussi qu'ils ne m'en devoient pas faire un mystère. Et enfin Mr. Boindin, Mr. Malafaire & moi, nous allâmes avec Mr. de Rouvroy, qui nous suivoit sans rien favoir, chez Mr. de la Motte.

On y lut les *Vers*, que ces Mrs. jugèrent tous de la même main & du même stile que les *anciens*. J'hésitai d'abord, frappé de l'infamie qui y régne; mais enfin m'étant rendu à leur jugement, mon avis fut le même qu'avoit été, & qu'étoit encore celui de Mr. Boindin, de les brûler, de n'en parler à qui que ce soit, & de ne point amuser le Public à nos dépens; ajoutant qu'il arriveroit de deux choses l'une; ou que l'Auteur s'en tiendroit là, & en ce cas nous serions en repos, de même que s'il n'y avoit point eu de *Couplets*; ou qu'il chercheroit à distribuer de nouvelles copies; & qu'à force d'y revenir, il nous donneroit peut-être lieu de le découvrir.

Mr. de la Motte pensa autrement: il dit que l'intérêt que nous avons à découvrir, s'il étoit possible, un Ennemi opiniâtre, dont la haine depuis dix ans n'avoit pu se rallentir, demandoit que nous fissions voir les *Couplets* aux personnes outragées. Que puisque nous convenions, qu'on ne devoit rien négliger pour en connoître l'Auteur, il falloit intéresser le plus d'yeux que nous pourrions à veiller à la vérité; qu'il falloit au moins le dire à Mr. de la Faye le Cadet, qui voioit tous les jours le Sr. Rousseau, & qui par la facilité de suivre, & d'étudier sa conduite, étoit plus à portée que nous de découvrir la vérité.

Mr. de la Motte ajoutoit, qu'il avoit un intérêt par-

particulier de raisonner ainsi. Ami déclaré qu'il étoit du Sr. *Rousseau*, il eut voulu savoir à quoi s'en tenir avec lui, & n'être pas exposé à la perfidie déguisée sous le nom de l'amitié.

Malgré ces raisons de Mr. *de la Motte*, je m'obstinai dans mon avis; & apuié de Mr. *Boindin*, qui étoit du même sentiment, j'obtins enfin que les *Couplets* seroient supprimés, & qu'on n'en parleroit à personne. Mais le lendemain Mr. *de la Faye le Cadet*, étant assis dans le *Café* auprès de Mr. *de la Motte*; Mr. *de la Motte* eut la foiblesse (il me permettra de le dire,) de lui révéler l'envoi des *Couplets*. Il voulut les voir: tous les intéressés les furent bien-tot, & avec eux tout le *Café*. Le soupçon fut prompt, invariable, & unanime; on a vu les suites de ce soupçon violent que chacun apelloit *certitude*.

Un des ofensés, respectable par son emploi, & par sa valeur, n'a pu résister à son ressentiment. Ce ressentiment a deshonoré dans le monde le Sr. *Rousseau*, qui pressé par le témoignage de sa conscience, & par la crainte que d'autres infamies, dont il est notoirement l'Auteur, ne servissent à le convaincre de celle-ci, a mis lui-même le sceau à son deshonneur par un *désistement* pur & simple; & s'est ainsi déclaré de sa propre main indigne de toute réparation.

C'est par cette honteuse voie, que n'ayant plus de partie, il est enfin parvenu à obtenir un *Arrêt de décharge*, *Arrêt par défaut*, *Arrêt sans dépens*, sans *dommages & intérêts*; *Arrêt* enfin *surpris* avec des circonstances qui ne sont propres qu'à justifier, & à confirmer celui que le Public avoit déjà rendu contre lui.

Défes-

Désespéré de se voir chargé, malgré son *Arrêt de décharge*, de toute l'ignominie qu'il méritoit, il a mis en usage tous ses artifices pour détourner sur ceux-même qu'il déchire dans ses *Chansons*, la honte de son crime, & l'horreur du Public. Sa haine, qui me rend présent à son esprit, lui a fait voir plus de facilité à me perdre qu'un autre : étranger dans Paris, sans biens, obscur, aimant l'obscurité; plus occupé de mon travail & de mes études, que du soin de me faire des Amis & des Protecteurs, ci-devant Ministre, que de raisons à qui me hait violemment, pour me choisir. Ajoutez à cela les nouvelles facilités ofertes à sa haine par le hazard d'un jeune *Garçon Savetier*, travaillant vis-à-vis de mes fenêtres, & faisant mes commissions, propre à être *suborné*; & d'un Exempt, nommé *Milet*, demeurant à quelques pas de là, dévoué au Sr. *Rouffean*, & plus propre encore à être *Suborneur*.

Toutes ces considérations l'ont déterminé à fixer sur moi les idées du dessein plein de trahison qu'il méditoit.

Milet est un Exempt, employé principalement à la découverte des mauvais lieux. Cet emploi lui donnant tout pouvoir sur les femmes de mauvaise vie, il n'a pas eu de peine à faire entrer dans le Complot du Sr. *Rouffean*, une de ces femmes publiques, que la prostitution poussée aux dernières infamies, rend capable de toute sorte de crimes. Celle dont il s'est servi, connue pour ce qu'elle est par Mr. le *Lieutenant Criminel* lui même, s'appelle *Marie Bidaut*: cette femme, un misérable Valet d'Archer, nommé *Fleury*, son mari prétendu, tous deux dans les liens de la Justice
pour

pour vol avec éfraction; leur *Servante*, & un certain *Limoufin* Huissier, interdit par Arrêt, *Mouche* de *Milet*, & à ses gages, font les quatre Témoins qui déposent dans l'*Information* ce qu'ils ont oïi, & fait dire au *Garçon Savetier*.

La *Bidaut*, principale Actrice dans cette intrigue, sous la direction de *Milet*, Protecteur de son infame commerce, a d'abord attiré chez elle le *jeune Savetier*, sous prétexte de lui donner de l'ouvrage; & faisant servir à son dessein toute sorte de débauche; elle est aisément venue à bout de le corrompre, & d'achever la subornation que *Milet* avoit commencée de la manière que je vais le raconter; car les pratiques de cet Exempt entrent dans la suite de l'Histoire que je fais.

Il y a environ cinq mois que le *Garçon Savetier* me vint trouver, & me dit que *Milet* l'avoit envoyé querir; qu'il lui avoit fait des questions, & qu'il ne savoit pourquoi. Que d'abord il lui avoit demandé, si ce n'étoit pas lui qui faisoit mes commissions? A quoi, *lui Savetier*, avoit répondu qu'oui. Qu'il lui avoit demandé en suite, si vers le mois de Février je ne lui avois pas donné un Paquet à remettre à un *Décrotteur* pour le porter à Mr. *Boindin* au *Café* de la *Veuve Laurent*? Qu'à cela il avoit répondu, qu'il ne savoit ce que c'étoit, & qu'il ne se souvenoit pas d'avoir jamais donné de Paquet de moi à aucun *Décrotteur*. Que sur cette réponse, l'Exempt après avoir insisté quelque tems, avoit ajouté: *Tant pis; je voudrois que ce fut toi, qui eut porté ce Paquet; si c'étoit toi, je te donnerois tout ce que tu voudrois*, & qu'il avoit répété plusieurs fois la même chose. C'est tout ce qui me fut rapporté alors par le *Savetier*;
dont

dont je méprisai l'avis comme un discours frivole.

Après cette première tentative, *Milet* aiant encore fait venir le *Savetier* chez lui deux différentes fois, & en différents jours, se déclara ouvertement & le pressa beaucoup. Il commença par lui dire, qu'il savoit qu'il avoit porté le Paquet dont il s'agit, & qu'il étoit bien sot de ne vouloir pas gagner de l'argent. Il lui offrit plusieurs fois de lui en donner autant qu'il voudroit, ajoutant qu'il n'avoit qu'à parler. Mais le *Garçon* répondant toujours, qu'il ne pouvoit pas dire une chose fausse; l'Exempt prit un ton menaçant, & lui répéta plusieurs fois, *Prends garde à toi, je m'en vais te faire mettre en Prison; je sais que tu es un Fripon**; je te ferai mettre dans un cul de basse-fosse. A ces menaces il joignit encore les offres de lui donner de l'argent; après quoi la femme de l'Exempt continua de le solliciter.

Le même jour que le *Savetier* me raporta ce qui s'étoit passé la dernière fois entre *Milet* & lui, je le racontai en plaisantant à plusieurs de mes Amis au sortir du *Café de la Veuve Laurent*. Quelques-uns, entr'autres *Mr. Gaulard*, Procureur de la Chambre des Comptes, & *Mr. de la Motte* prirent la chose sérieusement, & étoient d'avis d'agir contre *Milet*; mais très-éloigné de croire que cela put avoir des suites, je continuai à plaisanter, & je demeurai en repos.

A

* Cette menace pouvoit d'autant plus l'intimider, qu'en éfet il étoit coupable de vol, & de plusieurs autres friponneries.

A quelque tems de là rentrant le soir chez moi, le *Garçon Savetier* m'aborda, & me dit qu'il avoit été régalé au Cabaret par un Archer du même Exempt; qu'ils avoient fait un écot de vingt-sept ou vingt-huit sols; qu'en buvant, cet Archer avoit voulu l'engager à déposer contre moi sur le Paquet en question; qu'il lui avoit répété plusieurs fois, *qu'il étoit bien fou de refuser l'argent de Mr. Milet, qui à la moindre chose qui lui arriveroit, le feroit mettre en prison.* Qu'à ce discours, lui, tenant un verre de vin à la main, répondit à l'Archer, *Je veux que ce vin me serve de poison, si je sai rien de ce que Mr. Milet veut me faire dire: je ne veux pas dire une chose fausse pour de l'argent.* Qu'à l'instant l'Archer avoit tiré de sa poche *trois écus neufs*, & les avoit mis sur la table devant lui *Savetier*, en disant, *Tien, je te donne ces trois écus, si tu le dis, & je te promets que Mr. Milet t'en donnera bien davantage, & tant que tu voudras.*

Cette persévérance de *Milet* à vouloir *suborner* ce *Garçon*, très-facile d'ailleurs à être *suborné*, me fit enfin quelque peine; & aiant rencontré par hazard dans le même tems un Procureur de ma connoissance, nommé *Coulon*, homme d'honneur & de probité, je lui appris toutes ces menées. Il hésita quelques momens entre le parti de *demeurer en repos*, & celui de *rendre plainte devant un Commissaire*; & puis aiant un peu révé: *Mais, me dit-il, vous avez des Amis si considérables & si éclairés, Mr. l'ARBE' BIGNON, Mr. l'Avocat Général DE FLEURY; voyez les, ils vous diront bien mieux que moi ce que vous devez faire.*

Je suivis cet avis, & dès le lendemain j'eus l'honneur d'en parler à *Mr. l'Avocat Général*. Ce fut

fut devant ce *sage Magistrat*, & en présence de Mr. l'*Abbé Caillard*, & de Me. *Chardon*, sa sœur, si distinguée par sa piété & par ses lumières, que le *Garçon Savetier*, que j'avois mené avec moi, raporta ce qu'on avoit fait pour le corrompre. Sur ce récit, je demandai quelles mesures il y avoit à prendre contre de telles pratiques, & s'il ne seroit pas à-propos que je rendisse plainte devant un *Commissaire*? Mr. l'*Avocat Général* ne fut pas de cet avis; il me conseilla de mépriser tout cela, en me disant que ces mauvaises démarches ne pouvoient tourner qu'à la confusion de ceux qui les faisoient.

Ce conseil étoit sage, quelque événement qui l'ait suivi; je m'y tins sans balancer, & ne songeai plus à prendre aucune précaution: mais dans le tems que j'étois le plus tranquille, on travailloit avec le plus de vivacité à ma perte. D'un côté cette femme prostituée, dont j'ai parlé, employée par *Milet*, & animée par la promesse de deux cent livres pour elle, & d'un emploi pour son mari, n'oublioit rien pour achever de corrompre le jeune *Savetier*; & de l'autre le Sr. *Roufféau* redoublait ses efforts à la Cour pour m'y détruire par toutes sortes de calomnies, & pour s'ouvrir par le crédit de ses Protecteurs une voie sûre à m'acabler tout d'un coup. Enfin, la *subornation* étant au point où il la souhaitoit, il surprend un ordre favorable à son pernicieux dessein.

C'est par ces menées sourdes & pleines de perfidie, qu'à la *Requête* de Mr. le *Procureur du Roi*, & sur la simple déclaration d'un misérable *Garçon Savetier*, manifestement *suborné*, je me suis vu décrété de prise de corps le 24. de Septembre, & en-

enlevé avec éclat dans mon Cabinet , où l'on mit le scellé sur mes Papiers , ce qui est sans exemple en pareil cas ; mais qui dans le projet de mon Ennemi étoit un point essentiel , & le principal fondement du succès qu'il espéroit.

A peine étois-je entré dans la Prison , que Mr. le *Lieutenant Criminel* vint m'interroger. L'interrogatoire commença sur les six heures après midi , & fut continuée sans relâche , jusqu'à onze heures & demie. Il n'y eut point d'intervalle entre l'*Interrogatoire* , le *Récollement* , & la *Confrontation*. Toute cette *Procédure* se fit avec une rapidité capable de faire trembler l'homme le plus innocent , & le plus aguéri dans ces sortes d'affaires.

La veille de mon emprisonnement le *Garçon Savetier* avoit été conduit au Fort-l'Evêque avec beaucoup de secret : on n'étoit pas allé moins vite. *Plainte du Sr. Rousseau* , *permission d'informer* , *Information* , *quatre Témoins ouïs* , *Décret de prise de corps* , *exécution du Décret* , tout dans le même jour : tant il est vrai que tout étoit concerté , & que l'on avoit à la main & les Témoins & le *Savetier*. Mais je renvoi ces observations , & toute la suite de cet injuste & violent *Procès* à la *seconde Partie* , que j'ai promis de donner à ce *Mémoire*.

Je remarquerai seulement ici , que ce fut immédiatement après la *Procédure* , dont je viens de me plaindre , que le Sr. *Rousseau* se déclara partie.

Quand il vit le scellé aposé à mon Cabinet , il crut que le coup étoit frappé ; car il comptoit peu sur ses misérables Témoins , dont l'indignité & le Complot pouvoient aisément se découvrir. Mon emprisonnement , & l'aposition du scellé étoient

tout l'avantage qu'il en avoit espéré , & dans son projet je devois être si subitement opprimé par là , que je n'aurois pas le tems de me reconnoître.

Jugeant de mon cœur par le sien , il ne doutoit pas , que mauvais François ou mauvais Catholique , on ne trouvât dans mes Papiers dequoi me perdre ; ou me rendant quelque justice , il se flattoit que même bon François & bon Catholique , on y trouveroit encore quelque écrit , innocent en lui-même , à la vérité , mais de nature à pouvoir être tourné par ses artifices à ma perte. Ses espérances ont été confondues , & il se voit réduit à trainer en longueur un *Procès* , qui ne peut finir qu'à sa honte , pour ne rien dire ici qui l'éfraie.

Mais poursuivons le dessein de ce *Mémoire*. Je viens de faire l'*Histoire des anciens Couplets & des nouveaux* ; je l'ai conduite jusqu'à mon emprisonnement , ainsi que je l'avois promis. Je me suis aussi engagé à donner par des *faits certains* , l'idée du *caractère* du Sr. *Rousseau* , & du *mien* , pour tirer ensuite & des circonstances de l'*Histoire des Couplets* , & de la différence de nos caractères ; des preuves qui justifient mon innocence , & qui convainquent le Sr. *Rousseau* du crime dont il m'accuse. Je vais satisfaire à cet engagement , après avoir dit un mot des *Vers* mêmes qui font le sujet de l'accusation , ou le *corps du délit* , pour parler le langage de la *Procédure* , qui m'est si nouveau.

Ce sont *quatorze Couplets* de Chançon , où je suis *un* des plus maltraités , & où , à la réserve de quelques autres avec moi , l'Auteur ne se déchaîne que contre des Poètes. *Circonstance* qui doit être

être de quelque poids pour ceux qui connoissent le caractère jaloux du Sr. *Rouffean*.

Je suis fâché que les expressions infames , dont ils sont remplis , m'empêchent de les mettre ici sous les yeux du Public ; la seule lecture me justifieroit. Je n'ai à ce défaut d'autre ressource que d'en donner l'idée la plus exacte qu'il me sera possible. Peut-être cela produira-t-il le même effet.

Il faut les regarder sous deux égards , du côté des choses , & du côté de la versification.

Le premier côté ne représente que des calomnies atroces , infames , & où la pudeur n'est pas même ménagée par les termes. J'y suis traité moi de *Scélérat hypocrite*, d'*Ame double & perfide*, d'*Atbée*, *Chef de Secte*, & *faisant des Disciples*, & de *Sodomite*. Les autres y sont condamnés à la rouë, au feu , & chargés d'épithètes qui font horreur. L'Auteur qui en commençant fait profession de *rage* & de *perversité*, ne se dément pas un seul instant dans son Ouvrage.

Ce fonds d'impudence & d'infamie a tellement blessé quantité d'honnêtes gens, qu'ils ont été jusqu'à croire la versification mauvaise ; illusion louable, & dont je puis me vanter moi-même , puisque la grossièreté des injures m'a caché d'abord, ainsi que je l'ai déjà dit, le mérite des tours, & que j'hésitai quelque tems à croire que l'Ouvrage fut d'un bon Poète.

Du côté de la versification, on y sent de la force, & même un détestable entousiasme : les rimes, quoique très-riches, ne coutent jamais rien au sens ; beaucoup d'expressions de génie, des tours singuliers, & même fins ; nulle cheville.

Il y a cependant quelques licences ; mais on voit bien que l'Auteur les a affectées, ou du moins qu'il ne les a prises qu'en faveur de la précision ; & tout coupable qu'il est, d'avoir voulu dire des choses aussi infames, il a toujours le mérite d'avoir dit fortement ce qu'il vouloit dire.

Si ma description est juste, & je m'en raporte aux Connoisseurs, on voit que l'Auteur de l'Ouvrage doit avoir en même tems beaucoup d'esprit poétique, & beaucoup de noirceur & d'impudence. Il s'agit présentement de faire connoître l'Acufateur & l'Acusé, & il ne sera pas difficile de juger par leurs caractères, auquel des deux les *Vers* conviendront davantage.

Il y a près de vingt ans que je connois le *Sr. Rousseau*. Avant les *premiers Couplets*, je l'ai vu presque tous les jours durant plusieurs années; c'en est assez pour connoître un homme à fond. Ses dehors flatteurs ne m'ont jamais imposé, & je ne comprends pas même comment ils peuvent imposer à personne. Il a dans ses manières caressantes quelque chose de si affecté, & souvent même de si outré, qu'on y sent le caractère de cet *Animal doux*, qui sous *une humble contenance*, & *un regard modeste*, cache des *dents* & des *grifes* prêtes à *mordre* & à *déchirer*.

Quoique je l'aie toujours connu double, & dangereux, j'avoue, que je ne l'aurois jamais cru capable de ces excès de noirceurs où il est parvenu. Comme je ne me suis jamais avisé de rechercher sa vie, ses aventures & ses actions ne sont guères venus à ma connoissance, que par des bruits publics: mais quoi qu'ils soient tellement circonstanciés, qu'ils peuvent tenir lieu d'une certitude

en-

entière; j'ometrai tout ce que je ne fai que de cette sorte, & je ne raporterai rien dont je n'aie la preuve. Que ses Amis donc, que tous ceux qui le connoissent, en ne voiant point ici mille traits qu'ils savent, ne croient pas que je les ignore; je suis plus instruit que je ne le paroitrai; mais c'est encore une fois, que je n'aime pas à en dire plus, que je n'en puis prouver. *Fils ingrat, Domestique infidèle, perfide Ami*: voilà comme je l'ai toujours vu peindre.

Désolé d'une *naissance*, qui eut été pour lui un nouveau mérite, s'il n'en avoit pas rougi, il ne voulut pas même porter le nom de son père. Le Sr. *Rousseau* s'est apellé quelque tems *Verniettes*; & c'est sur ce faux nom que quelques-uns de ses Amis même firent cette Anagramme, *Tu te renies*.

A la première représentation du *Flateur*, Comédie du Sr. *Rousseau*, & où l'on prétend qu'il s'est peint lui-même, son père, qui étoit entré à la Comédie pour son argent, fut sensible autant qu'on le peut juger, aux applaudissemens qu'on donnoit à l'Ouvrage de son fils. Il ne put contenir sa joie, & il fit connoître à ceux qui l'environnoient, qu'il étoit le père de l'Auteur; qu'il n'avoit rien épargné pour son éducation; qu'encore que son fils poussa l'ingratitude jusqu'à éviter de le voir, il ne pouvoit s'empêcher d'être touché de ses succès.

La Pièce finie, le père tout ému cherchoit avec empressement à embrasser son fils. Il l'arrêta au sortir du Théâtre, lui fit un discours touchant qui finissoit par ces mots, *enfin je suis votre père. Vous mon père!* s'écria le Sr. *Rousseau*, & dans le

moment il s'enfuit, & laissa ce pauvre père pénétré de douleur & fondant en larme.

Tout le monde est plein de témoignages, qu'il ne le voioit point, qu'il le desavouoit, qu'il fuioit sa présence & s'évanoüissoit presque à son nom. Il lui a même refusé les derniers devoirs, & s'il a été à son enterrement, du moins n'en a-t-il point porté le deuil. Qu'il me défie, s'il l'ose, de prouver ce que j'avance. Peut-être par la fausse accusation qu'il m'intente, trame-t-il lui-même sa punition, que tant de gens lui ont prédite. Mais quoi qu'il en soit, je n'ai d'autre objet ici que de me justifier.

Il a eu plusieurs Maîtres, & n'a pu rester chez aucun. Il s'est répandu sur ses changemens des bruits circonstanciés qui reviennent tous à l'affaire d'aujourd'hui. Des *Satires* atroces contre ses Maîtres & ses Bienfaiteurs, niées d'abord avec des sermens & avouées après la conviction avec des prières instantes de ne le point perdre.

Peut-être que ses Maîtres par une pitié généreuse n'ont pas voulu révéler ses noirceurs; mais enfin ce qui étoit louable jusqu'ici, cesse aujourd'hui de l'être. L'innocence est opprimée par le *Scélérat* qu'ils connoissent, & ils sentent bien que leur circonspection les rend complices de la persécution que je souffre. Je ne crains donc pas d'attester là-dessus un *Magistrat illustre*, & rien ne me répond mieux de son témoignage pour justifier l'innocence que la pitié même qu'il a eue pour le Coupable, quand il ne s'agissoit que de lui faire grace.

Autant ou plus encore perfide dans l'amitié, Mr. de *St. Vast* nous a assuré, que chez Mr. *Foiffin*,

le

le Sr. *Rousseau* fit un jour , en attendant le diner , un *Vaudeville injurieux* contre toute une Maison illustre qui l'avoit honoré jusques là de sa protection. Je croi même que les Intéressés n'en ont pas douté ; mais que par grandeur d'ame , ou par Religion , ils ont pris le parti de l'oubli , au lieu de celui de la vengeance.

Qui ne connoit les * *Satires* contre Mr. de *Francine* & Mr. l'*Abbé Pie* ? Il ne les défavoue pas lui-même , & qu'il ne dise pas , comme il l'a déjà dit , que puisqu'il avoue celles-là les aiant faites , c'est une preuve qu'il n'a point fait les autres , qu'il défavoue. L'aveu des unes marque bien dans le Sr. *Rousseau* de l'imprudencce ajoutée à la noirceur ; mais il étoit impossible que son imprudence , toute grande qu'elle est , alât jusqu'à ne pas défavoüer les *Chansons* en question , qui par le grand nombre & la nature des calomnies ne peuvent réjouir personne , & qui devoient d'ailleurs lui faire craindre la vengeance publique , outre celle des particuliers.

En voilà , ce me semble , suffisamment pour le cœur. Regardons le Sr. *Rousseau* du coté de l'esprit. Je lui rendrai exactement justice ; mais je ne veux point tomber dans l'exagération par la bienséance qu'il y a quelques-fois à dire de son Ennemi plus de bien qu'on n'en fait.

Le Sr. *Rousseau* s'est appliqué toute sa vie à la Poësie. Il a sur tout étudié *Marot* & *Rabelais* , & il faut avoüer qu'il ne réussit pas mal à suivre ses Maîtres. Il a une imagination assez délicate , un

X 4

grand

* On les trouvera l'une & l'autre dans les Oeuvres du Sr. *Rousseau* , pag. 227. 233.

grand amour de la richesse des rimes , un bon gout d'expressions & de tours , sans nouveauté pourtant , & je ne le regarde que comme le premier entre les Plagiaires.

Rebuté du Théâtre , il s'est ataché à l'*Epigrame* , petit Poëme qui ne demande qu'un esprit superficiel , sur tout , lorsque , comme le Sr. *Rousseau* , on n'imagine point la matière , & qu'on ne fait que rimer des mots infames & des *Contes* libertins répandus par la Ville.

De près de cent *Epigrammes* qu'a fait ainsi le Sr. *Rousseau* , il n'y en a presque pas une , qui par la faleté où l'impiété de la matière puissent être avouées devant d'honnêtes gens. Tout le monde m'est Témoin , que quand on en aportoit au *Café* , j'avois peine à les entendre , & que je ne pouvois presque pas me résoudre à faire attention aux tours , & au génie des *Vers* , qui ne méritoient pas à mon sens tant d'éloge que la matière méritoit d'indignation.

Le Sr. *Rousseau* avoit fait de bonne heure son apprentissage en ce genre ; on a encore de lui une * *Satire* contre *Moïse* , dont l'impiété présageoit assez ce que l'Auteur devoit faire dans la suite.

Voilà le caractère du Sr. *Rousseau* ; je suis réduit à présent à me peindre moi-même ; mais je ne le ferai que par des faits. Je serois suspect autrement sur l'idée que je donnerois de moi.

Né dans la Religion Pretendue Reformée d'un père Ministre , je fus fait Ministre moi-même deux années avant la Révocation de l'*Edit de Nantes*.

* Elle est dans ses *Oeuvres* sous le nom de l'INCREDULE , pag. 223.

tes. A peine en avois-je exercé quelques mois les fonctions , qu'une affaire de Religion m'obligea d'en sortir. Je me refugiai d'abord à Genève , où m'ont vu pendant le peu de tems que j'y demeurai , quelques personnes de mérite qui sont présentement à Paris , & qui peuvent me rendre sur la réputation que je m'y fis , & sur les honneurs que j'y reçus , un témoignage , que la bienséance ne permet pas que je me rende moi-même.

De Genève , je passai à Berne , où Leurs Excellences eurent la bonté de m'arrêter , en me faisant espérer un établissement dans cette partie de leur Canton , que l'on appelle *le País de Vaux*.

Pendant cet intervalle , l'*Edit de Nantes* fut révoqué , & cette Révocation fit passer dans ce Canton un grand nombre de Ministres François. *La Cure de Berchier* , une des plus considérables du Bailliage d'Yverdun , étant venu à vaquer dans ce tems-là , elle me fut donnée. Comme j'étois alors le seul des Ministres François réfugiés , établi , cette distinction me fit honneur ; mais elle m'atira aussi la jalousie des Ministres étrangers , & de ceux du País.

Il y avoit déjà quelques années que je desservois ma Cure , quand ces derniers pour fermer la porte à l'établissement des autres , s'avisèrent de rendre leur doctrine suspecte , & insinuèrent à Leurs Excellences , qu'il seroit bon d'exiger d'eux la signature d'un *Formulaire* , que ceux qui se destinoient au Ministère en Suisse & à Genève , étoient obligés de signer à leur réception.

Ce *Formulaire* avoit été fait autrefois à l'occasion d'une nouvelle Méthode d'expliquer le Système si connu de *Calvin* sur la Grace , Méthode in-

ventée par *Caméron*, un des plus célèbres Docteurs Calvinistes du siècle passé.

Cette nouveauté avoit excité de grandes disputes dans la Réforme, mais sur tout à Genève, où sous deux Professeurs très-estimés il se forma deux Partis, qui s'échaufèrent extrêmement, & poussèrent les choses fort loin. *Messieurs les Suisses* apuiant ceux qui s'oposoient aux nouveaux sentimens, le *Formulaire* en question fut dressé pour en arrêter le progrès.

En France ces sentimens prirent le dessus, & parmi les Ministres réfugiés dans le Canton de Berne, il y en avoit peu qui n'eussent adopté la Méthode de *Caméron*. J'étois du grand nombre que le *Formulaire* n'acommodoit pas.

L'ordre de signer étant venu, tous les Ministres François, tant ceux qui suivoient l'opinion communément reçue, que ceux qui avoient embrassé la nouvelle, se réunirent, & refusèrent de concert la signature comme une espèce d'opprobre que des Frères si pleins d'ailleurs de compassion & de charité, ne devoient pas ajouter aux peines de leurs Frères.

Cette généreuse résolution ne dura pas longtemps. Tous les jours il se détachoit quelqu'un qui aloit signer; & il se trouva qu'enfin ils avoient tous signé les uns après les autres. Je demurai seul ferme dans le refus de souscrire à des sentimens, qui n'étoient pas les miens, résolu de quitter plutôt mon Eglise, & de passer en Hollande. Le savant Mr. *Bernard*, qui fait depuis plusieurs années *les Nouvelles de la République des Lettres* avec tant d'applaudissement, partoît pour y aller. J'étois étroitement lié avec lui, & ne doutant
pres-

presque pas que je ne fusse obligé à me retirer, je l'engageai à m'attendre à Zurich quelque tems, & je lui promis de le joindre incessamment, si une démarche que j'avois dessein de faire, ne réussissoit pas. Cette démarche fut d'aler à Berne, & de tenter si par le crédit de mes Amis, & de mes Protecteurs, je n'obtiendrois point, que l'on se contentât à mon égard du silence que j'étois prêt à figner. J'ai toujours cru ne suivre dans tout cela que les mouvemens de ma conscience; mais s'il y avoit de la vanité, j'en fus bien puni: ma fermeté ne me fit point d'honneur; elle passa pour une présomption de jeune homme; on me reçut fort mal par tout; & je m'en retournai chez moi très-mortifié. On ne laissa pas de m'écrire de Berne quelques jours après mon retour, que l'on ne me diroit rien, si je demeurois en repos, & si je pouvois me conduire avec tant de ménagement & de prudence, que ma *Classe* (c'est ainsi qu'on appelle en Suisse l'Assemblée des Ministres de tout un Baillage) ne s'avisât point de remuer. Cet avis me fit prendre le parti de rester, & d'écrire à Mr. *Bernard* qu'il pouvoit continuer son voiage.

Je fus près d'un an sans être inquiété: mais à la première *Classe* qui se tint, on ne manqua pas de me demander un Certificat de ma signature. Je tachai d'éluder cette demande en disputant à la *Classe* le droit de me la faire, alléguant que les *Classes* n'avoient reçu sur cela aucun ordre de Leurs Excellences; & que puisqu'on étoit content de moi à Berne, d'où étoit venu l'ordre d'exiger les signatures, & à Lausanne, où il avoit été adressé au Recteur de l'Académie, la *Classe*

devoit être contente aussi. Elle ne le fut pas, & l'on m'ordonna de mettre dans trois mois entre les mains du Baillif ou du Ministre d'Yverdun le *Certificat* qu'on me demandoit. Je repris alors mon premier dessein de tout abandonner.

Le Recteur de l'Académie de Laufanne cette même année, étoit un des Professeurs en Théologie, nommé Mr. *Merlat*, Ministre François, qui avoit passé en Suisse long-tems avant la Révocation de l'*Edit de Nantes*. Comme il avoit pour moi une amitié particulière, & que j'honorais aussi beaucoup son mérite, & sa vertu, j'alai à Laufanne pour le voir, & lui faire part de ma résolution; elle l'affligea, & il vint à bout de m'en détourner: il me proposa une signature, qui sans être pure & simple, ajoutoit néanmoins quelque chose au silence; & en même-tems il m'offrit un *Certificat* à l'ordinaire conçu en termes généraux, & où n'entrant point dans la manière dont j'aurois signé, il diroit seulement que j'avois signé. Je témoignai quelque répugnance à accepter un pareil *Certificat* sur une signature faite avec restriction; il combatit & vainquit mes scrupules: je signai de la * manière qu'il l'avoit proposé, & je pris le *Certificat* qu'il me donna.

Quelque affection que Mr. *Merlat* eut pour moi, je suis encore surpris aujourd'hui de la facilité

* *Amore pacis atque scandali metu adductus polliceor, non modò nihil me docturum contra hanc Formulam Consensûs; sed & quando de his agendi se dabit occasio, doctrinam expositurum, qua hic subscribenda proponitur, tanquam vulgò receptam, haud verò ut calculo meo approbatam.*

lité que je trouvai auprès de lui. C'étoit un de ces hommes droits & roides qu'aucun égard humain ne fait plier ; mais expliquant favorablement les intentions de *Messieurs de Berne* , il crut qu'ils devoient être contens de ma signature , & qu'ils n'en pouvoient pas demander davantage.

Je me vis ainsi tout d'un coup à couvert de toutes les recherches de ma *Classe*, & je ne songeai plus qu'à vivre tranquillement , & à remplir avec soin les devoirs de mon emploi. Ce fut alors que je me mariaï ; j'eus l'honneur de m'aliier à une des premières familles du *Pais de Vaux* ; c'est la famille de *Crouza* d'une ancienne Noblesse. J'étois étranger en Suisse , sans autre bien , qu'un établissement médiocre. Je laisse au Public à juger par cette aliance de l'estime , dont on étoit prévenu en ma faveur.

Mon mariage n'afermiffoit pas seulement ma petite fortune ; il m'ouvroit encore une voie sûre à des établissemens plus considérables. Deux traits de jeunesse , & par conséquent d'imprudencè me rejettèrent dans l'embarras ; occasion ménagée par la Providence pour me conduire , où la grace du Seigneur m'apelloit depuis quelque tems.

Le *Certificat* de ma signature n'étoit pas différent , ainsi que je l'ai déjà dit , de tous ceux qu'on avoit donnés. Tout le monde crut , à la réserve de quelques Amis , à qui je m'étois ouvert , qu'après avoir fait tant de bruit , j'avois enfin signé purement & simplement. Cette opinion publique , & la secrète joie que je voiois dans mes Confrères , mortiffoient mon orgueil. Je gardai moins de mesures après mon mariage , que je n'avois fait auparavant , & en plusieurs occasions où ma vanité

se trouvoit piquée, j'eus la foiblesse de parler, & tout m'échapa. Quelques-uns de mes Amis eurent la même foiblesse, & pour me faire honneur, ils trahirent aussi mon secret. Voilà un des deux traits d'imprudence; voici l'autre.

Dans un Sermon que je prêchai à l'ouverture d'une *Classe* qui se tint à Yverdun même, je me hasardai d'exposer des sentimens qui n'avoient aucun rapport au *Formulaire*, mais qui étoient néanmoins très-éloignés du pur Calvinisme. Je fis plus; je m'en vantai, & la chose ne tarda pas à devenir publique. Ce fut pourtant bien moins par mon indiscretion que par celle d'un jeune homme qui étudioit en Théologie, & qui s'étoit attaché particulièrement à moi. Il achevoit ses études à Genève: il lui arriva dans une compagnie où se trouvèrent quelques Etudiens du *Pais de Vaux*, de parler des Ministres de ce Pais-là, & de leurs lumières avec moins d'estime qu'il ne devoit; il ne manqua pas de citer imprudemment mon Sermon, & d'appuyer sur les sentimens que j'avois prêchés en leur présence, sans qu'ils s'en fussent aperçus. Tout cela fut écrit à Yverdun; la plupart de mes Confrères en furent irrités, & il se forma contre moi un orage qui devoit éclater au premier Synode.

Peut-être que dans la considération où j'étois, & à la faveur de l'alliance où je venois d'entrer, j'aurois trouvé encore assez de protection pour dissiper ce nouvel orage; mais il y avoit déjà quelque tems, qu'indéterminé sur la Religion je n'étois presque plus retenu dans celle que je professois, que par un reste d'habitude, par ces liens qui nous attachent à nos Parens, à nos Amis, & en général à tous ceux avec qui nous avons vécu, &

par

par la fausse honte de changer, plus difficile cependant à vaincre dans les esprits d'un certain caractère, que l'on ne sauroit s'imaginer. La tempête qui se préparoit me détermina, & je ne m'occupai dès lors que du dessein que Dieu m'a fait la grace d'exécuter.

Je ne suis pas assez rempli de moi-même pour ne point sentir, que le Public doit être fatigué du long & ennuyeux détail que je viens de faire, en lui en demandant très-humblement pardon ; j'ose encore, quelle audace à moi ? ou quelle confiance en sa bonté ? lui demander la grace de permettre, qu'avant que d'en venir à ma réunion dans le sein de l'Eglise, je lui raconte en peu de mots par quels degrés s'étoit formée dans mon esprit la disposition où je me trouvois par rapport à la Religion Catholique, quand je pris enfin la résolution de quitter la Suisse & la Réforme.

Lorsque je sortis de France, j'arrivai à Genève le plus rigide & le plus zélé Calviniste qui fut jamais. J'y fis une connoissance particulière avec un Professeur habile, que la crainte de lui faire de la peine m'empêche de nommer. Il me poussa sur la matière de la *Prédestination* & de la *Grace* bien loin au delà de *Caméron*, & il m'auroit rendu Pélagien, si je n'avois été retenu par les idées philosophiques du *R. P. Malebranche* sur ces questions. Je fais ici l'Histoire de mes sentimens avec toute la sincérité d'un homme, qui n'a aucun égard à ce qui peut lui servir ou lui nuire. Desabusé du Systême dur de *Calvin*, je ne regardai plus ce *Réformateur*, dont je m'étois fait une idole, que comme un de ces Esprits excessifs, qui outrent tout, & qui sont toujours au delà du vrai.

Tels

Tels me parurent en général les premiers Auteurs de la Réforme, & cette juste idée de leur caractère d'esprit me fit bien-tot revenir d'une infinité de préjugés. Je vis sur la plupart des articles qui font le plus de peine à nos Frères séparés, comme l'*Invocation des Saints*, le *Culte des Images*, la *Distinction des Viandes*, &c. qu'on avoit fort exagéré les abus inévitables du Peuple; que ces abus exagérés avoient été mis sur le compte de l'Eglise Romaine, & donnés par les *Réformateurs* pour sa doctrine, & que sa doctrine même sur ces points, séparée des abus, avoit été mal prise & tournée d'un manière odieuse.

Une des choses dont je fus le plus frappé, quand mes yeux commencèrent à s'ouvrir, ce fut de la fausse idée, quoiqu'en aparence pleine de respect pour la parole de Dieu; de la fausse idée, dis-je, qu'on a dans la Réforme sur *la suffisance & la clarté de l'Ecriture Sainte*, & de l'abus manifeste des passages dont on se sert pour apuier cette idée; car cet abus est un point qui peut être démontré.

Deux ou trois articles faisoient encore une profonde impression dans mon esprit contre l'Eglise Romaine, la *Transubstantiation*, l'*Adoration du Saint Sacrement*, l'*Infailibilité absolue de l'Eglise*. De ces trois articles, celui de l'*Adoration du Saint Sacrement* m'obligeoit à regarder l'Eglise Romaine comme idolâtre, & m'éloignoit infiniment de sa Communion. Un Livre que je trouvai par hasard sur la table d'un Ministre de mes Amis, & que j'ouvris sans dessein, m'ota sur le champ cette idée. On ne devineroit jamais le Livre; c'étoit un Livre Latin, intitulé *Cogitationes rationales Poi-reti*, les Pensées raisonnables de *Poi-reti*.

ret étoit un Philosophe Cartésien , qui à la honte du Cartésianisme est devenu une espèce de Quiétiste dans l'Ecole de la fameuse *Bourignon*. Parmi une infinité d'idées bizarres , dont est rempli l'Ouvrage que je viens de citer , il y a quelques endroits qui répondent au titre , & qui sont très-sensés : tel est celui , sur lequel je tombai heureusement , où supposé que la *présence réelle* soit une erreur. Il ne laisse pas de justifier l'Eglise Romaine du crime d'idolatrie , en distinguant dans l'*Adoration du S. Sacrement* , l'*erreur de lieu* de l'*erreur d'objet*. Le Catholique adore dans l'*Eucharistie* JESUS-CHRIST , *objet* vraiment adorable ; nulle erreur à cet égard : JESUS-CHRIST n'est-il point réellement dans l'Eucharistie ? Le Catholique qui l'y adore , l'adore où il n'est pas , simple *erreur de lieu* , nul crime d'idolatrie.

Je fus étonné que cette pensée qui se présente si naturellement à l'esprit , ne se fut point encore offerte à moi ; elle me troubla , & peu de tems après l'*Exposition* de feu Mr. l'*Evêque de Meaux* , Ouvrage qui ne sera jamais assez dignement loué , & son *Traité des Variations* achevèrent de renverser toutes mes idées , & de me rendre la *Réforme* odieuse.

Touché de l'insuffisance des motifs qui avoient porté les Pretendus Réformateurs à se séparer de l'Eglise Romaine , & pleinement convaincu de la nécessité de rentrer dans son sein , je ne laissois pas de regarder toujours le dogme de la *présence réelle* , comme une erreur innocente à la vérité , mais grossière. Cette prétendue erreur jointe à quelques autres plus légères , ne me permettoit pas d'accorder à l'Eglise une *infaillibilité parfaite & absolue*,

solue, mais aussi ne voyant d'espérance de salut que dans sa communion, j'étois obligé d'y reconnoître au moins un soin particulier de la Providence pour la conservation des vérités essentielles à la foi. J'en étois là ; lorsque les mouvemens qui s'excitoient contre moi dans les esprits des Ministres de ma *Classe*, vinrent fraper le dernier coup, & hâter l'exécution d'un dessein que je méditois, mais sur lequel j'aurois peut-être encore long tems balancé.

Je le cachai à tout le monde, & à ma femme même, à qui je fis entendre comme aux autres, que j'avois quelques intérêts à démêler avec ma famille retirée en Hollande, & qu'il étoit important que j'y fisse un voyage pour les régler, avant que ma mère qui étoit fort âgée, vint à mourir ; c'étoit un prétexte, mais il étoit vrai.

Il n'y avoit qu'un an que j'étois marié. Ma femme eut de la peine à me laisser partir, & j'eus aussi un grand effort à faire sur moi-même pour m'arracher d'auprès d'elle. Je demeurai en Hollande cinq ou six mois, que je passai presque tout entier en diverses conférences avec plusieurs Ministres habiles. Je trouvai dans quelques-uns des sentimens assez raisonnables, & sans m'ouvrir à personne, je me confirmai de plus en plus dans les miens.

N'ayant pu rien tirer de ma mère, qui avoit fait passer en Hollande avec elle tout le bien de la famille, * je me résolus enfin à faire un sacrifice de

* *Feu mon père l'avoit fait Héritière par son Testament, ce qui a lieu en Pais de droit écrit, tel qu'est le Dauphiné.*

de tout ce que j'en pouvois espérer, & sans attendre davantage, je partis pour Wésel. J'avois été bien aise d'y voir un de mes Amis, Officier François dans les Troupes de Brandebourg, & je m'étois flaté de l'emmener avec moi en France; mais il me parut si éloigné de la disposition où je l'avois vu en Suisse quelques années auparavant, que je n'osai pas lui découvrir la mienne.

Avant que d'aler plus loin, je crus devoir écrire à feu Mr. l'Evêque de Meaux, dont les Ouvrages avoient tant contribué à m'ouvrir les yeux. Je lui exposois fort au long dans ma Lettre l'état de mon esprit & de mon cœur, ne lui dissimulant point que je croiois voir encore quelques erreurs dans l'Eglise Romaine; mais ajoutant que je ne les jugeois pas incompatibles avec le salut, & que pourvu qu'on n'exigeât pas de moi l'abjuration des vérités contraires à ces erreurs, j'étois prêt de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique.

Je reçus bien-tot de Mr. de Meaux une réponse pleine de marques de ce zèle ardent pour la Religion, dont il étoit animé, & de cette charité vive avec laquelle il embrassoit ceux, à qui Dieu mettoit au cœur de s'adresser à lui. Comme je ne lui avois pas déclaré quelles étoient dans l'Eglise Romaine ces prétendues erreurs qui n'intéressoient pas le salut, il m'écrivit, „ qu'apparem-
 „ ment j'étois choqué de quelques points de disci-
 „ pline peu essentiels, & sur lesquels on seroit
 „ bien-tot d'accord; mais que de quelque nature
 „ que fussent les difficultés qui me restoit enco-
 „ re, il me prioit, & me conjuroit même par ces
 „ premiers mouvemens, que Dieu m'avoit inspi-
 „ rés, de venir conférer moi-même avec lui,
 „ qu'il

„ qu'il m'ofroit avec une tendre affection le se-
 „ cours de ses lumières , & qu'il espéroit de la
 „ grace du Seigneur , qu'elle ne laisseroit pas son
 „ ouvrage imparfait en moi. „ Il me marquoit
 enfin, qu'il m'enverroit un *sauf-conduit*, dès qu'il
 auroit appris que j'acceptois ses offres ; & un *sauf-
 conduit* tel , que je pourrois m'en retourner avec
 toute sorte de liberté, si je n'étois pas content.

Cette Lettre tendre & affectueuse me toucha
 vivement , & sur le champ j'écrivis à Mr. de
Meaux , que j'attendrois le *sauf-conduit* avec la
 dernière impatience. Cette impatience fut si gran-
 de, que je ne l'attendis pas même ; j'alai de Wés-
 sel à Aix-la-Chapelle dans le dessein de me jeter
 dans les Troupes de Mr. le *Maréchal de Tessé*, alors
 Maréchal de Camp, qui à la tête d'un petit Corps
 de Cavalerie, & à la vue d'un plus grand nombre
 d'ennemis, faisoit contribuer tout ce pais-là.

A peine étois-je arrivé à Aix-la-Chapelle, qu'on
 aprit que Mr. de *Tessé* étoit à demie lieue de la
 Ville. Je passai aisément dans son Camp ; il me
 reçut avec beaucoup de bonté. Deux jours après,
 une escorte me conduisit à Luxembourg, & de là
 je me rendis à *Germini* , Maison de campagne,
 où Mr. de *Meaux* étoit alors.

J'y passai trois semaines ou un mois à disputer
 tous les jours, le matin & le soir avec la même
 liberté que s'il n'y avoit eu aucune disproportion
 entre ce grand Homme & moi. Mr. de *Meaux*
 étoit véhément dans la dispute ; mais il ne s'ofen-
 soit aussi jamais de la véhémence des autres, &
 j'admire encore l'extrême bonté, avec laquelle il
 souffroit les vivacités d'un homme aussi obscur &
 aussi impoli que je l'étois.

Il vint à bout de me soumettre à l'autorité infaillible de l'Eglise ; matière qu'il manioit avec une adresse & une force infinie , & que ses Ouvrages ont mise dans un degré d'évidence où elle n'avoit point encore été portée.

Quoique je n'aie pas oublié que c'est ici un *Factum* , où il ne s'agit pas de la controverse , mais de ma défense , & que j'aie déjà poussé trop loin la liberté que je me suis donnée de faire le Théologien à contre-tems ; je ne puis me résoudre à supprimer un des raisonnemens , dont Mr. de Meaux se servit contre moi ; c'est que posé , pour ceux qui sont séparés de l'Eglise, la nécessité de s'y réunir , nécessité que je reconnoissois , il y avoit de l'absurdité à chicaner avec Elle , & à rejeter comme erreur , quelque partie que ce soit de la doctrine qu'elle enseigne , & dont elle exige indispensablement la créance de ceux qu'elle reçoit , puisque par là la réunion nécessaire d'un coté devenoit impossible de l'autre ; ce qui impliquoit une contradiction manifeste.

Je me rendis enfin , & Mr. de Meaux , content de mes dispositions , me reçut dans le sein de l'Eglise. Je fis mon abjuration à *Germini* même le plus secrètement qu'il me fut possible , parce que dans le dessein où j'étois de retourner en Suisse , & d'en retirer ma femme , il m'importoit extrêmement que le bruit de ma conversion n'y parvint pas fitot.

Le hasard fit que je ne pus éviter l'inconvénient que je craignois. Je vins à Paris avec Mr. de Meaux , qui voulut me retenir auprès de lui quelque tems ; il se trouva qu'une Demoiselle d'Erlac , qui m'avoit connu à Berne , d'où elle étoit , lo-
geoit

geoit presque vis à vis de l'Hôtel de Mr. de Meaux, chez un nommé *des Grez*, nom célèbre parmi les Exempts de ce tems-là. Il y avoit plus d'un an que cette Demoiselle s'étant dérobée à ses parens, étoit venu changer de Religion en France. Elle me reconnut, & comme elle voioit tout ce qu'il y avoit à Paris de Suisses du Canton de Berne, on fut bientôt à Lausanne que je m'étois fait Catholique.

J'appris avec le dernier chagrin l'éclat qu'y avoit fait mon changement. La tendresse que j'avois pour ma femme étoit extrême ; elle devint plus forte encore par l'obstacle qui s'oposoit à mon dessein. Comme j'étois persuadé que l'autorité & la puissance de ses parens m'empêcheroient de l'emmener, & même de la voir, je résolus d'aller à Lausanne sans me faire connoître, & de tâcher secrètement de la gagner, plein de confiance en l'amitié réciproque qui nous lioit, que je viendrois à bout de la faire consentir à me suivre.

Ma résolution fut vivement & long tems combattue par Mr. de Meaux. Il craignoit que nouvellement converti, au lieu de gagner ma femme, je ne fusse regagné moi-même & retenu en Suisse : mais enfin je lui parlai avec tant de passion, & je lui parus si affermi dans le dessein de tenter l'entreprise, & si persuadé du succès, qu'il se rendit. J'aurai toute ma vie gravées dans mes entrailles les marques de tendresse qu'il me donna à mon départ. Il porta sa bonté jusqu'à écrire lui-même à ma femme une Lettre qu'il me remit, pleine de témoignages d'affection, & des offres les plus généreuses, l'assurant sur tout qu'elle auroit ici une entière liberté de suivre les lumières de sa conscience.

Je

Je partis avec cette Lettre , & une autre de Mr. le Maréchal de Duras pour Mr. de la Platière , Lieutenant Général des Armées du Roi , & Gouverneur de Pontarlier dans la Franche-Comté. Ce fut avec ce Gouverneur , qu'étant arrivé à Pontarlier , je pris des mesures pour passer dans le Canton de Berne sans être reconnu. Il me donna un passeport sous le nom du Sr. de la Fere , Capitaine de Cavalerie dans le Régiment d'Imme-court , allant en Suisse pour acheter des chevaux. On avoit la guerre avec le Duc de Savoie , & quoiqu'on fut dans une parfaite intelligence avec les Suisses , les Frontières ne laissoient pas d'être gardées de part & d'autre. Le Village de Ballaigue du Bailliage d'Yverdun , est le premier lieu du Canton de Berne que l'on rencontre , quand on va de Pontarlier à Lausanne. Je passai sans difficulté en montrant mon passeport au Châtelain de ce Village , où les Suisses avoient un Corps de garde , & j'arrivai à Lausanne le soir même.

J'ai logé dans une Hôtellerie peu fréquentée , d'où j'envoiai querir un François réfugié qui avoit été à mon service. Il me dit que mon beau-père étoit à Lausanne avec toute sa famille , à la réserve de ma femme , à qui la douleur & la confusion de mon changement de Religion avoit fait préférer le séjour de la Campagne à celui de la Ville.

Je fus ravi d'apprendre qu'elle étoit seule à Hermenge , terre à trois lieues de Lausanne , & celle-là même dont mon beau-père porte le nom. Je ne pouvois pas souhaiter une occasion plus favorable : j'écrivis sur le champ une Lettre à ma femme , pour lui faire savoir mon arrivée , & pour la dispo-

disposer à des entrevues secrètes. La Lettre lui fut portée dès le lendemain matin par mon François, & le même jour aiant reçu la réponse que je défireis, je me rendis à Hermenge sur le minuit.

Je m'atendois à être reçu avec beaucoup de froideur: mais ma femme étoit jeune; j'en étois aimé; elle se livra d'abord à la joie de me voir: la réflexion vint ensuite, & j'eus bien des reproches à essuier: malgré ces reproches, il fut enfin résolu, qu'elle engageroit au secret une fille qu'elle avoit avec elle, afin que nous puissions-nous voir plus souvent & plus commodément.

Il seroit ridicule de faire ici le détail de nos entretiens: il ne me convient pas de donner à ce récit un air de Roman. Je lui rendis la Lettre de *Mr. de Meaux*, & lui aiant proposé de l'enlever, après beaucoup de résistance elle y consentit. Nous avions de notre mariage un enfant qui n'avoit pas encore un an; & qu'il falloit emmener. J'ai moi-même à Pontarlier pour tâcher d'avoir une litière: j'en eus une; mais lorsque je fus de retour à Hermenge, je trouvai que ma femme avoit changé de sentiment, & tellement changé, que je fus obligé de renvoyer la litière.

Il falut livrer de nouveaux combats pour la regagner: je redoublai mes efforts inutilement durant plusieurs jours. Enfin au moment que j'allois partir, & qu'avec une vive douleur peinte sur le visage, je lui disois le dernier adieu, elle s'attendrit, & se laissa vaincre une seconde fois. Je n'osois plus la quitter; elle dissipa ma crainte par les plus fortes protestations, & je retournai à Pontarlier pour faire venir de nouveau une litière.

C'étoit

C'étoit au mois de Janvier, & la terre étoit couverte de neige, de sorte que n'ayant point trouvé de litière, je pris un traîneau. En revenant, je n'aprochois d'Hermenge qu'en tremblant; mais je ne trouvai rien de changé; ma femme se mit dans le traîneau, & s'y acomoda le mieux qu'elle put avec son enfant: j'étois à cheval, & nous nous mêmes en chemin à deux heures après minuit.

En aprochant de Ballaigue, je fis avancer le traîneau, & je ne le suivois qu'à quelque distance; comme on n'y voioit qu'une femme & un enfant, on le laissa passer sans y faire attention, mais lorsque je fus arrivé moi-même au village, on m'arrêta; le Châtelain, homme grossier & demi-païsan, me croiant un espion sur mes fréquentes alées & venues pour acheter des chevaux qu'il ne voioit point, me dit qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'en écrire au Baillif d'Yverdun. J'eus beau protester contre la violence qui m'étoit faite, il falut atendre les ordres du Baillif. Ma femme cependant qui aloit toujours, arriva à Pontarlier sans inquiétude, croiant que je suivois, & que j'arriverois incessamment: on peut juger par la situation où elle se trouvoit, quel fut son trouble quand elle aprit, que j'étois arrêté. J'eus besoin de tout mon courage pour foutenir ce coup; je crus voir mon entreprise manquée: une double, crainte me tenoit dans de continuelles alarmes. D'un coté je craignois, que se voiant abandonnée, elle ne prit d'elle-même le parti de s'en retourner chez ses Parens; & de l'autre, je craignois encore, que si elle avoit la force de m'atendre, ses parens ne tombassent sur moi avec tout le crédit & tout le pouvoir qu'ils avoient

Y dans

dans le païs, pour m'obliger à la faire revenir, ou pour se venger, si elle ne revenoit pas. Je reçus d'elle la nuit même du jour que je fus arrêté, une Lettre qui me consola, & qui marquoit une résolution dont je n'aurois pas cru une femme de son âge capable. Mr. de la Platière étoit alé à Besançon, & n'en devoit revenir que le lendemain au soir; facheux contretens! Je passai tout ce lendemain à Ballaigue: j'avois lieu d'appréhender que mon changement de Religion, mon entrée en Suisse sous un nom déguisé, & l'enlèvement de ma femme ne fissent durer ma détention, & ne devinssent pour moi une affaire considérable, auquel cas je vois avec une extrême peine la confiance d'une jeune femme mise à une continuelle épreuve. J'écrivis deux Lettres, une à ma femme, & l'autre à Mr. l'Evêque de Meaux. J'aferrmissois ma femme dans le dessein de demeurer en France, quoiqu'il en arrivât, & je la conjurois par toute l'amitié qu'elle m'avoit marquée, si ma détention venoit à être longue, de continuer son voyage à Paris, & de se rendre auprès de Mr. de Meaux. Dans ma Lettre à Mr. de Meaux, je lui recommandois ma femme & mon enfant, & je le priois avec la dernière instance de ne faire aucun mouvement en ma faveur, dans la pensée où j'étois que cela même pourroit me nuire. Le jour suivant il vint des ordres d'Yverdun, & j'y fus conduit pour être présenté à Mr. le Baillif.

C'étoit le fils d'un Seigneur de Berne qui avoit été de mes protecteurs; dès qu'il me vit, il me reconnut; *C'est donc vous, Monsieur Saurin*, me dit-il; & sans me donner le tems de répondre, il
me

me reprocha vivement de m'être deshonoré en abandonnant ma Cure de Berchier pour aler changer de Religion. Je lui dis, que comme il suivoit les mouvemens de sa conscience en demeurant attaché à la Réforme, j'avois aussi suivi les mouvemens de la mienne en la quittant ; mais qu'il ne s'agissoit pas de cela ; que j'étois François, & qu'il étoit question de savoir, si muni d'un passeport, & d'ailleurs en pleine paix, j'avois pu être arrêté comme espion par son Châtelain de Ballaigue. *Mais pourquoi donc êtes-vous entré sous un nom déguisé ?* me repliqua-t-il.

Je lui déclarai, sans rien diffimuler, que ç'avoit été pour gagner ma femme, & pour l'enlever ; qu'en éfet je l'avois enlevée, ce qu'il savoit bien lui-même que je n'aurois pu faire autrement ; qu'elle venoit de passer quand je fus arrêté ; & enfin qu'elle étoit actuellement à Pontarlier. *Vous l'avez donc,* reprit-il, *eh bien, gardez la. Vous pouvez vous en retourner, quand il vous plaira ; vous êtes libre.*

Il fit venir ensuite la Collation, but à ma santé, & à celle du Gouverneur de Pontarlier, à qui il me pria de dire qu'il defavoüoit l'action du Châtelain ; & en éfet, je fus porteur moi-même d'une Lettre fort dure qu'il lui écrivit.

Il étoit fort tard, & il tomboit de la neige à gros flocons ; mais je n'avois garde d'attendre quelque nouveau trouble, & j'étois si inquiet sur ma femme, & si plein d'impatience, que je volai, pour ainsi dire, jusqu'à Ballaigue, & de là après avoir rendu la Lettre du Baillif au Châtelain, & reçu de lui un paquet de Lettres pour moi qui lui avoit été remis en mon absence, je repris mon

vol jusqu'à Pontarlier, où fut versé un torrent de larmes de joie.

Cependant ma détention faisoit du bruit à la Cour. Le zèle de Mr. *de Meaux* excité, & sa tendresse particulière pour moi alarmée, firent mettre les Puissances en mouvement, quoique j'eusse prié de ne le pas faire. Ma Lettre fut lue en plein Conseil: LE ROI même en fut touché, & eut la bonté de s'intéresser en moi d'une manière particulière, & de faire envoyer un ordre à son Ambassadeur à Soleurre, de me demander à Leurs Excellences de Berne.

Lorsque j'arrivai à Paris, Mr. *de Meaux* me mena à la Cour, & j'eus l'honneur d'être présenté à SA MAJESTÉ par lui & par feu Mr. *de Croissy*. LE ROI me combla de gloire par les choses obligantes qu'il me dit. Il m'avoit déjà accordé une pension de six cent livres, il en ajouta alors une autre de neuf cent livres atachée à la composition des *Mémoires de l'Histoire de France*, écrite par Mr. l'Abbé *de Cordemoy*; travail que je continue encore aujourd'hui.

Je puis justifier ma détention à Ballaigue, la cause de ma détention, & les circonstances qui l'ont suivie par quelques Lettres que j'ai heureusement retrouvées, & en particulier par l'original même d'une Lettre que Mr. *de la Platière*, Gouverneur de Pontarlier, écrivoit au Baillif d'Yverdun, pour se plaindre de l'insulte du Châtelain, & lui en demander justice; Lettre qui étoit dans le paquet que je reçus du Châtelain même en retournant d'Yverdun.

Mais je puis encore justifier la plus grande partie de ce détail par un témoignage respectable; c'est

C'est celui de Mr. l'Abbé Bossuet, de qui je n'ai pas moins été connu dès le commencement, que de feu Mr. de Meaux ; & qui m'honore de sa bienveillance, (j'ose m'en glorifier publiquement) & par les propres sentimens de son cœur, & par ce tendre zèle si digne de louange, pour la mémoire d'un Oncle illustre, qui l'atache d'une manière particulière à tous ceux que ce grand homme a aimés.

S'il est vrai, qu'il se soit répandu en Suisse, comme on me le fait entendre, des bruits injurieux contre moi, je n'y sache d'autre fondement que mon évasion, & l'enlèvement de ma femme, que je viens de raconter, & qui m'a fait ici tant d'honneur. On fait ce que devient tout à coup la réputation d'un Ministre dans le parti qu'il abandonne. Prévenu que l'on est contre l'Eglise Romaine, on ne sauroit s'imaginer que ce soit la Vérité qui l'y apéle ; & dès là c'est un fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zèle inspire.

Je ne prétens pas comprendre dans cette injuste prévention les gens d'honneur & de mérite de ce parti : il y en a plusieurs à Paris de ce caractère, qui m'ont connu en Suisse, & je pourrois nommer une Dame d'une vertu singulière, qui a toujours conservée de moi depuis ce tems-là une idée avantageuse, & dont le fils si généralement estimé, & si digne de l'être par toutes les qualités qui forment un mérite rare, s'intéresse dans ma défense avec tout le zèle que peut donner l'amitié la plus tendre & la plus généreuse.

Etant arrivé à Paris, je logeai d'abord quelques mois en Chambre garnie ; mais ensuite j'ai loger

dans le Cloître de *St. Thomas du Louvre*. C'est là qu'un Chanoine de soixante & dix ans surprit mon amitié par les apparences de la sienne. J'étois jeune, & peu précautionné ; j'en fus séduit jusqu'au point de lui confier un dépôt de mille écus ; c'étoit tout mon bien. Comme il s'en faloit beaucoup que je n'eusse encore tous les meubles nécessaires, & que j'avois déjà été volé par un domestique il y avoit près d'un an, je crus mettre mon argent en sûreté entre les mains du Chanoine. Je fus trompé, & lui aiant redemandé à quelques tems de là mes mille écus, il ne me les nia point, mais il me dit qu'il les avoit employés, & je fus réduit à me contenter d'une obligation qu'il m'en fit par devant Notaire. Elle est du onzième de Décembre 1692. & le nom du Notaire est *Duclos* ; la Minute subsiste encore, & j'en ai une expédition entre les mains, que j'ai fait lever tout nouvellement. Cet emploi du dépôt sans mon consentement, me donna des soupçons contre la probité du Chanoine. Je m'informai de sa vie & de ses mœurs. On me dit qu'il avoit été Moine, qu'il y avoit eu bien de la fraude dans la manière, dont il s'étoit fait relever de ses vœux, & qu'il avoit essuié à cette occasion un long & violent *Procès*, qui ne lui faisoit pas honneur ; à cela on ajouta mille traits marqués d'une vie scandaleuse, que je passe sous silence.

Plein de ces idées je le pressai de me paier. Je le vis éluder mes instances en homme de mauvaise foi : je lui en fis de vifs reproches ; & nous étant brouillés entièrement, & même querellés, je lui fis faire un commandement. Il me demanda grace ; me donna cent pistoles ; & obtint de moi

moi du tems pour les deux mille livres restantes. Ce fut Mr. *Möüet*, Notaire, qui fit la quittance pour le paiement des cent pistoles, sans préjudice des deux cens qui restoient à paier ; & il envoya pour cela son Clerc chez le Chanoine. Quelques mois après le Chanoine mourut ; c'étoit au mois d'Octobre 1693. dix mois après la datte de l'obligation, & plus d'une année après le dépôt. Dans son Testament il reconnoit le dépôt, & l'obligation faite en conséquence ; mais autant qu'il m'en peut souvenir, il déclare qu'il a aquité les deux mille livres restantes, & qu'il ne me doit rien. Il est aisé de juger, qu'une pareille déclaration me fit beaucoup de peine ; mais elle m'en auroit fait bien davantage, si le Chanoine avoit été d'une réputation entière.

Comme j'étois fondé sur des Actes publics, & que sa déclaration étoit nulle, & ne pouvoit faire de tort qu'à sa mémoire, je m'oposai à son scellé, & poursuivis ma dette. On ne voioit dans la succession que quelques meubles, qui ne paroissoient pas même suffisans à paier les frais funéraires, & ceux du scellé, & je fus réduit à me contenter de cent écus. Il valoit peut-être mieux ne rien avoir que de les prendre ; mais je me laissai conduire à Mr. *de la Buffière*, autrefois Ancien du Consistoire de Charenton, nouvellement, mais sincèrement converti, homme d'une probité, & d'une piété exemplaire. Ce fait est le fondement d'une autre calomnie que mes ennemis répandent contre moi. Mais enfin il n'y a guère eu de circonstance de ma vie, où ma conscience me rende un plus grand témoignage d'honneur & de probité.

Le reste de ma vie est plus connu : j'ai toujours demeuré depuis ce tems-là à l'Hotel des Urfins, Paroisse St. Landry, où logeoit Mr. *de la Buffière*, & où il me loua lui-même l'appartement que j'occupe, pour m'avoir auprès de lui. C'est aujourd'hui la dix-huitième année que je demeure dans ce quartier, & dans la même maison, sous les yeux d'un Curé distingué par son mérite & par sa vertu. J'ai aussi toujours été depuis ce tems-là au *Café de la Veuve Laurent*. C'est un lieu, où depuis vingt ans, il ne s'est guère habitué que des gens de Lettres. Atirés les uns par les autres, ils s'y viennent délasser de leurs différens travaux par quelques heures d'une conversation utile, même quelquefois pour les plus habiles. Histoire, Physique, Géométrie, Jurisprudence, Poësie ; voilà les matières qu'on y agite d'ordinaire. On s'y est trouvé quelquefois jusqu'à douze personnes des différentes Académies ; & il y a eu des Cabinets célèbres, où peut-être ne s'est-il jamais assemblé plus de personnes de mérite en autant de genres. Quelque chose que l'on veuille rabatre de cette idée, on ne sauroit du moins me reprocher l'habitude que j'avois prise d'aler au *Café de la Veuve Laurent* ; c'étoit la seule récréation que je me permisse, point de spectacles, point de jeu, nul autre plaisir ; en pouvois-je prendre un plus innocent ? Je ne me suis jamais aliéné dans cette Société que de deux hommes. L'un est le Sr. *Geoffroy*, avec qui je me suis brouillé sur un *oui* & un *non*, dans une dispute de Physique, & dont la haine cependant est aussi outrée contre moi que le sujet en est frivole. L'autre est le Sr. *l'Elevel*, qui ne parlant pas un jour du Révérend Père *Malebranche*

avec

avec tout le respect qu'il devoit à un homme de son mérite, & à qui il avoit les plus grandes obligations s'atira de ma part un reproche, peut-être un peu trop aigre. Il en fut ofensé au point de répandre contre moi ces mêmes bruits qu'il réveille encore; & comme je voulois le poursuivre, il fut contraint pour éviter mes poursuites à me demander pardon de ses calomnies par un Acte signé de sa main & reçu par un Notaire. Ces deux violens ennemis ont lieu de se louer ici de ma discrétion.

C'est encore par des faits que je vais donner quelque idée du caractère de mon esprit. On ne m'a guère entendu raisonner dans le *Café* que de Physique & de Géométrie. Je ne regardois la Poësie que comme une débauche de l'esprit; peut-être même ai-je été là-dessus jusqu'à l'excès. J'ai pourtant fait des *Vers* une fois en ma vie. En voici l'ocasion, & la matière. Mr. de la Fosse, Mr. Rousseau, Mr. de la Motte, & quelques autres élevoient le talent des *Vers* au dessus de tout. Je voulus rabattre l'orgueil des Poëtes; je soutins que leur talent plus brillant souvent que solide, n'étoit pas si estimable qu'ils le pensoient, & outre le ridicule que je trouvois à perdre beaucoup de tems pour réduire sous des mesures & des rimes, des pensées quelquefois très-communes, & le plus souvent fausses, j'ai jusqu'à dire que les difficultés d'ailleurs n'en étoient peut-être pas si insurmontables, & que tout Géomètre que j'étois, je ne desespérois pas de les vaincre, si je l'avois entrepris. Ces Messieurs m'en défièrent, & me raillèrent beaucoup sur ma présomption. Echaufé par ce défi & par leurs railleries, je me

mis à travailler de toute ma force, j'y passai toute la nuit, & j'aportai le lendemain au *Café* une *Épître*, où l'on me corrigea plusieurs fautes. J'y reprens Mr. *de la Motte* d'avoir quitté le dessein d'une Sainte Retraite, & d'abuser de ses talens, en les employant à faire des Opéra. La matière de ces *Vers* prouve du moins, que si j'eusse eu à devenir Poète, ce n'eut pas été dans le genre du Sr. *Rousseau*.

Je vivois depuis fort content de mon obscurité sans faire aucun pas pour ma fortune. Mes Amis savent combien il a falu m'exciter pour m'obliger à me donner sur cela quelque mouvement. J'ai d'abord été apellé au *Journal des Savans* par Mr. l'Abbé *Bignon*; ensuite à l'*examen des Livres*, par Monseigneur LE CHANCELIER; & enfin par Monseigneur le Comte de *Pontchartrain*, à l'*Académie des Sciences*, où l'on m'honora d'une distinction unique jusqu'alors, de ne me laisser au rang des Elèves que quelques semaines, & de me faire passer de cette place, à la première place vacante de Pensionnaire.

C'est là que mon amour pour la Géométrie s'est redoublé par le devoir, & il n'y a eu d'autre dérangement dans ma conduite, que de passer la plupart des nuits dans cette étude. Je doute que le Sr. *Rousseau* ait fait un pareil usage de ses veilles.

Il n'y a présentement qu'à confronter les deux personnages aux *Chansons* qu'on m'impute, & à l'Histoire des *Chansons* mêmes; Histoire essentielle au dénouement de cette affaire, puisque les *anciens Couplets* & les *nouveaux* sont du même Auteur, & qu'il n'y a qu'un Scélérat à trouver entre l'Acusateur & moi.

I. Qui croira-t-on naturellement l'Auteur de ces *Chansons* infames , mais fortes , & maniées poëtiquement ; le *Géomètre appliqué* , ou le *Poète satirique & libertin* ? Le Sr. Rousseau a beau dire , que son cœur n'est point corrompu ; & que comme il a traduit des *Pseaumes sans dévotion* , il a fait des *Epigrammes libres sans libertinage* ; c'est un mot qu'on m'a raporté de lui , & qui n'est qu'une Antithése de bel Esprit. Il est aisé de faire voir que les deux propositions ne sont pas égales. Un Libertin , un Impie peut faire des *Pseaumes* par intérêt , & pour faire sa cour en des lieux où l'on ne peut avoir accès que par des Ouvrages de ce caractère. Mais un Poète ne fauroit rimer habituellement des ordures , & des impiétés , si son cœur n'en est d'accord. Comme il ne peut y avoir aucun intérêt qui l'engage à se deshonoré ainsi , ce ne peut être que son propre gout qui l'y détermine.

II. Qui doit être l'Auteur des *Chansons* tant anciennes que nouvelles ? celui qui y est le plus maltraité , ou celui dont on n'y parle jamais ? Quelques-uns disent , & plutôt parce qu'ils le veulent dire , que parce qu'ils le pensent , que l'Auteur est assez malin pour se maltraiter lui-même , & pour épargner celui sur lequel il veut que le soupçon tombe : mais du moins l'Auteur , quelque malin qu'on le suppose dans ce raisonnement , ne se prendroit-il pas avec acharnement par les endroits les plus essentiels à sa fortune , & à son honneur ? Il ne se seroit pas traité de *Voleur* dans les premières , & d'*Athée* dans les secondes. Quel coup plus dangereux que ce dernier , peut-on porter à un homme qui a été Ministre , & qui ne vit

que des bienfaits du R O I, fondés sur la pureté de sa doctrine, & de ses mœurs ?

III. Cherchera-t-on l'Auteur des *Chansons* dans celui qui n'a jamais été soupçonné d'aucune, ou dans celui qui en a déjà avoué plusieurs ? En vain diroit-on, que la sincérité de son aveu fait pour lui. Il a tout nié d'abord, & ce n'est que la force des preuves, & des confidences divulguées, qui lui ont arraché dans la suite un aveu inévitable.

IV. S'imaginera-t-on qu'il me soit tombé dans la tête de me noircir moi-même, & de flétrir autant qu'il étoit en moi mes meilleurs Amis, des Amis, qui me rendoient actuellement des services essentiels ; plutot que de penser que le Sr. *Rouffseau* se soit enfin résolu à mettre en *Vers*, ce qu'il avoit dit plusieurs fois en *Prose* à Mr. *Danchet* contre ceux qui sont ataqués dans les *Chansons* ? C'est par l'extravagance même du crime que le Sr. *Rouffseau* s'en défend, & ce moien qu'il emploie sans cesse avec passion, a convaincu quelques personnes de son innocence ; mais ne puis-je pas faire valoir ce moien pour moi avec encore plus de force ? N'aurois-je pas été plus insensé d'ataquer mes Amis, & de m'ataquer moi-même, en épargnant le seul qu'on dit que je hais, que le Sr. *Rouffseau* ne l'a été de calomnier, en s'épargnant lui-même, des personnes qu'il a déjà outragées, & sur tout moi, dont il a dit devant des Témoins que j'offre de produire qu'il me perdroit, où que je le perdrais.

V. Un Poëte qui n'a d'autres armes contre ceux qui lui déplaisent, que de les menacer du *Couplet* ; qui va embrasser avec un atendrissement perfide, ceux contre qui il a déjà répandu des

Vau-

Vaudevilles; qui ajoute à la noirceur de les faire, celle de les attribuer à ses ennemis, ce Poëte fera-t-il moins soupçonné d'un cas pareil, qu'un Géomètre qui n'a jamais usé des mêmes armes, ni des mêmes artifices, & plutot que de prendre les *Chansons* en question pour une suite naturelle de l'habitude fatirique du Sr. *Rousseau*? Aimera-t-on mieux croire que c'est l'essai d'un homme qui auroit caché son génie jusqu'à cinquante deux ans, pour s'en servir alors à faire tomber sur le Sr. *Rousseau* un soupçon incertain aux dépens de ses propres intérêts & de son honneur?

VI. Les indifférens se flateroient-ils d'être plus éclairés dans cette affaire que ceux-mêmes qui sont outragés dans les *Chansons*? Et tandis qu'ils sont tous indignés de l'accusation qu'on m'intente, qu'ils s'intéressent tous à ma défense, qu'ils m'offrent à l'envi leurs secours, & que je n'ai point pour moi de plus vives sollicitations que les leurs, s'obstinera-t-on à les croire tous aveugles, & dépourvus de sens, ou les croira-t-on de complot avec celui qui les offense pour acabler celui dont ils n'auroient point à se plaindre?

Il faudroit que je me fusse bien peint dans les *Chansons*, si j'avois poussé assez constamment & assez loin les apparences de la probité pour fasciner les yeux de tous ceux que j'aurois voulu noircir. Quel Paradoxe qu'un Scélérat qui se rendroit une si exacte justice!

Quelques gens se retranchent enfin à dire, que je pourrois bien n'avoir pas fait les *Vers*, mais que du moins je les ai envoyés avec connoissance de cause. Est-ce pour se délivrer de quelque absurdité qu'on fait ce système? On n'y gagne rien,

qu'un Scélérat de plus. Ne faudroit-il pas toujours que j'eusse consenti qu'on me deshonorât, qu'on me portât les coups les plus dangereux; qu'on outrageât tous mes Amis; & tout cela dans le même dessein chimérique de nuire au Sr. *Rousseau*, à qui *soixante & douze Couplets* aussi infames que ceux d'aujourd'hui n'avoient fait aucun tort il y a douze ans? Quelle foule de vraisemblances en ma faveur, & que d'absurdités à dévorer par les Partisans du Sr. *Rousseau*!

Je respecte cependant la plupart des protections qu'il a trouvées. C'est la Vertu même, qui, sans le savoir, protège aujourd'hui le vice. Le Sr. *Rousseau* a mis à profit jusqu'à l'afront qu'il a reçu, & il s'en est servi à émouvoir la pitié de quelques personnes qui n'entendant de sa part que des protestations d'innocence, & n'étant pas instruites d'ailleurs ni de ses mœurs, ni de ses Ouvrages, se sont portées généreusement à servir un Malheureux qui leur a paru innocent.

Mais le Sr. *Rousseau* n'est aujourd'hui ni le malheureux ni l'innocent, c'est moi qui suis l'un & l'autre; & s'il y avoit quelque parti à prendre, la Pitié & la Justice devroient tourner tous les esprits de mon côté. Mais je ne demande point de faveur; il me suffit qu'on n'en acorde pas contre moi à mon Acusateur. Que les Juges, s'il est possible, nous imaginent l'un & l'autre sans Amis, & sans apui; mais avec nos différens caractères; qu'on n'embarasse point leur équité par des égards; je serai trop content.

Qu'ils me jugent sur ce pié-là. La difficulté de corrompre un jeune *Garçon Savetier*, compense-t-elle toutes les absurdités qu'il y a à me soupçonner

ner l'Auteur des *Couplets*? Toutes les circonstances de l'Histoire des *Chansons*; le caractère des *Chansons* mêmes; les mœurs & les Ouvrages de mon Acufateur, tout le charge. Ces mêmes circonstances, les *Couplets* mêmes, ma conduite, & mes emplois, tout me justifie. Autant de faits que j'ai allégués; autant de Témoins en ma faveur, & contre lui; & je sens sur toutes ces raisons, aussi-bien que sur le témoignage de ma conscience, que quand il auroit corrompu vingt Témoins contre moi, il réussiroit plutôt à me faire condamner, qu'à détourner sur moi le moindre des soupçons qui le chargent.

Je défie mon Acufateur de répondre à tous les faits que j'ai avancés dans ce Mémoire; je ne doute pourtant pas, qu'il ne l'entreprene; je prévois même la manière dont il le fera; & il me prend envie ici de lui répliquer d'avance; ce qui me fera d'autant plus facile que je n'aurai qu'à détruire des mensonges, ou des raisonnemens vagues aisés à rétorquer contre lui-même.

A l'égard de l'Histoire des *Chansons*, le Sr. *Rouffean* passera sous silence bien des faits qu'il n'oseroit nier; mais je l'avertis que je tiens pour avoués tous ceux, sur lesquels il ne me prendra pas à partie; & si l'on pèse les conséquences des faits qu'il éludera, on sentira bien que ce qu'il sera forcé d'en avoüer, emporte la conviction de tout le reste.

Il avouera peut-être qu'il a fait le *Couplet* contre Mrs. *Campra*, *Colasse*, *Bérin* & *Pécourt*; mais il n'osera convenir qu'il l'ait desavoué au Sr. *Pécourt* avec des sermens & des protestations d'amitié; parce qu'il ne rougit pas de passer pour malin,

lin , & qu'il ne pourra se résoudre à s'avoüer perfide.

Il conviendra bien d'une partie du *Couplet* dont le commencement regarde le *Café* en général , & dont la fin n'attaque que Mr. l'Abbé *Mauménet* , & une autre personne ; mais il n'ira pas jusqu'à convenir d'être l'Auteur du commencement de ce *Couplet* ; pourquoi ? parce que ce commencement exprime un dessein formé contre tout le *Café* , & que les autres *Couplets* ne sont que l'exécution de celui-ci ; l'aveu de l'un le chargerait trop visiblement de tous les autres. Cependant ce qu'il nierait , est aussi constant , & aussi aisé à prouver que ce qu'il ne nierait pas.

Disconviendra-t-il qu'il ait dit en *Prose* à Mr. *Danchet* & à d'autres la plupart des choses, que les *Couplets* en question expriment ; qu'il ait marqué à Mr. *Hauterot* , combien il avoit à cœur d'écrire l'*Ouvrage contre la Cour* , & celui contre le *Café* dont on a parlé ? Qu'il ait fait des * *Epiigrammes* contre Mr. de la *Motte* , & Mr. de *Grébillan* ? Niera-t-il enfin , qu'il ait voulu se réconcilier avec moi , malgré les calomnies dont il me chargeoit depuis cinq ans ? Il conviendra peut-être du dessein de se racommoder , sans demeurer d'accord qu'il ait répandu ces calomnies ; mais je lui conseille plutôt , de dissimuler tout , que de tronquer ainsi des vérités , dont il n'y a que trop de preuves.

Il se réduira vrai-femblablement à faire valoir la haine du *Café* contre lui ; belle matière pour l'imagination ! mais il se gardera bien de marquer l'époque de cette prétendue haine après les premiers

* Elles sont dans ses *Oeuvres* , pag. 383. 385.

miers *Couplets* ; elle feroit une preuve évidente contre lui-même.

Sur le caractère de son esprit & de son cœur, je prévois encore ses discours. Je suis sûr déjà qu'il ne parlera point de sa naissance, ni de son père, à moins que l'envie même de démentir mes conjectures ne l'engage à faire un effort qu'il ne me pardonnera jamais.

S'il en parle donc, ce sera légèrement. Il dissimulera les ingratitude, les desaveus, le refus des derniers devoirs ; il aléguera peut-être, quoiqu'il lui en coûte pour entrer dans ce détail, quelques générosités à l'égard de sa belle-mère, qui avoient bien moins le respect & la tendresse pour motif, que l'envie d'abrèger des discussions qui commettoient son orgueil étrangement.

Je ne crois pas non plus, qu'il ose beaucoup parler de ses Maîtres, aussi vain qu'il l'est. Il auroit de la peine à les citer, n'eussent-ils à rendre de lui que des témoignages favorables ; comment oseroit-il donc le faire, persuadé d'un côté de sa perfidie à leur égard, de l'autre convaincu de leur probité, qui les a empêchés de lui nuire, mais qui ne leur défend pas moins de le justifier aux dépens de l'innocence.

Les *Satires* contre Mr. de *Francine*, & Mr. l'*Abbé Pic*, sont trop notoirement du Sr. *Rousseau*, pour craindre qu'il les desavoue. Il s'en tiendra quitte, s'il en parle, en disant du moins à l'égard de Mr. de *Francine*, qu'il s'en repent ; mais quel fond pourroit-on faire sur un repentir que le Coupable est obligé de feindre pour se dérober au ressentiment des particuliers, & à la vengeance publique ? N'y a-t-il donc qu'à difamer les gens,
ou

ou à les tourner en ridicule , pourvu qu'en suite on avoue son tort ?

Le Sr. *Rousseau* parlera sûrement de ses *Epigrammes* , & même avec une secrète complaisance qu'il ne pourra peut-être pas cacher. Ce sont ses Ouvrages favoris , le fondement de sa réputation , le charme de quelques-uns de ses Partisans ; en un mot , c'est le talent dont il se félicite autant lui-même , que les honnêtes gens l'en plaignent , & l'en méprisent. C'est-là qu'il fera sentir le caractère de *Scélérat hypocrite* qu'il a osé m'imputer. Sans convenir que ses *Epigrammes* soient aussi infâmes qu'elles le sont, il dira que c'est un égarement de sa jeunesse , qu'elles marquent plutôt la légèreté de l'esprit , que la corruption du cœur , & qu'après tout il a commencé à les expier par des Ouvrages sérieux , & conformes à la Religion ; mais qu'il dise donc , s'il peut se résoudre à dire la vérité , que cette jeunesse a duré jusqu'au tems des *Couplets* en question ; qu'on n'a jamais poussé l'impudence & l'impiété plus loin qu'il l'a fait dans ses *Epigrammes* , & qu'enfin les *Pseaumes* qu'il a traduits pour faire sa cour à des Personnes illustres, ont été souvent interrompus par ces *Epigrammes* , qui servent , ce sont ses termes pleins d'implété , de *Gloria Patri* à ses *Pseaumes*.

Il ajoutera peut-être à toutes ces justifications frivoles les calomnies qu'il répand contre moi : mais c'est où je l'atens ; je le défie de les poser en fait , & je lui réponds de la peine due aux Calomniateurs. •

Comme les faits ne sont pas favorables au Sr. *Rousseau* , il s'étendra davantage sur les raisonnemens généraux ; il prétendra prouver qu'il n'a
pu

pu faire les *Couplets*; & en second lieu que s'il les avoit faits, il n'auroit pu m'en acuser.

Pour prouver qu'il n'a pu faire les *Couplets*, il fera valoir les circonstances où il se trouvoit dans le tems qu'on les a envoyés; l'espérance d'une place à l'*Académie Française*, & l'intérêt qu'il avoit par conséquent de ne point donner lieu à de nouveaux soupçons, & de ne plus s'atirer d'ennemis. J'en demeure d'accord; c'étoit là sa situation, & je lui passe qu'il a fait une action bien extravagante. Est-ce un défaut si éloigné de son caractère que l'imprudence? N'y en a-t-il point eu à difamer Mr. de Francine? N'y en a-t-il point eu à plaisanter les Personnes les plus respectables? N'y en a-t-il point eu à dire publiquement à un Grand Prince, qui lui demandoit, s'il n'avoit rien fait contre l'Académie, je répons du moins du passé? Tous ceux qui connoissent le Sr. Rousseau, sont autant de Témoins de son imprudence. Mais combien cette raison d'imprudence paroîtroit-elle encore plus foible, si le Sr. Rousseau vouloit bien exposer aussi les circonstances, qui ont pu aigrir sa malignité naturelle? Les discours du Public sur ses prétentions à l'Académie, la *Centurie de Nostradamus*, la *Chanson du Pont Neuf*, la Place de l'Académie manquée, malheur qu'il attribuoit peut-être à ces discours, & à ces Ouvrages qui venoient de se répandre contre lui.

Aux exagérations donc que le Sr. Rousseau fera sur l'imprudence qu'il y auroit eu dans la situation où il étoit de composer les *Couplets*, il faut ajouter les intérêts qui ont pu l'y déterminer; motifs plus que suffisans pour faire passer un homme orgueilleux & perfide par dessus l'imprudence, qui d'ailleurs ne lui est que trop familière.

Pour

Pour prouver enfin qu'ayant fait les *Vers*, il n'auroit pas pu m'en acuser, il peindra dans toute sa noirceur l'action même dont il est coupable; il ne craindra point de prononcer sa condamnation, & de se faire horreur à lui-même, pour faire illusion aux autres. J'avoue que ce n'est point là l'essai d'un *Scélérat*, & qu'il faut être bien habitué à la perfidie pour la pouvoir pousser jusqu'à ces excès. Mais qui en croira-t-on plus capable qu'un homme qui a défavoüé son Père dès son enfance, qui l'a fait mourir de chagrin par ses ingratitudes, qui lui a refusé les derniers devoirs, qui a calomnié ses Maîtres, ses Amis, ses Bienfaiteurs, qui fait trophée de fatire, d'impudence, & d'impiété, & qui pousse enfin l'audace jusqu'à me faire demander par mon Juge; comment je nie d'avoir fait les *Couplets* en question, moi qui conserve des *Epigrammes* * *infames*: & ces *Epigrammes* qu'il me reproche de conserver, ce sont les siennes?

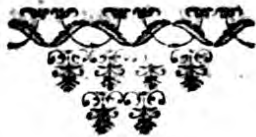
Je m'en tiens à ce dernier trait; le Sr. *Rouffseau* ne sauroit le nier; & il doit y reconnoître tant de noirceur & tant d'extravagance, qu'il ne peut plus justifier rien par ces raisons; on le croira coupable de tout, s'il n'alégué des faits, qui manquent aussi-bien que les vraisemblances.

Au

* On a trouvé sous mon scellé une copie des *Epigrammes* du Sr. *Rouffseau*. Lorsque les derniers *Couplets* des *Chançons* furent répandus, je fus bien-aise d'avoir tous les *Ouvrages* satiriques & licentieux du Sr. *Rouffseau*, pour les comparer aux *Couplets*, & me convaincre de plus en plus que l'*Auteur* des uns, étoit aussi l'*Auteur* des autres.

Au moment que j'achève ce *Mémoire*, celui du Sr. *Rousseau* me tombe entre les mains. J'ignore encore le Jugement qu'en porte le public. Pour moi, j'admire également l'impudence de l'Auteur, & la foiblesse de l'Ouvrage. Tout ce qu'il y a d'essentiel dans cet Ecrit, est déjà pleinement détruit dans ma *Requête*; car la *Subornation* du *Garçon Savetier* prouvée, que devient la *gradation* du Sr. *Rousseau*, le fondement de tout son *Mémoire*? Je n'en dis rien de plus ici; mais je m'engage à le réfuter par un Ecrit à deux colonnes; le *Mémoire* du Sr. *Rousseau* sera tout au long dans l'une; & l'autre contiendra de courtes réponses à tout ce qui méritera d'être relevé. Sur tous les articles qui auront déjà été touchés dans ma *Requête*, je me contenterai d'indiquer les endroits de la *Requête* même. Cette manière de réfutation est du moins d'un homme qui ne cherche pas à imposer; & qui n'a d'autre but que de mettre le Lecteur à portée de juger, de quel côté est la vérité.

SAVIN, PROCUREUR.



APO-



A P O L O G I E
D E
R O U S S E A U ,

P A R M^R. * * *

C O N S E I L L E R A U P A R L E M E N T
D E G R E N O B L E .

UN jour Satan, qui se mêle de tout,
Lut le Factum de Saurin jusqu'au bout,
Tant il goutoit de cette Apologie
Le tour heureux, l'élégante énergie.
Mais un endroit réveilla son dépit,
C'est quand l'Auteur raconte, comme il fit,
Pour s'échaper avec son Euridice,
F'en garde au cœur profonde cicatrice,
Ce dit Satan; tout l'Enfer en trembla;
Plus d'une fois le Conseil s'assembla,
Pour se venger d'un si cruel outrage.
Chacun opine, & l'avis le plus sage

Fut,

*Fut, qu'on iroit chez Rousseau, notre Ami,
 Homme entendu, dans le vice affermi,
 Malin en diable, & savant à mal faire,
 Et mieux que nous, propre à mener l'affaire.
 Le cas fut vrai, tant de trames mena
 Qu'en son panneau la Justice donna;
 Adroitement sema la zizanie,
 De traits perçants arma la Calomnie,
 Si, que Saurin dans la Chartre fut mis.
 Mais comme on doit du retour aux Amis
 Du cher Rousseau, je veux plaider la cause;
 Je soutiens donc, que le Factum impose.
 Rousseau, dit-on, renia ses Parens,
 Et les Couplets, qui sont ses vrais Enfans;
 Est Fils ingrat, Domestique infidelle,
 Perfide Ami . . . tout doux, plume cruelle;
 Traître Saurin, tu le connois bien mal;
 Oncques je n'eus Serviteur plus loial,
 Meilleur Ami; le reste est un mystère;
 Il renia le Mari de sa Mère,
 Son Père, non: à l'égard des Couplets,
 Pour le certain c'est moi qui les ai faits.*



E X T R A I T
DE L'ARRET DU PARLEMENT
 **RENDU AU SUJET DU**
P R O C E S C R I M I N E L
 E N T R E
JEAN BAPTISTE ROUSSEAU
 E T
JOSEPH SAURIN,
 DE L'ACADEMIE ROIALE DES SCIENCES.

VU par la Cour le PROCÈS CRIMINEL fait par le Lieutenant Criminel du Châtelet, à la Requête de Rousseau, Demandeur & Acusateur, contre Joseph Saurin, Guillaume Arnoult, Nicolas Boindin, & Charlotte Mailly, Défendeurs & Acusés; le dit Arnoult, prisonnier es prisons de la Conciergerie du Palais, LA SENTENCE du 12. Decembre 1710. par laquelle le dit Saurin a été déchargé des plaintes, demandes & acufations contre lui faites; ordonné que l'Ecroue fait de la personne du dit Saurin sera raié & biffé; & le dit Rousseau condamné en quatre mille livres de dommages & intérêts envers le dit Saurin, & aux dépens du Procès, à l'égard du dit Arnoult. Les parties mises hors de Cour, dépens à cet égard compensés. Le dit Boindin & la dite Mailly pareillement déchargés avec dépens, pour tous dépens, dommages & intérêts. FAISANT DROIT sur la Requête du dit Saurin, qui demande permission d'informer de la Subornation de Témoins; PERMIS au dit Saurin

Saurin d'informer de la dite *Subornation*, & cependant ORDONNÉ que le dit *Arnoult* seroit arrêté & recommandé es prisons; L'ACTE D'APPEL de la dite *Sentence* interjetté par le dit *Rousseau*; REQUÊTE du dit *Arnoult*; REQUÊTE du dit *Saurin* en réponse à celle du dit *Arnoult*; AUTRE REQUÊTE du dit *Saurin*; ARRÊT rendu à l'Audience, par lequel la Cour auroit donné défaut, & pour le profit ordonné, que les Informations faites à la Requête du Procureur Général contre le dit *Rousseau* seroient jointes au Procès, pour en jugeant y avoir tel égard que de raison, sans préjudice de la continuation des dites Informations. Vu aussi par la dite Cour l'Addition d'Information, faite par le Conseiller à ce commis; OÛIS & INTEROGÉS en la dite Cour les dits *Saurin*, *Arnoult*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, sur les faits résultans du Procès & Cas à eux imposés. TOUT CONSIDÉRÉ, la dite Cour sans s'arrêter à la Requête du dit *Arnoult*, aiant égard à celle de *Saurin*, a mis & met les appellations au néant, ORDONNE que la *Sentence* dont a été appellé, sortira éfet, & néanmoins sera procédé en la Cour par devant le Conseiller Rapporteur à l'Information en *Subornation* de Témoins à la Requête du dit *Saurin*, pour icelle faite; COMMUNIQUÉ au Procureur Général pour être ordonné ce que de raison. CONDANNÉ les dits *Rousseau* & *Arnoult* chacun en l'amende ordinaire de douze livres, & le dit *Rousseau* aux dépens de la Cause d'Apel vers les dits *Saurin*, *Boindin*, & la dite *Mailly*, ceux faits entre le dit *Rousseau* & *Arnoult* compensés, & les autres faits entre le dit *Saurin* & *Arnoult* réservés. Fait en Parlement, le vingt sept Mars, mil sept cens onze.

Z

ARRÊT



ARRET DU PARLEMENT
CONTRE
JEAN BAPTISTE ROUSSEAU.

DE PAR LE ROI,
ET
N O S S E I G N E U R S
DE LA COUR DE PARLEMENT.

ON fait à savoir que par ARRET DE LA
DITE COUR du 7. Avril 1712. la Con-
tumace a été déclarée bien instruite contre JEAN
BAPTISTE ROUSSEAU de l'Académie Roiale
des Inscriptions, & ajugeant le profit d'icelle,
A ETE' DECLARE' DÛMENT ATEINT ET
CONVAINCU d'avoir composé & distribué les
Vers impurs, satiriques & difamatoires qui sont au
Procès, & fait de *mauvaises Pratiques* pour faire
réussir l'*Acusation Calomnieuse*, qu'il a intentée
contre JOSEPH SAURIN de l'Académie des
Sciences, pour raison de l'*envoi* des dits *Vers* di-
famatoires au *Café de la Veuve Laurent.*

Pour

ANTI-ROUSSEAU. 531

Pour Réparation de quoi le dit ROUSSEAU est banni à perpétuité du Roiaume, enjoint à lui de garder son Ban sous les peines portées par la Déclaration du Roi. Tous & chacuns ses Biens situés en pais de Confiscation déclarés acquis & confisqués à qui il apartiendra ; sur iceux & autres non sujets à Confiscation préalablement pris cinquante livres d'Amende, & cent livres de Réparation Civile vers le dit SAURIN, & condamné aux dépens ; & la dite Condamnation sera écrite dans un Tableau attaché à un Poteau qui sera planté en la Place de Grève.

Le quatre Mai 1712. le dit Tableau a été par moi attaché à un Poteau à la Place de Grève, à la manière acoutumée. Ce que je certifie être véritable, en foi de quoi, moi Charles Sanson, Exécuteur des Sentences Criminelles de la Prevoté & Vicomté de Paris, en ai donné copie pour servir en tant que besoin sera.

CHARLES SANSON.





R O N D E A U.

V-U l'Ecriteau mis en Place de Gréve
 Par Maître *Charlé* aidé de son Elève,
 Contre *Rousseau*, Successeur de Villon;
 J'en ai requis un Acte tout au long,
 Pour l'anoncer à tout descendant d'Eve.



Aux Habitans d'où le Soleil se lève
 Jusques à ceux où sa course s'achève,
 J'affirme avoir de ce Rimeur félon

Vu l'Ecriteau.



Le Tableau porte en parole briève
 Beaucoup de honte, & peine peu griève.
 Sans la faveur de Messer Apollon
 Il eut fendu le liquide fillon;
 Mais mieux n'en est, car de dépit il créve

Vu l'Ecriteau.



RON-



R O N D E A U.

DE par le R o i régnañt sur le Permesse,
 Il est permis de mettre sous la presse
 Tous les Rondeaux du Poëte sans Fard,
 Comme étant faits dans les règles de l'art,
 Simples, naïfs, tombant avec justesse.



Quant à *Rousseau*, que ce Rimeur redresse,
 On le banit, avec défense expresse
 De revenir sous peine de la hart,
 De par le R o i.



Plus, est enjoint à sa Muse tigresse,
 De rien rimer qui les bonnes mœurs blesse:
 Que s'il reprend ses Contes de paillard,
 Son file affreux; aussitot *Dégres* part,
 Qui pourra bien le ramener en lesse,
 De par le R o i.





R O N D E A U.

UN *Errata* sans doute est nécessaire ;
 Mais beaucoup plus à l'Auteur qu'au Libraire.
 Or je conviens en cette qualité,
 Qu'en mes Rondeaux, vers durs, obscurité,
 Fautes enfin, pourront très-fort déplaire.



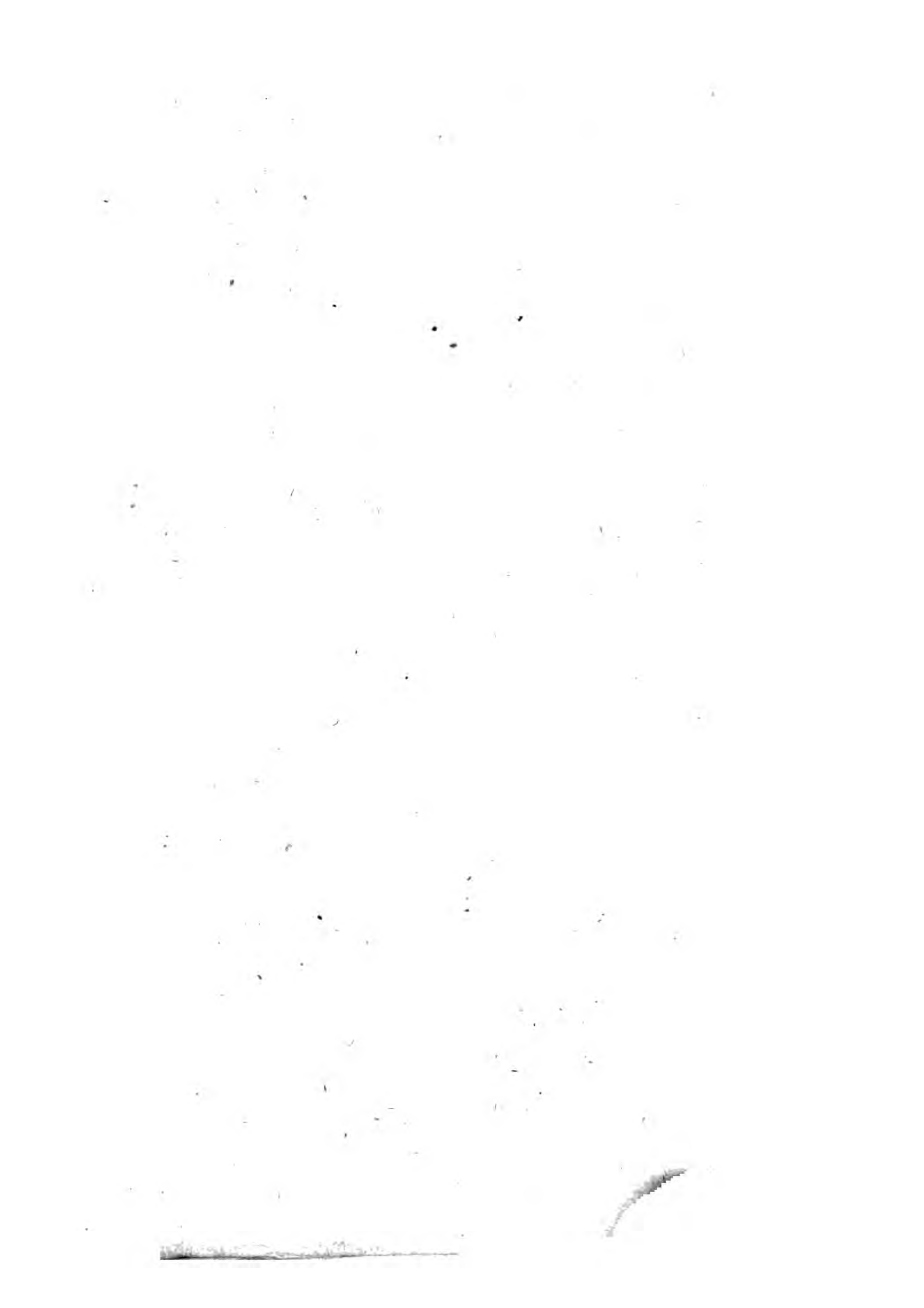
Les corriger, ce seroit trop d'affaire.
 Un tel aveu, pour peu qu'il soit sincère,
 Devroit suffire, & vaut, tout bien compté,
 Un *Errata*.

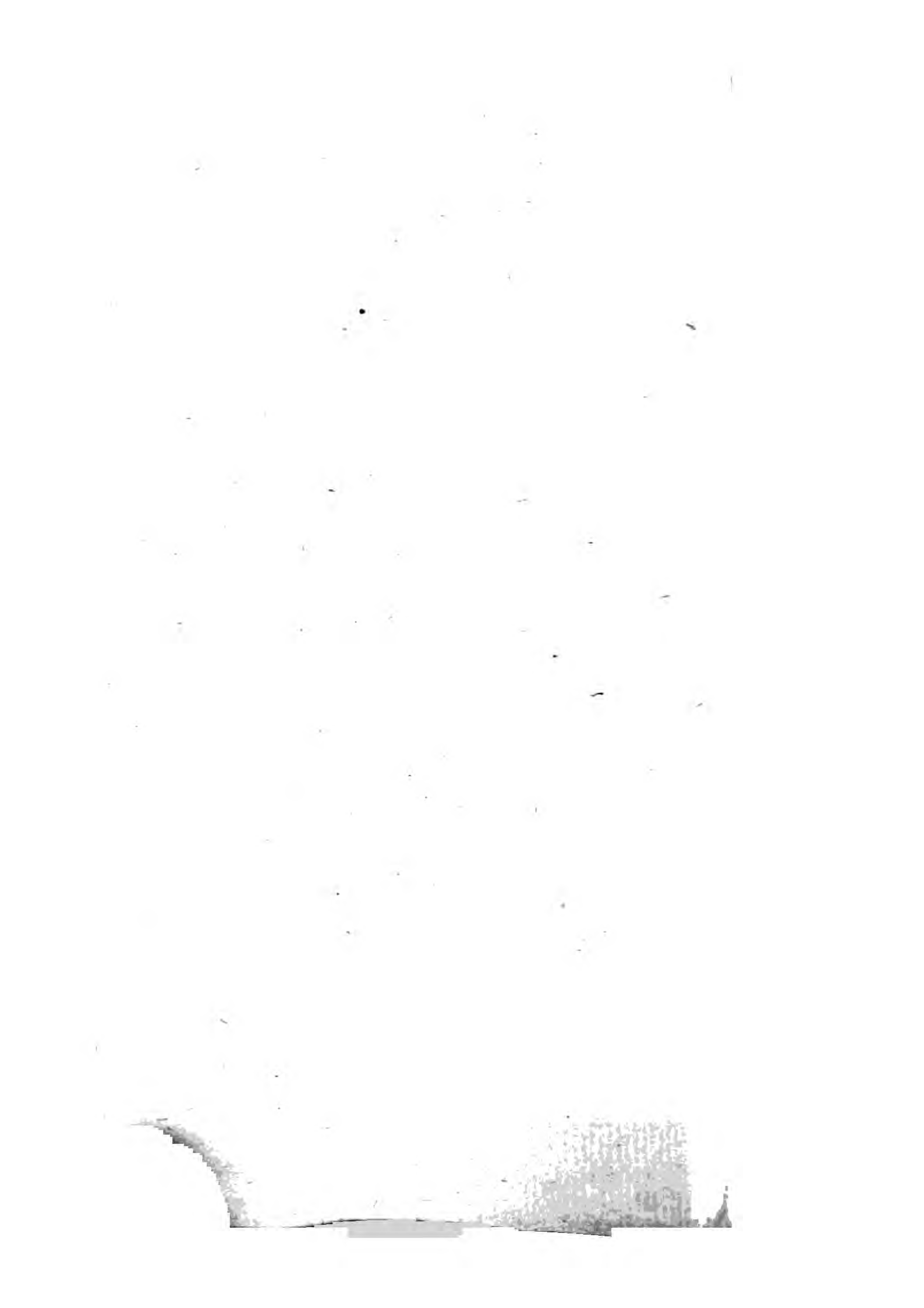


Mais, dira-t-on, d'où vient que pour faire,
Rousseau n'a point la corde ou la galère ;
 Car selon vous il l'a bien mérité ?
 D'accord, aussi le fait mieux agité,
 Dans son Arrêt *Thémis* pourra bien faire

Un *Errata*.







COUPLETS

ATTRIBUÉS

A

M^R. ROUSSEAU.

AVERTISSEMENT.

Comme les **COUPLETS** suivans ont été le sujet du fameux **PROCES** de **Mr. ROUSSEAU** contre **Mr. SAURIN**, on s'est enfin déterminé à les joindre aux *Pieces du procès de celui-ci contre Mr. ROUSSEAU.*



C O U P L E T S

SUR L'AIR DE

L' O P E R A

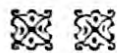
D'HESSIONE,

Que l'Amant qui devient heureux, &c.

QUE de mille Sots réunis
 A jamais le Café s'épure,
 Que l'Inspide N I O N I S
 Porte ailleurs sa plate figure;
 Que dans son sale cabinet
 Le pesant Abbé M E M O N E T
 Laisse pourrir ses vers mauffades;
 Que jamais l'enflé G U A R E N E T
 N'y produise ses Oeuvres fades.

4 C O U P L E T S.

Que le réchapé des prisons,
Qui toujours réforme & critique,
Soit mis aux petites Maisons,
Pour professer sa Politique.
Que l'édenté petit Vieillard,
Quart de Savant, grand Babillard,
Importun Citeur d'Hérodote,
De ses vieux contes de Paillard
Aille ailleurs divertir MALOTTE.



Que l'insensé, qui de poison
Ose acuser sa Belle-Mère;
Qui trouble toute sa maison,
Et flétrit l'honneur de son Pere;
Soit enchainé, soit encagé
Comme on encage un Enragé,
Qui s'arme contre la Nature,
Et qu'un Chirurgien soit gagé,
Pour le saigner outre mesure.

Que

C O U P L E T S.

5

Que du Pedant Grammairien
Enflé de mots, Dieu nous délivre;
De l'Abbé, grand diseur de rien,
Et du Peintre HANTEREAU toujours ivre.
Que l'Auteur Moine défroqué,
Qui par maint Opéra croqué
Croïoit s'enrichir au Parnasse,
Par l'Escroc FRISSANE escroqué
Soit réduit à porter beface.



Que DINBOIN de son haut caquet
Deformais ne nous étourdiffe;
Que LA GANGRE de son fausset
En ces Lieux jamais ne glapisse.
Que par quelque jeune Plumet
Le Café soit bientôt défait
De RAUSIN, & de sa sequelle.
Qu'à mentir LIVIERS si sujet
Aille ailleurs porter sa nouvelle.

* 3

Que

6 C O U P L E T S.

Que bientôt le Fantôme hideux
A cheveux plats, à longue face,
Qui gromelle, un par un font deux,
Aux Enfers reprenne sa place.
Malin Esprit plus noir que Pix,
Je te conjure par x, x,
Va-t'en chez l'infernale race
Taxer le prix de l'eau du Stix,
A tant la pinte, à tant la tasse.



Fripon, Procureur des fripons,
ZEPE', que le Ciel t'exterminé,
Que LERBISE manquant de fond
Puisse un jour crever de famine.
Petit Avocat Ragotin
Plaidant comme préchoit Cotin,
Moins souvent, & plus mal encore,
Ton Ami fait Grec & Latin;
Mais toi, tu n'es qu'une Pécure.

Fade

C O U P L E T S. 7

Fade Plaisant, dangereux Fat,
Affectant humble contenance,
Que par fréquent échec & mat
Le Ciel nous ôte ta présence.
Longue préface à tout propos,
De grands mots suivis de grands mots
Un petit air de suffisance,
Feront deviner aux plus fots
Le Ragotin, à qui je pense.



Si les deux freres MILERIS,
L'un Ignorant, & l'autre Bête,
Dans mes vers ne sont point flétris,
Qu'ils ne s'en fassent point de fête.
Ce sont morveux à coups de fouet,
Dont on montre la Mere au doigt,
Dont le Pere assassine Chimiste,
Fait que de Morts Pluton reçoit
Tous les Ans une double Liste.

COUPLETS.

De la Maitresse de Céans
Que le Ciel nous fasse justice;
Qu'elle ait sans cesse mal aux dents,
Et quelquefois la *jaunisse*.
De l'Egyptienne Beauté
Qu'on voit sans cesse à son côté,
Que le Marchand à grosse Levre
Soit autant ou plus entêté
Qu'un Italien d'une Chevre.



A Dieu Messieurs les Favoris
De la *Gaule* plus noire qu'encre,
Au cœur faûx, au malin souris,
Au . . . ebreché par maint. . . .
.
Le reste manque.



NOU.

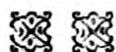


N O U V E A U X
C O U P L E T S.

Les Gens désignés ou nommés dans les précédens Couplets aiant résolu de ne plus aller au Café, & de s'assembler chez le Sieur DE LIVIERS, reçurent les Couplets suivans.

FATS assemblez chez DE LIVIERS,
Parmi les Fats troupe d'Elite,
D'un vil Café dignes piliers,
Craignez la fureur qui m'irrite.
Je vais vous poursuivre en tous lieux,
Vous noircir, vous rendre odieux.
Je veux que par tout on vous chante.
Vous percer, & rire à vos yeux,
Est une douceur qui m'enchanté.

Vainement vous me menacez,
 Ce n'est qu'impuissante menace;
 Tous vos outrages entassez
 Ne font qu'acroître mon audace.
 Pour vous un mépris souverain
 Fait que je n'aurai plus de frein,
 Et si quelqu'un m'irrite encore,
 Il verra graver sur l'Airain
 Le noir trait qui le deshonore.



RAUSIN, à découvrir si prompt,
 Voici la grandeur inconnue,
 Tes x , x , la découvriront;
 Vite au calcul, travaille, sue;
 Mais crain plutôt, que de tes mœurs,
 En examinant les rumeurs,
 Je ne resolve le problème.
 Toutefois le plus noir des Cœurs
 C'est VASSAINT, au visage blême.

Ces

C O U P L E T S.

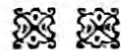
II

Ces derniers vers ne sont pas forts,
Et même ressemblent à d'autres ;
Muse, redouble tes efforts
Contre ce déserteur d'Apôtres.
Dévoilons donc ce Cœur gaté,
Qui a tâté
Sans épargner
B dans le crime empâté
Jusqu'à



Dans le monde on est convaincu,
Que tu fais ton Neveu Cocu,
Voire si c'est Cocu le faire
Que de
Je vous laisse à juger l'affaire.

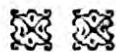
Peut-être au précédent Couplet,
 L'on outre un peu trop la matiere,
 Mais le fait est net,
 Soit par devant, soit par derriere.
 Chez le Begue qui t'a conduit?
 Lâche, une Ecole est ton réduit.
 Pour ce lieu quelle est ton attache ?
 L'infame plaisir chaque nuit
 De pouvoir changer de *Bardache*



Ne craignez point, vous MARIGRET,
 Vous Abbés à simple tonsure,
 Vous Peintre à boire toujours prêt,
 Ne craignez rien, je vous rassure.
 J'oublierai que l'un est Cocu,
 Que les Abbés
 Que le Peintre
 Et que souvent pour un ecu
 Il se fait

Quel

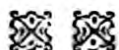
Quel spectacle frappe mes yeux !
 Vangeur des forfaits, je vous loue.
 Je reconnois ce Furieux,
 C'est DINBOIN qu'on mene à la roue.
 Voilà donc un des trois roüé
 Dont le Ciel soit encor loüé,
 Reste MARIGRET & MALOTTE,
 L'un maquereau bien avoué
 L'autre grand



Ce faux Cœur, aux yeux déploïé
 Feroit horreur aux plus infames.
 Qu'au funeste poteau lié
 Il expire au milieu des flames.
 B . . réchapé du Couvent
 Que ta cendre jettée au vent
 Réjouisse les saintes Ames,
 Au . . . préférant le devant
 Et qui ne

Le

Le Moulin qui moulut moudra.
 Qu'aussi publique que le Coche
 Elle . . . tant qu'on voudra,
 Mais mettre la main dans la poche!
 Il ne faut point souffrir ce trait,
 Car ta Femme, cher MARIGRET,
 En seroit beaucoup moins prisée,
 S'il arrivoit que par arrêt
 Elle devînt Fleurdelisée.



Que ce Tigre altéré de sang,
 De qui la main desespérée,
 D'un Pere vient d'ouvrir le flanc,
 Aux Vautours serve de curée.

.

Le reste manque.



Ce n'est point pour vol de marron,
 Que flétri du nom de Larron,
 S'il n'eut fui; car VASSAINT l'acorde,
 Il seroit allé voir Caron
 Le Cou ferré par une Corde.

.

Le reste manque.



DER-





D E R N I E R S

C O U P L E T S,

Qui furent envoyés au Café par l'Auteur des précédens ; & qui ont causé le fameux PROCÉS contre Mr. SAURIN, à qui Mr. ROUSSEAU les attribuoit.

QUELLE fureur trouble mes sens!
 Quel feu dans mes veines s'alume!

Démon des Couplets, je te sens;

Le fiel va couler de ma plume.

Livrons-nous à l'Esprit pervers.

Quelle foule d'objets divers

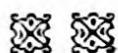
Vient ici s'offrir à ma vûe!

Quelle matiere pour mes vers!

De nouveaux Fats, quelle recrue!

Je

Je vois *lafaye* . le Cadet,
 Qui se croit monté sur Pégaze ;
 Mais son cheval n'est qu'un Baudet
 Et son Frere n'est qu'un Viédaze.
 Beaux complimens, discours polis,
 Courage ! Muse, tu molis,
 Laisse leur fausse politesse ;
 De leur cœur montre les replis,
 Et les noirs tours de leur souplesse.



Di que le jeune adroit Escroc
 Qui ~~gros~~
 A les mains plus faites en croc
 Que ceux qui volent dans la rue.
 Mais que ne dis-tu de l'Ainé.
 Qu'à son visage boutoné
 On reconnoit le mal immonde ;
 Mal, qu'à sa femme il a donné,
 Et qu'elle rend à tout le monde.

A son retour de Dauphiné,
 Nouvelle Province de Suède
 Où dans un reduit confiné
 Il éprouva le grand remède.
 Il vint à nous d'un air humain,
 Canne de Grenoble à la main,
 Pour faire croire son voiage;
 Canne à RAUSIN le lendemain,
 Qui ne le crut pas davantage.



Au nom qui vient de me fraper
 Ma fureur s'irrite & redouble.
 Comment se laisse-t-on duper
 Par ce cœur faux, cette ame double !
 Son zèle contre les Frondeurs,
 Contre nos mœurs ses airs grondeurs,
 Dont il croit se faire un mérite,
 Cache les noires profondeurs
 Du plus scélerat Hypocrite.

Je

Je le vois ce perfide cœur ,
 Qu'aucune Religion ne touche ,
 Rire au dedans d'un ris moqueur
 Du Dieu qu'il confesse de bouche.
 C'est par lui que s'est égaré
 L'Impie au visage éfaré,
 Condamné par nous à la roue ;
 DINBOIN, Athée déclaré
 Que l'Hypocrite désavoue.



Par l'un & l'autre est débauché
 Le jeune Abbé de BELLESOGNE,
 Petit Philosophe ébauché ,
 Au nez fait en bec de cicogne.
 Quand je dis qu'il est Débauché ,
 J'entends aussi le gros Péché ,
 Le vrai Péché Philosophique ,
 Aux Jésuites tant reproché ,
 Dont EDOUART fait leçon publique.

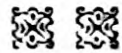
Quei

Quel ÉDOUARD ! le Poëte ÉDOUARD,
 Ce Moine vomé de la Trape ;
 Qui sera brûlé tot ou tard ,
 Malgré le succès qui nous frape.
 Etrange spectacle à nos yeux !
 Quel exemple plus odieux
 Des coups de l'aveugle Fortune ?
 MALOTTE a le front dans les Cieux ,
 Et CHANDET rampe avec CHOREBRUNE.



Je te vois, innocent CHANDET,
 Ecouter les vers que je chante.
 Comme un Sot pris au trébuchet
 Grands yeux ouverts , bouche béante,
 J'en mettrois bien mieux mon Bonnet,
 Si je voïois le Café net
 De ce Niais plus Niais que Jocrice ,
 Et du fade CHOREBRUNET
 Plus doux que le plus doux Réglisse.

O mon cher Abbé MEMONET,
 Digne d'ailleurs de mon estime,
 Si je reviens au Cabinet,
 J'y suis entraîné par la rime.
 Qu'il est sale ce Cabinet!
 Que tu pèses, cher MEMONET?
 Ta seule présence m'affomme.
 Quand tes vers plairont, REPINET
 Quittera Geneve pour Rome.



Qu'entens je? c'est le ROITELET.
 Il fait plus de bruit. qu'une Pie,
 Mais plus il enfle son siflet,
 Plus il semble avoir la pépie.
 Eviterois-tu le Couplet
 Petit Juge du Chatelet?
 Ton Pere Procureur avide,
 Te laisse en mourant rondelet;
 Mais bourse pleine, & tête vuide.

Où va cet Icare nouveau?
 Je vois que sa Raïson s'égare.
 Il prend son transport au cerveau
 Pour le feu du divin Pindare.
 Qu'incessamment il soit baigné;
 Qu'après le bain il soit saigné,
 Mais saigné jusqu'à défaillance.
 Des humeurs , s'il est bien soigné,
 On rétablira l'alliance.



Quel brillant habit, CREBILLON,
 F. . . . gagé d'H le Suisse!
 Sans ses présens un vieux haillon
 Couvriroit à peine ta cuisse.
 Mais de vices quel Bordereau?
 B ~~and it~~, B ~~and it~~, *Moqueuseau*
 Il faut qu'enfin l'Orage creve
 Je vois déjà ce tombereau
 Qui te doit trainer à la Greve.

Ainsi

Ainsi finit l'Auteur secret,
Ennemis irréconciliables :
Puissiez-vous crever de regret ;
Puissiez-vous être à tous les Diables.
Puiffe le Démon Couplegor,
S'il se peut, embrâser encor
Le noir sang qui bout dans mes veines,
Bien pour moi plus précieux que l'or,
S'il pouvoit augmenter vos peines.

AU REVOIR.



502349



1

2

3







